



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Établis par le
receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2016

Volume I

Revue et
états financiers
consolidés

Canada^{ca}

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2016

Ce document est disponible en formats substitués
sur le site Web du receveur général du Canada à
www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

Disponible également en format PDF auprès des
Publications du gouvernement du Canada

www.publications.gc.ca

P51-1F-PDF

ISSN 1483-8583

This publication is also available in English

À son Excellence

le très honorable David Johnston,
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,
Gouverneur général et
Commandant en chef du Canada

Monsieur le gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

Le président du Conseil du Trésor



Scott Brison, c.p., député

Ottawa, le 24 octobre 2016

À l'honorable Scott Brison, c.p., député
Président du Conseil du Trésor

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2016, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le receveur général du Canada,



Judy M. Foote, c.p., députée

Ottawa, le 24 octobre 2016

À l'honorable Judy M. Foote, c.p., députée
Receveur général du Canada

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

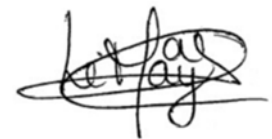
Volume I — Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels le vérificateur général a exprimé une opinion et fourni ses observations; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'informations financières; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II — Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III — Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Madame le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-receveur général du Canada,



Marie Lemay

Ottawa, le 24 octobre 2016

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Volume I

Comptes publics du Canada

2015-2016

Table des matières

Section

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers consolidés du gouvernement du Canada
et rapport et observations du vérificateur général
du Canada
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Crédoiteurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Trésorerie et créances
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Obligations contractuelles et passif éventuel
- 12. Index

Introduction aux *Comptes publics du Canada*

Nature des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

Section 1

Comptes publics du Canada

2015-2016

Analyse des états financiers

Table des matières

	<i>Page</i>
Analyse des états financiers	1.2
Introduction.....	1.2
Faits saillants financiers de 2015-2016.....	1.2
Analyse.....	1.3
Évolution des conditions économiques.....	1.3
Le solde budgétaire	1.4
Revenus	1.6
Charges	1.8
Comparaison des résultats réels aux projections du budget ...	1.11
Déficit accumulé.....	1.12
Flux de trésorerie.....	1.23
Risques et incertitudes.....	1.23
Comparaison sur dix exercices d'informations financières.....	1.24
État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé	1.24
État consolidé de la situation financière – détaillé	1.25
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé	1.26
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé	1.27
État consolidé des opérations non budgétaires	
et des actifs non financiers – détaillé	1.28
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue	
et des opérations en espèces – détaillée	1.29
Glossaire	1.30

Note au lecteur

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministère des Finances. Celui-ci contient également des états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel* est disponible sur le Web à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/purl/afr-fra.asp.

Analyse des états financiers

Introduction

Les *Comptes publics du Canada* constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des *Comptes publics du Canada* fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. On trouvera une analyse plus poussée des résultats financiers du gouvernement dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2015-2016*, sur le site Web du ministère des Finances du Canada.

Les états financiers consolidés ont été préparés sous la direction conjointe du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. Toutefois, c'est au gouvernement qu'il incombe d'assurer l'objectivité et l'intégrité des états financiers consolidés. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

Faits saillants financiers de 2015-2016

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 1,0 milliard de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, comparativement à un excédent budgétaire de 1,9 milliard de dollars enregistré en 2014-2015.
- Les revenus ont augmenté de 13,1 milliards de dollars (4,6 pour cent) par rapport à 2014-2015, en raison surtout de la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu et des autres taxes et droits. Les charges de programmes ont augmenté de 17,0 milliards de dollars (6,7 pour cent), sous l'effet de l'augmentation des principaux paiements de transfert aux particuliers, des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement et des autres charges de programmes. Les frais de la dette publique ont diminué de 1,0 milliard de dollars (3,8 pour cent) en raison de la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt.
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs) s'est établi à 616,0 milliards de dollars au 31 mars 2016. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) s'est établi à 31,1 pour cent, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, s'est établi à 26,7 pour cent en 2015. Il s'agit du meilleur résultat à l'échelle des pays du Groupe des Sept (G7), qui, d'après les estimations du FMI, devraient afficher un ratio moyen de la dette nette au PIB de 83,0 pour cent pour cette même année.

Analyse

Évolution des conditions économiques¹

L'économie mondiale a affiché des résultats décevants en 2015, alors que la croissance mondiale a ralenti pour atteindre son rythme le plus faible depuis la Grande Récession de 2008-2009. Le ralentissement de l'activité économique dans les marchés émergents a pesé sur la demande mondiale et a continué d'exercer une pression à la baisse sur les prix des produits de base, en particulier sur les prix du pétrole. Au premier trimestre de 2016, le dynamisme de l'économie mondiale est demeuré précaire, tempéré par un ralentissement soutenu en Chine, au moment où le prix du pétrole brut a atteint son niveau le plus bas depuis 2002 et la volatilité s'est accrue sur les marchés financiers.

Pour le Canada, qui est producteur et exportateur net de pétrole brut, la faiblesse persistante de la demande mondiale et des prix du pétrole tout au long de 2015 et au début de 2016 a eu des conséquences négatives pour l'économie. En particulier, on estime que le secteur pétrolier et gazier a réduit ses dépenses en immobilisations dans une proportion variant entre 30 pour cent à 40 pour cent en 2015 afin de consolider ses marges bénéficiaires, en plus d'avoir réalisé d'importantes réductions de personnel durant l'année. Dans le secteur non énergétique, l'activité économique a augmenté à un rythme assez élevé en 2015, quoique moins élevé qu'en 2014. En général, la croissance du PIB réel au Canada a diminué, passant de 2,5 pour cent en 2014 à 1,1 pour cent en 2015, ce qui constitue le rythme le plus faible depuis la Grande Récession.

Parallèlement, le PIB nominal, l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale, n'a augmenté que de 0,5 pour cent en 2015, ce qui représente la croissance la plus faible depuis 1981, en excluant la Grande Récession². Ce résultat est attribuable à l'incidence supplémentaire de la faiblesse des prix du pétrole sur les termes de l'échange du Canada, soit les prix des exportations canadiennes comparativement à ceux des importations canadiennes. La croissance du PIB réel et du PIB nominal observée en 2015 a été beaucoup plus faible que ce qui était prévu dans le budget de 2015.

En réponse à une conjoncture économique chancelante, les taux d'intérêt à court et à long terme sont demeurés à des niveaux historiquement bas en 2015. La Banque du Canada a réduit son taux cible du financement à un jour deux fois en 2015, le faisant passer de 1 pour cent à 0,75 pour cent en janvier, et à 0,5 pour cent en juillet. En conséquence, les taux d'intérêt pour 2015 ont été légèrement inférieurs aux projections contenues dans le budget de 2015.

Le taux de chômage s'est établi à 6,9 pour cent en 2014 et en 2015. Conformément à une croissance plus faible du PIB et de la création d'emplois, le taux de chômage observé en 2015 a été légèrement supérieur à ce qui était prévu au moment du dépôt du budget de 2015.

Sous l'effet de la faiblesse des prix des produits de base, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) est passée de 1,9 pour cent en 2014 à 1,1 pour cent en 2015. Alors que le taux d'inflation de l'IPC s'est situé en deçà du point central de la fourchette cible de la Banque du Canada, il a été légèrement supérieur aux prévisions contenues dans le budget de 2015.

¹ La présente section incorpore les données disponibles jusqu'au 23 août 2016 inclusivement.

² Ou depuis que les données des Comptes des revenus et dépenses du Canada sont publiées.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Moyenne des prévisions du secteur privé

(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017
Croissance du PIB réel				
Budget de 2015 ¹	2,5	2,1	2,2	2,3
Budget de 2016	2,5	1,1	1,4	2,2
Données réelles	2,5	1,1	-	-
Croissance du PIB nominal				
Budget de 2015 ¹	4,3	1,8	4,9	4,7
Budget de 2016	4,3	0,5	2,3	4,6
Données réelles	4,3	0,5	-	-
Taux des bons du Trésor sur 3 mois				
Budget de 2015 ¹	0,9	0,6	1,0	2,0
Budget de 2016	0,9	0,5	0,5	0,7
Données réelles	0,9	0,5	-	-
Taux des obligations du gouvernement sur 10 ans				
Budget de 2015 ¹	2,2	1,7	2,5	3,2
Budget de 2016	2,2	1,5	1,6	2,3
Données réelles	2,2	1,5	-	-
Taux de chômage				
Budget de 2015 ¹	6,9	6,7	6,6	6,3
Budget de 2016	6,9	6,9	7,1	6,9
Données réelles	6,9	6,9	-	-
Inflation de l'indice des prix à la consommation				
Budget de 2015 ¹	1,9	0,9	2,2	2,0
Budget de 2016	1,9	1,1	1,6	2,0
Données réelles	1,9	1,1	-	-

Les chiffres du budget de 2016 ont été redressés en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada publiée par Statistique Canada.

¹ Chiffres tels qu'ils sont présentés dans le budget de 2016.

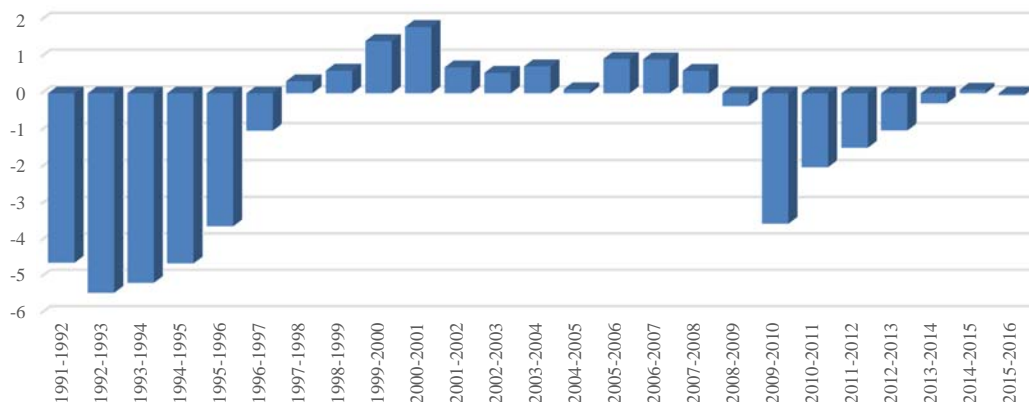
Le solde budgétaire

Le gouvernement a enregistré un déficit budgétaire de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016, comparativement à un excédent de 1,9 milliard de dollars en 2014-2015.

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1991-1992. Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB. L'exercice 2015-2016 s'est soldé par un déficit budgétaire de 0,0 pour cent du PIB, comparativement à un excédent de 0,1 pour cent du PIB pour l'exercice précédent.

Déficit/excédent annuel

(en pourcentage du PIB)



Les revenus ont augmenté de 13,1 milliards de dollars (4,6 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet principalement de la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu et des autres taxes et droits.

Les charges ont augmenté de 16,0 milliards de dollars (5,7 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Les charges de programmes ont augmenté de 17,0 milliards de dollars, sous l'effet d'une hausse des principaux paiements de transfert aux particuliers, de principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement et des autres charges de programmes. Les frais de la dette publique ont diminué de 1,0 milliard de dollars (3,8 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt.

Faits saillants financiers de 2015-2016

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
État consolidé des résultats		
Revenus.....	295 453	282 346
Charges		
Charges de programmes.....	270 845	253 841
Frais de la dette publique.....	25 595	26 594
Total des charges.....	296 440	280 435
(Déficit) excédent annuel.....	(987)	1 911
<i>Pourcentage du PIB.....</i>	<i>0,0 %</i>	<i>0,1 %</i>
État consolidé de la situation financière		
Passifs		
Dette portant intérêt.....	931 721	899 986
Autres.....	127 853	123 631
Total des passifs.....	1 059 574	1 023 617
Actifs financiers.....	365 823	336 658
Dette nette.....	693 751	686 959
Actifs non financiers.....	77 765	74 629
Déficit accumulé.....	615 986	612 330
<i>Pourcentage du PIB.....</i>	<i>31,1 %</i>	<i>31,0 %</i>

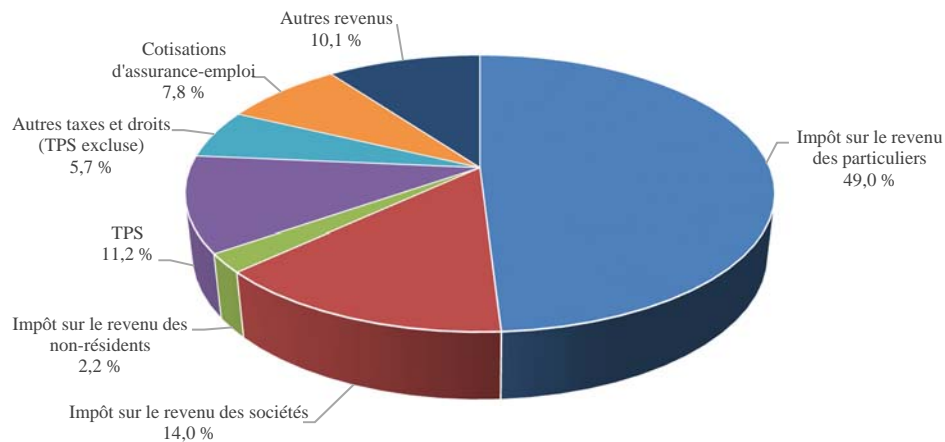
Revenus

Les revenus fédéraux peuvent être classés en quatre grandes catégories : les rentrées d'impôt sur le revenu, les autres taxes et droits, les cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Dans la catégorie des rentrées d'impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu des particuliers est la principale source de revenus fédéraux; en 2015-2016, il a représenté 49,0 pour cent du total des revenus (en hausse par rapport à 48,1 pour cent en 2014-2015). L'impôt sur le revenu des sociétés a constitué la deuxième source de revenus en importance; en 2015-2016, il a représenté 14,0 pour cent du total des revenus, soit le même pourcentage qu'en 2014-2015. Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents constituent une source de revenus comparativement moins importante, n'ayant représenté que 2,2 pour cent du total des revenus en 2015-2016, soit un résultat inchangé par rapport à 2014-2015.

Les autres taxes et droits se composent des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS), des taxes sur l'énergie, des droits de douane à l'importation et des autres taxes et droits d'accise. La plus grande composante de cette catégorie, les revenus tirés de la TPS, a représenté 11,2 pour cent de l'ensemble des revenus fédéraux en 2015-2016, (en hausse par rapport à 11,1 pour cent en 2014-2015). La part des composantes restantes s'est établie à 5,7 pour cent du total des revenus fédéraux en 2015-2016 (en hausse par rapport à 5,6 pour cent en 2014-2015).

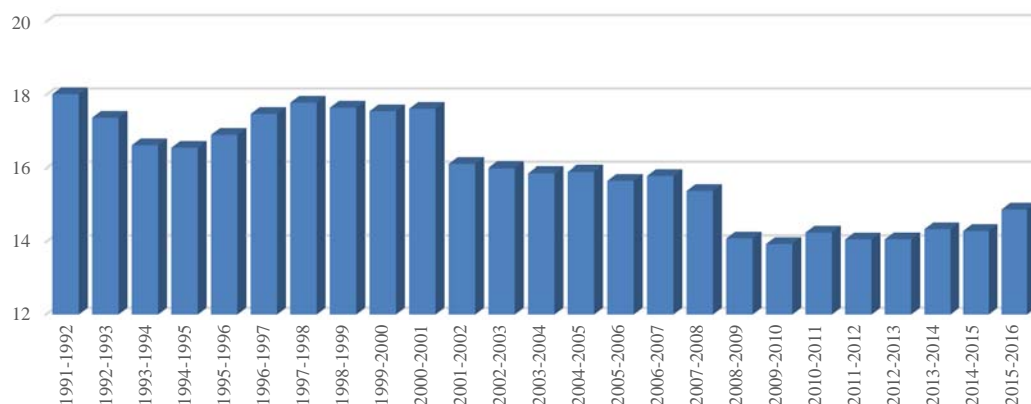
Les deux dernières catégories de revenus fédéraux sont les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ont représenté 7,8 pour cent du total des revenus fédéraux en 2015-2016 (en baisse par rapport à 8,0 pour cent en 2014-2015). Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : les revenus des sociétés d'État consolidées et les revenus nets des sociétés d'État entreprises; d'autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, les revenus de la vente de biens et de services et d'autres revenus divers; et les revenus tirés des opérations de change. Les autres revenus ont représenté 10,1 pour cent du total des revenus fédéraux en 2015-2016 (en baisse par rapport à 11,0 pour cent en 2014-2015).

Composition des revenus pour 2015-2016



Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Ce ratio s'est établi à 14,9 pour cent en 2015-2016, en hausse par rapport à 14,3 pour cent en 2014-2015. Cette hausse était attribuable à une forte croissance des principales rentrées d'impôt sur le revenu du gouvernement – soit les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés et les revenus tirés de la TPS. Dans l'ensemble, le ratio des revenus est en baisse depuis 2001-2002, ce qui est surtout attribuable à l'instauration d'allègements fiscaux.

Ratio des revenus
(revenus en pourcentage du PIB)



Comparaison des revenus à ceux de 2014-2015

Dans le tableau qui suit, les revenus de 2015-2016 sont comparés à ceux de 2014-2015.

Revenus

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015	Variation	
			\$	%
Revenus d'impôt sur le revenu				
Particuliers	144 897	135 743	9 154	6,7
Sociétés	41 444	39 447	1 997	5,1
Non-résidents	6 505	6 216	289	4,6
Total	192 846	181 406	11 440	6,3
Autres taxes et droits				
Taxes sur les produits et services.....	32 952	31 349	1 603	5,1
Taxes sur l'énergie	5 565	5 528	37	0,7
Droits de douane à l'importation.....	5 372	4 581	791	17,3
Autres taxes et droits d'accise.....	5 916	5 724	192	3,4
Total	49 805	47 182	2 623	5,6
Cotisations d'assurance-emploi.....	23 070	22 564	506	2,2
Autres revenus	29 732	31 194	(1 462)	(4,7)
Total des revenus	295 453	282 346	13 107	4,6

Le total des revenus a augmenté de 13,1 milliards de dollars en 2015-2016 en raison de la croissance de toutes les sources de revenus, à l'exception des autres revenus.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 9,2 milliards de dollars (6,7 pour cent), sous l'effet de la hausse du revenu des particuliers et de la planification fiscale pratiquée par des particuliers ayant un revenu élevé, permettant ainsi de comptabiliser un revenu dans l'année d'imposition 2015 avant que le nouveau taux d'imposition de 33 pour cent entre en vigueur en 2016.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de 2,0 milliards de dollars (5,1 pour cent), alors que le ralentissement dans le secteur des ressources naturelles a été plus que compensé par la croissance du revenu imposable des sociétés dans d'autres secteurs de l'économie.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents ont progressé de 0,3 milliard de dollars (4,6 pour cent), en raison de la croissance des bénéficiaires des sociétés.

Les revenus tirés des autres taxes et droits ont augmenté de 2,6 milliards de dollars (5,6 pour cent). Les revenus tirés de la TPS ont augmenté de 1,6 milliard de dollars (5,1 pour cent) en 2015-2016. Les taxes sur l'énergie ont augmenté de 37 millions de dollars (0,7 pour cent). Les droits de douane à l'importation ont augmenté de 0,8 milliard de dollars (17,3 pour cent), en raison d'une forte croissance des importations et le retrait d'avantages accordés à certains pays en vertu du Tarif de préférence général du Canada, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2015. Les autres taxes et droits d'accise ont grimpé de 0,2 milliard de dollars (3,4 pour cent).

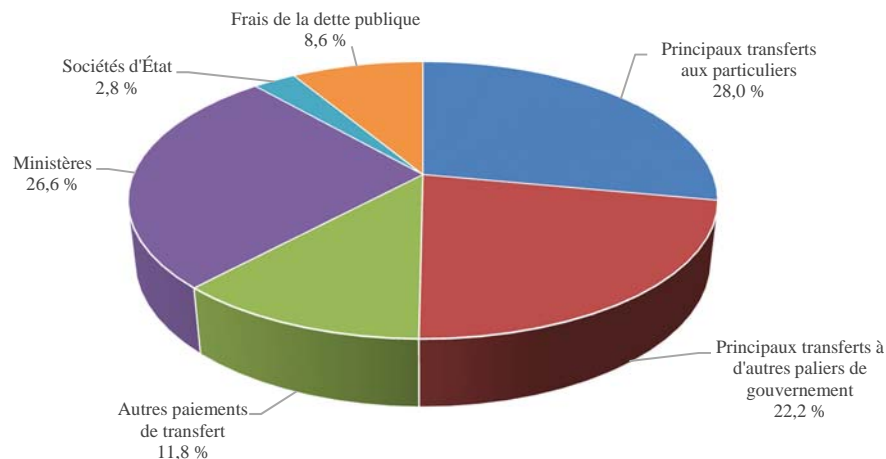
Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,5 milliard de dollars (2,2 pour cent), en raison de la croissance de la rémunération assurable.

Les autres revenus ont diminué de 1,5 milliard de dollars (4,7 pour cent) en 2015-2016, en raison principalement de la diminution des revenus des sociétés d'État, y compris la baisse des revenus nets de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), d'Exportation et développement Canada et de Financement agricole Canada, qui découlent, en partie, du fait que les revenus de l'exercice précédent étaient élevés en raison d'événements ponctuels (par exemple, les gains enregistrés sur la vente de placements relatifs au portefeuille de placement des activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL). Ces diminutions ont plus que compensé le gain de 2,1 milliards de dollars réalisé en 2015-2016 lors de la vente des dernières actions ordinaires de General Motors détenues par le gouvernement.

Charges

Les charges fédérales peuvent être réparties entre trois grandes catégories : les paiements de transfert, qui interviennent pour plus de la moitié des dépenses fédérales, les autres charges de programmes et les frais de la dette publique. La principale composante de ces trois catégories en 2015-2016 a été celle des principaux paiements de transfert aux particuliers, qui ont représenté 28,0 pour cent du total des charges. Ces paiements de transfert comprennent les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). La deuxième plus importante composante des charges, les charges des ministères, a représenté 26,6 pour cent du total des charges. Les charges des ministères englobent les charges de fonctionnement de plus d'une centaine de ministères et d'organismes, dont la Défense nationale. Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires, un certain nombre de transferts plus modestes et l'abattement d'impôt du Québec), les transferts aux provinces pour le compte des villes et des collectivités du Canada, et les autres transferts – ont représenté 22,2 pour cent du total des charges en 2015-2016. Les autres paiements de transfert, qui incluent les transferts aux peuples autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien de la recherche-développement ainsi que l'aide étrangère, ont représenté 11,8 pour cent du total des charges. Les charges des sociétés d'État ont constitué 2,8 pour cent du total des charges, tandis que les frais de la dette publique ont représenté le reste (8,6 pour cent) du total des charges en 2015-2016.

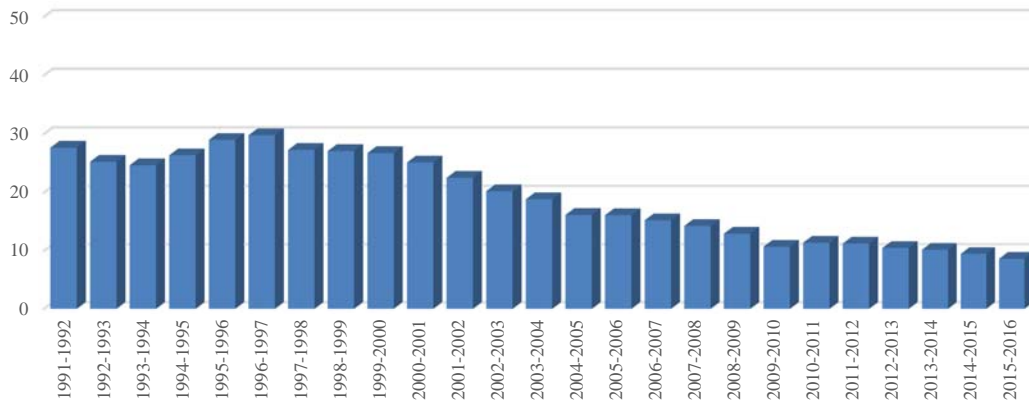
Composition des charges pour 2015-2016



On observe un changement profond de la composition des charges depuis le début des années 1990. Ainsi, pendant la plus grande partie de cette décennie, les frais de la dette publique ont représenté la plus grande composante des charges, en raison de l'augmentation de l'important encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens élevés sur cette dette. Par rapport au niveau record de près de 30 pour cent atteint en 1996-1997, la part des frais de la dette publique dans le total des charges a diminué de plus des deux tiers.

Frais de la dette publique

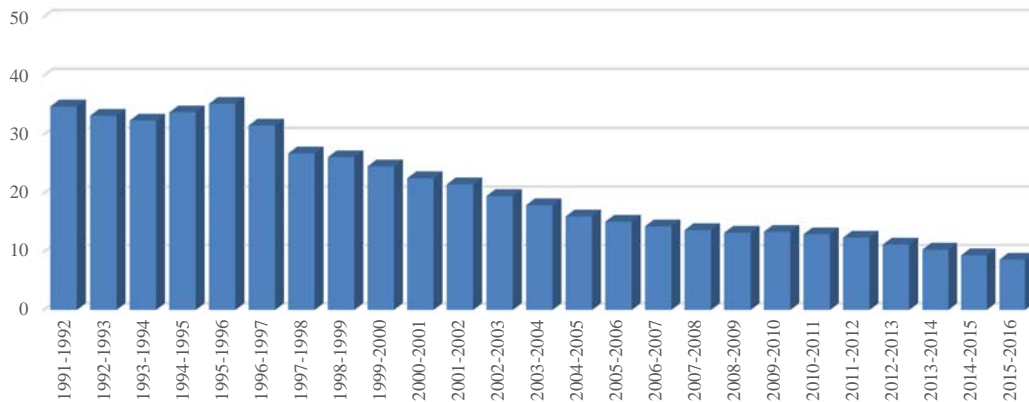
(frais de la dette publique en pourcentage du total des charges)



Le ratio des frais d'intérêt (frais de la dette publique en proportion des revenus) a diminué ces dernières années, passant d'un sommet de 37,6 pour cent en 1990-1991 à 9,4 pour cent en 2014-2015. Ce ratio a poursuivi sa baisse en 2015-2016 pour atteindre 8,7 pour cent. Cela signifie que, en 2015-2016, le gouvernement a consacré environ 9 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique.

Ratio de l'intérêt

(frais de la dette publique en pourcentage des revenus)



Comparaison des charges à celles de 2014-2015

Le total des charges a atteint 296,4 milliards de dollars en 2015-2016, en hausse de 16,0 milliards de dollars (5,7 pour cent) par rapport à 2014-2015.

Le tableau qui suit compare le total des charges de 2015-2016 et celui de 2014-2015.

Charges

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015	Variation	
			\$	%
Paielements de transfert				
Principaux paiements de transfert aux particuliers				
Prestations aux aînés ¹	45 461	44 103	1 358	3,1
Prestations d'assurance-emploi.....	19 419	18 052	1 367	7,6
Prestations pour enfants.....	18 025	14 303	3 722	26,0
Total	82 905	76 458	6 447	8,4
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	46 984	44 696	2 288	5,1
Accords fiscaux et autres transferts.....	18 866	18 413	453	2,5
Total	65 850	63 109	2 741	4,3
Autres paiements de transfert.....	34 874	35 126	(252)	(0,7)
Total des paiements de transfert	183 629	174 693	8 936	5,1
Autres charges de programmes				
Sociétés d'État.....	8 358	7 590	768	10,1
Portefeuilles ministériels.....	78 858	71 558	7 300	10,2
Total des autres charges de programmes	87 216	79 148	8 068	10,2
Charges de programmes	270 845	253 841	17 004	6,7
Frais de la dette publique	25 595	26 594	(999)	(3,8)
Total des charges	296 440	280 435	16 005	5,7

¹ Les prestations aux aînés comprennent les prestations de sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

Les principaux paiements de transfert aux particuliers ont augmenté de 6,4 milliards de dollars en 2015-2016, en raison de la hausse des prestations aux aînés, des prestations pour enfants et des prestations d'assurance-emploi. Les prestations aux aînés ont augmenté de 1,4 milliard de dollars (3,1 pour cent), ce qui reflète l'augmentation du nombre d'aînés et l'évolution des prix à la consommation, prix auxquels les prestations sont pleinement indexées. Les prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 1,4 milliard de dollars en 2015-2016, sous l'effet de la hausse des prestations régulières moyennes attribuable à une détérioration des conditions du marché de l'emploi.

Les prestations pour enfants, qui se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et de la PUGE, ont augmenté de 3,7 milliards de dollars (26,0 pour cent), principalement en raison de l'élargissement et de la bonification de la PUGE en 2015.

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ont augmenté de 2,7 milliards de dollars en 2015-2016, principalement sous l'effet des augmentations prévues par la loi du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts de péréquation et des transferts aux territoires.

Les autres paiements de transfert ont diminué de 0,3 milliard de dollars (0,7 pour cent) en 2015-2016.

Les autres charges de programmes sont passées de 79,1 milliards de dollars en 2014-2015 à 87,2 milliards de dollars en 2015-2016, en hausse de 8,1 milliards de dollars (10,2 pour cent). Parmi les autres charges de programmes, les charges des sociétés d'État ont augmenté de 0,8 milliard de dollars (10,1 pour cent), en raison surtout d'une hausse au titre des opérations commerciales de la Corporation commerciale canadienne. Les charges des ministères ont augmenté de 7,3 milliards de dollars (10,2 pour cent), pour s'établir à 78,9 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 5,5 milliards de dollars des coûts liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, notamment l'incidence des modifications aux avantages futurs des anciens combattants, fondées sur les dernières évaluations actuarielles du gouvernement, ainsi qu'une augmentation des charges de fonctionnement de la Défense nationale et une charge ponctuelle enregistrée en 2015-2016 liée à la réduction des impôts à recevoir.

Les frais de la dette publique ont diminué de 1,0 milliard de dollars (3,8 pour cent), en raison de la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt.

Comparaison des résultats réels aux projections du budget

Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2016

Le déficit de 1,0 milliard de dollars enregistré en 2015-2016 représente une amélioration de 4,5 milliards de dollars par rapport au déficit de 5,4 milliards de dollars projeté dans le budget de mars 2016. Les revenus ont été de 4,2 milliards de dollars (1,5 pour cent) plus élevés que prévu, traduisant principalement les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés supérieures aux prévisions.

Les charges de programmes et les frais de la dette publique ont été, dans les deux cas, inférieurs de 0,1 milliard de dollars aux prévisions.

Comparaison des résultats de 2015-2016 au budget de mars 2016

(en millions de dollars)

	Projection	Réel	Différence
Revenus.....	291 208	295 453	4 245
Charges			
Charges de programmes.....	270 933	270 845	(88)
Frais de la dette publique.....	25 713	25 595	(118)
Total des charges.....	296 646	296 440	(206)
Déficit annuel	(5 438)	(987)	4 451

Comparaison avec le plan budgétaire d'avril 2015

Le déficit budgétaire de 1,0 milliard de dollars enregistré en 2015-2016 représente une détérioration de 2,4 milliards de dollars relativement à l'excédent de 1,4 milliard de dollars projeté pour l'exercice 2015-2016 dans le budget d'avril 2015. Cette baisse est attribuable à des charges plus élevées que prévu, d'une part, qui excèdent des revenus plus élevés que prévu, d'autre part.

Les revenus ont été supérieurs de 5,2 milliards de dollars (1,8 pour cent) aux prévisions contenues dans le budget d'avril 2015, ce qui est principalement attribuable à la croissance plus forte que prévu des rentrées d'impôt sur le revenu et des autres taxes et droits. Ces gains ont été partiellement compensés par les autres revenus, qui ont été inférieurs de 2,0 milliards de dollars aux prévisions.

Par rapport aux montants prévus dans le budget d'avril 2015, le total des charges a été supérieur de 7,5 milliards de dollars, alors que les charges de programmes ont été supérieures de 7,6 milliards de dollars et les frais de la dette publique, inférieurs de 0,1 milliard de dollars.

Les principaux paiements de transfert aux particuliers ont été de 0,9 milliard de dollars supérieurs aux prévisions, principalement en raison des prestations d'assurance-emploi plus élevées que prévu en lien avec une détérioration des conditions du marché de l'emploi.

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ont été de 0,4 milliard de dollars supérieurs aux prévisions, surtout en raison du versement, en 2015-2016, des paiements anticipés de stabilisation fiscale aux provinces de l'Alberta et de Terre-Neuve-et-Labrador, lesquels paiements n'étaient pas anticipés au moment du dépôt du budget de 2015.

Les charges de programmes directes, qui comprennent les autres paiements de transfert, les charges des sociétés d'État et les charges des ministères, ont été de 6,3 milliards de dollars supérieures aux projections contenues dans le budget d'avril 2015. Les charges de programmes directes plus élevées que prévu ont été principalement attribuables à la hausse des charges des ministères, en particulier des coûts au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, sous l'effet du soutien financier aux anciens combattants annoncé dans le budget de 2016, ainsi qu'à une réduction des taux d'intérêt à long terme utilisés pour évaluer les régimes de retraite et autres avantages futurs, ce qui a mené à comptabiliser davantage de coûts à court terme plutôt qu'à long terme.

En 2015-2016, les frais de la dette publique ont été de 0,1 milliard de dollars inférieurs aux prévisions du budget d'avril 2015, sous l'effet principalement du taux d'intérêt moyen plus faible que prévu sur l'encours de la dette portant intérêt.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Comparaison des résultats de 2015-2016 au budget d'avril 2015

(en millions de dollars)

	Budget	Réel	Différence
Revenus			
Revenus d'impôt sur le revenu.....	186 396	192 846	6 450
Autres taxes et droits.....	49 023	49 805	782
Cotisations d'assurance-emploi.....	23 125	23 070	(55)
Autres revenus.....	31 742	29 732	(2 010)
Total des revenus.....	290 286	295 453	5 167
Charges			
Charges de programmes			
Principaux paiements de transfert aux particuliers.....	82 012	82 905	893
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	65 436	65 850	414
Autres paiements de transfert.....	33 987	34 874	887
Autres charges de programmes.....	81 777	87 216	5 439
Total des charges de programmes.....	263 212	270 845	7 633
Frais de la dette publique.....	25 704	25 595	(109)
Total des charges.....	288 916	296 440	7 524
Excédent (déficit) annuel.....	1 370	(987)	(2 357)

Déficit accumulé

Le déficit accumulé correspond à l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. La variation annuelle du déficit accumulé correspond au solde budgétaire annuel, auquel s'ajoutent les autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global se composent de certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers ainsi que de certains gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Conformément aux recommandations formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les autres éléments du résultat global ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement à l'état consolidé du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette.

Déficit accumulé

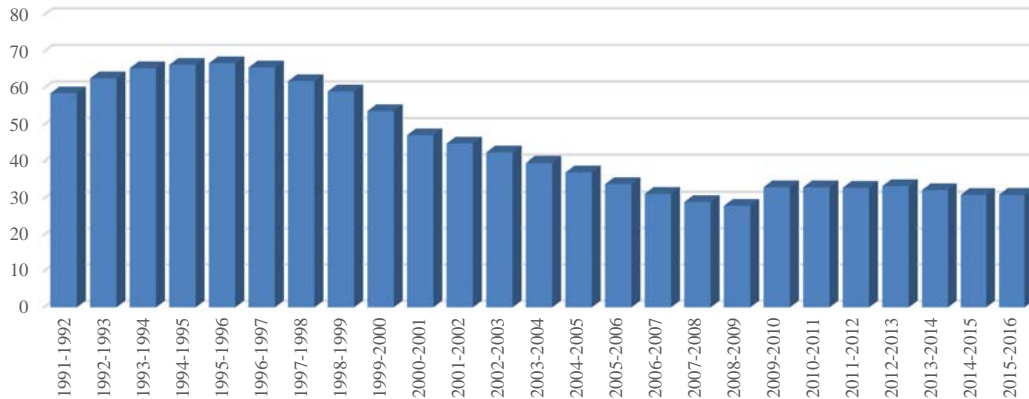
(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015	Différence
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	612 330	611 881	449
Déficit (excédent) annuel.....	987	(1 911)	2 898
Autres éléments du résultat global.....	2 669	2 360	309
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	615 986	612 330	3 656

Le déficit accumulé a augmenté de 3,7 milliards de dollars en 2015-2016, en raison du déficit budgétaire, qui s'est établi à 1,0 milliard de dollars, et de pertes de 2,7 milliards de dollars imputées aux autres éléments du résultat global. Cette perte de 2,7 milliards de dollars est attribuable à une perte nette non réalisée de 2,6 milliards de dollars relativement à des instruments financiers disponibles à la vente et à une perte actuarielle nette de 0,1 milliard de dollars à l'égard des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés constatée par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Exprimé en proportion du PIB, le déficit accumulé est passé de 66,8 pour cent au 31 mars 1996 (son sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale) à 31,1 pour cent au 31 mars 2016.

Déficit accumulé
(en pourcentage du PIB)



Comme il est mentionné ci-dessus, le déficit accumulé correspond à l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. Le total des passifs comprend la dette portant intérêt ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le total des actifs comprend des éléments financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en immobilisations corporelles. La suite de cette analyse présente plus de détails sur chacune de ces composantes.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

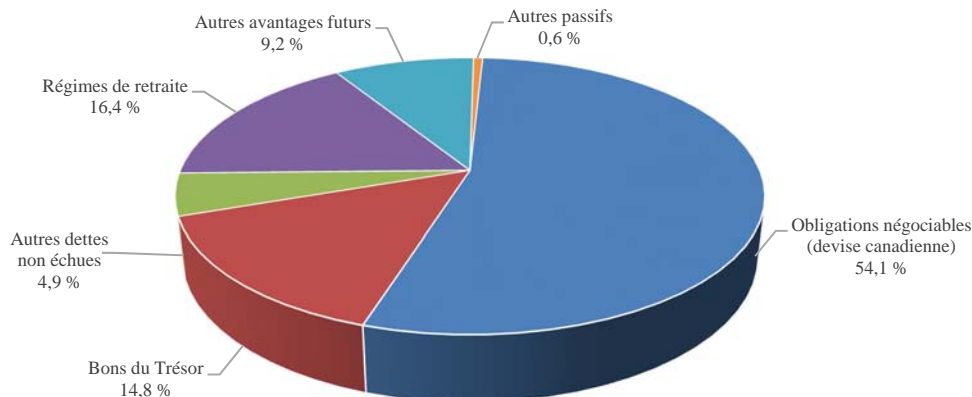
	2015-2016	2014-2015	Différence
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	127 853	123 631	4 222
Dette portant intérêt			
Dette non échue	688 211	665 180	23 031
Régimes de retraite et autres avantages futurs	237 908	228 804	9 104
Autres passifs	5 602	6 002	(400)
Total	931 721	899 986	31 735
Total des passifs	1 059 574	1 023 617	35 957
Actifs financiers			
Trésorerie et créances	154 688	136 696	17 992
Comptes d'opérations de change	93 539	85 018	8 521
Prêts, placements et avances	115 957	113 681	2 276
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public	1 639	1 263	376
Total des actifs financiers	365 823	336 658	29 165
Dette nette	693 751	686 959	6 792
Actifs non financiers	77 765	74 629	3 136
Déficit accumulé	615 986	612 330	3 656

Dettes portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue, ou dette contractée sur les marchés financiers, le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ainsi que les autres passifs. La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres sur le marché de détail (Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada), les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition, représentait 73,8 pour cent de la dette portant intérêt au 31 mars 2016. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs inclut les obligations découlant des éléments suivants : les régimes de retraite parrainés par le gouvernement; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge; les prestations de soins de santé et de soins dentaires offertes aux employés retraités et aux personnes à leur charge; les droits à des prestations de congé de maladie accumulés; les indemnités de départ; les indemnités d'accidents de travail; et d'autres avantages futurs financés par certaines sociétés d'État consolidées et autres entités. Les passifs découlant des régimes de retraite du secteur public représentaient 16,4 pour cent de la dette portant intérêt, contre 9,2 pour cent pour les autres avantages futurs à verser aux employés et aux anciens combattants. La dernière tranche de 0,6 pour cent représente les autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

La part de la dette non échue dans la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. Cette tendance s'est inversée en 2008-2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de la récession et des mesures de stimulation mises en œuvre pour atténuer les effets de celle-ci, et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs pour réduire les coûts d'emprunt globaux et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement.

Dettes portant intérêt par catégorie pour 2015-2016



Au 31 mars 2016, la dette portant intérêt se chiffrait à 931,7 milliards de dollars, en hausse de 31,7 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2015. À l'intérieur de la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 23,0 milliards de dollars, le passif au titre des régimes de retraite a diminué de 0,4 milliard de dollars, le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants a augmenté de 9,5 milliards de dollars, et les autres passifs ont diminué de 0,4 milliard de dollars.

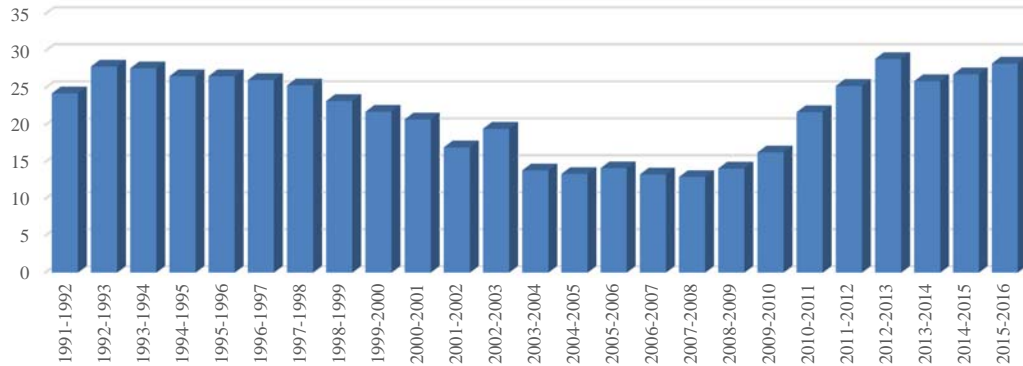
La hausse de 23,0 milliards de dollars de la dette non échue est attribuable en grande partie à une augmentation de 20,2 milliards de dollars de la dette contractée sur les marchés, principalement sous forme d'obligations négociables et de bons du Trésor, laquelle est nécessaire pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. Le reste de la hausse était attribuable principalement à l'augmentation de 1,7 milliard de dollars de la valeur des swaps de devises liée aux fluctuations des taux de change, et à la hausse de 0,8 milliard de dollars d'escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

La Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances du Canada intitulée *Stratégie de gestion de la dette*.

La valeur des portefeuilles étrangers dans la dette non échue du gouvernement était estimée à 198,8 milliards de dollars, ce qui représente environ 28,9 pour cent de l'ensemble de cette dette.

Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada

(en pourcentage de la dette non échue)



Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs s'élevait à 237,9 milliards de dollars au 31 mars 2016, en hausse de 9,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimative des prestations de retraite et autres avantages futurs accumulés au 31 mars 2016 par les employés et ex-employés, selon les calculs actuariels annuels, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer le paiement de ces obligations. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ne comprend pas les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC n'est pas consolidé dans les états financiers du gouvernement parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. De plus amples renseignements sur le RPC se trouvent à la section 6 du présent volume.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le tableau suivant illustre la variation des passifs du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, déduction faite des actifs des régimes de retraite du secteur public, en 2015-2016.

Passifs nets découlant des avantages futurs

(en millions de dollars)

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
Passifs nets découlant des avantages futurs au début de l'exercice	151 401	76 140	227 541
Ajouter :			
Avantages sociaux accumulés pendant l'année	6 807	4 452	11 259
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements.....	7 294	2 549	9 843
Pertes actuarielles nettes constatées durant l'exercice	1 143	3 454	4 597
Modifications, compressions et règlements relatifs aux régimes ¹	2	3 772	3 774
	15 246	14 227	29 473
Déduire :			
Prestations versées par l'employeur durant l'exercice	10 974	4 615	15 589
Transferts à l'OIRPSP et fiduciaires externes ²	4 206	1	4 207
Transferts nets à d'autres régimes et frais d'administration.....	879	70	949
	16 059	4 686	20 745
(Diminution) ou augmentation nette	(813)	9 541	8 728
Passifs nets découlant des avantages futurs à la fin de l'exercice	150 588	85 681	236 269
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière :			
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public.....			152 227
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....			85 681
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....			237 908
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public			1 639
Passifs nets découlant des avantages futurs			236 269

¹ Les montants indiqués incluent les gains et pertes actuariels qui sont constatés immédiatement après une modification, une compression ou un règlement relatif aux régimes.

² Pour ce qui est des prestations de retraite capitalisées du gouvernement, des montants correspondant aux cotisations de l'employeur et des employés ou des cotisations du gouvernement et des membres, moins les prestations et autres dépenses, sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) à des fins de placements. Les fonds se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont détenus dans des fiduciaires externes juridiquement distinctes.

L'augmentation en 2015-2016 du passif net du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs traduit l'ajout de 11,3 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés et les membres pendant l'exercice, de même que des frais d'intérêt nets de 9,8 milliards de dollars sur ce passif. Les normes comptables exigent que les passifs à long terme soient constatés à leur valeur actuelle, ou actualisée, estimative. Dans le cas des prestations de retraite capitalisées du gouvernement et se rapportant au service postérieur à mars 2000, lequel service s'inscrit dans le cadre des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vertu de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que les avantages futurs en vertu du Régime de pension de la Force de réserve des Forces canadiennes, le taux d'actualisation repose sur les taux de rendement nivelés prévus sur les placements. Dans le cas des prestations des trois principaux régimes à l'égard du service antérieur à avril 2000 et du service postérieur à mars 2000 qui s'inscrit au-delà des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et celui des prestations de plusieurs régimes plus modestes, dont le gouvernement est le répondant et qui ne sont pas capitalisés, le taux d'actualisation repose sur les taux moyens pondérés nivelés des obligations à long terme. En ce qui concerne les autres régimes d'avantages futurs du gouvernement, le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt prévu des obligations à long terme. En ce qui concerne les régimes d'avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées, les taux d'actualisation sont fondés sur diverses méthodes. L'intérêt sur les obligations accumulées découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs est constaté chaque année, déduction faite du rendement prévu des placements associés aux prestations de retraite capitalisées, afin de prendre en compte le fait qu'il reste un an de moins avant le règlement des passifs. Les frais d'intérêt nets sont constatés dans les frais de la dette publique alors que les charges au titre des prestations sont comptabilisées dans le poste des charges des ministères dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les charges au titre des avantages et des intérêts qui sont liées aux régimes d'avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont constatées dans les charges des sociétés d'État.

Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a aussi augmenté de 4,6 milliards de dollars en 2015-2016 en raison de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Les gains et pertes actuariels représentent les augmentations ou les diminutions, d'une année à l'autre, de la valeur estimative du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, ainsi que de la valeur des actifs connexes en raison de changements aux hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les estimations antérieures. Les hypothèses actuarielles portent notamment sur les taux d'inflation et d'intérêt futurs, le taux de rendement prévu des placements, les augmentations générales des salaires, la composition de la main-d'œuvre, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Suivant les normes comptables du secteur public au Canada, qui sont fixées de manière indépendante par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les pertes et les gains actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement dans le passif; ils sont plutôt amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des cotisants aux régimes, ou pour certaines prestations, l'espérance de vie moyenne résiduelle des bénéficiaires de prestations, qui correspond à des périodes allant de 4 à 23 ans selon le régime. Au 31 mars 2016, les pertes nettes non amorties totalisaient 45,8 milliards de dollars. Ces pertes seront comptabilisées au fil du temps dans le passif à titre de charges des ministères ou de charges des sociétés d'État, selon le cas.

Le gouvernement a aussi enregistré une augmentation de 3,8 milliards de dollars des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, tenant ainsi compte du résultat net des modifications, des compressions et des règlements de régimes de retraite au cours de l'exercice. La plus importante modification a trait aux améliorations apportées à certaines prestations aux termes des régimes d'avantages futurs du gouvernement pour les anciens combattants et à l'élargissement des critères d'admissibilité à ces prestations.

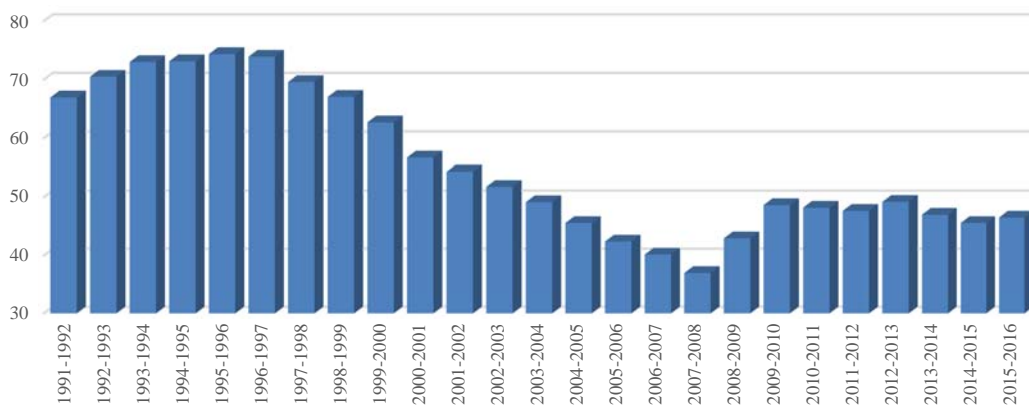
Ces augmentations ont été en partie compensées par des réductions du passif au titre des avantages payés pendant l'exercice (15,6 milliards de dollars), ainsi que des transferts nets effectués à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et des fonds détenus dans des fiducies externes à des fins de placements (4,2 milliards de dollars).

La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'est établie à 47,0 pour cent du PIB en 2015-2016, en hausse par rapport au taux de 45,6 pour cent enregistré en 2014-2015. Ce ratio a baissé de plus de 27 points de pourcentage par rapport au niveau record de 74,4 pour cent atteint en 1995-1996.

Dette portant intérêt

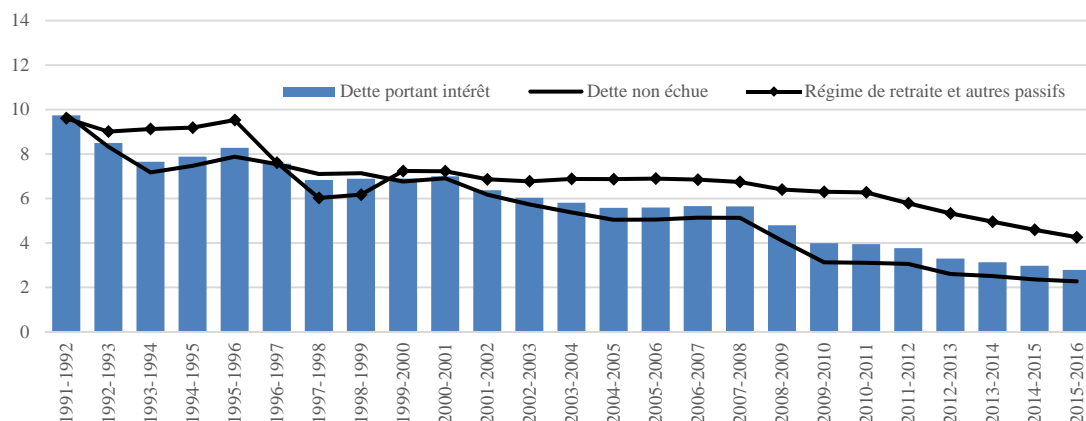
(en pourcentage du PIB)



En 2015-2016, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette publique portant intérêt s'est établi à 2,8 pour cent, en baisse par rapport au taux de 3,0 pour cent enregistré en 2014-2015. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue a été de 2,3 pour cent en 2015-2016, alors que le taux d'intérêt effectif moyen pour les régimes de retraite et autres passifs a été de 4,3 pour cent. Le taux effectif moyen a été plus élevé dans ce dernier cas, en raison du fait que l'intérêt sur le passif non capitalisé des régimes de retraite est calculé au taux de rendement obtenu si ces fonds étaient investis dans un portefeuille hypothétique d'obligations à 20 ans du gouvernement du Canada conservées jusqu'à l'échéance, alors que le calcul pour la dette non échue englobe à la fois des titres à court et à long terme.

Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt

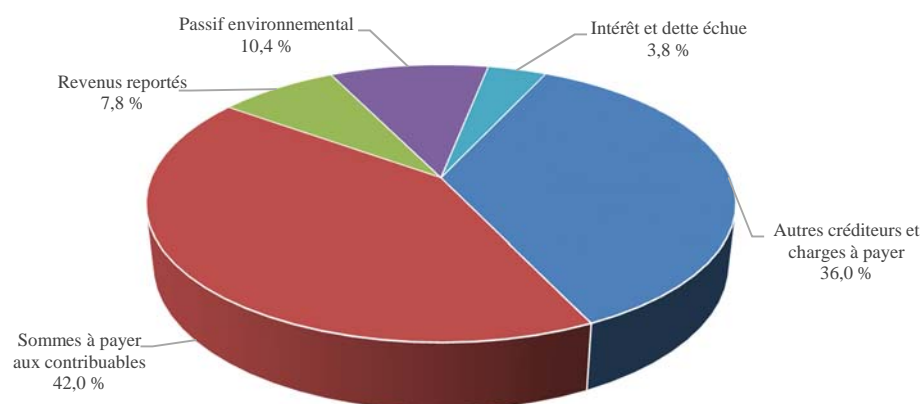
(en pourcentage)



Créditeurs et charges à payer

Le graphique ci-après indique la composition des créditeurs et des charges à payer en 2015-2016.

Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2015-2016



Les créditeurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à payer aux contribuables sur la base des cotisations, ainsi que le montant estimatif des remboursements à verser à l'égard de cotisations incomplètes à la fin de l'exercice; le passif environnemental, qui englobe les coûts estimatifs se rapportant à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés de même qu'à la restauration future de certaines immobilisations corporelles; les revenus reportés; les intérêts exigibles et la dette échue, ainsi que l'intérêt couru à la fin de l'exercice; ainsi que les autres créditeurs et charges à payer. Les autres créditeurs et charges à payer comprennent notamment les salaires et avantages accumulés, les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale, ainsi que les créditeurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

Au 31 mars 2016, les créditeurs et les charges à payer totalisaient 127,9 milliards de dollars, en hausse de 4,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2015. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des autres créditeurs et charges à payer, du passif environnemental et des revenus reportés, en partie compensée par une diminution des montants payables aux contribuables.

Les autres crédateurs et charges à payer ont augmenté de 5,2 milliards de dollars en 2015-2016. Dans cette composante, les salaires et avantages accumulés ont augmenté de 0,9 milliard de dollars. Les passifs aux termes des conventions fiscales conclues avec les provinces, les territoires et les Autochtones ont augmenté de 2,8 milliards de dollars en 2015-2016 en raison du règlement des cotisations des années antérieures et des variations du calendrier de paiements. Les crédateurs des sociétés d'État consolidées ont augmenté de 1,5 milliard de dollars, ce qui s'explique principalement par la croissance des paiements progressifs ou anticipés de clients étrangers reçus par la Corporation commerciale canadienne.

Les revenus reportés ont augmenté de 0,8 milliard de dollars en 2015-2016, en raison surtout des produits reçus découlant de la vente aux enchères de licences de spectre au cours de l'exercice, compensés partiellement par une diminution de 0,7 milliard de dollars des avances de clients étrangers reçues par la Corporation commerciale canadienne.

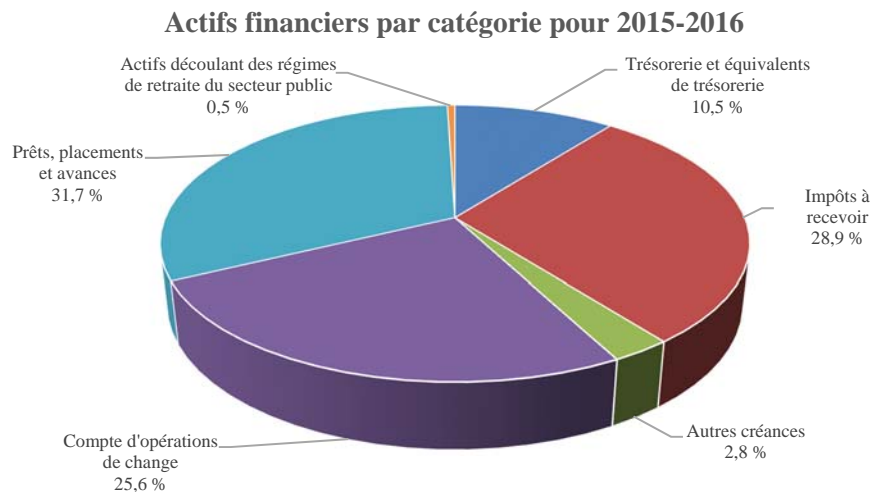
Le passif environnemental a augmenté de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016, sous l'effet surtout d'une hausse des coûts futurs estimés liés à l'assainissement des sites contaminés.

Les montants à payer aux contribuables ont diminué de 2,5 milliards de dollars en 2015-2016, passant de 56,2 milliards de dollars au 31 mars 2015 à 53,7 milliards de dollars au 31 mars 2016.

Le passif au titre de l'intérêt à payer et de la dette échue a diminué de 0,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de taux d'intérêt moins élevés.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, ainsi que les actifs des régimes de retraite des sociétés d'État consolidées et autres entités. Les comptes de change du gouvernement englobent les dépôts en devises, les placements en or ainsi que les souscriptions et les prêts au FMI. Les emprunts en devises du gouvernement sont détenus dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et de fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, préparé chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises et les prêts à celles-ci, les prêts à des gouvernements nationaux (principalement à des fins d'aide financière ou d'expansion du commerce d'exportation) et les prêts octroyés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.



Au 31 mars 2016, les actifs financiers s'élevaient à 365,8 milliards de dollars, en hausse de 29,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2015. La hausse des actifs financiers traduit l'augmentation de la trésorerie, des débiteurs, des comptes d'opérations de change ainsi que des prêts, placements et avances.

Au 31 mars 2016, la trésorerie et les débiteurs ont totalisé 154,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 18,0 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2015. Dans cette composante, la trésorerie et équivalents de trésorerie ont augmenté de 3,6 milliards de dollars. Cette somme inclut un montant de 20,0 milliards de dollars désigné comme étant un dépôt pour la gestion de la liquidité prudentielle. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement sont maintenus à un niveau suffisant pour couvrir pendant au moins un mois les flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements d'intérêt des coupons et les besoins de refinancement de la dette. Les impôts à recevoir ont augmenté de 7,3 milliards de dollars en 2015-2016 pour passer à 105,8 milliards de dollars, alors que les autres débiteurs ont augmenté de 7,1 milliards de dollars, en raison principalement des garanties consenties par le gouvernement en vertu des nouveaux accords de l'International Swaps and Derivatives Association.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le solde des comptes d'opérations de change a augmenté de 8,5 milliards de dollars en 2015-2016 pour totaliser 93,5 milliards de dollars au 31 mars 2016. La hausse du solde des comptes d'opérations de change découle surtout de la croissance des réserves de change détenues dans le Compte du fonds des changes, principalement sous l'effet du versement net d'avances supplémentaires de 4,6 milliards de dollars au compte pendant l'exercice et de gains de change de 2,6 milliards de dollars. Dans le cadre du Plan de liquidité prudentielle du gouvernement, les réserves de change liquides continueront d'augmenter de manière à se maintenir à un niveau égal ou supérieur à 3 pour cent du PIB.

Les prêts, placements et avances consentis aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 1,7 milliard de dollars en 2015-2016. Les prêts et avances nets ont augmenté de 2,1 milliards de dollars en raison de l'augmentation des prêts accordés aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises d'État ont diminué de 0,3 milliard de dollars, alors que les bénéfices nets de 7,3 milliards de dollars enregistrés par ces entités en 2015-2016 ont été plus que compensés par des pertes de 2,7 milliards de dollars enregistrées au titre des autres éléments du résultat global, ainsi que par le versement au gouvernement de dividendes totalisant 5,0 milliards de dollars et par d'autres opérations portant sur l'avoir.

Les autres prêts, placements et avances ont augmenté de 0,5 milliard de dollars en 2015-2016, et les actifs des régimes de retraite du secteur public ont augmenté de 0,4 milliard de dollars.

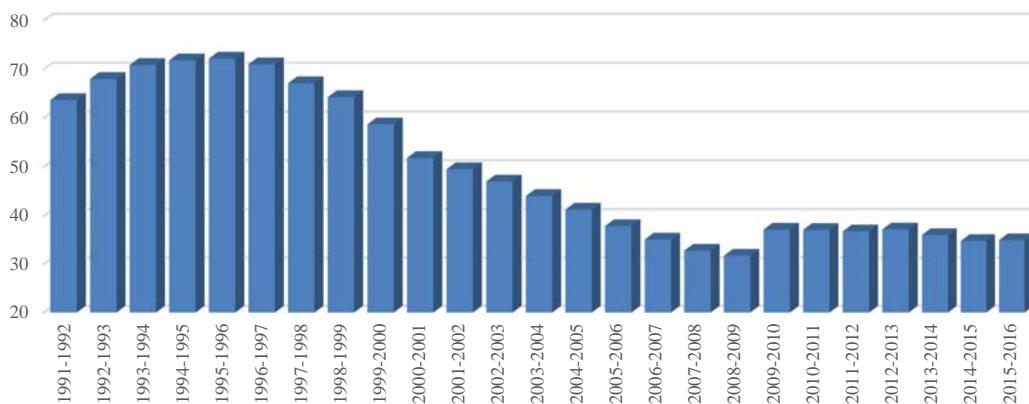
Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l'après-Deuxième Guerre mondiale (66,8 pour cent du PIB) au 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 273,2 milliards de dollars, en raison surtout de hausses touchant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que les débiteurs (hausse de 102,1 milliards de dollars), les comptes d'opérations de change (hausse de 74,5 milliards de dollars) ainsi que les prêts, placements et avances (hausse de 94,9 milliards de dollars). La hausse au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs est en grande partie attribuable à la croissance des impôts à recevoir, qui suit de près celle des assiettes fiscales. La croissance des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990, et plus récemment dans la *Stratégie de gestion de la dette de 2011-2012*, d'y détenir davantage de liquidités. Quant aux prêts, placements et avances, leur hausse est due à plusieurs facteurs, notamment l'accumulation de bénéfices nets par les sociétés d'État entreprises; la prise en charge par le gouvernement, en 2000, du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait jusque-là des banques à charte; et, récemment, l'octroi de prêts directs aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008.

Dette nette

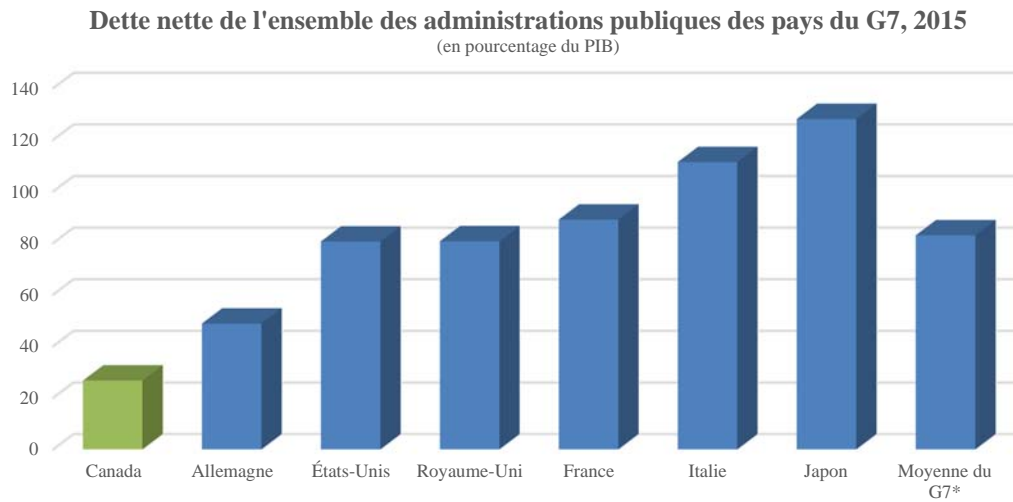
La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – s'est établie à 693,8 milliards de dollars au 31 mars 2016. En pourcentage du PIB, la dette nette se chiffrait à 35,0 pour cent, en hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, mais en baisse de 37,2 points de pourcentage par rapport au 31 mars 1996, lorsqu'elle culminait à 72,2 pour cent.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On retranche du total des passifs uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.

Dette nette
(en pourcentage du PIB)



La dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada est la plus faible des pays du G7



*PIB converti en dollars américains aux taux de change moyens du marché.
Source : FMI, *Moniteur des finances publiques* (avril 2016).

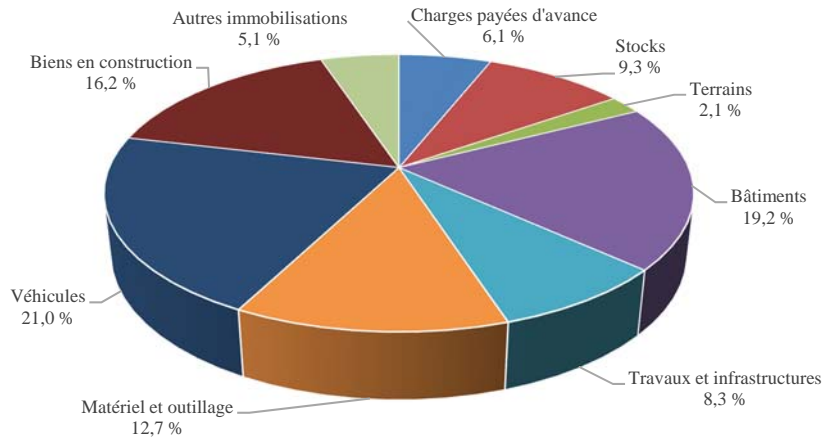
Selon le FMI, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'est établi à 26,7 pour cent en 2015. Il s'agit du ratio le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne devait s'élever à 83,0 pour cent du PIB, selon les estimations de cet organisme.

Les comparaisons internationales de la dette nette portent sur l'ensemble des administrations publiques, selon les comptes nationaux, ce qui, dans le cas du Canada, comprend la dette nette des administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales ainsi que les actifs nets du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et les infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers.

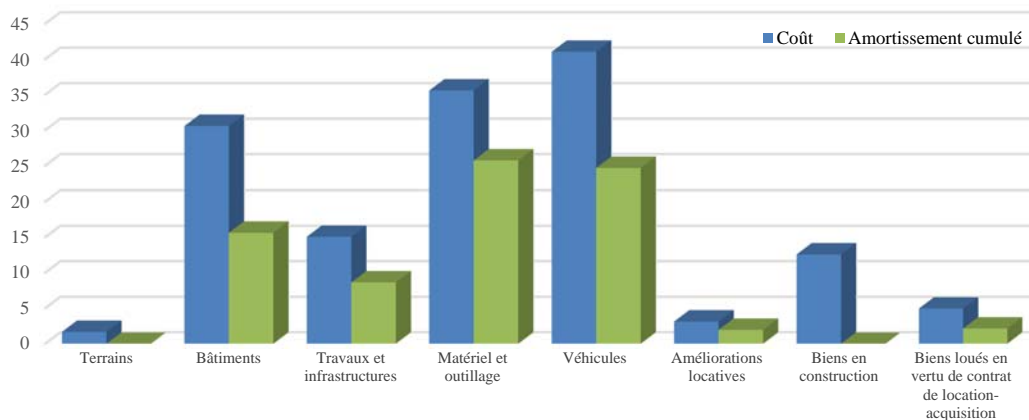
Actifs non financiers par catégorie pour 2015-2016



Au 31 mars 2016, les actifs non financiers se sont établis à 77,8 milliards de dollars, en hausse de 3,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. De cette croissance, 2,5 milliards de dollars se rapportent à la hausse de la valeur des immobilisations corporelles, tandis que 0,6 milliard de dollars a trait à la hausse des autres actifs non financiers. Cette dernière hausse est principalement attribuable à la croissance des paiements progressifs ou anticipés, en partie compensée par une diminution des avances aux exportateurs canadiens effectuées par la Corporation commerciale canadienne.

Au 31 mars 2016, l'amortissement des immobilisations corporelles amortissables s'est élevé à environ 60 pour cent de leur coût initial, soit la même proportion qu'à la fin de l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les terrains et les actifs en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.

Coût et amortissement cumulé des immobilisations corporelles
(en milliards de dollars)



Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. Par contre, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent la différence entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2015-2016, le gouvernement a eu des besoins financiers totalisant 16,4 milliards de dollars avant ses activités de financement, alors qu'il avait eu des ressources financières totalisant 3,2 milliards de dollars en 2014-2015 avant ses activités de financement. Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des besoins financiers nets de 11,1 milliards de dollars en 2015-2016, comparativement à des besoins financiers nets de 0,1 milliard de dollars en 2014-2015. Une part de 6,6 milliards de dollars de cette augmentation se rapporte aux garanties en espèces promises par le gouvernement aux termes de nouveaux accords-cadres sur les swaps et les produits dérivés en 2015-2016. La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement en immobilisations a totalisé 6,7 milliards de dollars en 2015-2016, en hausse par rapport à 5,9 milliards de dollars en 2014-2015. La trésorerie générée par les activités d'investissement a diminué de 7,6 milliards de dollars, passant de 9,2 milliards de dollars en 2014-2015 à 1,5 milliard de dollars en 2015-2016, surtout en raison du remboursement en 2014-2015 du principal sur les actifs arrivant à échéance en vertu du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés administré par la SCHL.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement	(11 132)	(103)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation.....	(6 747)	(5 850)
Trésorerie générée par les activités d'investissement.....	1 528	9 156
<i>Total de la trésorerie (utilisée) générée avant les activités de financement.....</i>	<i>(16 351)</i>	<i>3 203</i>
Trésorerie générée par les activités de financement.....	19 922	367
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 571	3 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.....	34 999	31 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	38 570	34 999

Les activités de financement ont généré une source de trésorerie de 19,9 milliards de dollars en 2015-2016, donnant lieu à une augmentation nette globale de la trésorerie de 3,6 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se situaient à 38,6 milliards de dollars au 31 mars 2016.

Risques et incertitudes

Comme l'indiquent le budget et les documents connexes, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture économique, et particulièrement à celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de ces changements, le ministère des Finances du Canada publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire qui appliquent des règles empiriques, car l'incidence réelle dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 22 mars 2016 :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel ferait reculer le solde budgétaire de 5,0 milliards de dollars la première année, de 5,2 milliards de dollars la deuxième année et de 5,1 milliards de dollars la cinquième année.
- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB ferait reculer le solde budgétaire de 2,2 milliards de dollars la première année, de 1,8 milliard de dollars la deuxième année et de 1,0 milliard de dollars la cinquième année.
- Une hausse soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt ferait reculer le solde budgétaire de 0,9 milliard de dollars la première année, de 1,9 milliard de dollars la deuxième année et de 3,3 milliards de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que d'importantes fluctuations économiques modifieraient certaines de ces projections.

Comparaison sur dix exercices d'informations financières

Les tableaux suivants présentent une comparaison sur dix exercices d'informations financières et reflètent les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Tableau 1.1

Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ²	2013 ¹	2014	2015	2016
Revenus										
<i>Revenus fiscaux</i>										
Revenus d'impôt sur le revenu										
Particuliers.....	110 575	113 528	116 612	105 040	114 661	120 537	125 728	130 811	135 743	144 897
Sociétés.....	39 361	42 212	31 243	32 247	31 953	33 641	34 986	36 587	39 447	41 444
Non-résidents.....	4 877	5 693	6 298	5 293	5 137	5 300	5 073	6 404	6 216	6 505
	<i>154 813</i>	<i>161 433</i>	<i>154 153</i>	<i>142 580</i>	<i>151 751</i>	<i>159 478</i>	<i>165 787</i>	<i>173 802</i>	<i>181 406</i>	<i>192 846</i>
Autres taxes et droits										
Taxe sur les produits et services.....	31 296	29 920	25 740	26 947	28 379	28 370	28 821	30 998	31 349	32 952
Taxes sur l'énergie.....	5 128	5 139	5 161	5 178	5 342	5 328	5 381	5 486	5 528	5 565
Droits de douane à l'importation.....	3 704	3 903	4 036	3 490	3 520	3 862	3 979	4 239	4 581	5 372
Autres taxes et droits d'accise.....	5 189	5 245	4 869	4 958	5 662	5 546	5 370	5 413	5 724	5 916
	<i>45 317</i>	<i>44 207</i>	<i>39 806</i>	<i>40 573</i>	<i>42 903</i>	<i>43 106</i>	<i>43 551</i>	<i>46 136</i>	<i>47 182</i>	<i>49 805</i>
Total des revenus fiscaux.....	200 130	205 640	193 959	183 153	194 654	202 584	209 338	219 938	228 588	242 651
<i>Cotisations d'assurance-emploi.....</i>	<i>16 789</i>	<i>16 558</i>	<i>16 887</i>	<i>16 761</i>	<i>17 501</i>	<i>18 556</i>	<i>20 395</i>	<i>21 766</i>	<i>22 564</i>	<i>23 070</i>
Autres revenus										
Sociétés d'État.....	7 503	6 504	7 760	7 622	12 937	12 024	11 448	11 455	13 480	12 460
Autres programmes.....	12 261	14 951	16 944	12 920	13 939	14 274	13 952	16 836	16 359	14 950
Nets des opérations de change.....	1 714	1 872	1 736	1 647	1 809	1 669	1 502	1 682	1 355	2 322
Total des autres revenus.....	21 478	23 327	26 440	22 189	28 685	27 967	26 902	29 973	31 194	29 732
Total des revenus.....	238 397	245 525	237 286	222 103	240 840	249 107	256 635	271 677	282 346	295 453
Charges										
<i>Paiements de transfert</i>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint.....	30 284	31 955	33 377	34 653	35 629	38 045	40 255	41 786	44 103	45 461
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement										
Transfert canadien en matière de santé.....	20 140	21 474	22 759	24 820	26 031	27 174	28 912	30 543	32 114	34 025
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	8 500	9 872	10 568	10 858	11 179	11 514	11 860	12 215	12 582	12 959
Accords fiscaux.....	9 856	11 850	12 164	13 490	13 826	15 259	15 595	15 610	16 271	16 893
Autres principaux transferts.....	3 985	2 923	985	7 772	1 751	2 847	2 003	2 107	2 142	1 973
	<i>42 481</i>	<i>46 119</i>	<i>46 476</i>	<i>56 940</i>	<i>52 787</i>	<i>56 794</i>	<i>58 370</i>	<i>60 475</i>	<i>63 109</i>	<i>65 850</i>
Prestations d'assurance-emploi.....	14 084	14 298	16 308	21 586	19 850	17 647	17 099	17 300	18 052	19 419
Prestations pour enfants.....	11 214	11 894	11 901	12 340	12 656	12 726	12 975	13 136	14 303	18 025
Autres paiements de transfert.....	30 693	31 269	34 793	45 949	43 155	37 720	34 862	36 698	35 126	34 874
Total des paiements de transfert.....	128 756	135 535	142 855	171 468	164 077	162 932	163 561	169 395	174 693	183 629
Autres charges de programmes										
Sociétés d'État.....	5 109	5 185	5 859	7 400	7 584	8 198	9 512	7 484	7 590	8 358
Portefeuilles ministériels.....	56 835	61 883	63 337	69 419	71 680	73 176	73 106	71 728	71 558	78 858
Total des autres charges de programmes.....	61 944	67 068	69 196	76 819	79 264	81 374	82 618	79 212	79 148	87 216
Total des charges de programmes.....	190 700	202 603	212 051	248 287	243 341	244 306	246 179	248 607	253 841	270 845
<i>Frais de la dette publique.....</i>	<i>33 945</i>	<i>33 325</i>	<i>30 990</i>	<i>29 414</i>	<i>30 871</i>	<i>31 080</i>	<i>28 871</i>	<i>28 220</i>	<i>26 594</i>	<i>25 595</i>
Total des charges.....	224 645	235 928	243 041	277 701	274 212	275 386	275 050	276 827	280 435	296 440
Excédent (déficit) annuel.....	13 752	9 597	(5 755)	(55 598)	(33 372)	(26 279)	(18 415)	(5 150)	1 911	(987)
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	481 499	467 268	457 637	463 710	519 097	551 668	591 040	609 391	611 881	612 330
Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière.....	-	-	-	-	-	(3 337)	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global.....	479	34	(318)	211	2 142	(2 292)	64	2 660	(2 360)	(2 669)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	467 268	457 637	463 710	519 097	550 327	583 576	609 391	611 881	612 330	615 986

¹ Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2013 a été ajusté pour inclure les redressements de 5 669 millions de dollars et de 1 795 millions de dollars relativement aux escomptes et primes non amortis découlant de rachat d'obligation et pour les prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs qui ont été effectués au cours de l'exercice 2013-2014.

² Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2012 a été ajusté pour inclure le redressement de 1 341 millions de dollars pour les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui a été effectué au cours de l'exercice 2012-2013.

Tableau 1.2
Gouvernement du Canada
État consolidé de la situation financière – détaillé

(en millions de dollars)

	Au 31 mars ¹									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Passifs										
<i>Créditeurs et charges à payer</i>										
Sommes à payer aux contribuables.....	41 388	49 010	50 845	48 251	48 648	50 952	54 877	52 600	56 198	53 697
Autres créditeurs et charges à payer	49 951	46 000	44 159	53 706	51 422	55 417	43 991	38 482	40 737	45 971
Passif environnemental	6 062	6 669	6 342	6 602	7 745	8 362	10 600	11 143	12 296	13 282
Revenus reportés.....	1 594	1 602	5 734	5 113	4 512	3 893	3 321	3 920	9 160	9 981
Intérêts et dette échue.....	7 516	7 182	6 919	6 853	6 733	6 379	5 955	5 585	5 240	4 922
Total des créditeurs et charges à payer ..	106 511	110 463	113 999	120 525	119 060	125 003	118 744	111 730	123 631	127 853
<i>Dette portant intérêt</i>										
<i>Dette non échue</i>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables.....	257 482	253 550	295 186	367 962	416 080	448 140	469 039	473 319	487 881	504 068
Bons du Trésor	134 074	116 936	192 275	175 849	162 980	163 221	180 689	152 990	135 692	138 100
Titres au détail	15 175	13 068	12 532	11 855	10 141	8 922	7 481	6 327	5 660	5 076
Obligations pour le Régime de pensions du Canada	1 743	1 042	523	452	27	11	–	–	–	–
Total de la dette non échue	408 474	384 596	500 516	556 118	589 228	620 294	657 209	632 636	629 233	647 244
Payable en devises.....	10 372	9 498	10 381	8 243	7 628	10 715	10 802	16 030	20 267	22 482
Réévaluation des swaps de devises	(1 091)	(1 420)	3 690	(4 233)	(5 091)	(4 448)	(3 419)	2 326	6 669	8 391
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés	(6 659)	(6 213)	(4 751)	(5 092)	(4 485)	(4 295)	3 231	3 184	4 296	5 047
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	3 096	4 236	4 184	4 090	3 685	3 633	3 647	3 603	3 710	3 477
Autre dette non échue	–	–	–	–	190	453	917	1 179	1 005	1 570
Total de la dette non échue	414 192	390 697	514 020	559 126	591 155	626 352	672 387	658 958	665 180	688 211
<i>Régimes de retraite et autres avantages futurs</i>										
Régimes de retraite du secteur public	134 726	137 371	139 909	142 843	146 135	148 911	151 667	153 162	152 664	152 227
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	45 123	47 901	50 311	54 227	58 206	61 915	67 301	71 959	76 140	85 681
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	179 849	185 272	190 220	197 070	204 341	210 826	218 968	225 121	228 804	237 908
Dû au Régime de pensions du Canada.....	54	106	90	175	23	138	68	140	212	35
Autres passifs	5 157	5 789	5 833	6 412	6 292	6 795	5 978	5 774	5 790	5 567
Total de la dette portant intérêt	599 252	581 864	710 163	762 783	801 811	844 111	897 401	889 993	899 986	931 721
Total des passifs	705 763	692 327	824 162	883 308	920 871	969 114	1 016 145	1 001 723	1 023 617	1 059 574
Actifs financiers										
<i>Trésorerie et créances</i>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	22 696	13 729	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570
Impôts à recevoir	66 492	65 902	71 911	69 063	78 626	86 006	92 115	92 489	98 499	105 848
Autres créances	3 398	3 247	3 251	3 692	3 958	4 513	4 698	4 656	3 198	10 270
Total de la trésorerie et des créances.....	92 586	82 878	122 147	101 205	96 907	107 662	124 154	128 574	136 696	154 688
<i>Comptes d'opérations de change</i>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	44 673	42 904	51 194	53 701	54 041	62 141	63 381	77 365	91 961	101 379
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	11 106	10 752	12 011	9 823	9 792	9 842	9 694	10 883	11 129	20 170
Fonds monétaire international – Prêts	–	–	–	337	1 139	1 325	1 457	1 665	1 353	1 278
Moins : Fonds monétaire international – Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux..	11 601	11 357	11 496	16 911	16 465	16 311	15 773	17 651	19 425	29 288
Total des comptes d'opérations de change	44 178	42 299	51 709	46 950	48 507	56 997	58 759	72 262	85 018	93 539
<i>Prêts, placements et avances</i>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	23 683	30 167	104 049	129 523	135 673	130 662	131 785	94 815	89 375	91 116
Autres prêts, placements et avances	21 411	20 702	21 044	23 158	22 876	22 258	23 134	22 820	24 306	24 841
Total des prêts, placements et avances ..	45 094	50 869	125 093	152 681	158 549	152 920	154 919	117 635	113 681	115 957
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public</i>										
Total des actifs financiers	181 858	176 046	298 949	300 836	303 963	317 579	337 832	319 409	336 658	365 823
Dette nette	523 905	516 281	525 213	582 472	616 908	651 535	678 313	682 314	686 959	693 751
Actifs non financiers										
Immobilisations corporelles	49 036	51 175	53 326	55 054	57 668	59 047	60 241	61 942	63 347	65 838
Stocks	5 988	6 248	6 348	6 192	6 830	6 996	7 453	7 316	7 250	7 221
Charges payées d'avance et autres	1 613	1 221	1 829	2 129	2 083	1 916	1 228	1 175	4 032	4 706
Total des actifs non financiers	56 637	58 644	61 503	63 375	66 581	67 959	68 922	70 433	74 629	77 765
Déficit accumulé	467 268	457 637	463 710	519 097	550 327	583 576	609 391	611 881	612 330	615 986

¹ Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Tableau 1.3
Gouvernement du Canada
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette nette au début de l'exercice – telle qu'établie antérieurement	536 946	523 905	516 281	525 213	582 472	616 908	650 135	671 363	682 314	686 959
Changements comptables et redressement										
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	–	–	–	–	–	1 341	1 400	–	–	–
Escomptes et primes non amortis découlant du rachat d'obligations.....	–	–	–	–	–	–	5 669	5 387	–	–
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	–	–	–	–	–	–	1 795	1 563	–	–
Dette nette au début de l'exercice – telle que redressée	536 946	523 905	516 281	525 213	582 472	618 249	658 999	678 313	682 314	686 959
Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière	–	–	–	–	–	3 337	–	–	–	–
Variation de la dette nette au cours de l'exercice										
(Excédent) déficit annuel	(13 752)	(9 597)	5 755	55 598	33 372	26 279	18 415	5 150	(1 911)	987
Variation due aux immobilisations corporelles										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	4 789	5 957	6 249	7 136	8 061	6 976	7 175	7 129	7 204	8 015
Amortissement des immobilisations corporelles.....	(3 807)	(3 954)	(4 176)	(4 418)	(4 756)	(4 859)	(5 184)	(4 865)	(5 090)	(5 049)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	(202)	(440)	(608)	(297)	(447)	(664)	(407)	(875)	(954)	(632)
(Perte) ou gain net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	(99)	576	686	(693)	(244)	(74)	(390)	312	245	157
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i>	<i>681</i>	<i>2 139</i>	<i>2 151</i>	<i>1 728</i>	<i>2 614</i>	<i>1 379</i>	<i>1 194</i>	<i>1 701</i>	<i>1 405</i>	<i>2 491</i>
Variation due aux stocks	113	260	100	(156)	638	166	457	(137)	(66)	(29)
Variation due aux charges payées d'avance	396	(392)	608	300	(46)	(167)	(688)	(53)	2 857	674
(Diminution) augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement	(12 562)	(7 590)	8 614	57 470	36 578	27 657	19 378	6 661	2 285	4 123
Autres éléments du résultat global	(479)	(34)	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)	(2 660)	2 360	2 669
(Diminution) augmentation nette de la dette nette	(13 041)	(7 624)	8 932	57 259	34 436	29 949	19 314	4 001	4 645	6 792
Dette nette à la fin de l'exercice	523 905	516 281	525 213	582 472	616 908	651 535	678 313	682 314	686 959	693 751

Tableau 1.4
Gouvernement du Canada
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Activités de fonctionnement										
Excédent (déficit) annuel	13 752	9 597	(5 755)	(55 598)	(33 372)	(26 279)	(18 415)	(5 150)	1 911	(987)
Éléments sans effet sur la trésorerie										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés										
d'État entreprises et autres entreprises publiques	(5 336)	(4 256)	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 807	3 954	4 176	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	99	(576)	(686)	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)
Réévaluations des swaps de devises	1 668	(329)	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722
Variation des impôts à recevoir	(7 379)	590	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs	5 418	5 423	4 948	6 850	7 271	5 144	8 142	5 215	3 358	8 728
Variation des comptes d'opérations de change	(3 351)	1 879	(9 410)	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 762)	(13 503)	(12 756)	(8 521)
Variation des créditeurs et charges à payer	5 079	3 952	3 536	6 526	(1 465)	5 943	(6 259)	(7 014)	11 901	4 222
Variation des liquidités données en nantissement à des contreparties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 557)
Variation nette des autres comptes	(1 667)	1 797	2 752	2 281	(129)	1 844	1 175	1 953	670	34
Trésorerie générée (utilisée) par les activités de fonctionnement	12 090	22 031	(6 111)	(37 452)	(41 665)	(28 992)	(21 620)	(14 520)	(103)	(11 132)
Activités d'investissement en immobilisation										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 789)	(5 957)	(6 249)	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(6 804)	(7 379)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	202	440	608	297	447	664	407	875	954	632
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation	(4 587)	(5 517)	(5 641)	(6 839)	(7 614)	(6 312)	(6 768)	(6 254)	(5 850)	(6 747)
Activités d'investissement										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Opérations portant sur l'avoir	2 602	2 436	1 495	(3 226)	2 818	2 684	1 445	5 165	3 514	4 975
Émission de prêts et avances	(3 713)	(5 052)	(132 057)	(119 755)	(76 579)	(63 389)	(65 183)	(70 328)	(79 905)	(54 542)
Remboursement de prêts et avances	3 894	435	60 688	99 921	76 677	65 286	66 156	110 259	88 168	52 699
Émission d'autres prêts, placements et avances	(16 969)	(6 571)	(6 910)	(21 174)	(5 858)	(7 679)	(5 533)	(5 525)	(8 124)	(7 749)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances	16 475	6 883	5 041	16 620	5 814	6 858	4 221	4 418	5 503	6 145
Trésorerie générée (utilisée) par les activités d'investissement	2 289	(1 869)	(71 743)	(27 614)	2 872	3 760	1 106	43 989	9 156	1 528
Total de la trésorerie générée (utilisée) avant les activités de financement	9 792	14 645	(83 495)	(71 905)	(46 407)	(31 544)	(27 282)	23 215	3 203	(16 351)
Activités de financement										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne	369 354	343 755	531 668	554 892	553 464	567 707	579 456	512 009	468 021	452 850
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne	(373 886)	(366 493)	(415 801)	(499 383)	(520 569)	(536 430)	(542 063)	(536 364)	(471 891)	(435 143)
Émission d'emprunts en devises	11 586	11 099	24 500	22 212	8 195	12 743	7 782	12 011	16 961	26 817
Remboursement d'emprunts en devises	(15 299)	(11 973)	(23 616)	(24 351)	(8 810)	(9 656)	(7 695)	(6 783)	(12 724)	(24 602)
Trésorerie (utilisée) générée par les activités de financement	(8 245)	(23 612)	116 751	53 370	32 280	34 364	37 480	(19 127)	367	19 922
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 547	(8 967)	33 256	(18 535)	(14 127)	2 820	10 198	4 088	3 570	3 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21 149	22 696	13 729	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	22 696	13 729	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570

Tableau 1.5
Gouvernement du Canada
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prêts, placements et avances										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Prêts et avances										
Société canadienne d'hypothèques et de logement	148	258	(57 470)	(10 399)	2 693	2 974	3 472	41 951	10 465	177
Banque de développement du Canada	–	(1 000)	(6 284)	(4 961)	(978)	662	(653)	(1 106)	(1 356)	(1 266)
Financement agricole Canada	–	(3 840)	(7 610)	(4 481)	(1 627)	(1 768)	(1 848)	(855)	(662)	(747)
Autres	33	(35)	(5)	7	10	29	2	(59)	(185)	(7)
	181	(4 617)	(71 369)	(19 834)	98	1 897	973	39 931	8 262	(1 843)
Placements										
Quote-part des bénéfices annuels	(5 336)	(4 256)	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)
Autres éléments du résultat global	(479)	(34)	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)	(2 660)	2 360	2 669
Dividendes	2 604	2 436	2 095	1 391	2 818	2 028	1 445	5 215	2 341	4 002
Capitaux propres	(3)	–	(600)	(4 617)	–	656	–	(50)	1 030	973
Ajustement de transition et autres	–	–	–	–	–	3 337	–	–	143	–
	(3 214)	(1 854)	(2 960)	(5 743)	(6 316)	2 963	(3 614)	(3 440)	(2 491)	328
Total	(3 033)	(6 471)	(74 329)	(25 577)	(6 218)	4 860	(2 641)	36 491	5 771	(1 515)
Moins :										
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	66	32	(473)	(103)	(64)	(119)	(1 519)	(480)	353	221
Escomptes et primes non amortis	–	(19)	26	–	(4)	(32)	–	1	(22)	5
	(3 099)	(6 484)	(73 882)	(25 474)	(6 150)	5 011	(1 122)	36 970	5 440	(1 741)
Autres prêts, placements et avances										
Placements de portefeuille	–	–	6	2	–	12	5	–	10	5
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	80	143	(182)	235	69	40	18	(7)	(606)	22
Organisations internationales	(491)	(321)	(905)	(454)	(826)	(704)	(885)	(900)	(1 039)	(972)
Administrations provinciales et territoriales	285	899	217	590	257	(849)	803	849	765	693
Autres prêts, placements et avances	(367)	(410)	(1 005)	(4 926)	456	680	(1 254)	(1 049)	(1 751)	(1 352)
	(493)	311	(1 869)	(4 553)	(44)	(821)	(1 313)	(1 107)	(2 621)	(1 604)
Moins : provision pour moins-value	(387)	(398)	(1 527)	(2 440)	(326)	(1 439)	(436)	(1 421)	(1 135)	(1 069)
	(106)	709	(342)	(2 113)	282	618	(877)	314	(1 486)	(535)
Total des prêts, placements et avances	(3 205)	(5 775)	(74 224)	(27 587)	(5 868)	5 629	(1 999)	37 284	3 954	(2 276)
Régimes de retraite et autres avantages futurs										
Régimes de retraite du secteur public	3 664	2 645	2 538	2 934	3 292	2 776	2 757	557	(823)	(813)
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	1 754	2 778	2 410	3 916	3 979	3 707	5 386	4 658	4 181	9 541
	5 418	5 423	4 948	6 850	7 271	6 483	8 143	5 215	3 358	8 728
Autres passifs										
Dû au Régime de pensions du Canada	(97)	52	(16)	85	(152)	115	(70)	72	72	(177)
Autres passifs	(185)	632	44	579	(120)	503	(817)	(204)	16	(223)
	(282)	684	28	664	(272)	618	(887)	(132)	88	(400)
Actifs non financiers										
Immobilisations corporelles	(681)	(2 139)	(2 152)	(1 728)	(2 614)	(1 379)	(1 194)	(1 701)	(1 405)	(2 491)
Stocks	(113)	(260)	(100)	156	(638)	(166)	(458)	137	66	29
Charges payées d'avance et autres	(396)	392	(608)	(300)	46	167	688	53	(2 857)	(674)
	(1 190)	(2 007)	(2 860)	(1 872)	(3 206)	(1 378)	(964)	(1 511)	(4 196)	(3 136)
Autres opérations										
Impôts à recevoir	(7 379)	590	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)
Autres créances	(817)	151	(3)	(441)	(266)	(555)	(185)	42	1 458	(7 072)
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones	410	(1 311)	(168)	1 438	241	2 688	(7 130)	(1 584)	951	2 780
Sommes à payer aux contribuables	2 986	7 622	1 835	(2 594)	397	2 304	3 925	(2 277)	3 598	(2 501)
Autres passifs	1 683	(2 359)	1 869	7 682	(2 103)	951	(3 054)	(3 153)	7 352	3 942
	(3 117)	4 693	(2 476)	8 933	(11 294)	(1 992)	(12 553)	(7 346)	7 349	(10 200)
Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers	(2 376)	3 018	(74 584)	(13 012)	(13 369)	9 360	(8 260)	33 510	10 553	(7 284)

Tableau 1.6
Gouvernement du Canada
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Comptes d'opérations de change										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes.....	(3 737)	1 769	(8 290)	(2 507)	(340)	(8 100)	(1 240)	(13 984)	(14 596)	(9 418)
Fonds monétaire international – Souscriptions	(433)	354	(1 259)	2 188	31	(50)	148	(1 189)	(246)	(9 041)
Fonds monétaire international – Prêts	–	–	–	(337)	(802)	(186)	(132)	(208)	312	75
	<i>(4 170)</i>	<i>2 123</i>	<i>(9 549)</i>	<i>(656)</i>	<i>(1 111)</i>	<i>(8 336)</i>	<i>(1 224)</i>	<i>(15 381)</i>	<i>(14 530)</i>	<i>(18 384)</i>
Moins : Fonds monétaire international										
Allocations de droits de tirages spéciaux.....	(48)	43	(154)	(7 766)	30	(48)	139	(1 118)	(231)	(493)
Effets à payer	(771)	201	14	2 351	416	202	398	(760)	(1 543)	(9 370)
	<i>(819)</i>	<i>244</i>	<i>(140)</i>	<i>(5 415)</i>	<i>446</i>	<i>154</i>	<i>537</i>	<i>(1 878)</i>	<i>(1 774)</i>	<i>(9 863)</i>
Total des comptes d'opérations de change	(3 351)	1 879	(9 409)	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 761)	(13 503)	(12 756)	(8 521)
Dette non échue										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables	(3 652)	(3 932)	41 636	72 776	48 118	32 060	20 899	4 280	14 562	16 187
Bons du Trésor.....	2 477	(17 138)	75 339	(16 426)	(12 869)	241	17 468	(27 699)	(17 298)	2 408
Titres au détail	(2 167)	(2 107)	(537)	(677)	(1 714)	(1 219)	(1 441)	(1 154)	(667)	(584)
Obligations pour le Régime de pensions du Canada	(1 359)	(700)	(519)	(71)	(425)	(16)	(11)	–	–	–
	<i>(4 701)</i>	<i>(23 877)</i>	<i>115 919</i>	<i>55 602</i>	<i>33 110</i>	<i>31 066</i>	<i>36 915</i>	<i>(24 573)</i>	<i>(3 403)</i>	<i>18 011</i>
Payable en devises	(3 713)	(875)	883	(2 138)	(615)	3 087	87	5 228	4 237	2 215
Réévaluation des swaps de devises	1 167	(329)	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722
Escomptes et primes non amortis de la dette										
contractée sur les marchés	121	446	1 462	(341)	607	190	7 526	(47)	1 112	751
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	169	1 140	(51)	(94)	(405)	(52)	13	(44)	107	(233)
Autre dette non échue	–	–	–	–	190	263	464	262	(174)	565
Total de la dette non échue	(6 957)	(23 495)	123 323	45 106	32 029	35 197	46 034	(13 429)	6 222	23 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie										
à la fin de l'exercice										
En monnaie canadienne	22 701	13 733	46 989	28 124	13 902	16 493	27 130	31 415	34 716	36 022
En devises	(5)	(4)	(4)	326	421	650	211	14	283	2 548
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	22 696	13 729	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

- TERMIUM à l'adresse www.btb.termiumpius.gc.ca
- *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*
- *Glossaire*, site Web du ministère des Finances

Actifs financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Actifs non financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture, ou les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Comptes du Canada

Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

Contrat de location-acquisition

Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Contrat de location-exploitation

Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

Déficit

Montant par lequel les charges de l'État excèdent les revenus dans un exercice donné.

Déficit accumulé

Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs—à la fois financiers et non financiers.

Dette nette

Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité

Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime disponibles pour faire face aux passifs au titre des régimes et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. Elle évalue les obligations et attribue les coûts des prestations pour la période et détermine les gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

Excédent

Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

Fonds publics

Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

Groupe des Sept (G7)

Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G7, renforcent leurs initiatives.

Immobilisations corporelles

Actifs non financiers ayant une existence matérielle : *a)* qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; *b)* dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et *c)* qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

Obligation à rendement réel

Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

Obligation au titre des prestations constituées

Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Obligation contractuelle

Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.

Paiement de transfert

Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant : *a)* ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; *b)* ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou *c)* ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Passif éventuel

Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.

Provision

Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Société d'État entreprise

Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Swap

Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

Titres au détail

Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

Trésor

Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle

Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

Section 2

Comptes publics du Canada

2015-2016

États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport et observations du vérificateur général du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	2.2
Énoncé de responsabilité	2.3
Vérificateur général du Canada	
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2.4
États financiers consolidés du gouvernement du Canada	
État consolidé des résultats et du déficit accumulé	2.5
État consolidé de la situation financière	2.6
État consolidé de la variation de la dette nette	2.7
État consolidé des flux de trésorerie.....	2.8
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada.....	2.9
Information supplémentaire	
Observations du vérificateur général du Canada.....	2.43

Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit ou l'excédent et les autres éléments du résultat global du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit ou l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisation, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

Énoncé de responsabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public et lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Ces états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés au vérificateur général du Canada, qui les vérifie et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions du vérificateur général du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*La secrétaire du Conseil du Trésor
du Canada,*



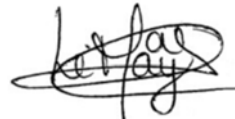
Yaprak Baltacıoğlu

*Le sous-ministre des
Finances,*



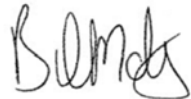
Paul Rochon

*Le sous-receveur général
du Canada,*



Marie Lemay

*Le contrôleur général du
Canada,*



Bill Matthews, CPA, CA

Le 6 septembre 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chambre des communes

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés

Le gouvernement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du gouvernement portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 6 septembre 2016
Ottawa, Canada

Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé
Exercice clos le 31 mars 2016

(en millions de dollars)

	2016		2015
	Budget (note 3)	Réel	Réel
Revenus (note 19)			
<i>Revenus fiscaux</i>			
Revenus d'impôt sur le revenu			
Particuliers.....	143 355	144 897	135 743
Sociétés.....	36 846	41 444	39 447
Non-résidents.....	6 195	6 505	6 216
Total des revenus d'impôt sur le revenu	186 396	192 846	181 406
Autres taxes et droits			
Taxe sur les produits et services.....	32 734	32 952	31 349
Taxes sur l'énergie.....	5 607	5 565	5 528
Droits de douane à l'importation.....	4 887	5 372	4 581
Autres taxes et droits d'accise.....	5 795	5 916	5 724
Total des autres taxes et droits	49 023	49 805	47 182
Total des revenus fiscaux	235 419	242 651	228 588
Cotisations d'assurance-emploi.....	23 125	23 070	22 564
<i>Autres revenus</i>			
Sociétés d'État.....	13 111	12 460	13 480
Autres programmes.....	16 580	14 950	16 359
Nets des opérations de change.....	2 051	2 322	1 355
Total des autres revenus	31 742	29 732	31 194
Total des revenus	290 286	295 453	282 346
Charges (note 4 et note 19)			
<i>Paiements de transfert</i>			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint.....	45 678	45 461	44 103
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	65 436	65 850	63 109
Prestations d'assurance-emploi.....	18 375	19 419	18 052
Prestations pour enfants.....	17 959	18 025	14 303
Autres paiements de transfert.....	33 987	34 874	35 126
Total des paiements de transfert	181 435	183 629	174 693
<i>Autres charges de programmes</i>			
Sociétés d'État.....	8 329	8 358	7 590
Portefeuilles ministériels.....	73 448	78 858	71 558
Total des autres charges de programmes	81 777	87 216	79 148
Total des charges de programmes	263 212	270 845	253 841
Frais de la dette publique.....	25 704	25 595	26 594
Total des charges	288 916	296 440	280 435
(Déficit) excédent annuel	1 370	(987)	1 911
Déficit accumulé au début de l'exercice	612 330	612 330	611 881
Autres éléments du résultat global (note 5 et note 13)	(2 366)	(2 669)	(2 360)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice (note 5)	613 326	615 986	612 330

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2016

(en millions de dollars)

	2016	2015
Passifs		
<i>Créditeurs et charges à payer</i>		
Sommes à payer aux contribuables	53 697	56 198
Autres créditeurs et charges à payer	45 971	40 737
Passif environnemental (note 6).....	13 282	12 296
Revenus reportés	9 981	9 160
Intérêts et dette échue.....	4 922	5 240
Total des créditeurs et charges à payer	127 853	123 631
<i>Dette portant intérêt</i>		
Dette non échue (note 7)	688 211	665 180
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Régimes de retraite du secteur public (note 8).....	152 227	152 664
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 8).....	85 681	76 140
<i>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs.....</i>	<i>237 908</i>	<i>228 804</i>
Autres passifs (note 9).....	5 602	6 002
Total de la dette portant intérêt	931 721	899 986
Total des passifs	1 059 574	1 023 617
Actifs financiers		
<i>Trésorerie et créances</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10).....	38 570	34 999
Impôts à recevoir (note 11).....	105 848	98 499
Autres créances (note 11).....	10 270	3 198
Total de la trésorerie et des créances	154 688	136 696
<i>Comptes d'opérations de change (note 12)</i>	<i>93 539</i>	<i>85 018</i>
<i>Prêts, placements et avances</i>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 13).....	91 116	89 375
Autres prêts, placements et avances (note 14).....	24 841	24 306
Total des prêts, placements et avances.....	115 957	113 681
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public (note 8)</i>	<i>1 639</i>	<i>1 263</i>
Total des actifs financiers.....	365 823	336 658
Dette nette.....	693 751	686 959
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 15)	65 838	63 347
Stocks	7 221	7 250
Charges payées d'avance et autres	4 706	4 032
Total des actifs non financiers.....	77 765	74 629
Déficit accumulé (note 5).....	615 986	612 330
Obligations contractuelles et passif éventuel (note 17 et note 18)		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars 2016

(en millions de dollars)

	2016		2015
	Budget (note 3)	Réel	Réel
Dette nette au début de l'exercice.....	686 959	686 959	682 314
Variation de la dette nette au cours de l'exercice			
Déficit (excédent) annuel.....	(1 370)	987	(1 911)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	8 541	8 015	7 204
Amortissement des immobilisations corporelles.....	(5 702)	(5 049)	(5 090)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	(400)	(632)	(954)
Gain net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	–	157	245
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles.....</i>	<i>2 439</i>	<i>2 491</i>	<i>1 405</i>
Variation due aux stocks.....	–	(29)	(66)
Variation due aux charges payées d'avance et autres.....	–	674	2 857
Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement.....	1 069	4 123	2 285
Autres éléments du résultat global (note 5 et note 13).....	2 366	2 669	2 360
Augmentation nette de la dette nette.....	3 435	6 792	4 645
Dette nette à la fin de l'exercice.....	690 394	693 751	686 959

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume

Gouvernement du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016

(en millions de dollars)

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent annuel.....	(987)	1 911
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	(7 316)	(8 365)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 049	5 090
Gain net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(157)	(245)
Réévaluations des swaps de devises	1 722	4 343
Variation des impôts à recevoir	(7 349)	(6 010)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs	8 728	3 358
Variation des comptes d'opérations de change	(8 521)	(12 756)
Variation des créditeurs et charges à payer	4 222	11 901
Variation des liquidités données en nantissement à des contreparties	(6 557)	–
Variation nette des autres comptes	34	670
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement	(11 132)	(103)
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 379)	(6 804)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	632	954
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation	(6 747)	(5 850)
Activités d'investissement		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Opérations portant sur l'avoir	4 975	3 514
Émission de prêts et avances	(54 542)	(79 905)
Remboursement de prêts et avances	52 699	88 168
Émission d'autres prêts, placements et avances	(7 749)	(8 124)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances	6 145	5 503
Trésorerie générée par les activités d'investissement	1 528	9 156
Activités de financement		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne	452 850	468 021
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne	(435 143)	(471 891)
Émission d'emprunts en devises	26 817	16 961
Remboursement d'emprunts en devises	(24 602)	(12 724)
Trésorerie générée par les activités de financement	19 922	367
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 571	3 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	34 999	31 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 10)	38 570	34 999
Renseignement supplémentaire		
Trésorerie utilisée pour les intérêts	14 337	15 152

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

1. Sommaire des politiques comptables importantes

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Les activités financières de toutes ces entités, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et soldes réciproques. Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui comprend les actifs du RPC sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des autres paiements de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et sommes à payer aux contribuables à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts des provinces et des territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Les impôts perçus au nom des provinces et territoires gouvernementaux ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux, ils sont inclus sous les créditeurs et charges à payer. Ils sont comptabilisés comme dus aux provinces et territoires gouvernementaux et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Les conventions suivantes s'appliquent pour chacune des sources spécifiques de revenus :

Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.

Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) domestique sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et du crédit trimestriel de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice auquel il se rapporte.

Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées en tant que revenu dans l'exercice au moment où les gains assurables ont été gagnés.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les droits de licence de spectre sont comptabilisés comme revenus sur une base linéaire sur la durée de la licence. Les revenus reportés se composent de droits de licence de spectre et autres montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.

Charges

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges de programmes et les frais de la dette publique.

Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque les bénéficiaires répondent aux critères d'admissibilité et les transferts sont autorisés le 31 mars. Dans le cas des transferts qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, les transferts sont considérés être autorisés lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, pourvu que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers consolidés.

Les autres charges de programmes sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges de programmes incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les régimes de retraite et avantages futurs des employés et des anciens combattants du secteur public compris dans les charges de personnel sont comptabilisés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les avantages futurs des anciens combattants et des indemnités des accidents du travail, pour lesquelles les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Les prestations pour les congés de maladie cumulés sont comptabilisées selon la méthode de répartition des prestations et les modifications aux régimes relatives aux services passés, compressions et règlements sont comptabilisés lorsque les coûts sont approuvés ou payés.

Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont comptabilisés au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date du règlement des opérations. Les coûts de transaction sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers.

Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change ainsi que les réductions pour refléter une baisse de valeur durable de la juste valeur des titres sont inclus dans les revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international et les prêts au Fonds monétaire international sont comptabilisés au coût.

Prêts, placements et avances

Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, qui comprennent les actifs et les passifs nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de l'avoir du gouvernement est réduit par les dividendes reçus et redressés pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés après l'élimination des gains et des pertes interorganisationnels non réalisés. Ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement et les autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

Certaines sociétés d'État entreprises offrent des prêts à des emprunteurs à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Certains de ces prêts devraient être recouverts au moyen de crédits ultérieurs du gouvernement en vertu de divers programmes de subvention qui fournissent des fonds directement liés au remboursement du prêt. Pour ces prêts à recevoir, une provision pour moins-value du montant qui devrait être remboursé sur les crédits ultérieurs est comptabilisée afin de ramener leur valeur comptable à un montant qui se rapproche du montant à recouvrer auprès de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. La provision pour moins-value est basée sur les montants que recevront les emprunteurs qualifiés en vertu de divers programmes de subventions gouvernementales et le pourcentage de cette subvention qui devrait être appliqué au solde impayé du prêt.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter les conditions avantageuses des prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de pertes dues à la défaillance des montants recevables. L'estimation de la provision pour moins-value considère le risque de crédit de l'emprunteur, le nantissement fourni ainsi que l'historique des paiements. Quand il est déterminé qu'ils sont irrécouvrables, les autres prêts, placements et avances sont radiés. Les recouvrements subséquents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 15. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétrospectivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine. Les biens acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du bail en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du bail ou du taux d'intérêt marginal du gouvernement à la date d'entrée en vigueur du bail. Ces biens sont amortis selon la durée du bail ou la durée de vie utile estimative des biens selon la catégorie de biens. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé.

Dette non échue

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les réévaluations des swaps de devises, l'obligation découlant de contrat de location-acquisition et d'autres dettes non échues. La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à la valeur nominale et est ajustée par les primes et les escomptes lesquels sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique. Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est considérée comme un gain ou une perte dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et l'instrument d'emprunt est décomptabilisé. Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris tout montant versé au moment de l'échange et actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 pour cent par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale. Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatives à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, sont déduits de la dette contractée sur les marchés afin de comptabiliser le passif à des tiers externes. Étant donné que le gouvernement n'emprunte pas expressément pour le compte des sociétés d'État entreprises, aucune compensation de la dette contractée sur les marchés en circulation et des prêts à ces sociétés n'est effectuée.

Les réévaluations des swaps de devises comprennent les profits et les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises dont le gouvernement s'est engagé.

L'obligation découlant de contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des ententes de contrats de location-acquisition.

Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Les prestations de retraite et autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des prestations acquises et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. En raison de leur caractère estimatif et parce que d'autres ajustements seront probablement nécessaires dans l'avenir, les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation des gains et pertes actuariels commence dans l'exercice qui suit les dates auxquelles les évaluations actuarielles en cause ont été effectuées. De plus, suite à une modification de régime, la constatation immédiate des pertes actuarielles nettes non constatées est exigée, pour un montant n'excédant pas la réduction correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées; similairement, des gains nets actuariels non constatés sont constatés immédiatement pour un montant n'excédant pas l'augmentation correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées. À la suite d'une compression ou règlement de régimes, les gains ou pertes actuariels nets non constatés, reliés à la partie de l'obligation qui a subi une compression ou un règlement de régimes, sont reconnus immédiatement.

Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) sont évalués à la valeur liée au marché, une valeur lissée sur cinq ans. Sous cette méthode, le rendement prévu des placements est comptabilisé immédiatement alors que la différence entre le rendement prévu et actuel des placements est comptabilisée dans les gains et pertes actuariels sur une période de cinq ans. La valeur liée au marché des placements est ajustée, si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas les limites de plus ou moins 10 pour cent de la valeur au marché des placements à la fin de l'exercice; toute différence est comptabilisée immédiatement par le biais des gains et pertes actuariels.

Les cotisations à recevoir des employés pour services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.

Passif éventuel

Le passif éventuel, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif est comptabilisé dans les autres créditeurs et charges à payer et une charge est comptabilisée dans les autres charges de programmes. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

Passif environnemental

Le passif environnemental est composé des coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés ainsi que des coûts estimatifs liés aux obligations associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

On comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteurs mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus qui est basé sur le coût d'emprunt du gouvernement. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement. Pour les coûts d'assainissement qui incluent des rentrées de fonds futures s'étendant sur plus de 25 ans, le gouvernement du Canada utilise le taux d'intérêt débiteur du Trésor de 25 ans.

On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. Toute incertitude de mesure est également communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette, des swaps de devises et des contrats à terme sur devises sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts, placements et avances sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts, placements et avances à titre d'autres revenus de programmes. Les gains et les pertes nets liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les charges des portefeuilles ministériels à titre d'autres charges de programmes.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige que le gouvernement effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées chaque année au 31 mars. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si elles touchent à la fois la période actuelle et les périodes ultérieures.

Une incertitude importante relative à la mesure est observée lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne à court terme quant au montant comptabilisé ou divulgué. On entend par court terme une période d'un an au plus à partir du 31 mars. Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait aux montants déclarés au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. On observe également une incertitude relative à la mesure attribuable aux estimations et aux hypothèses dans la comptabilisation des revenus fiscaux et des sommes connexes à recevoir et à payer, de la provision pour créances douteuses et des passifs environnementaux. Il est raisonnablement possible qu'à la suite d'une réévaluation à court terme par le gouvernement, ces estimations et hypothèses puissent nécessiter une importante modification des montants comptabilisés et/ou des renseignements divulgués dans les états financiers consolidés.

Les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont déterminées par calcul actuariel et la réalité peut diverger considérablement des hypothèses utilisées dans le calcul des avantages accumulés des plans. Au 31 mars 2016, un passif découlant des avantages futurs de 236 269 millions de dollars (227 541 millions de dollars en 2015) au titre des obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants est comptabilisé dans les états financiers. Les hypothèses actuarielles importantes utilisées dans la mesure des obligations relatives aux avantages ainsi qu'une analyse de sensibilité de l'incidence des modifications des hypothèses les plus importantes sur les états financiers consolidés sont présentées à la note 8.

Les revenus fiscaux, les sommes connexes à recevoir et à payer et la provision pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus. Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont que les acomptes provisionnels et les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la remise de déclarations d'impôt et les montants à recevoir cotisés sont de bons indicateurs des revenus fiscaux gagnés mais non cotisés au 31 mars. Les estimations sont assujetties à un contrôle a posteriori et sont peaufinées au besoin. L'hypothèse clé utilisée pour l'estimation de la provision générale pour créances douteuses est l'information historique sur le recouvrement, tel que décrit à la note 11. Les méthodologies utilisées pour déterminer les estimations ont été appliquées de façon uniforme à l'année précédente.

Les passifs environnementaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure, tel que mentionné à la note 6, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans l'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée ou la révision des normes environnementales pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global qui découlent de la comptabilisation des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement et sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

2. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

a) Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Au cours de l'exercice 2015-2016, en raison de la dissolution du Parlement le 4 août 2015, il n'y a eu aucune exigence d'émettre des mandats spéciaux pour soutenir les dépenses.

Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement	95 358	93 955
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois.....	158 135	148 614
Total des dépenses budgétaires autorisées	253 493	242 569
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés.....	12 094	11 428
Total des dépenses nettes.....	241 399	231 141
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice	55 041	49 294
Total des charges	296 440	280 435

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice. Les opérations des comptes à fins déterminées consolidés et de certaines sociétés d'État ou autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers consolidés, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsqu'ils sont versés au bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 206 895 millions de dollars (245 788 millions de dollars en 2015) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 55 446 millions de dollars (71 551 millions de dollars en 2015) a été utilisé, un montant de 71 millions de dollars (33 millions de dollars en 2015) est devenu périmé et un montant de 151 378 millions de dollars (174 204 millions de dollars en 2015) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs.

On trouvera des précisions concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non vérifiées) et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

b) Dépassement des pouvoirs de dépenser

Il n'y a pas de dépassement des pouvoirs de dépenser en 2015-2016.

c) Pouvoirs d'emprunter

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Cette autorisation est incluse à la Partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'article 43.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* permet au gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des Finances à contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. En 2016, le gouverneur en conseil a spécifié que la somme maximale du principal qui pouvait être empruntée durant l'exercice était de 270 000 millions de dollars (270 000 millions de dollars en 2015). La somme maximale du principal est la somme de *i*) l'encours des bons du Trésor maximum en circulation au cours de l'exercice, *ii*) la valeur totale du refinancement et des nouvelles émissions prévues des obligations négociables et des titres au détail, *iii*) un montant pour faciliter la gestion de la dette et des comptes d'opération de change pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, une somme de 237 867 millions de dollars (244 913 millions de dollars en 2015) provenant de cette autorisation d'emprunter a été utilisée.

Comptes publics du Canada 2015-2016

d) Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2015-2016 dans le plan budgétaire d'avril 2015 (Budget de 2015).

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2015, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

4. Charges

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé comprennent :

a) Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

(en millions de dollars)

	2016	2015
Transfert canadien en matière de santé	34 025	32 114
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12 959	12 582
Accords fiscaux	16 893	16 271
Autres principaux transferts	1 973	2 142
Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	65 850	63 109

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et à la section 1 (non vérifiée) du volume II des *Comptes publics du Canada*.

b) Autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert, totalisant un montant de 34 874 millions de dollars (35 126 millions de dollars en 2015), comprennent les montants divers versés dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de fournir de l'aide au développement international, de soutenir les soins de santé et d'infrastructure des collectivités des Premières Nations et Inuits, de soutenir le logement social et les familles et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les autres types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels. On trouvera des précisions au tableau 3.6 de la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

c) Frais de la dette publique

(en millions de dollars)

	2016	2015
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue		
Intérêts sur la dette non échue	13 203	13 614
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor	871	1 420
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes	1 503	841
Réévaluation des swaps de devises	(487)	(542)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts	11	19
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	209	209
Autre dette non échue	83	60
Total	15 393	15 621
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs	9 995	10 748
Autres passifs	207	225
Total des frais de la dette publique	25 595	26 594

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

d) Charges totales par secteur

Le gouvernement a défini les secteurs par les portefeuilles ministériels et les sociétés d'État et autres entités. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 19. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Portefeuilles ministériels		
Affaires autochtones et du Nord	9 240	8 780
Affaires mondiales	6 224	6 126
Agriculture et Agroalimentaire	2 028	2 081
Anciens Combattants	929	1 018
Bureau du secrétaire du gouverneur général	21	20
Conseil du Trésor	4 214	3 277
Conseil privé	671	322
Défense nationale	28 759	23 873
Environnement et Changement climatique	1 642	1 658
Famille, Enfants et Développement social	81 743	75 013
Finances	90 176	88 892
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	2 221	2 045
Infrastructure et Collectivités	3 135	3 020
Innovation, Sciences et Développement économique	4 001	5 007
Justice	1 615	1 625
Parlement	571	543
Patrimoine canadien	1 498	1 741
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	1 638	1 671
Ressources naturelles	1 523	2 253
Revenu national	22 199	21 830
Santé	6 325	6 245
Sécurité publique et Protection civile	10 996	10 036
Services publics et Approvisionnement	4 339	4 506
Transports	1 479	1 553
Provision pour évaluation et autres éléments	234	(957)
Total des portefeuilles ministériels	287 421	272 178
Sociétés d'État et autres entités	9 019	8 257
Total des charges	296 440	280 435

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume. Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la structure gouvernementale actuelle.

Comptes publics du Canada 2015-2016

e) Charges totales par type de ressources utilisées pour le fonctionnement

L'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et le tableau précédent présentent le détail des charges par secteur, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

(en millions de dollars)

Articles de charges	2016	2015
Paiements de transfert.....	183 629	174 693
Autres charges de programmes		
Sociétés d'État ¹	7 846	7 162
Personnel.....	50 171	43 811
Transports et communications.....	2 496	2 422
Information.....	235	232
Services professionnels et spéciaux.....	8 353	8 090
Location.....	2 052	1 979
Réparation et entretien.....	2 765	2 312
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	2 513	2 514
Autres subventions et charges.....	5 592	5 435
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 049	5 090
Perte nette sur cession de biens.....	144	101
Total des autres charges de programmes.....	87 216	79 148
Total des charges de programmes.....	270 845	253 841
Frais de la dette publique.....	25 595	26 594
Total des charges.....	296 440	280 435

On trouvera des précisions sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et des précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non vérifiée) du volume II des *Comptes publics du Canada*.

¹ Ce montant diffère des charges présentées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé dû au fait que les charges d'amortissement des immobilisations corporelles et la perte nette sur cession de biens des sociétés d'État consolidées ont été reclassées avec les articles de charges correspondants.

5. Déficit accumulé

Les opérations des sociétés d'État et autres entités consolidées contrôlées par le gouvernement et de certains comptes à fins déterminées sont comprises dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés et l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont inclus dans le déficit accumulé :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Déficit accumulé, excluant les comptes consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global ¹	622 659	619 998
Comptes à fins déterminées consolidés		
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	(2 915)	(522)
Autres comptes d'assurance.....	(711)	(707)
Autres comptes consolidés.....	(326)	(306)
	618 707	618 463
Sociétés d'État et autres entités consolidées.....	(1 463)	(2 274)
Cumul des autres éléments du résultat global.....	(1 258)	(3 859)
Déficit accumulé.....	615 986	612 330

¹ Ce montant comprend les gains et les pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui font partie intégrante des autres éléments du résultat global mais qui sont comptabilisés directement au déficit accumulé, et ne sont donc pas une composante du cumul des autres éléments du résultat global.

Cumul des autres éléments du résultat global

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers découlent d'une variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture et sont exclus du calcul du résultat net jusqu'à ce qu'ils se matérialisent. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés reflètent la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du régime ainsi que des différences entre les résultats réels et les résultats attendus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Ces gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement aux bénéficiaires non répartis sans reclassement au résultat net au cours d'une période ultérieure.

Les autres éléments du résultat global sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront reclassés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes des autres éléments du résultat global ainsi que le cumul des autres éléments du résultat global inclus dans le déficit accumulé du gouvernement :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	3 859	4 317
Autres éléments du résultat global		
Variation nette des gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente	(2 577)	(450)
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures.....	(24)	(8)
Pertes actuarielles sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.....	(68)	(1 902)
Total	(2 669)	(2 360)
Moins : Pertes actuarielles sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés comptabilisés directement au déficit accumulé	(68)	(1 902)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	1 258	3 859

6. Passif environnemental

a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une « Approche fédérale en matière de lieux contaminés » qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le gouvernement a relevé environ 7 900 sites (8 600 sites en 2015) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé environ 2 400 sites (2 400 sites en 2015) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif brut de 5 954 millions de dollars (5 810 millions de dollars en 2015) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des entrepreneurs d'ingénierie/scientifiques. En 2016, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts historiques fut développé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 4 300 sites non évalués pour lesquels un passif estimé de 320 millions de dollars a été enregistré prospectivement en 2016. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 6 274 millions de dollars (5 810 millions de dollars en 2015), constitue la meilleure estimation du gouvernement concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 1 200 sites restants. Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale ou menace pour la santé humaine significative). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2016 et du 31 mars 2015. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, on a utilisé les taux d'intérêt débiteurs du Trésor qui s'appliquent aux emprunts à échéance similaire pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux de mars 2016 vont de 0,62 pour cent pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,13 pour cent pour les emprunts qui échoient à 25 ans ou plus.

(en millions de dollars)

	2016				2015			
	Nombre de sites	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre de sites	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Anciens sites d'exploration minérale ¹	111	3 160	5 954	31	131	3 083	5 048	17
Matières radioactives ²	5	1 116	1 298	–	5	1 016	1 049	–
Sites militaires et anciens sites militaires ³	288	574	594	–	177	559	581	–
Pratiques relatives aux combustibles ⁴	1 203	385	393	–	645	358	366	–
Installations marines/sites aquatiques ⁵	3 294	290	301	–	819	278	291	–
Décharges ⁶	938	359	370	–	375	211	220	–
Autre ⁷	900	390	393	–	261	305	309	–
Total.....	6 739	6 274	9 303	31	2 413	5 810	7 864	17

¹ Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

² Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

³ Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, la peinture à base de métaux ou de BPC utilisé pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

⁴ Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

⁵ Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

⁶ Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

⁷ Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, l'exploitation de biens comme les aéroports, les chemins de fer et les routes où des activités comme l'entreposage ou la manipulation des combustibles, les décharges et les zones d'entreposage des produits chimiques ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques.

De plus durant l'année, 1 200 sites ont été fermés (1 200 sites en 2015), car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation au titre de la mise hors service des immobilisations s'élève à 6 767 millions de dollars (6 502 millions de dollars en 2015), dont Énergie atomique du Canada limitée a enregistré 6 763 millions de dollars (6 487 millions de dollars en 2015) pour la mise hors service de centrales nucléaires. En 2016, un montant de 233 millions de dollars (107 millions de dollars en 2015) a été enregistré pour la révision des estimations et du calendrier des dépenses. De plus, un montant de 251 millions de dollars (250 millions de dollars en 2015) a été comptabilisé pour considérer l'impact de la désactualisation et l'effet de la variation du taux d'actualisation ainsi qu'un montant de 219 millions de dollars (200 millions de dollars en 2015) a été enregistré pour régler des passifs.

c) Autres éléments de passif environnemental

Le gouvernement a relevé environ 893 sites où l'on soupçonne la présence d'UXO (918 UXO en 2015) qui pourraient devoir être éliminées. Sur ces sites, 61 (57 en 2015) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du gouvernement, on a comptabilisé un passif de 272 millions de dollars (1,3 million de dollars en 2015) en vue des activités d'élimination sur 10 (5 en 2015) des sites à UXO confirmés. L'assainissement a été effectué sur 14 de ces sites et ils seront fermés au cours du prochain exercice financier. Les 869 autres sites suspects en sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. Sur ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 61 sites, impossible à déterminer pour 667 sites et improbable pour 141 sites.

Les efforts suivis du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, les obligations au titre de la mise hors service des immobilisations et les sites touchés par les UXO peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.

7. Dette non échue

La dette non échue comprend :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Dette contractée sur les marchés		
Payable en monnaie canadienne	647 244	629 233
Payable en devises	22 482	20 267
Total	669 726	649 500
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés	5 047	4 296
Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis	674 773	653 796
Réévaluation des swaps de devises	8 391	6 669
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	3 477	3 710
Autre dette non échue	1 570	1 005
Total de la dette non échue	688 211	665 180

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant de la prime et de l'escompte n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Au 31 mars 2016, la juste valeur de la dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis s'établit à 742 648 millions de dollars (731 609 millions de dollars en 2015). La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des bons du Canada et des billets à moyen terme émis en dollars américains et en euros, est calculée en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice.

Le gouvernement a signé des contrats d'échanges de devises individuels avec différentes contreparties. Les modalités de ces contrats, qui sont toujours en vigueur, sont établies à partir des ententes maîtresses de la International Swaps and Derivatives Association (ISDA) en place dans chaque contrepartie. Les échanges de devises servent principalement à financer les niveaux d'actif libellés en devises dans les comptes d'opérations de change.

Les réévaluations d'échanges de devises comprennent 757 millions de dollars (1 029 millions de dollars au 31 mars 2015) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément d'actif en devise nette pour le gouvernement après réévaluation et 9 148 millions de dollars (7 698 millions de dollars au 31 mars 2015) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément de passif en devise nette, avec comme résultat global une réévaluation de passif nette d'échanges de devises de 8 391 millions de dollars (6 669 millions de dollars au 31 mars 2015).

Comptes publics du Canada 2015-2016

a) Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de dette par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute (en dollars canadiens) et les taux d'intérêt effectifs annuels moyens pondérés au 31 mars 2016 :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	Obligations négociables			Bons du trésor	Titres au détail ¹	Bons du Canada	Billet à moyen terme		Total
	CAD	USD	Euro			USD	USD	Euro	
2017	77 191	3 939	–	138 100	864	4 748	519	–	225 361
2018	91 349	4 545	–	–	1 204	–	–	–	97 098
2019	42 123	3 917	–	–	1 793	–	325	–	48 158
2020	38 050	5	2 955	–	445	–	552	–	42 007
2021	40 467	–	–	–	368	–	746	222	41 803
2022 et ultérieurs	214 941	–	–	–	402	–	65	–	215 408
	504 121	12 406	2 955	138 100	5 076	4 748	2 207	222	669 835
Moins : Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressement de consolidation ²	53	56	–	–	–	–	–	–	109
Total de la dette contractée sur les marchés ..	504 068	12 350	2 955	138 100	5 076	4 748	2 207	222	669 726
Nature du taux d'intérêt ³	Fixe ⁴	Fixe	Fixe	Variable	Variable	Variable	Fixe et variable	Fixe	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré	2,49	1,25	3,50	0,50	0,67	0,43	0,76	0,15	
Fourchette des taux d'intérêt	0,25 - 10,50	0,88 - 9,70	3,50	0,38 - 0,72	0,50 - 1,40	0,21 - 0,68	0,53 - 2,30	0,15	

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Comprend 3 612 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada ayant des dates d'échéances fixes qui sont remboursables à vue.

² Comprend 500 millions de dollars de titres détenus aux fins d'annulation, 56 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue, 5 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 452 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées.

³ Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

⁴ Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation.

b) Obligation découlant de contrats de location-acquisition

L'obligation totale en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2016 s'élève à 3 477 millions de dollars (3 710 millions de dollars en 2015). Les intérêts de 209 millions de dollars (209 millions de dollars en 2015) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	2016
2017	540
2018	471
2019	459
2020	353
2021	297
2022 et ultérieurs	3 382
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux	5 502
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,63 pour cent	2 025
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	3 477

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouve dans un intervalle de 10 à 25 ans.

8. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

a) Aperçu des régimes

i. Prestations de retraite

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique fédérale ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique telles que définies dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes incluant la force de réserve, les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement. De plus, certaines sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et, dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, sont indexés au taux d'inflation. L'indexation pour les régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées varie selon les différents régimes. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, l'accumulation des prestations de retraite se base généralement sur la rémunération moyenne d'un membre durant les cinq meilleures années consécutives de rémunération ainsi que sur les années de services ouvrant droit à pension. Les membres des régimes peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à pension. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, les prestations s'accumulent sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service.

Pour le régime de retraite des parlementaires, les allocations de base de retraite des parlementaires s'accumulent à un taux de trois pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension du membre, selon le cas. Pour le service rendu après le 31 décembre 2015, les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a complété 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

Dans le cas des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, l'accumulation des prestations de retraite varie selon les conditions des régimes; généralement basée sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne des gains ouvrant droit à pension selon les conditions du régime. Certains des régimes ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

ii. Autres régimes d'avantages futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement et certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent différents types de régimes d'avantages futurs dont les termes et conditions peuvent varier. Les employés peuvent se prévaloir des prestations pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les autres avantages futurs incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités associées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les prestations de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congés de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

Comptes publics du Canada 2015-2016

b) Modalités de financement

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les comptes du Canada. On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

i. Prestations de retraite capitalisées

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que les revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement pour les services postérieurs à mars 2000 entrant dans le cadre des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve ont un montant égal aux cotisations net des prestations payées et des autres frais ayant trait aux services postérieurs qui est investi sur les marchés financiers par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP). Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

ii. Prestations de retraite non capitalisées

Pour les prestations de retraite non capitalisées, des investissements séparés sur les marchés financiers ne sont pas maintenus. Ils sont liés à tous les services antérieurs à avril 2000 et seulement aux services postérieurs à mars 2000 qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi qu'aux régimes de retraite de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 1 036 millions de dollars (247 millions de dollars en 2015).

iii. Autres avantages futurs

Les autres régimes d'avantages futurs pour les employés et les anciens combattants parrainés par le gouvernement et presque tous ceux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 277 millions de dollars en 2016 (211 millions de dollars en 2015). Les coûts des prestations acquises et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Plus de précisions sur ces comptes se trouvent à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

c) Évaluations actuarielles

i. Aux fins de financement

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des régimes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations de l'Actuaire.

Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2014 pour la fonction publique; au 31 mars 2013 pour les Forces canadiennes – Force régulière, les Forces canadiennes – Force de réserve, les parlementaires et les juges de nomination fédérale; au 31 mars 2015 pour l'évaluation du régime de la Gendarmerie royale du Canada, qui est actuellement en cours.

Les régimes de retraite privés fédéraux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et tenus de respecter les directives du superintendant des institutions financières. Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou plus souvent selon la situation financière du régime.

ii. Aux fins de comptabilisation

Les évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer et présenter les obligations et attribuer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont effectuées au 31 mars, sauf celles de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont menées au 31 décembre. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours de préparation pour fins de capitalisation lorsque nécessaire, en lien avec la majorité des hypothèses démographiques. Les autres hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées.

d) Changements aux régimes

i. Modifications aux régimes

En 2016, des modifications ont été apportées aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants entraînant ainsi un accès amélioré et élargi à certaines prestations. Mentionnons entre autres, l'instauration d'une évaluation individuelle qui mesure l'incidence de la déficience liée au service sur les gains potentiels et le nombre d'années restant à servir pour déterminer la catégorie de l'allocation pour déficience permanente; l'augmentation du maximum de l'indemnité d'invalidité et le versement de paiements rétrospectifs aux anciens combattants qui ont touché une indemnité d'invalidité depuis l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants en 2006; l'augmentation du montant du remplacement du revenu, avant retenues, au titre du programme d'allocation pour perte de revenus; l'augmentation de l'exemption des avoirs de la succession dans le cadre du Programme des funérailles et d'inhumation. Ces modifications ont entraîné des coûts ponctuels pour services passés de 3 750 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 8 millions de dollars. Des modifications ont également été faites au régime de retraite d'une société d'État entraînant un coût ponctuel pour services passés de 19 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 17 millions de dollars.

En 2015, les modifications aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants ont entraîné des coûts ponctuels pour services passés de 1 828 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 69 millions de dollars. Une modification au régime des indemnités de départ des employés a entraîné un coût ponctuel des services passés de 3 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 3 millions de dollars.

ii. Compressions aux régimes

Commençant en 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour certains groupes d'employés. Les employés visés par ces modifications ont la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Cette année, les compressions ont entraîné la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 2 millions de dollars (une réduction ponctuelle du coût des services passés de 3 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 37 millions de dollars en 2015), représentant la partie liée à l'obligation relative aux employés visés par les compressions.

En 2015, les anciens employés d'Énergie atomique du Canada Limitée (Division des réacteurs CANDU) ont cessé de travailler dans la fonction publique et ont été embauchés par SNC-Lavalin Group Inc. L'incidence de cette compression a entraîné un coût ponctuel pour services passés de 51 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 6 millions de dollars.

iii. Règlements de régimes

En 2016, des prestations de 63 millions de dollars (643 millions de dollars en 2015) ont été versées aux employés visés par les compressions au régime des indemnités de départ ayant choisi d'encaisser la valeur partielle ou totale de leurs avantages accumulés. Les règlements ont entraîné la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 28 millions de dollars (une réduction ponctuelle du coût des services passés de 49 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 101 millions de dollars en 2015), représentant la partie liée à l'obligation relative aux employés visés par les règlements.

Comptes publics du Canada 2015-2016

e) Passifs nets découlant des avantages futurs

Les obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite des employés du secteur public et des avantages futurs des employés et anciens combattants sont présentés déduction faite des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et des prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars, dans l'état consolidé de la situation financière. Les précisions se détaillent comme suit :

i. Obligations au titre des prestations constituées

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2016				2015			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	109 375	163 088	272 463	106 263	97 912	156 452	254 364	82 170
Prestations constituées	6 510	297	6 807	4 452	6 332	270	6 602	2 844
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	4 781	7 412	12 193	2 549	4 963	7 597	12 560	2 857
Prestations versées	(2 623)	(8 813)	(11 436)	(4 617)	(2 282)	(8 613)	(10 895)	(5 062)
Frais d'administration	(87)	(104)	(191)	(70)	(81)	(105)	(186)	(66)
Transferts nets à d'autres régimes	(575)	(106)	(681)	–	(559)	(114)	(673)	–
Modifications aux régimes	19	–	19	3 750	–	–	–	1 831
Compressions aux régimes	–	–	–	–	(40)	(11)	(51)	(3)
Règlements de régimes	–	–	–	–	–	–	–	(49)
Pertes actuarielles	661	3 891	4 552	8 363	3 130	7 612	10 742	21 741
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ..	118 061	165 665	283 726	120 690	109 375	163 088	272 463	106 263

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

ii. Actifs de retraite

Les actifs de retraite comprennent les placements détenus par l'OIRPSP évalués à la valeur liée au marché, les investissements des sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont majoritairement évalués à la juste valeur, ainsi que des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les placements de retraite sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2016		2015	
	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs
Placements au début de l'exercice	110 760	3	92 913	5
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur des placements	4 899	–	4 764	–
Cotisations				
Employés	2 718	–	2 553	–
Sociétés de la fonction publique, gouvernements territoriaux, sociétés d'État et autres entités	360	1	420	1
Gouvernement	3 860	–	4 161	–
Prestations versées, transferts et autres	(3 183)	(2)	(2 736)	(3)
Gains actuariels	2 278	–	8 685	–
Placements à la fin de l'exercice	121 692	2	110 760	3
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés	601	–	587	–
Total des actifs de retraite à la fin de l'exercice	122 293	2	111 347	3

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Aucun gain actuariel (2 778 millions de dollars en 2015) n'a été inclus dans la valeur liée au marché des placements pour ajuster la limite de plus ou moins 10 pour cent de la différence entre la valeur liée au marché et la valeur du marché des placements à la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2016, la valeur du marché des placements s'élève à 126 561 millions de dollars (122 023 millions de dollars en 2015). Le taux de rendement réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 1,1 pour cent (14,9 pour cent en 2015) au cours de l'exercice.

iii. Passifs nets découlant des avantages futurs

Une réconciliation entre l'obligation au titre des prestations constituées et le montant des passifs nets découlant des avantages futurs est comme suit :

(en millions de dollars)

	2016				2015			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées	118 061	165 665	283 726	120 690	109 375	163 088	272 463	106 263
Moins : actifs de retraite	122 293	–	122 293	2	111 347	–	111 347	3
Total partiel	(4 232)	165 665	161 433	120 688	(1 972)	163 088	161 116	106 260
Plus : gain (moins perte) actuariel net non constaté	7 752	(18 557)	(10 805)	(35 005)	6 475	(16 147)	(9 672)	(30 118)
Moins : cotisations de la date de mesure au 31 mars	40	–	40	–	43	–	43	–
Moins : prestations versées de la date de mesure au 31 mars	–	–	–	2	–	–	–	2
Passifs nets découlant des avantages futurs	3 480	147 108	150 588	85 681	4 460	146 941	151 401	76 140
Les passifs nets découlant des avantages futurs sont constatés et présentés dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :								
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public	5 119	147 108	152 227	–	5 723	146 941	152 664	–
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	–	–	–	85 681	–	–	–	76 140
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs	5 119	147 108	152 227	85 681	5 723	146 941	152 664	76 140
Moins : actifs découlant des régimes de retraite du secteur public	1 639	–	1 639	–	1 263	–	1 263	–
Passifs nets découlant des avantages futurs	3 480	147 108	150 588	85 681	4 460	146 941	151 401	76 140

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Comptes publics du Canada 2015-2016

f) Charges relatives aux avantages futurs et intérêts

Les coûts des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employées et des anciens combattants incluent les charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts. Les charges relatives aux avantages de 16 648 millions de dollars (11 164 millions de dollars en 2015) et les charges relatives aux intérêts de 9 843 millions de dollars (10 653 millions de dollars en 2015) sont présentées dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Plus précisément, des charges relatives aux avantages de 16 688 millions de dollars (11 144 millions de dollars en 2015) sont incluses dans les charges des ministères, des charges relatives aux intérêts de 9 995 millions de dollars (10 748 millions de dollars en 2015) sont incluses dans les frais de la dette publique et un solde de 192 millions de dollars comme charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts est inscrit en tant que réduction (réduction de 75 millions de dollars en 2015) dans les charges des sociétés d'État. Les composantes des charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016				2015			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Charge de prestation								
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés.....	3 586	239	3 825	4 452	3 561	211	3 772	2 844
(Gains) pertes actuariels constatés durant l'exercice	(338)	1 481	1 143	3 454	98	901	999	2 037
Coût des modifications aux régimes.....	19	–	19	3 750	–	–	–	1 831
Compressions aux régimes	–	–	–	–	(40)	(11)	(51)	(3)
Règlements de régimes	–	–	–	–	–	–	–	(49)
(Gains) pertes actuariels comptabilisés suivant les modifications, les compressions et les règlements aux régimes	(17)	–	(17)	22	(6)	–	(6)	(210)
Total.....	3 250	1 720	4 970	11 678	3 613	1 101	4 714	6 450
Charge d'intérêt								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées.....	4 781	7 412	12 193	2 549	4 963	7 597	12 560	2 857
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements.....	(4 899)	–	(4 899)	–	(4 764)	–	(4 764)	–
Total.....	(118)	7 412	7 294	2 549	199	7 597	7 796	2 857

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

g) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées, des prévisions à court terme, ainsi qu'à la majorité des hypothèses démographiques sous-jacentes aux évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours aux fins de financement. Les hypothèses incluent notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêt, aux taux de rendement prévus des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées ainsi que les coûts des services courants, des modifications aux régimes, des compressions aux régimes, des règlements de régimes et des charges d'intérêts pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement se détaillent comme suit :

pour les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation sont les taux de rendement nivelés prévus sur les placements;

pour les prestations de retraite non capitalisées, les taux d'actualisation sont les taux moyens pondérés nivelés des obligations à long terme du gouvernement du Canada;

pour les autres avantages futurs, le taux d'actualisation est le taux prévu des obligations à long terme du gouvernement du Canada à la date d'évaluation.

La moyenne pondérée nivelée prévue des taux obligataires à long terme du gouvernement du Canada est calculée sur la moyenne pondérée des taux d'obligations du gouvernement du Canada prévus sur une période à long terme de 20 ans. Les taux moyens pondérés prennent en considération l'historique des taux obligataires à long terme du gouvernement du Canada et, au fil du temps, reflètent les taux prévus des obligations à long terme du gouvernement du Canada.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars pour les régimes parrainés par le gouvernement ainsi que pour établir les charges connexes aux avantages futurs et charges d'intérêt pour l'année se détaillent comme suit :

	2016		2015	
	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts
Taux d'actualisation ¹				
Prestations de retraite capitalisées	5,8 %	4,2 %	5,8 %	4,9 %
Prestations de retraite non capitalisées	3,9 %	4,8 %	4,2 %	5,1 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	2,3 %	2,4 %	2,4 %	3,5 %
Taux de rendement prévu des placements.....	–	4,2 %	–	4,9 %
Taux d'inflation à long terme.....	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé.....	5,0 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %
Niveau prévu vers lequel le taux tendanciel se stabilisera	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser	2026	2024	2024	2023

¹ Les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées correspondent à la moyenne pondérée des taux d'actualisation fixés présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer la charge des prestations sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation ultimes devraient atteindre 6,1 pour cent en 2025 (6,1 pour cent en 2022 en 2015) pour les prestations de retraite capitalisées et 4,7 pour cent en 2041 (5,1 pour cent en 2040 en 2015) pour les prestations de retraite non capitalisées. La charge d'intérêt est calculée en utilisant les taux d'actualisation présentés dans le tableau.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les catégories importantes de régimes de retraite et autres avantages futurs parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont basés sur une variété de méthodologies. Pour évaluer la valeur actuarielle de leurs obligations au titre des prestations constituées, ces sociétés d'État et autres entités consolidées utilisent des taux de rendement prévus sur les placements allant de 5,2 pour cent à 6,0 pour cent (de 4,8 à 6,3 pour cent en 2015) pour les prestations de retraite capitalisées, des taux d'actualisation allant de 2,0 pour cent à 3,8 pour cent (de 2,2 à 3,5 pour cent en 2015) pour les prestations de retraite non capitalisées, et des taux d'actualisation allant de 2,0 pour cent à 3,8 pour cent (de 2,2 à 4,0 pour cent en 2015) pour les autres avantages futurs des employés. L'augmentation générale des salaires à long terme variait de 2,8 pour cent à 3,8 pour cent (de 2,8 à 4,3 pour cent en 2015).

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés aux régimes correspond à des périodes variant de 4 à 23 ans (4 à 23 ans en 2015) selon le régime en question; plus spécifiquement, de 11 à 15 ans (11 à 15 ans en 2015) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants du temps de guerre est de 6 à 11 ans (6 à 11 ans en 2015).

h) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses actuarielles principales. Noter que pour la sensibilité du taux d'actualisation, un changement de 1 pour cent est considéré seulement pour les taux prévus des obligations à long terme du gouvernement du Canada et non pas pour les taux historiques des obligations à long terme du gouvernement du Canada inclus dans la détermination du taux nivelé d'actualisation utilisé pour évaluer les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement.

(en millions de dollars)

	2016			2015		
	Capita- lisées	Non Capitalisées	Autres avantages futurs	Capita- lisées	Non Capitalisées	Autres avantages futurs
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % du taux d'actualisation	(18 100)	(8 700)	(19 800)	(17 300)	(8 700)	(17 200)
Une baisse de 1 % du taux d'actualisation	23 900	9 600	27 200	22 500	9 100	23 500
Une hausse de 1 % du taux d'inflation.....	15 500	21 200	24 500	14 300	20 400	20 900
Une baisse de 1 % du taux d'inflation.....	(12 800)	(17 600)	(18 300)	(11 800)	(17 000)	(15 700)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires	6 200	1 100	400	6 100	1 200	500
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires	(5 500)	(1 000)	(400)	(5 300)	(1 100)	(400)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	–	–	8 800	–	–	7 500
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	–	–	(6 400)	–	–	(5 400)

9. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Dû au Régime de pensions du Canada	35	212
Autres		
Compte des rentes sur l'État	134	150
Comptes de dépôts et en fiducie	1 445	1 675
Autres comptes à fins déterminées	3 988	3 965
	<hr/>	<hr/>
	5 567	5 790
	<hr/>	<hr/>
Total des autres passifs	5 602	6 002

On trouvera des précisions et les états financiers consolidés vérifiés du Régime de pensions du Canada à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

a) Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (RPC) ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le RPC est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPP est financé au moyen des cotisations reçues des employées, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC). En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé de l'actif net du RPC. Au 31 mars 2016, la juste valeur de l'actif net consolidé du RPC se chiffre à 283 575 millions de dollars (269 615 millions de dollars en 2015).

Aux termes de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, les transactions du RPC sont comptabilisées dans le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) inclus dans les comptes du Canada. Le Compte enregistre aussi les montants transférés à l'OIRPC ou reçus de ce dernier. Le solde du Compte de 35 millions de dollars (212 millions de dollars en 2015) correspond au dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada et conséquemment, est présenté à titre de passif envers le RPC au 31 mars 2016.

b) Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Parmi les plus importants comptes de dépôt et en fiducie est le compte du Fonds des bandes indiennes totalisant un montant de 710 millions de dollars (835 millions de dollars en 2015). Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles de la *Loi sur les Indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 3 527 millions de dollars (3 424 millions de dollars en 2015). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Trésorerie ¹	32 335	28 845
Équivalents de trésorerie	6 235	6 154
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	38 570	34 999

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Comprend 20 000 millions de dollars (20 000 millions de dollars en 2015) lequel a été désigné comme un dépôt détenu à la Banque du Canada ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

11. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres créances ayant trait à des sommes percevables par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 14 330 millions de dollars (13 138 millions de dollars en 2015) et a comptabilisé des créances douteuses de 3 833 millions de dollars (3 910 millions de dollars en 2015). La provision pour créances douteuses est la meilleure estimation faite par la direction de la possibilité de recouvrer les montants cotisés et les intérêts et pénalités reliés mais non encore payés. La provision pour créances douteuses comprend deux éléments. Une provision générale est calculée en fonction de l'âge et du type de comptes en utilisant des taux basés sur l'expérience historique de recouvrement. Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 10 millions de dollars. On ajuste chaque année la provision pour créances douteuses en fonction d'une charge pour les créances douteuses et on en soustrait les montants radiés en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables. La charge annuelle est présentée comme des créances douteuses qui sont imputées aux autres charges de programmes. Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016			2015		
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net
Impôts sur le revenu à recevoir						
Particuliers	60 869	6 997	53 872	55 150	6 660	48 490
Employeurs	19 569	1 135	18 434	17 652	1 052	16 600
Sociétés	18 184	2 529	15 655	16 964	2 282	14 682
Non-résidents	1 511	132	1 379	1 462	138	1 324
Taxes sur les produits et services à recevoir	17 959	2 962	14 997	18 248	2 785	15 463
Droits de douane à recevoir	268	103	165	266	24	242
Droits et taxes d'accise à recevoir.....	1 818	472	1 346	1 895	197	1 698
Total.....	120 178	14 330	105 848	111 637	13 138	98 499

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les autres créances comprennent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice ainsi que les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Les réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement totalisent 6 304 millions de dollars (5 418 millions de dollars en 2015) et sont présentées nettes d'une provision pour créances douteuses de 2 591 millions de dollars (2 220 millions de dollars en 2015). On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les liquidités données en nantissement à des contreparties, qui s'élèvent à 6 557 millions de dollars (néant en 2015) représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure. On trouvera plus de précisions à la note 16.

12. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change du Canada.

Le gouvernement détient certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2016, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établit à 87 347 millions de dollars (84 241 millions de dollars en 2015), est calculée en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers non vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international (FMI) et les allocations de droits de tirage spéciaux sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du FMI et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais et livre sterling britannique). Le Canada participe à deux accords d'emprunt multilatéraux avec le FMI et un groupe d'autres pays membres. Dans son ensemble le maximum d'emprunt en vertu des accords multilatéraux ne peut dépasser l'équivalent de 4 767 millions de DTS (8 722 millions de dollars) au 31 mars 2016.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dollar américain.....	5 303	441
Euro.....	304	189
Livre sterling britannique.....	114	48
Yen japonais.....	181	17
Total.....	5 902	695
Titres négociables		
Dollar américain.....	56 638	60 558
Euro.....	20 162	17 685
Livre sterling britannique.....	7 534	2 405
Yen japonais.....	712	794
Total.....	85 046	81 442
Droits de tirage spéciaux.....	10 431	9 818
Or.....	–	6
Total des réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes.....	101 379	91 961
Fonds monétaire international		
Souscriptions.....	20 170	11 129
Prêts.....	1 278	1 353
Total.....	122 827	104 443
Moins :		
Fonds monétaire international		
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	10 956	10 463
Effets à payer.....	18 332	8 962
Total.....	29 288	19 425
Total des comptes d'opérations de change.....	93 539	85 018

On trouvera des précisions à la section 8 (non vérifiée) de ce volume.

13. Sociétés d'État et autres entités

Les sociétés d'État mères sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement. Il y a également un nombre d'organismes sans but lucratif et d'autres entreprises publiques qui rencontrent la définition de contrôle aux fins de la communication de l'information financière et qui sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

a) Sociétés d'État et autres entités consolidées

Certaines sociétés d'État et organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour la majeure partie de leur financement et ont été consolidées dans les présents états financiers. Les principales sociétés d'État consolidées comprennent : Énergie atomique du Canada Limitée, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, la Société Radio-Canada, la Corporation commerciale canadienne et VIA Rail Canada Inc. Les principaux organismes sans but lucratif consolidés sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. On trouvera des précisions sur ces entités consolidées à la section 4 (non vérifiée) de ce volume.

b) Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les sociétés d'État restantes sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Ces sociétés d'État sont appelées sociétés d'État entreprises et les principales comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada.

En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques et comprennent les diverses administrations portuaires canadiennes. Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le tableau suivant présente les prêts, placements et avances comptabilisés par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Placements		
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	19 939	18 733
Exportation et développement Canada.....	8 889	8 527
Financement agricole Canada.....	5 354	4 855
Banque de développement du Canada.....	5 323	4 745
Administrations portuaires canadiennes.....	2 710	2 521
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	2 116	1 801
Corporation de développement des investissements du Canada.....	461	3 880
Société canadienne des postes.....	(2 157)	(2 277)
Autres.....	845	1 023
Total des placements.....	43 480	43 808
Prêts et avances		
Financement agricole Canada.....	23 438	22 691
Banque de développement du Canada.....	16 942	15 676
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	10 531	10 708
Autres.....	340	333
Total des prêts et avances.....	51 251	49 408
Moins :		
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	3 571	3 792
Escomptes et primes non amortis.....	44	49
	3 615	3 841
Total des prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	91 116	89 375

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2016			2015		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Actifs						
Actifs financiers.....	376 128	101 099	477 227	352 984	103 664	456 648
Actifs non financiers.....	8 907	–	8 907	9 180	–	9 180
Total des actifs.....	385 035	101 099	486 134	362 164	103 664	465 828
Passifs	367 154	74 878	442 032	349 723	71 735	421 458
Avoir du Canada déclaré.....			44 102			44 370
Redressements d'élimination.....			(622)			(562)
Avoir du Canada.....			43 480			43 808
Revenus.....	26 296	4 319	30 615	27 247	4 467	31 714
Charges.....	21 630	1 534	23 164	20 916	2 402	23 318
Profit déclaré.....			7 451			8 396
Redressements et autres.....			(135)			(31)
Profit.....			7 316			8 365
Autres variations de l'avoir						
Autres éléments du résultat global.....			(2 669)			(2 360)
Dividendes ¹			(4 002)			(2 341)
Capital ²			(973)			(1 030)
Autres ajustements.....			–			(143)
			(328)			2 491
Avoir du Canada au début de l'exercice.....			43 808			41 317
Avoir du Canada à la fin de l'exercice.....			43 480			43 808
Obligations contractuelles.....			47 222			47 555
Passif éventuel.....			2 957			2 503

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Les montants présentés comme dividendes comprennent 2 140 millions de dollars (1 041 millions de dollars en 2015) de la Corporation de développement des investissements du Canada, 1 114 millions de dollars (1 100 millions de dollars en 2015) de la Banque du Canada et 500 millions de dollars (néant en 2015) d'Exportation et développement Canada.

² Les montants présentés comme capital comprennent le rendement de l'investissement de 1 123 millions de dollars (1 030 millions de dollars en 2015) de la Corporation de développement des investissements du Canada et l'achat d'actions ordinaires de 150 millions de dollars (néant en 2015) de la Banque de développement du Canada.

c) Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent des fonds et des biens fournis aux ou par les membres des Forces canadiennes et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Les SBMFC sont chargés de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services liés aux activités des BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2016, les SBMFC ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 303 millions de dollars (327 millions de dollars en 2015) et 301 millions de dollars (294 millions de dollars en 2015) et un avoir net estimé à 740 millions de dollars au 31 mars 2016 (708 millions de dollars au 31 mars 2015). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

14. Autres prêts, placements et avances

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	966	988
Organisations internationales.....	21 161	20 189
Total	22 127	21 177
Autres prêts, placements et avances		
Administrations provinciales et territoriales.....	419	1 112
Autres prêts, placements et avances	29 671	28 324
Total	30 090	29 436
Total.....	52 217	50 613
Moins : provision pour moins-value.....	27 376	26 307
Total des autres prêts, placements et avances	24 841	24 306

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

(en millions de dollars)

	2016		2015	
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollar canadien.....	46 756		46 756	45 253
Dollar américain	3 978	1,29870	5 166	5 222
Droits de tirage spéciaux	149	1,82963	273	119
Autres devises diverses.....			22	19
Total.....			52 217	50 613

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière totalisant 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2015), de l'aide au développement international aux pays en développement totalisant 155 millions de dollars (164 millions de dollars en 2015) et pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 411 millions de dollars (424 millions de dollars en 2015) qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Certains prêts sont non productifs d'intérêts et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,1 et 10,3 pour cent. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 30 ans avec des versements finaux exigibles en 2045.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions au capital-actions de banques internationales totalisant 13 191 millions de dollars (12 654 millions de dollars en 2015) ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales totalisant 7 970 millions de dollars (7 536 millions de dollars en 2015). Ces souscriptions se composent de capital émis et rachetable. Elles n'offrent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois concédant des allègements et d'autres lois. Des prêts totalisant 416 millions de dollars (789 millions de dollars en 2015) sont non productifs d'intérêts et sont remboursés par la réduction des paiements de transferts sur une durée de 1 à 10 années.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Les autres prêts, placements et avances comprennent les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada, les contributions remboursables sans condition, et les autres placements dans des obligations, des fonds du marché et des titres à revenu fixe. Les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 18 235 millions de dollars (17 519 millions de dollars en 2015) sont consentis sans intérêts aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux préférentiel variable plus 2,5 pour cent ou à un taux préférentiel fixe plus 5,0 pour cent. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 2 667 millions de dollars (2 772 millions de dollars en 2015) sont non productifs d'intérêts ou portent intérêt à des taux variant entre 1,0 et 9,0 pour cent. Des garanties au montant de 291 millions de dollars (259 millions de dollars en 2015) sont détenues sur ces prêts, et ils sont remboursables sur une période de 1 à 7 ans avec des versements finaux exigibles en 2022. Au 31 mars 2016, les contributions remboursables sans condition étaient de 3 431 millions de dollars (2 280 millions de dollars en 2015) et les autres placements représentaient 2 651 millions de dollars (2 991 millions de dollars en 2015).

15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent : les terrains; les bâtiments; les travaux et infrastructures; le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels; les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres; les améliorations locatives et les biens en construction. Les immobilisations corporelles incluent aussi des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition. Les options de renouvellement pour les actifs sous contrats de location-acquisition sont typiquement pour une période de 3 à 5 ans et sont exercées au choix du locataire. Le détail des immobilisations corporelles est fourni à la section 10 (non vérifiée) de ce volume.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Bâtiments.....	10 à 60 ans
Travaux et infrastructures ¹	10 à 80 ans
Matériel et outillage.....	2 à 30 ans
Véhicules.....	2 à 40 ans
Améliorations locatives.....	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction.....	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.....	selon la catégorie de biens ou selon la durée du bail

¹ Exception faite du pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2015
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cession	Ajustements ¹	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cession	Ajustements	Solde de clôture		
Terrains.....	1 605	56	(18)	22	1 665	—	—	—	—	—	1 665	1 605
Bâtiments.....	29 350	73	(156)	1 311	30 578	14 936	819	(120)	(6)	15 629	14 949	14 414
Travaux et infrastructures.....	14 549	150	(131)	504	15 072	8 276	424	(83)	21	8 638	6 434	6 273
Matériel et outillage.....	34 925	564	(1 287)	1 383	35 585	25 612	1 755	(940)	(693)	25 734	9 851	9 313
Véhicules.....	37 623	443	(406)	3 371	41 031	23 388	1 617	(279)	(62)	24 664	16 367	14 235
Améliorations locatives.....	3 116	26	(128)	110	3 124	1 910	188	(120)	(25)	1 953	1 171	1 206
Biens en construction...	13 359	6 641 ²	(71)	(7 355)	12 574	—	—	—	—	—	12 574	13 359
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 861	62 ²	(27)	69	4 965	1 919	246	(27)	³	2 138	2 827	2 942
Total.....	139 388	8 015	(2 224)	(585)	144 594	76 041	5 049	(1 569)	(765)	78 756	65 838	63 347

¹ Les ajustements incluent des biens en construction de 6 952 millions de dollars qui ont été virés à d'autres catégories suite à l'achèvement des biens.

² Les acquisitions de 574,4 millions de dollars de biens en construction en vertu d'ententes de partenariats public-privé (incluant 17,7 millions de dollars d'intérêts) et de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont des opérations sans effet sur les liquidités et doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie.

³ Moins de 500 000 \$.

16. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

a) Instruments financiers dérivés

i. Accords de swaps

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Le gouvernement s'est engagé dans des accords de swaps de devises afin de faciliter la gestion de la structure de sa dette. Par l'entremise d'accords de swaps de devises, la dette en dollars canadiens et en d'autres devises a été convertie en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés à titre de frais de la dette publique. Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps sont présentés dans le compte de réévaluation des swaps de devises et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

En juin 2015, le gouvernement a mis en œuvre des accords bilatéraux, appelés annexes sur le soutien au crédit, pour l'échange de devises avec certaines contreparties conformément aux ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association. Selon les modalités de ces ententes, le gouvernement peut être tenu de donner en nantissement et/ou de recevoir des garanties admissibles relativement à des obligations envers des contreparties. Dans le cours normal des activités, ces montants donnés en nantissement (lesquels peuvent inclure des liquidités ou des titres) seront remis au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées. Au 31 mars 2016, les liquidités données en nantissement, qui s'élèvent à 6 557 millions de dollars, sont comptabilisées dans les autres créances, et les liquidités reçues, qui s'élèvent à 128 millions de dollars, sont comptabilisées dans les autres passifs. En outre, le gouvernement détient des titres donnés en nantissement par des contreparties, pour une valeur nominale de 1 572 millions de dollars (juste valeur de 2 017 millions de dollars), ce qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, car le gouvernement n'en obtient pas la propriété économique à moins que le constituant du gage soit en défaut.

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les swaps de devises ayant des montants contractuels de référence non réglés au 31 mars :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2016
2017	5 379
2018	5 879
2019	7 011
2020	7 485
2021	11 405
2022 et ultérieurs	34 705
Total.....	71 864

ii. Contrats à terme sur devises

Le gouvernement finance les prêts au FMI et inclut les comptes d'opérations de change qui sont libellés en DTS. Cependant, le gouvernement finance généralement ces prêts avec des fonds en dollars américains. Conséquemment, puisque la valeur en devises des DTS se compose d'un panier de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais et livre sterling britannique), il y a non-concordance de change, c'est-à-dire que les fluctuations de la valeur des prêts ne sont pas compensées dans une mesure égale par les fluctuations de la valeur des passifs de financement connexe. Le gouvernement conclut donc des contrats à terme pour couvrir ce risque de change.

Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises de ces contrats sont présentés dans les créditeurs et charges à payer et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le montant nominal de référence des contrats à terme sur devises se rapporte aux valeurs nominales utilisées pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Ce montant ne représente ni un actif ni un passif et n'est pas inclus dans l'état consolidé de la situation financière. Les contrats à terme sur devises ayant des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars s'élèvent à 1 359 millions de dollars canadiens (1 572 millions de dollars au 31 mars 2015) et viennent à échéance au cours du prochain exercice fiscal.

Comptes publics du Canada 2015-2016

iii. Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière d'au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. L'établissement doit avoir une notation financière équivalente à au moins A- au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Le risque de crédit est également géré au moyen de dispositions sur le nantissement dans les accords d'échange de devises étrangères. Les sûretés données en nantissement par des contreparties au gouvernement peuvent être liquidées en cas de défaut de paiement afin d'atténuer les pertes sur créances.

Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par notation financière en fonction des notations financières publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

(en millions de dollars)

Notations financières	2016	2015
A+	21 854	17 774
A	18 980	14 040
A-	29 786	26 518
BBB+	–	4 765
BBB	2 603	1 566
Total	73 223	64 663

b) Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de taux d'intérêt et les risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la durée et la devise des actifs des comptes d'opérations de change et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2016, les actifs à l'intérieur des comptes d'opérations de change et les emprunts relatifs en devises se sont considérablement compensés entre eux. Conséquemment, l'incidence des variations de prix touchant ces actifs et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement.

Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS. Cependant, pour gérer les risques de change liés aux prêts au FMI, le gouvernement a conclu divers contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs relatifs en devises étrangères sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Au 31 mars 2016, une hausse de un pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling britannique et au yen japonais donnerait lieu à une perte de change de 2 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en dollar américain, une perte de change de 2 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en euro et un gain de change de 2 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en livre sterling britannique. Il n'y a aucun impact significatif relatif aux risques du portefeuille en yen japonais.

Le gain net de change inclut dans les revenus nets des opérations en devises, les autres revenus de programmes et les autres charges de programmes à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé s'élèvent à 269 millions de dollars (452 millions de dollars de gain net de change en 2015).

c) Information sur la juste valeur

Les valeurs comptables des autres créditeurs et charges à payer, des intérêts et dette échue, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres créances et des autres prêts, placements et avances sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme ou des provisions qui sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2016		2015	
	Valeur du capital	Juste valeur	Valeur du capital	Juste valeur
Swaps de devises	71 864	(7 196)	63 091	(5 756)
Contrats de change à terme	1 359	(47)	1 572	128
Total	73 223	(7 243)	64 663	(5 628)

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimatif que le gouvernement recevrait ou paierait selon les conditions du marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévue pour les accords de swaps et les contrats à terme sur devises calculée au moyen de la valeur contractuelle ou de la valeur nominale en utilisant les taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. Une valeur positive ou négative de la juste valeur indique que le gouvernement recevrait ou effectuerait un paiement si on mettait un terme à ces accords au 31 mars.

17. Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords d'envergure et d'importance variées. Toutes les obligations financières en découlant sont comptabilisées à titre de passifs lorsque les termes de ces marchés et accords sont rencontrés pour l'acquisition de biens et de services ou la prestation de paiements de transfert. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui nécessiteront des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales ¹	Total
2017	15 794	9 458	374	1 847	27 473
2018	9 173	8 358	354	758	18 643
2019	6 043	9 338	331	552	16 264
2020	4 406	9 303	287	356	14 352
2021	2 086	6 445	258	101	8 890
2022 et ultérieurs	1 666	16 704	1 237	1 116	20 723
Total	39 168	59 606	2 841	4 730	106 345

¹ Incluent les paiements de transfert, prêts et avances non versés aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Il comprend aussi des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales.

18. Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Les éléments qui composent le passif éventuel sont : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires.

a) Garanties accordées par le gouvernement

Au 31 mars 2016, le montant du capital non remboursé pour les garanties accordées par le gouvernement s'élève à 490 557 millions de dollars (442 904 millions de dollars en 2015) pour lesquelles une provision de 312 millions de dollars (317 millions de dollars en 2015) a été comptabilisée sous les autres créditeurs et charges à payer dans l'état consolidé de la situation financière. La limite autorisée, s'il y a lieu, s'établit à 357 360 millions de dollars (356 950 millions de dollars en 2015) pour un montant de 224 095 millions de dollars (188 901 millions de dollars en 2015) de garanties accordées par le gouvernement. Le montant des garanties sans limite autorisée s'établit à 266 462 millions de dollars (254 003 millions de dollars en 2015). Ces garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement et autres garanties explicites. Du montant total de garanties, 266 434 millions de dollars (253 049 millions de dollars en 2015) représentent des garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires pour lesquelles aucune limite autorisée n'a été établie et aucune provision (aucune provision en 2015) n'a été comptabilisée.

Comptes publics du Canada 2015-2016

b) Organisations internationales

Le gouvernement détient du capital rachetable dans certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2016, le capital rachetable s'élève à 31 041 millions de dollars (30 601 millions de dollars en 2015).

c) Réclamations et causes en instance et imminentes

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué. Le gouvernement a comptabilisé une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée, celle-ci a été comptabilisée sous les autres créditeurs et charges à payer dans l'état consolidé de la situation financière. Les réclamations et causes pour lesquelles le dénouement est indéterminable et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 8 679 millions de dollars (8 304 millions de dollars en 2015) basé sur la meilleure estimation de la direction déterminée en fonction de chaque cas. Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

Revendications territoriales globales : Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 76 (80 en 2015) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 5 158 millions de dollars (4 840 millions de dollars en 2015) a été estimé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

Revendications particulières : Les revendications particulières portent sur des anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 503 (456 en 2015) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 4 531 millions de dollars (3 458 millions de dollars en 2015) a été estimé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel : Les passifs éventuels comprennent les impôts qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a opposition ou appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada. En date du 31 mars 2016, 21 915 millions de dollars (22 987 millions de dollars en 2015) était contesté auprès du gouvernement et 7 035 millions de dollars (5 450 millions de dollars en 2015) faisait l'objet d'appels devant les tribunaux. Le gouvernement a comptabilisé au poste des sommes à payer aux contribuables ou en réduction des sommes à recevoir des contribuables, selon le cas, les montants estimatifs faisant l'objet d'oppositions ou d'appels qui pourraient être perdus selon toute probabilité et qu'il est possible d'évaluer avec suffisamment de certitude.

d) Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Quatre sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation et Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Au 31 mars 2016, le total des assurances en vigueur s'élève à 1 672 619 millions de dollars (1 671 666 millions de dollars en 2015). Le gouvernement prévoit que les quatre sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions sur les passifs éventuels à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

19. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels, laquelle regroupe les activités des ministères et organismes dont les ministres sont responsables et sur les sociétés d'État et autres entités telles que décrites à la note 13. Les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément et les autres sont regroupés avec la provision pour évaluation et autres éléments. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables à la note 1. Les transferts intersectoriels sont évalués à la valeur d'échange. Les tableaux suivants présentent les informations sectorielles par portefeuille ministériel et sociétés d'État et autres entités avant l'élimination des opérations internes qui sont éliminées dans la colonne des redressements, avant de parvenir au total pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2016								Total
	Famille, Enfants et Développement social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État et autres entités	Redressements ¹	
Revenus									
Revenus fiscaux									
Revenus d'impôt sur le revenu	-	-	-	192 846	-	-	-	-	192 846
Autres taxes et droits	-	-	-	19 218	30 587	-	-	-	49 805
Total des revenus fiscaux	-	-	-	212 064	30 587	-	-	-	242 651
Cotisations d'assurance-emploi	23 491	-	-	-	-	-	-	(421)	23 070
Autres revenus									
Sociétés d'État	-	-	-	-	-	-	16 945	(4 485)	12 460
Autres programmes	2 667	722	576	4 912	2 336	10 727	549	(7 539)	14 950
Nets des opérations de change	-	2 322	-	-	-	-	-	-	2 322
Total des autres revenus	2 667	3 044	576	4 912	2 336	10 727	17 494	(12 024)	29 732
Total des revenus	26 158	3 044	576	216 976	32 923	10 727	17 494	(12 445)	295 453
Charges									
Paiements de transfert									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	45 461	-	-	-	-	-	-	-	45 461
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	-	63 877	-	-	-	1 973	-	-	65 850
Prestations d'assurance-emploi	19 419	-	-	-	-	-	-	-	19 419
Prestations pour enfants	7 516	-	-	10 509	-	-	-	-	18 025
Autres paiements de transfert	6 465	512	152	3 701	620	23 115	486	(177)	34 874
Total des paiements de transfert	78 861	64 389	152	14 210	620	25 088	486	(177)	183 629
Autres charges de programmes									
Sociétés d'État	-	-	-	-	-	-	8 589	(231)	8 358
Portefeuilles ministériels	4 584	501	28 826	8 251	10 622	37 796	312	(12 034)	78 858
Total des autres charges de programmes	4 584	501	28 826	8 251	10 622	37 796	8 901	(12 265)	87 216
Total des charges de programmes	83 445	64 890	28 978	22 461	11 242	62 884	9 387	(12 442)	270 845
Frais de la dette publique	-	25 306	88	-	1	203	-	(3)	25 595
Total des charges	83 445	90 196	29 066	22 461	11 243	63 087	9 387	(12 445)	296 440

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la structure gouvernementale actuelle.

¹ Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

Comptes publics du Canada 2015-2016

(en millions de dollars)

	2015								Total
	Famille, Enfants et Développement social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État et autres entités	Redressements ¹	
Revenus									
Revenus fiscaux									
Revenus d'impôt sur le revenu	-	-	-	181 406	-	-	-	-	181 406
Autres taxes et droits	-	-	-	18 137	29 045	-	-	-	47 182
Total des revenus fiscaux	-	-	-	199 543	29 045	-	-	-	228 588
Cotisations d'assurance-emploi	22 962	-	-	-	-	-	-	(398)	22 564
Autres revenus									
Sociétés d'État	-	-	-	-	-	-	17 730	(4 250)	13 480
Autres programmes	2 636	885	630	5 061	2 244	11 578	519	(7 194)	16 359
Nets des opérations de change	-	1 355	-	-	-	-	-	-	1 355
Total des autres revenus	2 636	2 240	630	5 061	2 244	11 578	18 249	(11 444)	31 194
Total des revenus	25 598	2 240	630	204 604	31 289	11 578	18 249	(11 842)	282 346
Charges									
Paiements de transfert									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	44 103	-	-	-	-	-	-	-	44 103
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	-	61 136	-	-	-	1 973	-	-	63 109
Prestations d'assurance-emploi	18 052	-	-	-	-	-	-	-	18 052
Prestations pour enfants	3 931	-	-	10 372	-	-	-	-	14 303
Autres paiements de transfert	6 292	920	136	3 350	204	23 905	487	(168)	35 126
Total des paiements de transfert	72 378	62 056	136	13 722	204	25 878	487	(168)	174 693
Autres charges de programmes									
Sociétés d'État	-	-	-	-	-	-	7 951	(361)	7 590
Portefeuilles ministériels	4 306	726	23 837	8 372	10 077	35 264	284	(11 308)	71 558
Total des autres charges de programmes	4 306	726	23 837	8 372	10 077	35 264	8 235	(11 669)	79 148
Total des charges de programmes	76 684	62 782	23 973	22 094	10 281	61 142	8 722	(11 837)	253 841
Frais de la dette publique	-	26 330	68	-	1	200	-	(5)	26 594
Total des charges	76 684	89 112	24 041	22 094	10 282	61 342	8 722	(11 842)	280 435

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume. Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la structure gouvernementale actuelle.

¹ Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

**Observations du vérificateur général du Canada
sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada
pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

Notre opinion fournit l'assurance que le gouvernement du Canada présente sa performance financière globale de manière appropriée au Parlement et à la population. La communication des résultats financiers du gouvernement exige beaucoup de travail de la part des fonctionnaires. Le personnel des ministères et des organismes centraux déploie des efforts concertés pour préparer les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Pour le dix-huitième exercice consécutif, nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés. Nous remercions les personnes concernées de l'aide et de la coopération qu'elles nous ont accordées au cours de l'audit.

Les présentes observations visent des questions que nous souhaitons porter à l'attention du Parlement.

Transformation de l'administration de la paye

Le gouvernement procède à la transformation de l'administration de la paye des employés de la fonction publique fédérale. Dans le cadre de cette initiative pluriannuelle, il a regroupé au même endroit certains de ses services de paye et a remplacé son système de paye qui avait 40 ans. En 2012, le gouvernement a commencé le regroupement des travaux des conseillers en rémunération de divers ministères dans un nouveau centre des services de paye à Miramichi. Le regroupement s'est étalé sur une période de quatre ans. À la fin d'avril 2016, l'administration de la paye a été transférée pour près de 200 000 employés du gouvernement, et près de la moitié de ces transferts ont eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. De plus, en février 2016, le gouvernement a mis en œuvre un nouveau système de paye, Phénix, dans 34 ministères et organismes (120 000 employés). Pour les 67 autres ministères et organismes restants (170 000 employés), la mise en œuvre a été faite en avril 2016.

Dans le cadre de notre audit annuel des états financiers consolidés, nous avons testé la paye et les bénéfices sociaux, qui ensemble, représentent une des dépenses les plus importantes du gouvernement. Cette année, nous avons relevé des erreurs dans les paiements. Cependant, comme les changements découlant de l'initiative de transformation n'étaient que partiellement mis en œuvre à la fin de l'exercice, l'incidence de ces erreurs n'était pas significative sur les états financiers consolidés. Nous avons conclu que les états financiers consolidés du gouvernement de 2015-2016 donnaient une image fidèle des charges salariales et des charges à payer connexes. Les erreurs que nous avons relevées consistaient en des portions de salaire versées en trop ou en moins attribuables à des erreurs de saisie et à des retards dans le traitement de changements des conditions de travail des employés, tel que l'admissibilité à une prime de bilinguisme et l'entrée en vigueur d'un nouvel horaire de travail. Nous avons également relevé des cas où plusieurs entrées ont dû être faites pour ajuster la paye d'un employé.

Un projet de cette ampleur et de cette complexité pose généralement des difficultés et au cours de notre audit, nous avons constaté qu'il y avait plusieurs autres points préoccupants concernant la transformation de l'administration de la paye. Nous avons constaté qu'entre mars 2015 et mars 2016, le nombre de demandes d'intervention de paye en attente de traitement avait augmenté dans une mesure proportionnellement supérieure à l'augmentation du nombre de compte d'employés dont la paye était traitée par le centre. De plus, nous avons noté que le nombre de demandes en attente de traitement avait augmenté de manière significative entre mars et juillet 2016, soit après la conversion au système Phénix. Le gouvernement prévoit que l'arriéré actuel ne sera pas entièrement résolu avant que plus de la moitié de l'exercice 2016-2017 se soit écoulée. Cependant, l'étendue des erreurs et les retards dans le traitement des corrections à apporter à la paye des employés et à d'autres opérations de paye identifiés dans nos échantillons ne sont pas acceptables étant donné l'incidence directe sur les employés. Nous n'avons pas encore évalué les répercussions de cette situation sur l'audit des états financiers du prochain exercice. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de corriger rapidement les faiblesses relevées dans son système d'administration de la paye afin de pouvoir verser à temps aux employés leur salaire exact.

En plus de notre audit annuel des états financiers consolidés du gouvernement de 2016-2017 et du suivi de ces Observations, nous avons aussi décidé de réaliser un audit de performance de l'Initiative de transformation de l'administration de la paye. Nous nous employons actuellement à définir l'étendue de cet audit.

Estimations de la direction – le choix des taux d’actualisation

Établir des estimations raisonnables a une incidence directe sur la qualité de l’information financière utilisée dans la prise de décisions. Les états financiers consolidés constituent une telle source d’information pour le Parlement et la population canadienne. Des états financiers sont utiles pour évaluer la capacité du gouvernement de s’acquitter de ses obligations financières, de sa capacité de maintenir les services actuels et de financer les nouveaux programmes. La note 1 – Sommaire des politiques comptables importantes des états financiers consolidés contient plus d’information au sujet des sources de l’incertitude relative à la mesure.

Pour 2016, nous avons déterminé que les estimations importantes et les hypothèses sous-jacentes du gouvernement se situent dans la fourchette des valeurs raisonnables qu’autorisent les Normes comptables pour le secteur public. Le taux d’actualisation choisi par la direction est une hypothèse importante pour bon nombre d’estimations. Les taux d’actualisation servent à établir la valeur de plusieurs passifs, en particulier ceux à long terme et peuvent avoir un impact important sur l’évaluation de ses passifs. À notre avis, certains taux déterminés par le gouvernement pour l’évaluation d’importants passifs à long terme sont à la limite supérieure de la fourchette acceptable par rapport aux tendances du marché. Le fait d’utiliser un taux d’actualisation plus élevé a pour effet de donner un montant estimatif des passifs à long terme plus faible.

Exemple – Sensibilité au taux d’actualisation des obligations non capitalisées au titre des prestations constituées

Le montant estimé de l’obligation au titre des prestations constituées est très sensible aux variations dans le taux d’actualisation. Par exemple, en 2016, comme l’indique la note 8 – Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants des états financiers consolidés, le taux d’actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement a été fixé à 3,9 pour cent. Une diminution de 1 pour cent du taux d’actualisation aurait pour effet d’augmenter le montant des obligations de 9 600 millions de dollars.

Nous appuyons le projet en cours du gouvernement d’actualiser la méthode utilisée pour déterminer les taux d’actualisation. Tout en respectant les exigences des normes comptables pour le secteur public, nous recommandons que le gouvernement tienne compte des pratiques sectorielles publiques et privées, des changements dans les normes et de l’évolution du marché financier canadien. Il devrait également y avoir cohérence, quand cela est approprié, entre les méthodes et les données servant à élaborer les hypothèses utilisées par le gouvernement dans la préparation des états financiers consolidés. Au moment de finaliser le projet, le gouvernement devrait valider ses estimations en les comparant aux données réelles et les ajuster en conséquence.

Défense nationale – Stocks

Les stocks de la Défense nationale représentent un élément important des états financiers consolidés, leur valeur étant établie à 6,2 milliards de dollars, soit 86 pour cent du total des stocks du gouvernement.

Depuis que le gouvernement du Canada a comptabilisé pour la première fois ses stocks dans ses états financiers consolidés, il y a 13 ans déjà, nous indiquons que le ministère de la Défense nationale éprouve des difficultés à comptabiliser et à évaluer correctement ses stocks. L’an dernier, nous avons fait état des progrès accomplis par le Ministère pour régler les écarts de quantité et avons recommandé qu’il accorde une plus grande attention à l’évaluation et à l’obsolescence. Cette année encore, nous avons constaté que les stocks de la Défense nationale étaient surévalués de centaines de millions de dollars.

À cause de leurs caractéristiques, les stocks posent des problèmes comptables que la Défense nationale a de la difficulté à régler. Ces stocks sont constitués de centaines de milliers de types d’articles. Le Ministère a procédé à divers exercices manuels pour tenter d’améliorer la comptabilisation de ceux-ci. Cependant, à cause de la quantité imposante de stocks, les progrès réalisés à l’aide de ces activités manuelles sont lents par rapport au volume de stocks que le Ministère doit passer en revue.

Les problèmes relevés au cours de nos audits sont attribuables à divers types d’erreurs : des erreurs de quantité, la non-radiation des articles obsolètes, des erreurs d’évaluation et des erreurs de classement entre les stocks et les éléments d’actif groupés.

Quantité. Le Ministère a effectué davantage de dénombrements de stocks au cours des dernières années. Les décomptes se font sur une base cyclique établie en fonction du risque. Nous continuons de trouver des erreurs de quantité, mais leur ampleur, ces dernières années, n’est pas aussi importante qu’auparavant.

Obsolescence. Le fait pour le Ministère de mettre hors service une flotte ou un type d’équipement sans retirer de ses comptes les stocks qui leur sont associés est une des sources des erreurs liées à l’obsolescence. Les pratiques exemplaires voudraient que le Ministère revoie une fois par année tous les articles en stock et retire ceux qui ne sont plus nécessaires ou utilisés. Cependant, ce genre de revue serait long. Nous avons encore trouvé cette année des erreurs relatives à l’obsolescence.

Évaluation. Les stocks comprennent des pièces destinées à diverses flottes et à l'équipement du Ministère qui peuvent dater de plusieurs décennies. Vu l'âge d'un bon nombre de ces articles, il n'existe pas toujours de documents pour supporter leurs valeurs. De plus, vu le volume des achats de chaque année, des erreurs de saisie peuvent se produire. Nous continuons de trouver des erreurs d'évaluation dans les stocks.

Classement. Les éléments d'actif groupés sont de grosses pièces de rechange utilisées pour réparer ou maintenir les flottes et l'équipement. Il peut être difficile de faire la distinction entre les éléments d'actif groupés et les stocks. L'identification adéquate est importante, car les éléments d'actifs groupés et les stocks ne sont pas assujettis aux mêmes traitements comptables. Encore cette année, nous avons observé des erreurs de classement, ce qui a contribué à la surévaluation des stocks du Ministère.

Cette année, le ministère de la Défense nationale a élaboré et mis en œuvre une nouvelle méthodologie automatisée pour analyser l'évaluation et l'obsolescence des stocks. Ainsi, le Ministère a enregistré une provision qui vient réduire la valeur enregistrée des stocks de 131 millions de dollars. Cette approche est innovatrice. Cependant, à notre avis, les problèmes ne sont toujours pas complètement réglés. Le Ministère devrait continuer à parfaire son analyse et ses méthodes pour améliorer davantage le calcul de la provision.

Le ministère de la Défense nationale a fait quelques progrès, mais il doit encore poursuivre ses efforts pour s'assurer que les stocks soient correctement enregistrés dans les états financiers consolidés. En juin 2016, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a recommandé que le Ministère lui communique au plus tard le 30 septembre 2016 un plan d'action pour comptabiliser et évaluer correctement ses stocks.

Passif au titre des sites contaminés

Au 31 mars 2016, le passif financier total du gouvernement au titre des coûts estimatifs d'assainissement des sites contaminés est d'environ 6,3 milliards de dollars. À moins de recourir à des mesures atténuantes appropriées, les sites contaminés peuvent représenter un danger pour la santé humaine et l'environnement, et leur assainissement pourrait entraîner des coûts significatifs pour le gouvernement fédéral.

L'an dernier, nous avons recommandé au gouvernement d'élaborer de meilleurs processus pour perfectionner ses estimations comptables et comptabiliser un passif au titre des sites contaminés plus tôt dans les processus d'enquêtes. Pour donner suite à notre recommandation, le gouvernement a mis au point un modèle d'estimation des passifs au titre de l'assainissement des sites qui en sont au début du processus d'enquête. À partir de données historiques de sites similaires, le modèle peut identifier combien de sites sans passifs au sein d'une catégorie particulière atteindront l'étape de l'assainissement et à combien se chiffraient les coûts prévus d'assainissement et de surveillance pour cette catégorie. Nous avons trouvé que le modèle a exploité les données de manière appropriée et effectué des calculs fiables. Nous sommes d'avis que le gouvernement a donné suite à notre recommandation de l'an passé.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 3

Comptes publics du Canada

2015-2016

Revenus, charges et déficit accumulé

Table des matières

	<i>Page</i>
Revenus.....	3.3
Comptabilisation des revenus	3.3
Revenus fiscaux	3.4
Cotisations d'assurance-emploi	3.5
Autres revenus.....	3.6
Revenus de placements	3.7
Charges	3.8
Comptabilisation des charges	3.8
Charges par secteur	3.10
Coûts des opérations du gouvernement	3.10
Charges par article	3.13
Dépenses en vertu d'autorisations législatives	3.14

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Revenus, charges et déficit accumulé

Cette section fournit de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 3.1
Revenus, charges et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Revenus		
Revenus fiscaux, tableau 3.2.....	242 651	228 588
Cotisations d'assurance-emploi.....	23 070	22 564
Autres revenus, tableau 3.4.....	29 732	31 194
Total des revenus.....	295 453	282 346
Charges		
Paiements de transfert.....	183 629	174 693
Autres charges de programmes.....	87 216	79 148
Total des charges de programmes.....	270 845	253 841
Frais de la dette publique, tableau 3.8.....	25 595	26 594
Total des charges, tableau 3.6.....	296 440	280 435
(Déficit) excédent annuel.....	(987)	1 911
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	612 330	611 881
Autres éléments du résultat global.....	(2 669)	(2 360)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	615 986	612 330

Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

Comptabilisation des revenus

Le gouvernement comptabilise tous les revenus selon la comptabilité d'exercice.

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative. Ils sont présentés après déduction des remboursements et ne comprennent pas les impôts prélevés au nom des provinces et des territoires.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les dépenses fiscales qui réduisent les impôts payés ou payables sont considérées comme des dégrèvements et sont appliquées en réduction des revenus fiscaux correspondants. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts payés ou payables sont présentées comme d'autres charges de paiement de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu sujet à l'impôt.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services nationaux sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et du crédit trimestriel de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice auquel il se rapporte.

Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*. Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurable est gagnée.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents ainsi que les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

Tableau 3.2
Revenus fiscaux

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Revenus fiscaux		
Revenus d'impôt sur le revenu		
Particuliers.....	144 897	135 743
Sociétés.....	41 444	39 447
Non-résidents	6 505	6 216
Total des revenus d'impôt sur le revenu	192 846	181 406
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3.....	32 952	31 349
Taxes sur l'énergie		
Taxe d'accise – Essence.....	4 350	4 318
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel.....	1 215	1 210
Total des taxes sur l'énergie	5 565	5 528
Droits de douane à l'importation	5 372	4 581
Autres taxes et droits d'accise		
Droits d'accise.....	4 844	4 813
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.....	721	696
Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre	130	(5)
Autres taxes et droits d'accise	221	220
Total des autres taxes et droits d'accise	5 916	5 724
Total des autres taxes et droits	49 805	47 182
Total des revenus fiscaux¹	242 651	228 588

¹ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Impôt sur le revenu des non-résidents

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances et pensions alimentaires ainsi que sur les revenus de non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

3.4 Revenus, charges et déficit accumulé

Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur l'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, du *Tarif des douanes* (loi) et d'autres lois. Ils englobent la taxe sur les produits et services, les taxes sur l'énergie, les droits de douane à l'importation ainsi que d'autres droits et taxes d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991. Elle s'applique à un taux de 5 pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec un nombre limité d'exclusions qui comprend certains instruments médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels ainsi que la majorité des services de santé et de soins dentaires. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

Tableau 3.3
Taxe sur les produits et services (TPS)¹

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
TPS	39 312	37 439
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers	2 003	1 896
TPS brute de tiers	37 309	35 543
Moins : crédits d'impôt trimestriels	4 357	4 194
TPS nette de tiers	32 952	31 349

¹ Présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé de la section 2 de ce volume.

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres droits et taxes d'accise

Les droits et taxes d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Le droit d'exportation de produits de bois d'œuvre est évalué en fonction des exportations des produits de bois d'œuvre aux États-Unis après le 30 septembre 2006. Le droit sur les remboursements de dépôts douaniers à l'égard du bois d'œuvre résineux est évalué en fonction des montants remboursés aux compagnies canadiennes à la suite d'une ordonnance de droits de douane américaine sur l'importation aux États-Unis de produits de bois d'œuvre entre le 22 mai 2002 et le 30 septembre 2006.

Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employés et des employeurs sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État, les autres revenus de programmes et les revenus nets des opérations de change.

Tableau 3.4**Autres revenus**

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Autres revenus		
Sociétés d'État		
Sociétés d'État consolidées.....	4 544	4 174
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Quote-part des bénéficiés annuels.....	7 316	8 365
Intérêt et autres	600	941
<i>Total des sociétés d'État</i>	<i>12 460</i>	<i>13 480</i>
Autres programmes		
Revenus de placements, tableau 3.5.....	1 081	1 927
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	2 520	2 873
Location et utilisation de biens publics	655	634
Services de nature réglementaire.....	1 446	1 360
Services de nature non réglementaire.....	3 494	3 290
Ventes de biens et de produits d'information	219	225
Autres frais et droits	671	568
<i>Total des ventes de biens et de services</i>	<i>9 005</i>	<i>8 950</i>
Divers		
Intérêt et pénalités	4 364	4 538
Autres	500	944
<i>Total des autres programmes</i>	<i>14 950</i>	<i>16 359</i>
Nets des opérations de change		
Compte du fonds des changes.....	2 186	840
Fonds monétaire international.....	133	495
Autres	3	20
<i>Total</i>	<i>2 322</i>	<i>1 355</i>
Total des autres revenus¹	29 732	31 194

¹ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Sociétés d'État

Les revenus des sociétés d'État comprennent les revenus provenant de tierces parties par les sociétés d'État, les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéficiés accumulés ou aux pertes des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Autres programmes

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés par portefeuille ministériel dans le volume II des *Comptes publics du Canada*.

Nets des opérations de change

Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et du Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises.

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent principalement d'intérêts provenant des prêts et des avances, de dividendes sur les placements ainsi que de virements de profits et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

Tableau 3.5
Revenus de placements¹

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Trésorerie et créances		
Intérêts des dépôts bancaires.....	222	313
Prêts, placements et avances		
Placements de portefeuille.....	–	1
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	11	6
Organisations internationales.....	3	2
Administrations provinciales et territoriales.....	²	²
Autres prêts, placements et avances.....	707	961
Total des prêts, des placements et des avances.....	721	970
Autres comptes		
Esso Ltd – Projet Norman Wells – Bénéfices.....	10	75
Autres.....	²	²
Total des autres comptes.....	10	75
Total ministériel des revenus de placements.....	953	1 358
Gain net de change.....	124	572
Autres revenus constatés par régularisation.....	22	23
Total des revenus de placements.....	1 099	1 953
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement.....	(18)	(26)
Total des revenus de placements externes.....	1 081	1 927

¹ Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 4a de la section 1 du volume II et à la section 10 du volume III des *Comptes publics du Canada*.

² Moins de 500 000 \$.

Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque les bénéficiaires répondent aux critères d'admissibilité et les transferts sont autorisés à la date des états financiers consolidés. Dans le cas des transferts qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, ceux-ci sont considérés comme autorisés lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, pourvu que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers consolidés. Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés et ils comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Tableau 3.6
Charges externes par secteur et par type

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert ¹		Autres paiements de transfert	
	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
Portefeuilles ministériels				
Affaires autochtones et du Nord.....	–	–	7 832	7 576
Affaires mondiales.....	–	–	4 367	4 039
Agriculture et Agroalimentaire.....	–	–	1 289	1 290
Anciens Combattants.....	–	–	18	18
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	–	–	–	–
Conseil du Trésor.....	–	–	–	–
Conseil privé.....	–	–	105	9
Défense nationale.....	–	–	152	136
Environnement et Changement climatique.....	–	–	135	116
Famille, Enfants et Développement social.....	72 396	66 086	6 465	6 292
Finances.....	63 877	61 136	512	920
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté.....	–	–	1 083	984
Infrastructure et Collectivités.....	1 973	1 973	1 098	983
Innovation, Sciences et Développement économique.....	–	–	1 650	2 644
Justice.....	–	–	340	345
Parlement.....	–	–	1	1
Patrimoine canadien.....	–	–	1 056	1 286
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	–	–	94	90
Ressources naturelles.....	–	–	577	1 184
Revenu national.....	10 509	10 372	3 701	3 350
Santé.....	–	–	2 985	2 932
Sécurité publique et Protection civile.....	–	–	620	204
Services publics et Approvisionnement.....	–	–	–	–
Transports.....	–	–	529	593
Provision pour évaluation et autres éléments.....	–	–	(221)	(353)
Total des portefeuilles ministériels.....	148 755	139 567	34 388	34 639
Sociétés d'État et autres entités.....	–	–	486	487
Total des charges².....	148 755	139 567	34 874	35 126

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

¹ Comprend des paiements de transfert de 45 461 millions de dollars (44 103 millions de dollars en 2015) pour les Prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 65 850 millions de dollars (63 109 millions de dollars en 2015) aux autres paliers de gouvernement; 19 419 millions de dollars (18 052 millions de dollars en 2015) pour les prestations d'assurance-emploi et 18 025 millions de dollars (14 303 millions de dollars en 2015) pour les prestations aux enfants. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

² Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 2a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances, ainsi que pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, l'utilisation des stocks, ainsi que les charges payées d'avance et autres.

Les organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement font affaire entre eux au quotidien et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente un résumé comparatif des charges externes par type. Il fait également état des charges externes par secteur.

Total des paiements de transfert		Autres charges de programmes		Frais de la dette publique ³		Total des charges	
2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
7 832	7 576	1 408	1 204	–	–	9 240	8 780
4 367	4 039	1 857	2 087	–	–	6 224	6 126
1 289	1 290	739	791	–	–	2 028	2 081
18	18	911	1 000	–	–	929	1 018
–	–	21	20	–	–	21	20
–	–	4 214	3 277	–	–	4 214	3 277
105	9	566	313	–	–	671	322
152	136	28 519	23 669	88	68	28 759	23 873
135	116	1 506	1 541	1	1	1 642	1 658
78 861	72 378	2 882	2 635	–	–	81 743	75 013
64 389	62 056	484	511	25 303	26 325	90 176	88 892
1 083	984	1 138	1 061	–	–	2 221	2 045
3 071	2 956	64	64	–	–	3 135	3 020
1 650	2 644	2 351	2 363	–	–	4 001	5 007
340	345	1 275	1 280	–	–	1 615	1 625
1	1	570	542	–	–	571	543
1 056	1 286	442	455	–	–	1 498	1 741
94	90	1 544	1 581	–	–	1 638	1 671
577	1 184	944	1 067	2	2	1 523	2 253
14 210	13 722	7 989	8 108	–	–	22 199	21 830
2 985	2 932	3 340	3 313	–	–	6 325	6 245
620	204	10 375	9 831	1	1	10 996	10 036
–	–	4 181	4 350	158	156	4 339	4 506
529	593	908	919	42	41	1 479	1 553
(221)	(353)	455	(604)	–	–	234	(957)
183 143	174 206	78 683	71 378	25 595	26 594	287 421	272 178
486	487	8 533	7 770	–	–	9 019	8 257
183 629	174 693	87 216	79 148	25 595	26 594	296 440	280 435

³ Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de ce volume.

Charges par secteur

L'information sectorielle du gouvernement, qui est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels, regroupe les activités des ministères et organismes dont les ministres sont responsables ainsi que celles des sociétés d'État et autres entités telles que décrites dans la note 13 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges de programmes et les frais de la dette publique.

Paiements de transfert

Les principaux paiements de transfert comprennent les paiements aux particuliers et les paiements aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de soutien du revenu ou de supplément au revenu. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont faits en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux représentent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des lois constitutionnelles;
- le transfert canadien en matière de santé et le transfert canadien en matière de programmes sociaux sont les moyens principaux de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, de faire avancer la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

Autres charges de programmes

Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts directement par le gouvernement fédéral comme la défense nationale, l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées occasionnées par de tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province et territoire de certains paiements de transfert.

Tableau 3.7
Principaux paiements de transfert par province et territoire

(en millions de dollars)

	Exercice	Prestations de sécurité de la vieillesse ¹	Prestations d'assurance-emploi	Accords fiscaux	Abattement du Québec ²	Tranfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Autres principaux transferts ³	Prestations pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador.....	2015-2016	920	1 050	33	–	493	192	30	–	2 718
	2014-2015	882	975	2	–	493	187	30	–	2 569
Île-du-Prince-Édouard	2015-2016	227	247	361	–	139	53	15	–	1 042
	2014-2015	218	231	360	–	134	52	50	–	1 045
Nouvelle-Écosse	2015-2016	1 492	889	1 817	–	900	341	53	–	5 492
	2014-2015	1 442	839	1 817	–	860	335	53	–	5 346
Nouveau-Brunswick	2015-2016	1 272	971	1 671	–	720	273	43	–	4 950
	2014-2015	1 220	927	1 668	–	687	267	89	–	4 858
Québec	2015-2016	12 683	4 169	9 526	(4 451)	7 880	2 987	458	–	33 252
	2014-2015	12 195	4 156	9 395	(4 234)	7 477	2 908	458	–	32 355
Ontario	2015-2016	17 142	6 078	2 372	–	13 145	4 984	745	–	44 466
	2014-2015	16 627	5 959	1 997	–	12 459	4 847	745	–	42 634
Manitoba.....	2015-2016	1 571	613	1 741	–	1 230	466	66	–	5 687
	2014-2015	1 539	563	1 753	–	1 167	454	66	–	5 542
Saskatchewan.....	2015-2016	1 347	577	2	–	1 081	409	56	–	3 472
	2014-2015	1 336	486	2	–	998	398	130	–	3 350
Alberta	2015-2016	3 729	2 474	256	–	3 869	1 516	209	–	12 053
	2014-2015	3 611	1 663	5	–	3 478	1 452	209	–	10 418
Colombie-Britannique	2015-2016	6 399	2 257	4	–	4 450	1 695	253	–	15 058
	2014-2015	6 193	2 156	4	–	4 249	1 641	253	–	14 496
Total des provinces.....	2015-2016	46 782	19 325	17 783	(4 451)	33 907	12 916	1 928	–	128 190
	2014-2015	45 263	17 955	17 003	(4 234)	32 002	12 541	2 083	–	122 613
Territoires du Nord-Ouest	2015-2016	26	34	1 233	–	44	16	15	–	1 368
	2014-2015	25	35	1 209	–	47	15	15	–	1 346
Nunavut.....	2015-2016	9	20	1 454	–	36	13	15	–	1 547
	2014-2015	9	22	1 409	–	33	13	15	–	1 501
Territoire du Yukon.....	2015-2016	28	31	874	–	38	14	15	–	1 000
	2014-2015	27	31	851	–	32	13	29	–	983
Internationaux.....	2015-2016	157	9	–	–	–	–	–	–	166
	2014-2015	259	9	–	–	–	–	–	–	268
Total des charges pour les provinces et les territoires.....	2015-2016	47 002	19 419	21 344	(4 451)	34 025	12 959	1 973	–	132 271
	2014-2015	45 583	18 052	20 472	(4 234)	32 114	12 582	2 142	–	126 711
Redressements cours et autres	2015-2016	(1 541)	–	–	–	–	–	–	–	(1 541)
	2014-2015	(1 480)	–	33	–	–	–	–	–	(1 447)
Total partiel.....	2015-2016	45 461	19 419	21 344	(4 451)	34 025	12 959	1 973	–	130 730
	2014-2015	44 103	18 052	20 505	(4 234)	32 114	12 582	2 142	–	125 264
Plus : transferts effectués à travers le système fiscal.....	2015-2016	–	–	–	–	–	–	–	18 025	18 025
	2014-2015	–	–	–	–	–	–	–	14 303	14 303
Total des principaux paiements de transfert	2015-2016	45 461	19 419	21 344	(4 451)	34 025	12 959	1 973	18 025	148 755
	2014-2015	44 103	18 052	20 505	(4 234)	32 114	12 582	2 142	14 303	139 567

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

¹ Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

² L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.

³ Comprend les contributions de 1 973 millions de dollars (1 973 millions de dollars en 2015) au programme fédéral du Fonds de la taxe sur l'essence.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs, l'amortissement de primes et d'escomptes à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique, présentés à la section ministérielle des Finances de la section 12 du volume II des *Comptes publics du Canada*, et le total des charges nettes relatives à la dette publique inscrit au tableau 3.6. Les postes de rapprochement comprennent les charges d'intérêts provenant des contrats de location-acquisition ainsi que les redressements des courus et autres redressements.

Tableau 3.8
Frais de la dette publique¹

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Dette non échue		
Intérêt sur :		
Obligations négociables	13 160	13 562
Titres au détail.....	34	47
Billets à moyen terme.....	9	5
	13 203	13 614
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor		
Bons du Trésor	861	1 418
Bons du Canada.....	10	2
	871	1 420
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes		
Obligations négociables	632	405
Obligations en devises étrangères.....	6	–
Obligations à rendement réel	(106)	–
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel.....	971	436
	1 503	841
Réévaluation des swaps de devises.....	(487)	(542)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts.....	11	19
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	209	209
Autre dette non échue	83	60
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue.....	15 393	15 621
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public – Comptes de pension de retraite	7 333	7 906
Moins : provision pour redressements au titre des régimes de retraite.....	122	(4)
	7 455	7 902
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés.....	729	777
Indemnités de cessation d'emploi et autres	80	93
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	39	48
Indemnisation des accidents du travail.....	32	39
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	1 442	1 656
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	218	233
	2 540	2 846
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs.....	9 995	10 748
Autres passifs		
Régime de pensions du Canada.....	2	3
Compte des rentes sur l'État.....	9	11
Comptes de dépôt et en fiducie.....	19	25
Autres comptes à fins déterminées	171	179
Autres passifs.....	6	7
Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs.....	207	225
Comptes à fins déterminées consolidés		
Intérêt.....	3	5
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés.....	3	5
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation.....	25 598	26 599
Moins : redressements de consolidation.....	3	5
Total des frais de la dette publique^{1 2}.....	25 595	26 594

Tableau 3.8
Frais de la dette publique¹ – fin

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation	22 644	23 488
Redressements courus et autres	2 954	3 111
Redressements de consolidation	(3)	(5)
Total des frais de la dette publique.....	25 595	26 594

¹ Un sommaire est fourni au tableau 2a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

² Des informations supplémentaires sont fournies à la section 7 du volume III des *Comptes publics du Canada*.

Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article, rapporté initialement par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges, rapporté selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

Tableau 3.9
Total des charges par article¹

(en millions de dollars)

	Total des dépenses nettes	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert.....	152 054	31 575	183 629
Autres charges de programmes			
Sociétés d'État ²	–	7 846	7 846
Personnel.....	39 617	10 554	50 171
Transports et communications	2 661	(165)	2 496
Information	330	(95)	235
Services professionnels et spéciaux	11 083	(2 730)	8 353
Location	3 142	(1 090)	2 052
Réparation et entretien	3 122	(357)	2 765
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 833	(320)	2 513
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages.....	1 734	(1 734)	–
Acquisition de machinerie et matériel	4 095	(4 095)	–
Autres subventions et charges.....	9 011	(3 419)	5 592
Amortissement des immobilisations corporelles.....	–	5 049	5 049
Perte nette sur cession de biens	–	144	144
Total des autres charges de programmes.....	77 628	9 588	87 216
Frais de la dette publique.....	22 644	2 951	25 595
Total des charges brutes	252 326	44 114	296 440
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	10 927	(10 927)	–
Total des charges	241 399	55 041	296 440

¹ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

² Ce montant diffère des charges présentées à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles et de la perte nette sur cession de biens des sociétés d'État consolidées, reclassé avec les articles de charges correspondants.

Dépenses en vertu d'autorisations législatives

Les autorisations de dépenser conférées par les autorisations législatives sont consenties à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes telles que définies par les lois. Ces autorisations ne s'annulent généralement pas à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent environ la moitié du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives.

Tableau 3.10
Dépenses en vertu d'autorisations législatives

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Versements de la sécurité de la vieillesse (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>).....	35 050	33 536
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	34 025	32 114
Frais de la dette publique.....	22 644	23 488
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	17 341	16 669
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	12 959	12 582
Versements du supplément de revenu garanti (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>).....	9 922	10 066
Prestation universelle pour la garde d'enfants (<i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i>).....	8 759	2 738
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	3 561	3 469
Fonds de la taxe sur l'essence	2 000	2 000
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants.....	821	781
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	714	707
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	618	631
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection.....	604	611
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat.....	533	506
Versements d'allocations pour personnes âgées (<i>Loi sur la sécurité de vieillesse</i>).....	513	531
Dépenses électorales.....	451	115
Paiements à l'Association internationale de développement.....	442	883
Paiements au Fonds terre-neuvien des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôticières	301	752
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	(811)	(767)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	(3 641)	(3 467)
Total.....	146 806	137 945
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions¹		
Fonction publique		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et au compte des régimes compensatoires	3 439	2 875
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	665	641
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	311	295
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès	14	14
Total des contributions.....	4 429	3 825
Moins : recouvrements des fonds renouvelables	91	94
Total	4 338	3 731
Forces canadiennes		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et au compte des régimes compensatoires	1 000	1 064
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	184	178
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	84	82
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	2	2
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès	2	3
Total	1 272	1 329

Tableau 3.10
Dépenses en vertu d'autorisations législatives – fin

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Gendarmerie royale du Canada		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires	353	361
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	59	55
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	27	21
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	8	8
Total	447	445
Services partagés Canada		
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	3	4
Contribution du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi, au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires	1	1
Total	4	5
Toutes autres dépenses législatives	3 363	3 525
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives?	156 230	146 980

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

¹ Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

² Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 4

Comptes publics du Canada

2015-2016

Comptes consolidés

Table des matières

	<i>Page</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées	4.3
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées	4.8
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires.....	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés.....	4.10
Comptes d'assurance	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés	4.14
Dotations	4.15
État supplémentaire	
Compte des opérations de l'assurance-emploi	4.16

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non imputée aux charges des immobilisations, tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, ainsi que des stocks, des charges payées d'avance et des autres éléments de dépenses qui seront passés en charge lorsque consommés. Les éléments de passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les autres éléments de passifs auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des prestations de retraite et d'autres avantages futurs des employés, divers créditeurs, des contrats de location-acquisition et d'autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les revenus provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements de l'avoir et autres, gains et pertes de réévaluation et des opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers identifiés à l'état des gains et pertes de réévaluation, mais exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État « mères », les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non-mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce fonds. Le tableau 4.3 résume les opérations de ces emprunts pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. Le passif éventuel des sociétés consolidées et autres entités est présenté dans le tableau 4.4.

Le tableau 4.5 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.5 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

Tableau 4.1
Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées
Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Actifs			
	Financiers			Total des actifs
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Non financiers	
Sociétés d'État¹				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	93 509	84 426	377 569	555 504
Autorité du Pont Windsor-Dérouit.....	80 253	–	67 012	147 265
Centre de recherches pour le développement international.....	77 182	841	11 268	89 291
Commission canadienne du lait.....	4 881	–	100 867	105 748
Commission canadienne du tourisme.....	26 887	1 144	3 842	31 873
Commission de la capitale nationale.....	177 887	5 361	613 059	796 307
Conseil canadien des normes.....	6 931	710	3 631	11 272
Conseil des Arts du Canada.....	333 947	328	26 917	361 192
Construction de Défense (1951) Limitée.....	40 713	15 966	4 448	61 127
Corporation commerciale canadienne.....	215 394	501	3 599 873	3 815 768
Corporation de développement des investissements du Canada				
PPP Canada Inc.....	1 421 719	597	1 080	1 423 396
Énergie atomique du Canada, Limitée.....	230 665	29 878	726 127	986 670
Fondation canadienne des relations raciales.....	26 279	2 157	56	28 492
Marine Atlantique S.C.C.	148 210	13 000	426 604	587 814
Musée canadien de l'histoire.....	76 676	12 240	244 095	333 011
Musée canadien de l'immigration du Quai 21.....	10 842	135	19 989	30 966
Musée canadien de la nature.....	9 738	527	189 907	200 172
Musée canadien des droits de la personne.....	13 240	275	328 860	342 375
Musée des beaux-arts du Canada.....	23 880	656	80 740	105 276
Musée national des sciences et de la technologie.....	38 693	1 685	72 905	113 283
Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc., Les.....	85 134	15 228	502 853	603 215
Société des ponts fédéraux Limitée, La.....	42 590	4 921	341 235	388 746
Société du Centre national des Arts.....	24 028	14	59 470	83 512
Société Radio-Canada.....	1 310 576	206	1 179 862	2 490 644
Téléfilm Canada.....	7 259	57 152	4 715	69 126
VIA Rail Canada Inc.....	454 357	9 914	954 445	1 418 716
Total – Sociétés d'État.....	4 981 470	257 862	9 941 429	15 180 761
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(129 430)	–	(47 761)	(177 191)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	4 852 040	257 862	9 893 668	15 003 570
Autres entités²				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	121 033	32 638	23 637	177 308
Fonds de capital en fiducie.....	2 176	19 264	–	21 440
Fonds pour prestations de cessation.....	1 735	225	–	1 960
Fondation canadienne pour l'innovation.....	378 575	169 049	3 987	551 611
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.....	14 521	–	1 293	15 814
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.....	306 420	40 159	67	346 646
Total – Autres entités.....	824 460	261 335	28 984	1 114 779
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(402)	(428)	–	(830)
Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	824 058	260 907	28 984	1 113 949
Total.....	5 676 098	518 769	9 922 652	16 117 519

¹ Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

² Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

Passifs								
Tiers								
Emprunts	Autres	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital-actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
-	118 678	603	119 281	436 223	-	-	436 223	555 504
-	28 944	-	28 944	118 321	-	-	118 321	147 265
-	59 162	12 290	71 452	17 839	-	-	17 839	89 291
2 261	53 272	50 215	105 748	-	-	-	-	105 748
-	11 999	107	12 106	19 767	-	-	19 767	31 873
-	140 858	7 343	148 201	648 106	-	-	648 106	796 307
-	5 930	3	5 933	5 339	-	-	5 339	11 272
-	80 108	339	80 447	280 745	-	-	280 745	361 192
-	33 716	745	34 461	26 666	-	-	26 666	61 127
-	3 786 884	215	3 787 099	18 669	10 000	-	28 669	3 815 768
-	2 854	1 415 253	1 418 107	5 289	-	-	5 289	1 423 396
-	8 043 175	748 249	8 791 424	(7 992 907)	173 153	15 000	(7 804 754)	986 670
-	351	78	429	28 063	-	-	28 063	28 492
-	101 299	2 626	103 925	483 889	-	-	483 889	587 814
-	24 840	239 511	264 351	68 660	-	-	68 660	333 011
-	8 618	19 872	28 490	2 476	-	-	2 476	30 966
-	36 559	171 502	208 061	(7 889)	-	-	(7 889)	200 172
-	180 157	161 738	341 895	480	-	-	480	342 375
-	7 946	88 136	96 082	9 194	-	-	9 194	105 276
-	8 578	91 432	100 010	13 273	-	-	13 273	113 283
-	141 796	-	141 796	461 419	-	-	461 419	603 215
88 312	30 483	31 148	149 943	238 803	-	-	238 803	388 746
-	15 131	69 707	84 838	(1 326)	-	-	(1 326)	83 512
361 427	613 743	22	975 192	1 515 452	-	-	1 515 452	2 490 644
-	42 866	152	43 018	26 108	-	-	26 108	69 126
-	206 430	916 317	1 122 747	286 669	-	9 300	295 969	1 418 716
452 000	13 784 377	4 027 603	18 263 980	(3 290 672)	183 153	24 300	(3 083 219)	15 180 761
-	(30 706)	(3 757 397)	(3 788 103)	3 818 365	(183 153)	(24 300)	3 610 912	(177 191)
452 000	13 753 671	270 206	14 475 877	527 693	-	-	527 693	15 003 570
-	111 649	9 778	121 427	55 881	-	-	55 881	177 308
-	2	21 438	21 440	-	-	-	-	21 440
-	2	1 958	1 960	-	-	-	-	1 960
-	1 000	550 611	551 611	-	-	-	-	551 611
-	1 019	14 795	15 814	-	-	-	-	15 814
-	44 012	302 634	346 646	-	-	-	-	346 646
-	157 684	901 214	1 058 898	55 881	-	-	55 881	1 114 779
-	-	(879 979)	(879 979)	879 149	-	-	879 149	(830)
-	157 684	21 235	178 919	935 030	-	-	935 030	1 113 949
452 000	13 911 355	291 441	14 654 796	1 462 723	-	-	1 462 723	16 117 519

Tableau 4.2
Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Revenus			Total
	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités			
	Tiers	Aide financière	Autres	
Sociétés d'État				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	4 664	653 605	77	658 346
Autorité du Pont Windsor-Détroit.....	237	133 500	1 881	135 618
Centre de recherches pour le développement international.....	60 320	183 478	19 301	263 099
Commission canadienne du lait.....	208 577	3 723	–	212 300
Commission canadienne du tourisme.....	14 785	57 976	38	72 799
Commission de la capitale nationale.....	28 302	90 377	4 898	123 577
Conseil canadien des normes.....	8 574	10 195	945	19 714
Conseil des Arts du Canada.....	23 095	182 224	766	206 085
Construction de Défense (1951) Limitée.....	788	–	87 183	87 971
Corporation commerciale canadienne.....	2 871 730	8 880	3 497	2 884 107
Corporation de développement des investissements du Canada				
PPP Canada Inc.....	43	24 322	925	25 290
Énergie atomique du Canada, Limitée.....	122 255	391 579	100 303	614 137
Fondation canadienne des relations raciales.....	513	–	882	1 395
Marine Atlantique S.C.C.	109 461	350 999	–	460 460
Musée canadien de l'histoire.....	18 262	76 313	727	95 302
Musée canadien de l'immigration du Quai 21.....	2 439	9 819	95	12 353
Musée canadien de la nature.....	8 782	30 971	176	39 929
Musée canadien des droits de la personne.....	11 517	27 023	–	38 540
Musée des beaux-arts du Canada.....	59 633	49 200	244	109 077
Musée national des sciences et de la technologie.....	4 920	30 839	693	36 452
Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc., Les.....	1 607	245 347	–	246 954
Société des ponts fédéraux Limitée, La.....	40 165	10 000	–	50 165
Société du Centre national des Arts.....	31 365	41 237	1 236	73 838
Société Radio-Canada.....	535 148	1 038 024	1 475	1 574 647
Téléfilm Canada.....	25 745	95 454	–	121 199
VIA Rail Canada Inc.....	300 877	354 567	2 638	658 082
Total – Sociétés d'État.....	4 493 804	4 099 652	227 980	8 821 436
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	49 212	157 943	–	207 155
Total selon la comptabilité du gouvernement.....	4 543 016	4 257 595	227 980	9 028 591
Redressements de consolidation.....	730	(4 257 595)	(227 980)	(4 484 845)
Montant net – Sociétés d'État.....	4 543 746	–	–	4 543 746
Autres entités				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	70 166	1 649	130 640	202 455
Fonds de capital en fiducie.....	22	126 000	6 595	132 617
Fonds pour prestations de cessation.....	19	–	–	19
Fondation canadienne pour l'innovation.....	6 632	330 453	3 658	340 743
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.....	736	133 541	–	134 277
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.....	10 447	–	982	11 429
Total – Autres entités.....	88 022	591 643	141 875	821 540
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	9 362	(281 174)	(410)	(272 222)
Total selon la comptabilité du gouvernement.....	97 384	310 469	141 465	549 318
Redressements de consolidation.....	4 212	(310 469)	(141 465)	(447 722)
Montant net – Autres entités.....	101 596	–	–	101 596
Total.....	4 645 342	–	–	4 645 342

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

Charges			Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
601 945	13 916	615 861	42 485	393 738	-	-	-	-	436 223
26 243	-	26 243	109 375	4 930	4 237	(221)	-	-	118 321
262 148	3 637	265 785	(2 686)	20 525	-	-	-	-	17 839
207 975	1 250	209 225	3 075	-	(3 075)	-	-	-	-
69 020	1 237	70 257	2 542	17 128	-	97	-	-	19 767
113 743	7 507	121 250	2 327	645 779	-	-	-	-	648 106
20 131	507	20 638	(924)	6 263	-	-	-	-	5 339
194 175	80	194 255	11 830	291 720	-	(22 805)	-	-	280 745
92 312	16	92 328	(4 357)	30 990	-	33	-	-	26 666
2 871 784	4 355	2 876 139	7 968	20 701	-	-	-	-	28 669
24 960	726	25 686	(396)	5 685	-	-	-	-	5 289
1 042 091	34 140	1 076 231	(462 094)	(6 305 399)	(1 002 651)	-	-	(34 610)	(7 804 754)
604	829	1 433	(38)	28 354	(252)	(1)	-	-	28 063
237 479	-	237 479	222 981	261 046	(3 731)	3 593	-	-	483 889
77 919	14 633	92 552	2 750	64 154	2 332	(576)	-	-	68 660
10 172	2 651	12 823	(470)	3 291	(161)	(184)	-	-	2 476
36 055	2 971	39 026	903	(8 792)	-	-	-	-	(7 889)
43 800	1 721	45 521	(6 981)	7 470	-	(9)	-	-	480
100 146	7 884	108 030	1 047	8 101	46	-	-	-	9 194
31 979	4 115	36 094	358	12 915	-	-	-	-	13 273
230 949	-	230 949	16 005	445 414	-	-	-	-	461 419
44 650	-	44 650	5 515	233 319	1 129	(1 160)	-	-	238 803
71 294	1 769	73 063	775	(2 101)	-	-	-	-	(1 326)
1 290 443	1 550	1 291 993	282 654	1 232 798	-	-	-	-	1 515 452
118 098	2 166	120 264	935	25 173	-	-	-	-	26 108
578 577	8 783	587 360	70 722	225 247	-	-	-	-	295 969
8 398 692	116 443	8 515 135	306 301	(2 331 551)	(1 002 126)	(21 233)	-	(34 610)	(3 083 219)
78 515	(5 151)	73 364	133 791	3 421 803	(525)	21 233	-	34 610	3 610 912
8 477 207	111 292	8 588 499	440 092	1 090 252	(1 002 651)	-	-	-	527 693
(119 644)	(111 292)	(230 936)	(4 253 909)	-	4 253 909	-	-	-	-
8 357 563	-	8 357 563	(3 813 817)	1 090 252	3 251 258	-	-	-	527 693
179 191	206	179 397	23 058	32 823	-	-	-	-	55 881
2	132 615	132 617	-	-	-	-	-	-	-
3	16	19	-	-	-	-	-	-	-
340 694	49	340 743	-	-	-	-	-	-	-
134 277	-	134 277	-	-	-	-	-	-	-
10 447	982	11 429	-	-	-	-	-	-	-
664 614	133 868	798 482	23 058	32 823	-	-	-	-	55 881
1 982	(1 982)	-	(272 222)	1 151 371	-	-	-	-	879 149
666 596	131 886	798 482	(249 164)	1 184 194	-	-	-	-	935 030
(5 367)	(131 886)	(137 253)	(310 469)	-	310 469	-	-	-	-
661 229	-	661 229	(559 633)	1 184 194	310 469	-	-	-	935 030
9 018 792	-	9 018 792	(4 373 450)	2 274 446	3 561 727	-	-	-	1 462 723

Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

Le tableau 4.3 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État mandataires pour le compte de Sa Majesté. Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les *Comptes publics du Canada*. Les emprunts proviennent de sources autres que du gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor. Ces emprunts sont consolidés dans les états financiers consolidés sommaires du gouvernement du Canada.

Tableau 4.3
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 ^{er} avril 2015	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2016
Commission canadienne du lait.....	828	32 030	30 597	2 261
Société des ponts fédéraux Limitée, La.....	92 930	–	4 618	88 312
Société Radio-Canada.....	381 732	–	20 305	361 427
Total.....	475 490	32 030	55 520	452 000

Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

Le tableau 4.4 résume le passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

Tableau 4.4
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016
Sociétés d'État mandataires	
Musée des beaux-arts du Canada – Réclamations et causes en instance et imminentes.....	348
Société des ponts fédéraux Limitée, La – Réclamations et causes en instance et imminentes.....	50
Sociétés d'État non-mandataires	
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent – Lettres de crédit.....	295
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent – Réclamations et causes en instance et imminentes.....	4 106
VIA Rail Canada Inc. – Lettres de crédit.....	27 207
Total.....	32 006

Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non-mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en trois catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses du Programme; b) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement; c) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

Tableau 4.5
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires ¹
Sociétés d'État mandataires				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	656 747			656 747
Commission canadienne du lait.....	3 723			3 723
Commission canadienne du tourisme.....	62 976			62 976
Commission de la capitale nationale.....		68 344	22 665	91 009
Corporation commerciale canadienne.....	8 880			8 880
Énergie atomique du Canada, Limitée ²	491 064			491 064
Musée canadien de l'histoire.....	83 587			83 587
Musée canadien de l'immigration du Quai 21.....	7 700			7 700
Musée canadien de la nature.....	26 453			26 453
Musée canadien des droits de la personne.....	21 700			21 700
Musée des beaux-arts du Canada.....		37 777	8 000	45 777
Musée national des sciences et de la technologie.....	59 601			59 601
Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc., Les.....	247 328			247 328
Société des ponts fédéraux Limitée, La.....	20 119			20 119
Société Radio-Canada.....		928 332	109 692	1 038 024
Téléfilm Canada.....	95 454			95 454
Total – Sociétés d'État mandataires.....	1 785 332	1 034 453	140 357	2 960 142
Sociétés d'État non-mandataires				
Autorité du Pont Windsor-Dérouit.....	138 500			138 500
Centre de recherches pour le développement international.....	183 478			183 478
Conseil canadien des normes.....	10 195			10 195
Conseil des Arts du Canada.....	182 224			182 224
Marine Atlantique S.C.C.	350 859			350 859
PPP Canada Inc.....	11 800			11 800
Société du Centre national des Arts.....	54 897			54 897
VIA Rail Canada Inc.....	365 500			365 500
Total – Sociétés d'État non-mandataires.....	1 297 453	–	–	1 297 453
Total.....	3 082 785	1 034 453	140 357	4 257 595

¹ Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non-mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

² L'aide financière provenant de crédits budgétaires n'inclut pas un montant de 89 935 000 \$ reçu par Énergie atomique du Canada, Limitée pour le financement du déclassement. Ce montant a été présenté comme Autres revenus provenant du gouvernement, sociétés d'État et autres entités dans le tableau 4.2.

Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la législation soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais, consistent essentiellement en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.6. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, sont présentés à la fin de cette section.

Tableau 4.6
Comptes à fins déterminées consolidés

(en dollars)

	Revenus et autres crédits			Charges et autres débits		31 mars 2016
	1 ^{er} avril 2015	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
Comptes d'assurance						
Agriculture et Agroalimentaire						
Caisse de réassurance-récolte.....	571 590 655	1 374 595	–	–	–	572 965 250
Moins : prêts portant intérêt.....	277 514 751	–	–	–	–	277 514 751
	<i>294 075 904</i>	<i>1 374 595</i>	–	–	–	<i>295 450 499</i>
Comptes de stabilisation des produits agricoles	646 510	–	–	–	–	646 510
	<i>294 722 414</i>	<i>1 374 595</i>	–	–	–	<i>296 097 009</i>
Famille, Enfants et Développement social						
Emploi et Développement social						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7.....	521 706 229	23 165 039 112	421 071 942	19 725 643 347	1 467 244 991	2 914 928 945
Finances						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement.....	45 303	–	–	–	–	45 303
Ressources naturelles						
Commission canadienne de sûreté nucléaire Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire.....	3 621 756	197 489	–	–	–	3 819 245
Santé						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé.....	28 386	–	–	–	–	28 386
Transports						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires	409 760 129	1 005	3 009 550	1 272 635	209 862	411 288 187
Total des comptes d'assurance.....	<u>1 229 884 217</u>	<u>23 166 612 201</u>	<u>424 081 492</u>	<u>19 726 915 982</u>	<u>1 467 454 853</u>	<u>3 626 207 075</u>

Tableau 4.6
Comptes à fins déterminées consolidés – fin

(en dollars)

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2016	
	1 ^{er} avril 2015	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes		Opérations internes
Autres comptes à fins déterminées consolidés						
Affaires autochtones et du Nord						
Affaires indiennes et du Nord canadien						
Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater	2 126 165	–	–	28 325	–	2 097 840
Fonds pour l'étude de l'environnement.....	1 322 590	–	1 109 787	–	1 322 590	1 109 787
	3 448 755	–	1 109 787	28 325	1 322 590	3 207 627
Environnement et Changement climatique						
Environnement						
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement	465 395	40 009	–	70 870	–	434 534
Fonds pour dommages à l'environnement.....	9 887 757	3 064 452	346 223	868 924	–	12 429 508
Agence Parcs Canada						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques.....	15 082 760	399 932	1 625 000	1 459 859	929 573	14 718 260
	25 435 912	3 504 393	1 971 223	2 399 653	929 573	27 582 302
Finances						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland.....	246 223 464	–	–	–	–	246 223 464
Patrimoine canadien						
Commission des champs de bataille nationaux						
Fonds de fiducie	784 493	8 500	2 971	473	19 796	775 695
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
Pêches et Océans						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons	1 676 530	47 650	–	112 069	–	1 612 111
Compte d'amendes supplémentaires <i>Loi sur les espèces en péril</i>	35 000	–	–	–	–	35 000
	1 711 530	47 650	–	112 069	–	1 647 111
Ressources naturelles						
Fonds pour l'étude de l'environnement	3 534 505	3 398 930	–	1 962 983	1 723 639	3 246 813
Services publics et Approvisionnement						
Travaux publics et Services gouvernementaux						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis	18 969 222	32 686 144	–	14 145 455	–	37 509 911
Transports						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses.....	514 074	–	–	–	–	514 074
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés.....	300 621 955	39 645 617	3 083 981	18 648 958	3 995 598	320 706 997
Dotations						
Environnement et Changement climatique						
Agence Parcs Canada						
Compte de fiducie de Mackenzie King	225 000	–	–	–	–	225 000
Innovation, Sciences et Développement économique						
Conseil de recherches en sciences humaines						
Fonds pour les boursiers de la Reine.....	250 000	–	–	–	–	250 000
Conseil national de recherches du Canada						
Fonds de H.L. Holmes.....	5 005 889	63 866	–	–	–	5 069 755
Fonds de W.G. Schneider.....	30 000	–	–	–	–	30 000
	5 285 889	63 866	–	–	–	5 349 755
Santé						
Instituts de recherche en santé du Canada						
Dotations pour la recherche en santé.....	140 267	–	–	–	–	140 267
Total des dotations.....	5 651 156	63 866	–	–	–	5 715 022
Total.....	1 536 157 328	23 206 321 684	427 165 473	19 745 564 940	1 471 450 451	3 952 629 094

Comptes d'assurance

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 23 167 millions de dollars (22 628 millions de dollars en 2015) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 19 727 millions de dollars (18 289 millions de dollars en 2015) et sont inscrits comme des dépenses à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les revenus et autres crédits de 424 millions de dollars (404 millions de dollars en 2015) et les charges et autres débits de 1 467 millions de dollars (1 471 millions de dollars en 2015), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu'elles peuvent encourir dans leurs fonds d'assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d'un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l'assurance des productions agricoles. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l'intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1^{er} avril 1991.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, applique la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est cogérée par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunération assurable s'élevait à 1,88 \$ du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,54 \$ pour les autres. Pour la période entre le 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, le taux de cotisation était de 1,88 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,52 \$ pour les autres.

Le tableau 4.7 présente un état des opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

Tableau 4.7
Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Revenus		
Cotisations		
Employeurs et employés ¹	23 491	22 962
Pénalités et produit de l'intérêt.....	95	53
	<u>23 586</u>	<u>23 015</u>
Charges		
Prestations.....	17 480	16 121
Prestations selon la Partie II – Transferts aux provinces.....	1 939	1 931
Frais d'administration.....	1 462	1 466
Frais d'administration transférés aux provinces.....	191	191
Créances douteuses.....	121	50
	<u>21 193</u>	<u>19 759</u>
Variation nette	2 393	3 256
Solde au début de l'exercice	522	(2 734)
Solde à la fin de l'exercice.....	2 915	522

¹ L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 421 millions de dollars (398 millions de dollars en 2015).

Compte d'indemnisation placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tous montants recouverts en réparation des pertes visées à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n° 817667 du Conseil du Trésor datée du 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour réparer les pertes subies par les souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie du prix de titres mais ne les ont pas reçus ou n'en ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée.

Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

Autres comptes à fins déterminées consolidés

Pour les autres comptes à fins déterminées consolidés suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 40 millions de dollars (41 millions de dollars en 2015) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 19 millions de dollars (54 millions de dollars en 2015) sont inscrits à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les revenus et autres crédits de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2015), et les charges et autres débits de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2015), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater

Ce compte a été établi en vertu de la décision de la division commerciale de la Cour supérieure du Québec. La balance de ce compte est utilisée afin de financer le nettoyage des dommages environnementaux causés par Bowater Canadian Forest Products Inc. sur un terrain loué du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Fonds pour l'étude de l'environnement – Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada qui ne sont pas sous l'autorité juridique du fonds pour dommages à l'environnement.

Fonds pour dommages à l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada pour dommages causés à l'environnement.

Compte des nouveaux parcs et sites historiques

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniales protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

Fonds de fiducie

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres, versées pour les buts de la Commission, comme prévu dans sa loi constitutive. Suite à l'acquisition de terrains par la Commission, il est demeuré des fonds qui ont augmentés avec les années en raison des intérêts perçus alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1^{er} septembre 1984.

Compte d'amendes additionnelles pour poissons

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) f) de la Loi.

Compte d'amendes supplémentaires – Loi sur les espèces en péril

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, selon l'alinéa 105 h) de la Loi.

Fonds pour l'étude de l'environnement – Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords aux fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport de marchandises dangereuses* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

Dotations

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 64 000 \$ (126 000 \$ en 2015) sont inscrits à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer le prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds de W.G. Schneider

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de W.G. Schneider. Le bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé afin de financer la médaille Schneider. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un employé du Conseil national de recherches.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

État supplémentaire

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des opérations de l'assurance-emploi, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La présidente de la Commission
de l'assurance-emploi du Canada,
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA*

Gatineau, Canada
Le 1^{er} septembre 2016

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des opérations de l'assurance-emploi, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des opérations de l'assurance-emploi au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour le vérificateur général du Canada,

Vicki Clement, CPA, CA
Directrice principale

Le 1^{er} septembre 2016
Ottawa, Canada

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État de la situation financière
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Actifs financiers		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	924 112	–
Cotisations à recevoir.....	1 994 721	1 823 656
Sommes à recevoir des prestataires (note 3)	746 636	712 477
	3 665 469	2 536 133
Passifs		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	–	1 401 786
Prestations à payer	676 547	536 613
Sommes à payer (note 4)	73 993	76 028
	750 540	2 014 427
Actifs financiers nets et excédent accumulé.....	2 914 929	521 706

Obligations contractuelles (note 11)

Passif éventuel (note 12)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La présidente de la Commission
de l'assurance-emploi du Canada,*
Louise Levonian

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada*
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016	2016	2015
	Budget (note 6)	Réel	Réel
Revenus			
Cotisations (note 7).....	23 795 000	23 491 100	22 962 274
Pénalités (note 3).....	45 000	57 220	39 666
Intérêts sur les créances en souffrance (note 3).....	28 000	37 791	12 786
	23 868 000	23 586 111	23 014 726
Charges			
Prestations et mesures de soutien (tableau I)			
Prestations de revenu (note 8).....	16 313 000	17 632 921	16 235 790
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	1 950 000	1 938 683	1 930 727
Mesures de soutien.....	124 000	111 660	116 096
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	(233 000)	(264 639)	(230 430)
Frais d'administration (note 9).....	1 605 000	1 653 336	1 657 055
Créances douteuses.....	25 000	120 927	50 051
	19 784 000	21 192 888	19 759 289
Excédent net de l'exercice.....	4 084 000	2 393 223	3 255 437
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice.....	521 706	521 706	(2 733 731)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice.....	4 605 706	2 914 929	521 706

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016	2016	2015
	Budget (note 6)	Réel	Réel
Excédent net de l'exercice.....	4 084 000	2 393 223	3 255 437
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice.....	521 706	521 706	(2 733 731)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice.....	4 605 706	2 914 929	521 706

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Retrées de fonds :		
Cotisations.....	23 320 035	22 714 896
Recouvrements de versements excédentaires de prestations et de pénalités.....	327 868	302 190
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	233 656	208 336
	23 881 559	23 225 422
Sorties de fonds :		
Prestations de revenu.....	(17 856 628)	(16 327 014)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	(1 938 683)	(1 930 727)
Mesures de soutien.....	(108 491)	(111 187)
Frais d'administration.....	(1 651 859)	(1 608 593)
	(21 555 661)	(19 977 521)
Variation nette du solde du compte auprès du receveur général du Canada	2 325 898	3 247 901
Solde du compte auprès du receveur général du Canada		
Au début de l'exercice	(1 401 786)	(4 649 687)
À la fin de l'exercice.....	924 112	(1 401 786)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est composée de quatre commissaires : le sous-ministre de l'Emploi et du Développement social (EDS), un sous-ministre délégué d'EDS, une personne représentant les intérêts des travailleurs et une personne représentant les intérêts des employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir un soutien financier temporaire et une aide aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte. Dans ces états financiers, le Trésor est représenté par le solde du compte auprès du receveur général du Canada.

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail est responsable, du programme d'assurance-emploi en conformité avec sa lettre de mandat et les pouvoirs qui lui ont été délégués.

Le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, il est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise le gouvernement du Canada à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire. En vertu de ces ententes, le gouvernement du Canada verse des contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux leur permettant de couvrir tout ou une partie des frais liés à leurs prestations et mesures si celles-ci sont similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien établies en vertu de la partie II de la Loi. Les contributions peuvent aussi servir à couvrir les frais d'administration liés aux prestations et mesures similaires.

La Loi exige aussi que la Commission prenne des règlements prévoyant un mode de réduction des cotisations patronale et ouvrière lorsque des paiements en vertu d'une loi provinciale auraient pour effet de réduire ou de supprimer les prestations spéciales payables en vertu de la Loi.

2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada.

a) Méthode de comptabilisation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b) Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

c) Prestations et mesures de soutien

Les prestations et mesures de soutien incluent les prestations de revenu (ou prestations selon la partie I de la Loi) et les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi). Ces dépenses de prestations sont comptabilisées lorsque les bénéficiaires sont admissibles aux prestations. Une estimation des prestations gagnées par les bénéficiaires relatives à l'exercice financier courant mais pas encore payées est comptabilisée comme prestations à payer. Cette estimation est basée sur les paiements effectués ultérieurement à la fin d'exercice.

Les prestations de revenu offrent un soutien temporaire du revenu aux prestataires, incluant les pêcheurs autonomes, pendant qu'ils cherchent un emploi. Ceci inclut des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire, ainsi que des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les dépenses de prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice financier, selon les semaines auxquelles les prestataires étaient admissibles aux paiements. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

Les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des ententes sur le développement du marché du travail sont effectués conformément à l'article 63 de la Loi. Tout comme les prestations d'emploi et mesures de soutien, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires aux provinces et territoires sont recouverts et comptabilisés en réduction des dépenses.

Les mesures de soutien offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les remboursements de prestations reçus et les remboursements estimatifs à recevoir sont établis par l'ARC, selon les déclarations d'impôt traitées et une estimation des déclarations d'impôt non encore traitées. Ces remboursements de prestations sont divulgués dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé et dans le tableau I comme prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés et chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente.

e) Solde du compte auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde du compte auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement fédéral.

f) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Au moment de la préparation de ces états, la direction croit à la raisonnablement de ces estimations et hypothèses. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les revenus et montants à recevoir de cotisations, les frais d'administration, les remboursements de prestations, la provision pour créances douteuses, l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés à la note 8, les passifs éventuels et les montants présentés dans le tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

3. Sommes à recevoir des prestataires

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Versements excédentaires de prestations et intérêts à recevoir.....	569 409	559 516
Montants de pénalités et intérêts à recevoir	138 799	130 688
	708 208	690 204
Moins : provision pour créances douteuses.....	336 583	321 756
	371 625	368 448
Montants estimatifs à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	375 011	344 029
	746 636	712 477

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite**

La Commission détecte des versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices antérieurs. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des charges de prestations durant l'exercice où ils sont établis.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Versements excédentaires et intérêts à recevoir au début de l'exercice	559 516	560 786
Versements excédentaires établis au cours de l'exercice.....	356 982	263 358
Intérêts courus au cours de l'exercice	29 214	9 416
Versements excédentaires recouverts au cours de l'exercice.....	(291 738)	(266 258)
Versements excédentaires radiés au cours de l'exercice.....	(84 565)	(7 786)
Versements excédentaires et intérêts à recevoir.....	569 409	559 516

La Commission peut aussi imposer des pénalités lorsqu'elle prend connaissance de délits commis par des prestataires ou des employeurs. Le Compte impose des intérêts sur les dettes de l'assurance-emploi découlant de fausses représentations et sur les pénalités. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Pénalités et intérêts à recevoir au début de l'exercice	130 688	126 168
Pénalités imposées au cours de l'exercice.....	57 220	39 665
Intérêt gagné au cours de l'exercice	10 802	3 370
Pénalités recouvrées au cours de l'exercice	(36 130)	(35 932)
Pénalités non-recouvrables radiées au cours de l'exercice	(23 781)	(2 583)
Pénalités et intérêts à recevoir à la fin de l'exercice.....	138 799	130 688

La Commission établit une provision pour créances douteuses en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Compte a imposé un total de 40 millions de dollars (12,8 millions de dollars en 2014-2015) en intérêts. Les intérêts sur les créances en souffrance (revenus d'intérêt) présentés à l'État des résultats et de l'excédent accumulé (37,8 millions de dollars) sont nets des intérêts imposés sur les créances considérées non recouvrables (2,2 millions de dollars en 2015-2016 et 0 millions de dollars en 2014-2015), et la provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.

4. Sommes à payer

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Au Canada		
Frais d'administration.....	33 703	32 277
Retenues d'impôt fédéral sur les prestations.....	29 026	30 188
Autres déductions retenues sur les prestations	248	1 791
Sommes à payer relatives aux ententes sur le développement du marché du travail.....	5 918	5 868
	68 895	70 124
Aux provinces		
Retenues d'impôt sur les prestations – Québec.....	4 148	4 803
Autres déductions retenues sur les prestations	950	1 101
	5 098	5 904
	73 993	76 028

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

5. Instruments financiers

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des prestations à payer et des sommes à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ces instruments financiers seront perçus ou versés au courant du prochain exercice financier.

Les versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées et les pénalités sont habituellement recouverts sur une période supérieure à un an. Puisque les intérêts sont imposés seulement sur les versements excédentaires découlant de fausses représentations et sur les pénalités, et en raison de la provision pour créances douteuses qui diminuent leurs valeurs comptables, les sommes à recevoir des prestataires sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs.

Tous ces instruments financiers sont survenus dans le cours normal des affaires.

6. Comparaison des résultats et du budget

Les montants du budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et au tableau I – Prestations et mesures de soutien, font partie des montants présentés dans les états financiers prospectifs consolidés d'Emploi et Développement social Canada inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016*.

7. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice financier sont évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés.

Les revenus de cotisations incluent une estimation des cotisations gagnées dans l'exercice financier mais pas encore cotisées ou re-cotisées au moment de la préparation des états financiers. L'exercice financier 2015-2016 inclut 8 224 millions de dollars en revenus de cotisations prévues pour la période de 3 mois de janvier à mars 2016 (8 120 millions de dollars en 2015), soit environ 34,55 pour cent (34,59 pour cent en 2015) du total des revenus de cotisations prévus de 23 805 millions de dollars pour l'année civile 2016 (23 472 millions de dollars pour 2015), soustrait des réductions et remboursements. Cette estimation est basée sur le total des gains assurables prévus de 584 844 millions de dollars pour l'année civile 2016 (567 785 millions de dollars pour 2015). Les prévisions totales des gains assurables sont principalement dépendant à la fois de la croissance prévue de l'emploi (0,71 pour cent en 2016 et 0,74 pour cent en 2015) ainsi que des salaires moyens (1,68 pour cent en 2016 et 2,58 pour cent en 2015).

Une variation de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le total des gains assurables prévus et, par conséquent, sur le revenu de cotisations prévues. Le tableau ci-dessous a été déterminé sur la base des modifications apportées aux hypothèses respectives tout en maintenant toutes les autres hypothèses :

Variable	Variation	Prévision des revenus de cotisations
		janvier-mars 2016
Croissance de l'emploi.....	+/- 0,1%	+/- 8 million
Rémunération moyenne.....	+/- 0,1%	+/- 3 million

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2015 et 2016 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus. La différence entre les revenus de cotisations estimés et réels pour l'année civile 2014, déterminée au moment de la préparation des états financiers et incluse dans ces états financiers, est une augmentation des revenus de 99 millions de dollars (diminution des revenus de 28 millions de dollars pour 2013 dans les états financiers 2014-2015).

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite**

Pour les années civiles suivantes, les taux de cotisation par tranche de 100 \$ de rémunération assurable étaient fixés selon l'article 66 de la Loi à :

(en dollars)

	2016	2015	2014
Résidents d'une province où il n'existe pas de régime provincial			
Cotisation ouvrière.....	1,88	1,88	1,88
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière).....	2,63	2,63	2,63
Résidents d'une province où il existe un régime provincial			
Cotisation ouvrière.....	1,52	1,54	1,53
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière).....	2,13	2,16	2,14

Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2016 est de 50 800 \$ (49 500 \$ en 2015 et 48 600 \$ en 2014).

8. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Étant donné le nombre important de demandes de prestations et la nécessité d'offrir un service rapide, la Commission met en œuvre une approche basée sur les risques pour ses procédés de contrôle. La vérification des demandes de prestations est effectuée non seulement avant mais aussi après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations. Cette vérification utilise une approche de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations, la Commission a mis en place un programme qui établit un taux annuel d'exactitude de paiement et évalue, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts de prestations. Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2016, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 864 millions de dollars et 232 millions de dollars (624 millions de dollars et 145 millions de dollars en 2014-2015). La Commission utilise le taux annuel d'exactitude de paiement (selon trois sources d'erreurs : erreurs des prestataires; erreurs des employeurs; erreurs administratives) et la valeur estimative des erreurs pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 3, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

9. Frais d'administration

Les coûts encourus pour l'administration de la Loi sont chargés au Compte selon divers protocoles d'entente avec des ministères et autres entités fédérales.

De plus, les frais d'administration payés aux provinces et territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Politique et administration des programmes, frais de locaux et services corporatifs		
Frais non reliés au personnel	376 646	370 460
Frais relatifs au personnel, incluant le régime d'assurance-maladie	862 854	883 027
Perception des cotisations et décisions	218 630	212 268
Services administratifs reliés aux cours/tribunal	9 116	5 077
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail	191 556	190 957
	1 658 802	1 661 789
Moins : recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes	5 466	4 734
	1 653 336	1 657 055

Comptes publics du Canada 2015-2016

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

10. Opérations entre apparentés

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, comptabilisées à la valeur d'échange.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Emploi et Développement social Canada		
Politique et prestation des programmes, frais de locaux et services corporatifs.....	1 179 202	1 194 382
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et décisions.....	218 630	212 268
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régime d'assurance-maladie.....	60 297	59 105
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Tribunal de la sécurité sociale.....	8 019	4 350
Services administratifs des tribunaux judiciaires		
Services administratifs des tribunaux judiciaires.....	1 097	727
	<u>1 467 245</u>	<u>1 470 832</u>
Moins : recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes.....	5 466	4 734
	<u>1 461 779</u>	<u>1 466 098</u>

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 421 millions de dollars (398 millions de dollars en 2014-2015) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021 et exercices ultérieurs	Total
Ententes sur le développement du marché du travail.....	2 266 745	–	–	–	–	2 266 745
Autres paiements de transfert.....	105 904	416	–	–	–	106 320
Total.....	2 372 649	416	–	–	–	2 373 065

Les ententes sur le développement du travail (EDMT) exigent une période de préavis de deux années pour la résiliation des ententes avec 8 provinces et territoires. Les obligations de 2018 ne peuvent être raisonnablement estimées.

Un montant supplémentaire de 125 millions de dollars a été approuvé le 14 avril 2016 pour l'exercice financier 2016-2017 pour les EDMT. Ce montant est inclus dans le total ci-haut mentionné.

12. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités du Compte, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le montant sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte.

En 2011-2012, une proposition de recours collectif a été introduite devant la Cour fédérale afin de réclamer des dommages-intérêts s'élevant à 450 millions de dollars plus intérêts. La demanderesse représentante fait valoir qu'elle s'est vu refuser indûment les prestations de maladie pour une maladie, une blessure ou une invalidité qu'elle a souffert pendant qu'elle était en congé parental, malgré les modifications apportées en 2002 à la *Loi sur l'assurance-emploi*. La demande d'autorisation du recours collectif a été acceptée. Le résultat de cette cause ne peut être déterminé pour le moment.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – fin

13. Événements postérieur à la date des états financiers

La *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2016* a reçu la Sanction royale le 22 juin 2016. Cette Loi modifie la *Loi sur l'assurance-emploi*, afin notamment :

- a) d'augmenter, jusqu'au 8 juillet 2017, le nombre maximal de semaines pour lesquelles des prestations peuvent être versées à des prestataires admissibles dans les régions sélectionnées;
- b) d'éliminer la catégorie de prestataires qui sont des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active;
- c) de réduire à une semaine la durée du délai de carence au cours duquel le prestataire n'est pas admissible aux prestations.

Ces nouvelles mesures engendreront des dépenses de prestations de revenu supplémentaires, à compter de l'exercice 2016-2017. Ces dépenses supplémentaires futures ne peuvent être raisonnablement estimées, et elles seront reconnues dans les états financiers lorsque les bénéficiaires seront admissibles aux prestations.

14. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Tableau I – Prestations et mesures de soutien
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016	2016	2015
	Budget (note 6)	Réel	Réel
Partie I – Prestations de revenu			
Régulières	10 792 000	12 058 162	10 885 655
Aux pêcheurs	266 000	287 070	276 198
Travail partagé	25 000	40 366	18 128
	11 083 000	12 385 598	11 179 981
Prestations spéciales			
Parentales	2 644 000	2 611 676	2 549 601
De maladie	1 408 000	1 444 042	1 357 369
De maternité	1 134 000	1 124 182	1 090 629
D'adoption	–	21 452	21 159
De compassion	13 000	17 736	12 729
Travail indépendant	10 000	9 164	9 054
Parents d'enfants malades en phase critique	21 000	19 071	15 268
	5 230 000	5 247 323	5 055 809
Total des prestations de revenu	16 313 000	17 632 921	16 235 790
Moins : prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés	233 000	264 639	230 430
Total partie I	16 080 000	17 368 282	16 005 360
Partie II – Prestations d'emploi et mesures de soutien			
Prestations d'emploi			
Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail	1 950 000	1 938 683	1 930 727
Mesures de soutien			
Partenariats du marché du travail		110 286	112 657
Recherche et innovation		1 374	3 439
	124 000	111 660	116 096
Total partie II	2 074 000	2 050 343	2 046 823
Total des prestations et mesures de soutien	18 154 000	19 418 625	18 052 183

Taux des prestations – Prestations de revenu

Les taux des prestations de revenu sont établis en fonction de l'année civile. Le taux maximum est de 537 \$ par semaine pour la période de janvier à décembre 2016, et de 524 \$ par semaine de janvier à décembre 2015 (514 \$ par semaine en 2014). Les prestations sont payées selon le moindre de 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. Pour les prestataires faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants, le taux peut être augmenté jusqu'à un maximum du moindre de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – fin

Tableau II – État des résultats et de l'excédent accumulé (déficit)
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2015	2014
Revenus		
Cotisations.....	23 296 333	22 800 907
Pénalités.....	43 634	38 971
Intérêts sur les créances en souffrance.....	10 838	25 062
	23 350 805	22 864 940
Charges		
Prestations de revenu.....	17 190 213	15 879 753
Transfert aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	1 938 870	1 929 977
Mesures de soutien.....	111 612	109 633
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	(248 126)	(226 652)
Frais d'administration.....	1 654 314	1 663 134
Créances douteuses.....	103 131	41 637
	20 750 014	19 397 482
Excédent net de la période.....	2 600 791	3 467 458
Déficit accumulé au début de la période.....	(1 734 022)	(5 201 480)
Excédent (déficit) accumulé à la fin de la période.....	866 769	(1 734 022)

Les estimations fournies dans ce tableau pour l'année civile 2015, lequel est préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont utilisées par le gouvernement du Canada pour établir le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année civile subséquente. Le mécanisme de détermination du taux de cotisation est conçu de façon à équilibrer au fil du temps les revenus et les dépenses.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 5

Comptes publics du Canada

2015-2016

Créditeurs et charges à payer

Table des matières

	<i>Page</i>
Autres créditeurs et charges à payer.....	5.3
Revenus reportés	5.6
Sommes à payer aux contribuables	5.10
Passif environnemental.....	5.11
Intérêts et dette échue	5.13

Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique « Créditeurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique 5A présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

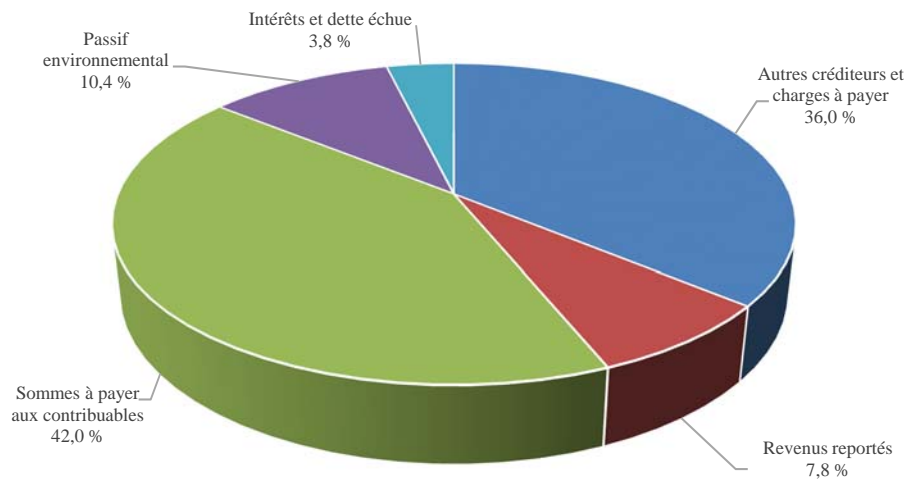
La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 5.1
Créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2	45 970 456 943	40 737 427 010
Revenus reportés, tableau 5.5	9 981 005 998	9 160 139 012
Sommes à payer aux contribuables, tableau 5.6	53 697 293 628	56 198 271 060
Passif environnemental, tableau 5.7	13 281 973 449	12 296 144 709
Intérêts et dette échue, tableau 5.9	4 921 554 581	5 239 435 185
Total	127 852 284 599	123 631 416 976

Graphique 5A
Créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars 2016



Autres créditeurs et charges à payer

Les autres créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, les retenues salariales diverses et d'autres comptes.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

Tableau 5.2
Autres créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Créditeurs.....	31 273 862 741	31 224 159 839
Plus : redressement de consolidation ¹	4 752 783 403	3 204 458 020
	<i>36 026 646 144</i>	<i>34 428 617 859</i>
Salaires et avantages sociaux courus.....	4 558 674 474	3 653 603 294
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	35 312 954	34 440 123
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, tableau 5.4.....	4 326 846 356	1 546 959 912
Retenues salariales diverses.....	73 005 759	142 683 677
Provision pour garanties.....	311 507 982	317 111 364
Autres.....	638 463 274	614 010 782
Total.....	45 970 456 943	40 737 427 010

¹ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces, ou d'effets à payer, ou des deux, qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.13 de la section 9 de ce volume.

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets à payer.

Tableau 5.3
Effets à payer aux organisations internationales

(en dollars)

	Rentrées et autres crédits			Paiements et autres débits		31 mars 2016
	1 ^{er} avril 2015	Émissions		Encaissement		
		d'effets	Réévaluation ¹	d'effets	Réévaluation ¹	
Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	4 063 417	–	102 981	–	–	4 166 398
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	30 376 706	769 850	–	–	–	31 146 556
Total.....	34 440 123	769 850	102 981	–	–	35 312 954

¹ Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones

Ce compte comptabilise l'administration des impôts par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et gouvernements autochtones, au titre des conventions signées par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des conventions avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants évalués correspondant au titre desdites ententes.

Des conventions ont également été signées avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu personnel des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Ces ententes prévoient également le versement de paiements aux gouvernements respectifs.

De plus, ce compte comptabilise les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des conventions qu'a signé le gouvernement du Canada avec les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces conventions. Effectif depuis le 1^{er} avril 2013, la province de la Colombie-Britannique est retournée au régime de la taxe de vente provinciale.

Les *Comptes publics du Canada* présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est généralement calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants réels de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes. Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente des Premières Nations, la taxe sur les produits et services des Premières Nations, l'impôt sur le revenu personnel des Premières Nations et la taxe de vente harmonisée.

Tableau 5.4**Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones**

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers géré par l'Agence du revenu du Canada.....	3 054 297 998	66 481 950 229		69 536 248 227
Moins : versements aux provinces, territoires et gouvernements autochtones				
Terre-Neuve-et-Labrador			1 308 475 400	1 308 475 400
Île-du-Prince-Édouard.....			330 559 320	330 559 320
Nouvelle-Écosse.....			2 540 212 453	2 540 212 453
Nouveau-Brunswick.....			1 654 456 714	1 654 456 714
Ontario.....			33 983 131 256	33 983 131 256
Manitoba.....			3 100 847 846	3 100 847 846
Saskatchewan			2 620 607 012	2 620 607 012
Alberta.....			11 398 171 238	11 398 171 238
Colombie-Britannique.....			8 275 212 600	8 275 212 600
Yukon.....			61 607 104	61 607 104
Territoires du Nord-Ouest.....			82 729 512	82 729 512
Nunavut.....			30 559 156	30 559 156
Gouvernements autochtones			24 679 902	24 679 902
			65 411 249 513	65 411 249 513
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers, en main	3 054 297 998	66 481 950 229	65 411 249 513	4 124 998 714

Tableau 5.4

Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones – fin

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Total de l'impôt des sociétés géré par l'Agence du revenu du Canada	1 093 799 752	16 549 387 076		17 643 186 828
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			319 686 478	319 686 478
Île-du-Prince-Édouard.....			52 391 494	52 391 494
Nouvelle-Écosse.....			369 215 171	369 215 171
Nouveau-Brunswick.....			225 785 586	225 785 586
Ontario.....			9 183 133 415	9 183 133 415
Québec.....			54 075 109	54 075 109
Manitoba.....			492 811 494	492 811 494
Saskatchewan			864 744 510	864 744 510
Alberta.....			76 980 885	76 980 885
Colombie-Britannique.....			2 182 387 441	2 182 387 441
Yukon.....			11 543 043	11 543 043
Territoires du Nord-Ouest.....			48 883 117	48 883 117
Nunavut.....			18 568 978	18 568 978
			13 900 206 721	13 900 206 721
Total de l'impôt des sociétés, en main.....	1 093 799 752	16 549 387 076	13 900 206 721	3 742 980 107
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	(2 601 137 838)	26 160 756 972		23 559 619 134
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			968 091 461	968 091 461
Île-du-Prince-Édouard.....			243 857 616	243 857 616
Nouvelle-Écosse.....			1 988 045 494	1 988 045 494
Nouveau-Brunswick.....			1 234 978 101	1 234 978 101
Ontario.....			22 720 391 076	22 720 391 076
Colombie-Britannique ¹			(54 612 149)	(54 612 149)
			27 100 751 599	27 100 751 599
Total de la taxe de vente harmonisée, en main	(2 601 137 838)	26 160 756 972	27 100 751 599	(3 541 132 465)
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par l'Agence du revenu du Canada.....		6 952 187	–	6 952 187
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....		–	6 952 187	6 952 187
Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main.....	–	6 952 187	6 952 187	–
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par l'Agence du revenu du Canada	–	17 765 233	–	17 765 233
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....		–	17 765 233	17 765 233
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations, en main.....	–	17 765 233	17 765 233	–
Total.....	1 546 959 912	109 216 811 697	106 436 925 253	4 326 846 356

¹ Le chiffre négatif sous la colonne « Paiements et autres débits » représente les montants recouvrables nets au cours de l'exercice.

Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

Provision pour garanties

Cette catégorie de créiteurs et charges à payer comprend la provision pour garanties accordées par le gouvernement. Une provision pour garanties est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de la perte peut être établie. Au 31 mars 2016, la provision pour garanties est de 312 millions de dollars (317 millions de dollars en 2015).

Des renseignements supplémentaires concernant les garanties se retrouvent à la note 18 – Garanties de la section 2 et au tableau 11.5 de la section 11 de ce volume. De plus, le tableau 9.6 de la section 9 inclut des précisions sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires et non-mandataires et autres entreprises publiques. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le remboursement des emprunts contractés par les sociétés d'État entreprises mandataires, ainsi que le versement des intérêts correspondants sont imputés et prélevés sur le Trésor. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes inconditionnelles du gouvernement. En revanche, les emprunts des sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Autres

Divers créiteurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice, mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir. Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

Tableau 5.5
Revenus reportés

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Revenus reportés				
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Citoyenneté et Immigration				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté	193 702 903	650 027 882	621 498 364	222 232 421
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Droits de licence du spectre	7 352 437 390	2 721 517 409	1 140 705 098	8 933 249 701
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada..	73 442 245	145 533 248	152 826 910	66 148 583
	7 425 879 635	2 867 050 657	1 293 532 008	8 999 398 284
Autres revenus reportés	280 458 251	356 262 349	411 986 150	224 734 450
Sociétés d'État consolidées				
Corporation commerciale canadienne				
Avances de clients étrangers	1 225 509 000	188 076 000	915 988 000	497 597 000
Total	9 125 549 789	4 061 416 888	3 243 004 522	9 943 962 155
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées				
Comptes de dons et de legs				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches.....	11 604 644	10 782 353	6 305 589	16 081 408
Anciens combattants				
Dons désignés				
Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy.....	290 000	2 710 000	–	3 000 000
Fonds pour les soldats blessés	4 237	–	3 388	849
Monument commémoratif canadien.....	800	–	–	800
	295 037	2 710 000	3 388	3 001 649
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration	1 500	47 220	47 510	1 210
Dons – Rideau Hall	111 827	–	16 226	95 601
	113 327	47 220	63 736	96 811
Défense nationale				
Parrainage collectif et dons	40 444	117 467	103 760	54 151
Environnement et Changement climatique				
Environnement				
Dépôts pour projets divers.....	7 939 813	5 898 195	6 728 131	7 109 877
Espèces en voie de disparition – Dons	4 925	1 394	–	6 319
	7 944 738	5 899 589	6 728 131	7 116 196
Agence Parcs Canada				
Fonds de redressement Pacific Rim	1 125 000	–	1 125 000	–
	9 069 738	5 899 589	7 853 131	7 116 196
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Libéralités	110 902	2 250	–	113 152
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales	3 803 226	1 973 813	2 415 730	3 361 309
Prix du Premier ministre et autres dépôts.....	101 680	–	75 000	26 680
	3 904 906	1 973 813	2 490 730	3 387 989
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT-2	9 374	–	–	9 374
RADARSAT-2 – Données de satellite.....	82 561	1 664 503	1 747 064	–
	91 935	1 664 503	1 747 064	9 374
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds de fiducie.....	391 249	1 094	10 000	382 343
	4 388 090	3 639 410	4 247 794	3 779 706

Tableau 5.5
Revenus reportés – fin

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Patrimoine canadien				
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement	657 384	–	566 123	91 261
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Pêches et Océans				
Dons désignés	2 620	–	–	2 620
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dons aux fins de recherches	6 509 163	6 560 983	7 810 130	5 260 016
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Entente de parrainage – Contributions	168 653	–	–	168 653
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)	7 163	–	–	7 163
Fondation de la police montée	236 036	212 368	22 552	425 852
Programme de subventions pour les recours civils	–	122 900	113 036	9 864
	411 852	335 268	135 588	611 532
Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Recherche et développement sur le transport	1 254 512	792 642	1 335 661	711 493
Total des comptes de dons et de legs	34 457 713	30 887 182	28 424 900	36 919 995
Intérêts provenant des comptes de dotations				
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Intérêts – Maison-Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King)	–	4 163	4 163	–
Innovation, Sciences et Développement économique				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds pour les boursiers de la Reine	120 384	1 675	10 000	112 059
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes	–	109 099	109 099	–
	120 384	110 774	119 099	112 059
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dotations pour la recherche en santé	11 126	663	–	11 789
Total des intérêts provenant des comptes de dotations	131 510	115 600	123 262	123 848
Total des autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées	34 589 223	31 002 782	28 548 162	37 043 843
Total des revenus reportés	9 160 139 012	4 092 419 670	3 271 552 684	9 981 005 998

Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais, droits et privilèges perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. Les frais sont reportés jusqu'au moment où la demande est considérée comme traitée, alors que les droits et privilèges sont reportés jusqu'à ce qu'ils soient accordés.

Droits de licence du spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire : a) les fonds reçus par les ventes aux enchères du spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; et b) les fonds provenant des droits de licence du spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des sources telles que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce qui sont comptabilisés dans les revenus des années subséquentes.

Avances de clients étrangers

Ce compte inscrit les avances de clients étrangers représentant un acompte versé au début du contrat avant que le travail fût exécuté.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre d'un projet connexe. Les fonds sont versés au nom des déposants au fur et à mesure que les projets précis sont engagés.

Dons désignés – Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons ayant pour but d'apporter une aide à la construction d'un centre d'accueil au Mémorial national du Canada à Vimy.

Dons désignés – Fonds pour les soldats blessés

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

Dons désignés – Monument commémoratif canadien

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé aux fins de gestion et de maintien du Monument commémoratif canadien au Green Park, Londres, Royaume-Uni.

Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

Dons – Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs à Rideau Hall, reçus d'organismes privés et de particuliers afin de financer des initiatives particulières.

Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le Ministère de la Défense nationale afin de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

Dépôts pour projets divers

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

Espèces en voie de disparition – Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

Fonds de redressement Pacific Rim

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour la protection des terres à l'intérieur de la réserve du parc national du Canada Pacific Rim. Ces fonds sont utilisés pour surveiller les impacts des utilisations communautaires, mener des recherches connexes et appliquer les mesures d'atténuation requises.

Libéralités

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par le ministère.

Prix du Premier ministre

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

RADARSAT-2

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de « MacDonald, Dettwiler and Associates ».

RADARSAT-2 – Données de satellite

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de « MacDonald, Dettwiler and Associates » pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les fonds requis aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Dons désignés – Pêches et Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

Dons aux fins de recherches

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

Entente de parrainage – Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (Région de la Capitale nationale)

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

Fondation de la police montée

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

Programme de subventions pour les recours civils

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vertu de la *Loi sur les recours civils* de l'Ontario et de la *Loi sur la déchéance civile* de la Colombie-Britannique. Ces subventions sont utilisées pour soutenir la prévention des activités illégales qui entraînent la victimisation et les exigences d'équipement de police spécialisée et de formation.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire; a) les fonds provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et b) les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

Intérêts – Maison-Laurier (compte de fiducie de Mackenzie King)

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué au gouvernement du Canada la Maison-Laurier à Ottawa et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations d'étude et de recherches.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Sommes à payer aux contribuables

Les sommes à payer aux contribuables sont basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

Tableau 5.6

Sommes à payer aux contribuables

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents.....	34 585 461 543	35 867 570 481
Impôt sur le revenu des sociétés.....	8 293 710 337	9 327 020 173
Taxe sur les produits et services.....	10 755 233 354	10 904 113 838
Douanes et accise.....	62 888 394	99 566 568
Total.....	53 697 293 628	56 198 271 060

Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

Passif environnemental

Le passif environnemental est composé des coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés ainsi que des coûts estimatifs liés aux obligations associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

Sites contaminés

On comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteurs mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus qui est basé sur le coût d'emprunt du gouvernement. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement. Pour les coûts d'assainissement qui incluent des rentrées de fonds futures s'étendant sur plus de 25 ans, le gouvernement du Canada utilise le taux d'intérêt débiteur du Trésor de 25 ans.

Le gouvernement a relevé environ 7 900 sites (8 600 sites en 2015) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé environ 2 400 sites (2 400 sites en 2015) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif brut de 5 954 millions de dollars (5 810 millions de dollars en 2015) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des entrepreneurs d'ingénierie/scientifiques. En 2016, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts historiques fut développé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 4 300 sites non évalués pour lesquels un passif estimé de 320 millions de dollars a été enregistré prospectivement en 2016. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 6 274 millions de dollars (5 810 millions de dollars en 2015), constitue la meilleure estimation du gouvernement concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

L'obligation au titre de la mise hors service des immobilisations s'élève à 6 767 millions de dollars (6 502 millions de dollars en 2015), dont Énergie atomique du Canada limitée a enregistré 6 763 millions de dollars (6 487 millions de dollars en 2015) pour la mise hors service de centrales nucléaires. En 2016, un montant de 233 millions de dollars (107 millions de dollars en 2015) a été enregistré pour la révision des estimations et du calendrier des dépenses. De plus, un montant de 251 millions de dollars (250 millions de dollars en 2015) a été comptabilisé pour considérer l'impact de la désactualisation et l'effet de la variation du taux d'actualisation ainsi qu'un montant de 219 millions de dollars (200 millions de dollars en 2015) a été enregistré pour régler des passifs.

Autres éléments de passif environnemental

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. Toute incertitude de mesure est également communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le gouvernement a relevé environ 893 sites (918 en 2015) où l'on soupçonne la présence d'UXO qui pourraient devoir être éliminées. Sur ces sites, 61 (57 en 2015) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du gouvernement, on a comptabilisé un passif de 272 millions de dollars (1,3 million de dollars en 2015) en vue des activités d'élimination sur 10 (5 en 2015) des sites à UXO confirmés. L'assainissement a été effectué sur 14 de ces sites et ils seront fermés au cours du prochain exercice financier. Les 869 autres sites suspects en sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. Sur ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 61 sites, impossible à déterminer pour 667 sites et improbable pour 141 sites.

Les efforts suivis du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, les obligations au titre de la mise hors service des immobilisations et les sites touchés par les UXO peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.

Le tableau 5.7 présente les soldes des passifs des ministères gardiens et des sociétés d'État relatifs à l'assainissement des sites, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les autres éléments de passif environnemental.

Tableau 5.7
Passif environnemental

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Passifs d'assainissement pour les sites contaminés		
Ministères et agences		
Affaires étrangères, Commerce et Développement	15 000	–
Affaires indiennes et du Nord canadien.....	3 795 691 347	3 017 667 968
Agence des services frontaliers du Canada.....	1 183 764	2 479 624
Agence Parcs Canada.....	37 236 526	24 171 903
Agriculture et Agroalimentaire	4 836 741	2 422 353
Conseil national de recherches du Canada.....	240 832	170 421
Défense nationale.....	519 370 599	425 387 988
Environnement	141 417 724	122 609 100
Gendarmerie royale du Canada.....	6 419 203	2 874 887
Pêches et Océans.....	108 219 424	104 558 273
Ressources naturelles.....	4 614 482	988 830 523
Santé.....	172 705	167 497
Service correctionnel du Canada.....	1 708 685	2 017 213
Transports.....	188 399 845	146 573 661
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	258 591 282	314 549 713
Ajustement divers.....	–	580 000 000
	<i>5 068 118 159</i>	<i>5 734 481 124</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées		
Commission de la capitale nationale.....	50 345 000	43 850 000
Énergie atomique du Canada limitée	1 109 493 000	–
La Société des ponts fédéraux Limitée	1 420 000	–
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée	43 170 000	31 100 000
Marine Atlantique SCC.....	377 000	431 000
Société Radio-Canada	343 000	377 000
VIA Rail Canada Inc.....	300 000	200 000
	<i>1 205 448 000</i>	<i>75 958 000</i>
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés	6 273 566 159	5 810 439 124
Moins recouvrements prévus – Affaires indiennes et du Nord canadien.....	30 681 572	17 321 495
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés	6 242 884 587	5 793 117 629
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		
Ministères et agences	577 920	566 494
Sociétés d'État et autres entités consolidées		
Énergie atomique du Canada limitée (déclassement des installations nucléaires).....	6 763 423 000	6 487 228 000
Autres	3 015 000	13 920 000
	<i>6 766 438 000</i>	<i>6 501 148 000</i>
Total des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	6 767 015 920	6 501 714 494
Autres éléments de passif environnemental		
Ministères et agences		
Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées).....	272 072 942	1 312 586
Total du passif environnemental	13 281 973 449	12 296 144 709

Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés

Le tableau 5.8 présente un sommaire des variations aux soldes du passif relatif aux sites contaminés. En plus des dépenses réduisant des passifs environnementaux enregistrés précédemment, le gouvernement a également dépensé 18 462 079 \$ (32 423 575 \$ en 2015) en coûts de gestion et de remise en état des sites contaminés au moment où ils furent connus au cours de l'exercice.

Tableau 5.8
Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde d'ouverture	5 810 439 124	4 795 679 415
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture	298 932 567	299 922 633
Plus :		
Changement dans les coûts de remise en état estimés	544 754 907	1 276 011 671
Nouveau passif relatif à des sites non inscrits antérieurement	217 304 695	38 670 671
Solde de clôture (brut)	6 273 566 159	5 810 439 124
Recouvrements prévus	30 681 572	17 321 495
Solde de clôture (net)	6 242 884 587	5 793 117 629

Intérêts et dette échue

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus et la dette échue.

Le tableau 5.9 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créiteurs et charges à payer.

Tableau 5.9
Intérêts et dette échue

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Intérêts échus	792 709 607	914 909 147
Intérêts courus	3 743 885 649	3 971 630 713
Dette échue	384 959 325	352 895 325
Total	4 921 554 581	5 239 435 185

Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

Dette échue

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 6

Comptes publics du Canada

2015-2016

Dette portant intérêt

Table des matières

	<i>Page</i>
Dette non échue	
Obligations négociables.....	6.3
Bons du Trésor.....	6.5
Titres au détail.....	6.6
Bons du Canada.....	6.7
Billets à moyen terme.....	6.7
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.....	6.8
Réévaluation des swaps de devises.....	6.8
Taux d'intérêt.....	6.9
Échéance de la dette du gouvernement.....	6.10
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté.....	6.10
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	6.11
Régimes de retraite et autres avantages futurs	
Régimes de retraite du secteur public.....	6.18
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	6.37
Autres passifs	
Régime de pensions du Canada.....	6.39
Compte des rentes sur l'État.....	6.40
Comptes de dépôt et en fiducie.....	6.41
Autres comptes à fins déterminées.....	6.49
États supplémentaires	
Régime de pensions du Canada.....	6.60
Compte des rentes sur l'État.....	6.86
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge).....	6.93

Dette portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique 6A présente le total de la dette portant intérêt par catégorie pour l'exercice en cours.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

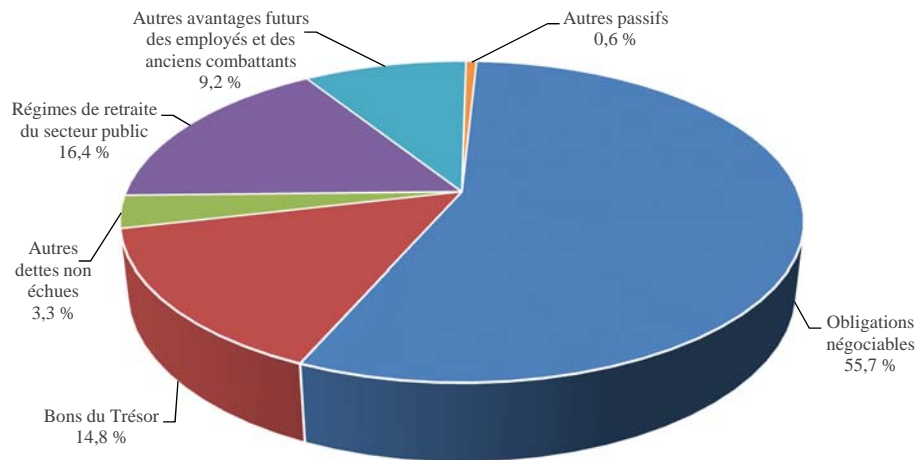
Tableau 6.1
Dette portant intérêt

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Dette non échue¹				
À payer en monnaie canadienne				
Obligations négociables, tableau 6.2	487 881 385 000	93 474 530 500	77 288 201 000	504 067 714 500
Bons du Trésor, tableau 6.3	135 691 690 000	357 500 000 000	355 091 690 000	138 100 000 000
Titres au détail, tableau 6.4	5 659 734 773	1 876 054 521	2 459 736 148	5 076 053 146
	629 232 809 773	452 850 585 021	434 839 627 148	647 243 767 646
À payer en devises				
Obligations négociables, tableau 6.2	14 754 356 126	554 272 154	3 078 215	15 305 550 065
Bons du Canada, tableau 6.5	3 788 566 525	25 557 491 161	24 598 654 641	4 747 403 045
Billets à moyen terme, tableau 6.6	1 724 145 000	705 300 000	–	2 429 445 000
	20 267 067 651	26 817 063 315	24 601 732 856	22 482 398 110
Total – Dette contractée sur les marchés	649 499 877 424	479 667 648 336	459 441 360 004	669 726 165 756
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.7	4 295 595 310	2 231 037 011	1 479 803 188	5 046 829 133
Total – Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis	653 795 472 734	481 898 685 347	460 921 163 192	674 772 994 889
Réévaluation des swaps de devises	6 669 558 394	–	(1 721 833 921)	8 391 392 315
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.12	3 709 577 586	60 433 238	293 129 169	3 476 881 655
Autre dette non échue	1 004 815 733	574 432 084	9 405 908	1 569 841 909
Total – Dette non échue	665 179 424 447	482 533 550 669	459 501 864 348	688 211 110 768
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.15	152 664 206 404	17 340 863 453	17 778 004 429	152 227 065 428
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, tableau 6.28	76 140 483 000	14 237 268 000	4 696 440 000	85 681 311 000
Autres passifs				
Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.29	212 059 870	74 740 072 278	74 917 403 413	34 728 735
Compte des rentes sur l'État	149 598 084	9 849 652	25 627 645	133 820 091
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30	1 674 525 011	894 329 922	1 124 183 636	1 444 671 297
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33	3 965 275 386	2 462 170 111	2 438 831 480	3 988 614 017
	6 001 458 351	78 106 421 963	78 506 046 174	5 601 834 140
Total – Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs	234 806 147 755	109 684 553 416	100 980 490 603	243 510 210 568
Total	899 985 572 202	592 218 104 085	560 482 354 951	931 721 321 336

¹ Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

Graphique 6A
Dettes portant intérêt par catégorie au 31 mars 2016



Dettes non échues

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des swaps de devises, les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les autres dettes non échues.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2016.

Tableau 6.2
Obligations négociables

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits ¹	Paiements et autres débits ¹	31 mars 2016
À payer en monnaie canadienne				
Échues 2015-2016.....	56 408 734 000	–	56 408 734 000	–
Échéance				
2016-2017.....	95 367 400 000	–	18 176 317 000	77 191 083 000
2017-2018.....	53 742 526 000	39 100 000 000	1 493 341 000	91 349 185 000
2018-2019.....	31 022 764 000	11 100 000 000	–	42 122 764 000
2019-2020.....	38 050 000 000	–	–	38 050 000 000
2020-2021.....	13 667 361 000	26 800 000 000	–	40 467 361 000
2021-2022.....	19 529 436 999	154 732 501	–	19 684 169 500
2022-2023.....	12 906 022 000	–	–	12 906 022 000
2023-2024.....	16 558 552 000	–	–	16 558 552 000
2024-2025.....	13 800 000 000	–	–	13 800 000 000
2025-2026.....	12 903 156 000	2 500 000 000	–	15 403 156 000
2026-2027.....	7 430 744 999	7 648 470 001	–	15 079 215 000
2027-2028.....	4 430 175 000	–	394 200 000	4 035 975 000
2029-2030.....	11 141 658 000	–	191 725 000	10 949 933 000
2031-2032.....	7 889 681 999	157 644 001	–	8 047 326 000
2033-2034.....	12 795 905 000	–	–	12 795 905 000
2036-2037.....	7 060 716 002	141 043 498	–	7 201 759 500
2037-2038.....	13 587 073 000	–	70 116 000	13 516 957 000
2041-2042.....	23 013 804 000	146 261 500	–	23 160 065 500
2044-2045.....	8 279 964 001	165 395 999	–	8 445 360 000
2045-2046.....	16 400 000 000	–	–	16 400 000 000
2047-2048.....	3 327 192 000	2 328 953 000	–	5 656 145 000
2048-2049.....	4 600 000 000	3 200 000 000	–	7 800 000 000
2064-2065.....	3 500 000 000	–	–	3 500 000 000
	487 412 866 000	93 442 500 500	76 734 433 000	504 120 933 500
Moins :				
Titres de créances non échus détenus par le gouvernement.....	–	–	(500 000 000)	500 000 000
Redressement de consolidation ²	(468 519 000)	(32 030 000)	(53 768 000)	(446 781 000)
	(468 519 000)	(32 030 000)	(53 768 000)	53 219 000
Total des obligations négociables en monnaie canadienne.....	487 881 385 000	93 474 530 500	77 288 201 000	504 067 714 500
À payer en devises				
Échéance				
2016-2017.....	3 841 906 850	97 367 132	–	3 939 273 982
2017-2018.....	4 433 100 000	112 350 000	–	4 545 450 000
2018-2019.....	3 820 166 928	96 816 168	–	3 916 983 096
2019-2020.....	2 727 433 100	232 512 350	–	2 959 945 450
	14 822 606 878	539 045 650	–	15 361 652 528
Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues³.....	68 250 752	15 226 504	3 078 215	56 102 463
Total des obligations négociables en devises.....	14 754 356 126	554 272 154	3 078 215	15 305 550 065
Total.....	502 635 741 126	94 028 802 654	77 291 279 215	519 373 264 565

¹ Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

² Comprend 5 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 452 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

³ Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes : 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2016, le solde de ce compte représente des bons de trois mois pour 41 000 millions de dollars; des bons à six mois pour 29 700 millions de dollars; des bons à 364 jours pour 65 200 millions de dollars; et des bons ayant des échéances irrégulières pour 2 200 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

Tableau 6.3
Bons du Trésor

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Bons à trois mois	41 300 000 000	169 600 000 000	169 900 000 000	41 000 000 000
Bons à six mois.....	28 300 000 000	65 200 000 000	63 800 000 000	29 700 000 000
Autres bons	66 100 000 000	122 700 000 000	121 400 000 000	67 400 000 000
	135 700 000 000	357 500 000 000	355 100 000 000	138 100 000 000
Moins: Redressement de consolidation ¹	8 310 000	–	8 310 000	–
Total.....	135 691 690 000	357 500 000 000	355 091 690 000	138 100 000 000

¹ Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

Titres au détail

Les titres au détail incluent les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada qui représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 3 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru); et
- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada.

Tableau 6.4
Titres au détail

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Obligations d'épargne du Canada (OÉC)				
Échues 2015-2016 ¹	589 068 860	–	589 068 860	–
Échéance				
2016-2017 ²	876 224 920	–	261 016 646	615 208 274
2017-2018 ³	1 020 548 479	805 243 944	813 034 433	1 012 757 990
2018-2019 ⁴	559 157 118	953 038 146	251 119 968	1 261 075 296
2019-2020 ⁵	261 858 705	–	37 489 075	224 369 630
2020-2021 ⁶	272 056 204	–	43 620 708	228 435 496
2021-2022.....	331 015 491	–	61 130 441	269 885 050
	3 909 929 777	1 758 282 090	2 056 480 131	3 611 731 736
Obligations à prime du Canada (OPC)				
Échues 2015-2016.....	312 921 110	–	312 921 110	–
Échéance				
2016-2017.....	264 224 401	–	15 428 333	248 796 068
2017-2018.....	203 197 228	2 100	12 381 098	190 818 230
2018-2019 ⁴	433 085 017	117 770 331	18 919 518	531 935 830
2019-2020 ⁵	243 347 237	–	22 475 314	220 871 923
2020-2021 ⁶	149 755 468	–	10 236 568	139 518 900
2021-2022.....	143 274 535	–	10 894 076	132 380 459
	1 749 804 996	117 772 431	403 256 017	1 464 321 410
Total.....	5 659 734 773	1 876 054 521	2 459 736 148	5 076 053 146

¹ Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 48 jusqu'au 1^{er} novembre 2015.

² Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 49 jusqu'au 1^{er} novembre 2016.

³ Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 50 et 52 jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

⁴ Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 51, 54, 55, 56, 57, 58 et des OPC des émissions 3, 4, 5, 6, 7.

⁵ Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 59, 60, 61, 62, 63, 64 et des OPC des émissions 8, 9, 10, 11, 12, 13.

⁶ Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 65 et des OPC de l'émission 14.

Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2016.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

Tableau 6.5
Bons du Canada

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Bons du Canada avant réévaluation	3 472 009 534	25 557 491 161	24 354 304 351	4 675 196 344
Redressement de change.....	316 556 991	–	244 350 290	72 206 701
Total.....	3 788 566 525	25 557 491 161	24 598 654 641	4 747 403 045

Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires étrangers en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercices des billets à moyen terme à payer en dollars américains et euros a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2016.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les billets à moyen terme.

Tableau 6.6
Billets à moyen terme

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
À payer en devises étrangères				
Échéance				
2016-2017	506 640 000	12 840 000	–	519 480 000
2018-2019	–	324 675 000	–	324 675 000
2019-2020	284 985 000	266 962 500	–	551 947 500
2020-2021	932 520 000	35 887 500	–	968 407 500
2021-2022	–	64 935 000	–	64 935 000
Total.....	1 724 145 000	705 300 000	–	2 429 445 000

Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivantes :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons; et
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

Tableau 6.7

Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Escomptes non amortis des bons du Canada.....	(655 885)	9 825 138	12 407 856	(3 238 603)
Escomptes non amortis des bons du Trésor	(330 974 318)	861 165 644	736 356 615	(206 165 289)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables.....	4 627 225 513	1 360 046 229	731 038 717	5 256 233 025
Total.....	4 295 595 310	2 231 037 011	1 479 803 188	5 046 829 133

Réévaluation des swaps de devises

Ceci représente les profits ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises.

Taux d'intérêt

Le tableau 6.8 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2011-2012 à 2015-2016 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Aux fins de comparaison, la dette contractée sur les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, titres au détail, obligations pour le Régime de pensions du Canada, bons du Canada et billets à moyen terme.

Tableau 6.8
Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2012 à 2016, et taux d'intérêt moyen en vigueur

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Obligations pour le Régime de pensions du Canada		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %
2016 ...	519 373	2,47	138 100	0,50	5 076	0,67	–	–	4 748	0,43	2 429	0,67	669 726	2,03
2015 ...	502 635	2,70	135 692	0,81	5 660	0,71	–	–	3 789	0,08	1 724	0,35	649 500	2,27
2014 ...	486 313	2,85	152 990	0,96	6 327	0,72	–	–	2 290	0,08	746	0,46	648 666	2,37
2013 ...	477 738	3,03	180 689	1,03	7 481	0,76	–	–	2 103	0,13	–	–	668 011	2,45
2012 ...	456 784	3,30	163 221	0,99	8 922	0,81	11	9,37	2 071	0,07	–	–	631 009	2,65

Note : Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

Le tableau 6.9 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 2011-2012 à 2015-2016 inclusivement.

Tableau 6.9
Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication

(en pourcentage)

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
Bons à trois mois			
2016.....	0,67	0,37	0,46
2015.....	0,95	0,47	0,53
2014.....	1,02	0,83	0,88
2013.....	1,04	0,89	0,98
2012.....	0,98	0,82	0,93
Bons à six mois			
2016.....	0,69	0,37	0,51
2015.....	0,98	0,45	0,54
2014.....	1,06	0,87	0,91
2013.....	1,12	0,94	1,01
2012.....	1,14	0,88	1,02
Bons à 364 jours			
2016.....	0,72	0,38	0,54
2015.....	1,02	0,43	0,53
2014.....	1,13	0,94	0,96
2013.....	1,26	0,96	1,04
2012.....	1,47	0,85	1,10
Autres bons			
2016.....	0,67	0,45	0,53
2015.....	0,98	0,68	0,71
2014.....	1,04	0,77	0,81
2013.....	1,07	0,93	0,98
2012.....	1,00	0,82	0,97

Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.10 présente le total de la dette contractée sur les marchés selon l'ordre d'échéance.

Tableau 6.10
Échéance de la dette du gouvernement

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Taux d'intérêt moyen %		Taux d'intérêt moyen %		Taux d'intérêt moyen %		Taux d'intérêt moyen %		Taux d'intérêt moyen %		Taux d'intérêt moyen %	
	Montant		Montant		Montant		Montant		Montant		Montant	
2017	81 130	1,68	138 100	0,50	864	0,68	4 748	0,43	519	0,54	225 361	3,82
2018	95 895	1,29	–	–	1 204	0,63	–	–	–	–	97 099	1,93
2019	46 040	1,85	–	–	1 793	0,67	–	–	325	0,53	48 158	2,98
2020	41 010	2,68	–	–	445	0,61	–	–	552	0,26	42 007	4,57
2021	40 467	1,78	–	–	368	0,84	–	–	968	0,44	41 803	5,10
2022-2026	78 352	3,00	–	–	402	0,73	–	–	65	0,63	78 819	4,36
2027-2031	30 065	4,61	–	–	–	–	–	–	–	–	30 065	4,61
2032-2036	20 843	5,07	–	–	–	–	–	–	–	–	20 843	5,07
2037-2041	20 719	4,30	–	–	–	–	–	–	–	–	20 719	4,30
2042-2046	48 005	3,08	–	–	–	–	–	–	–	–	48 005	3,08
2047-2051	13 456	2,12	–	–	–	–	–	–	–	–	13 456	2,12
2062-2066	3 500	2,75	–	–	–	–	–	–	–	–	3 500	2,75
	519 482	2,47	138 100	0,50	5 076	0,67	4 748	0,43	2 429	0,67	669 835	2,03
Moins : titres détenus par le gouvernement et redressement de consolidation ¹	109		–		–		–		–		109	
Total	519 373	2,47	138 100	0,50	5 076	0,67	4 748	0,43	2 429	0,67	669 726	2,03

Note : Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

¹ Inclut les titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de la dette non échue (les obligations négociables – 56 millions de dollars avec un taux d'intérêt moyen de 7,96 pour cent) et les redressements de consolidation.

État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.11 présente les informations sur les opérations d'emprunt du gouvernement. Ce tableau inclut les emprunts par le gouvernement aux fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

Tableau 6.11
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

(en millions de dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2016
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada ¹	649 500	479 667	459 441	669 726
Réévaluation des swaps de devises	6 669	–	(1 722)	8 391
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés ¹	4 296	2 231	1 480	5 047
Obligation découlant de contrats de location-acquisition ¹	3 710	60	293	3 477
Autre dette non échue	1 005	574	9	1 570
	665 180	482 532	459 501	688 211
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté	253 049	87 353	73 968	266 434
Total	918 229	569 885	533 469	954 645

¹ On trouvera des précisions dans cette section.

Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

Le tableau 6.12 présente l'obligation découlant de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

Tableau 6.12
Obligation découlant de contrats de location-acquisition

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Variation nette	31 mars 2016
Terrains	5 532 757	(885 438)	4 647 319
Bâtiments	2 748 639 673	(132 373 082)	2 616 266 591
Ouvrages et infrastructure	530 077 828	(21 041 230)	509 036 598
Matériel et outillage.....	145 481 248	(23 740 448)	121 740 800
Véhicules	279 846 080	(54 655 733)	225 190 347
Total.....	3 709 577 586	(232 695 931)	3 476 881 655

Contrats de location-acquisition

Le tableau 6.13 fournit le détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition.

Tableau 6.13
Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Soldes au 31 mars 2016		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Défense nationale						
Chaudières (2) Stadacona/ Arsenal maritime Halifax	Oct 2014	3	1,31	2 841	43	2 798
Manège militaire d'Edmonton – Nord	Déc 2000	20	5,62	6 602	807	5 795
Manège militaire d'Edmonton – Sud	Mai 2001	20	6,07	10 800	1 519	9 281
Installation FELEX – 1250 Lockley Road	Fév 2011	6	7,38	696	21	675
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.....	Nov 1994	35	7,64	46 232	17 685	28 547
Bail capital Milit-Air (NFTC)	Oct 2003	17	5,87	32 395	4 284	28 111
Bail capital Milit-Air (NFTC)	Déc 1999	20	5,78	220 173	23 382	196 791
Hôpital Montfort, Ottawa – Services de santé.....	Oct 2003	17	5,26	41 818	7 420	34 398
Manège militaire de Shawinigan	Mai 1999	20	5,46	1 739	143	1 596
				363 296	55 304	307 992
Environnement et Changement climatique						
Environnement						
Carleton University, Ottawa – Centre national de la recherche faunique.....	Mai 2002	25	5,63	14 300	3 850	10 450
Agence Parcs Canada						
Centre polyvalent d'interprétation de Greenwich	Mars 2001	24	6,30	3 580	881	2 699
Coopérative d'Habitation Rocky Mountain	Nov 2001	18	6,30	530	59	471
Autres contrats de location-acquisition						
inférieurs à 1 000 000 \$.....				16	2	14
				4 126	942	3 184

Tableau 6.13

Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Soldes au 31 mars 2016		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Ressources naturelles						
183, Chemin Longwood, Hamilton	Nov 2010	25	3,45	88 632	24 297	64 335
Sécurité publique et Protection civile						
Gendarmerie royale du Canada						
Champ de tir, Chilliwack	Fév 2016	4	3,50	2 431	185	2 246
Détachement GRC, Cornwall	Août 2009	25	5,54	21 106	7 893	13 213
Autres contrats de location-acquisition						
inférieurs à 1 000 000 \$				1 107	414	693
				24 644	8 492	16 152
Services publics et Approvisionnement						
Travaux publics et Services gouvernementaux						
1, chemin Arctic, Inuvik	Mars 2008	10	10,73	343	36	307
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 1 de 6)	Avril 2009	10	5,70	1 734	144	1 590
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 2 de 6)	Avril 2009	10	5,43	1 701	135	1 566
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 3 de 6)	Déc 2009	10	5,43	3 465	329	3 136
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 4 de 6)	Déc 2009	10	5,43	2 569	244	2 325
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 5 de 6)	Déc 2009	10	5,43	1 342	128	1 214
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 6 de 6)	Avril 2010	10	4,37	759	59	700
1104, promenade Ikaluktutiak, Iqaluit	Nov 2011	10	2,60	3 581	251	3 330
111, avenue Lombard, Winnipeg	Nov 2014	20	2,69	21 494	4 593	16 901
1164, avenue Devonshire, North Bay	Avril 2011	10	3,67	975	85	890
117, promenade Glencoe, Mount Pearl	Août 2009	10	3,57	1 253	73	1 180
1200, chemin Commissioners Est, London	Déc 2012	10	9,02	2 514	633	1 881
12511, Vulcan Way, Richmond	Juil 2014	15	4,25	1 998	473	1 525
1300, rue Bath, Kingston	Fév 2012	10	2,20	722	45	677
1363, 4e avenue, Prince George	Déc 2010	10	6,84	816	119	697
139, boulevard Douglastown, Miramichi	Oct 2012	10	1,95	3 051	188	2 863
1431, chemin Merivale, Ottawa	Oct 2007	10	8,22	788	49	739
144, promenade Millennium, Quispamsis	Nov 2011	15	8,74	1 355	473	882
1484, promenade Centennial, Kingston	Oct 2006	10	18,24	230	10	220
1550, avenue d'Estimauville, Québec	Nov 2011	20	8,24	68 000	29 778	38 222
159, promenade Cleopatra, Ottawa	Mars 2011	10	1,33	2 758	90	2 668
1600, rue Star Top, Ottawa	Juil 2004	15	7,15	9 942	1 095	8 847
165, promenade Edgecomb, Charlottetown	Août 2012	15	8,65	1 733	631	1 102
1725, promenade Woodward, Ottawa (Bail 1 de 2)	Déc 2009	10	8,94	1 645	247	1 398
1725, promenade Woodward, Ottawa (Bail 2 de 2)	Déc 2009	10	8,55	1 520	219	1 301
179, 3e avenue, Timmins	Fév 2010	10	8,69	2 932	446	2 486
180, promenade Bass Pro Mills, Vaughan	Sept 2014	10	2,20	4 823	424	4 399
1801, Hollis et Duke, Halifax	Oct 2009	10	3,89	1 741	117	1 624
181, rue Queen, Ottawa	Mars 2004	20	10,65	29 668	9 808	19 860
1925, chemin McCallum, Abbotsford	Nov 2008	15	4,30	3 290	509	2 781
200, rue John Ouest, Oshawa	Nov 2009	10	7,16	996	120	876
2030, boulevard Pie IX, Montréal	Mai 2015	10	3,83	2 305	361	1 944
215-219, rue George, Peterborough	Avril 2012	10	4,48	1 051	136	915
22, rue de Varennes, Gatineau	Nov 2007	10	10,97	981	84	897
22, rue Eddy, Gatineau	Mai 2013	25	7,89	263 640	139 727	123 913
220, rue Fortin, Québec	Déc 2007	10	15,65	393	49	344
2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières	Sept 2012	10	9,03	2 301	559	1 742
2455, promenade Don Reid, Ottawa	Déc 2009	15	7,71	2 674	728	1 946
2575, boulevard Sainte-Anne, Québec	Avril 2015	20	10,32	41 826	23 522	18 304
2655, chemin Lancaster, Ottawa (Bail 1 de 2)	Fév 2009	8	3,94	165	3	162
2655, chemin Lancaster, Ottawa (Bail 2 de 2)	Juil 2009	8	4,66	145	3	142
269, avenue Laurier, Ottawa	Sept 2005	15	4,18	25 802	2 279	23 523
275, rue De Baets, Winnipeg	Fév 2007	10	17,42	233	18	215
295, avenue Belliveau, Shediac	Janv 2007	15	7,93	2 243	452	1 791

Tableau 6.13

Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Soldes au 31 mars 2016		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
3, rue Lower Malpeque, Charlottetown	Juin 2008	10	4,19	306	14	292
30, rue Victoria, Gatineau	Juin 2013	25	7,89	264 615	140 543	124 072
301, promenade Bishop, Fredericton	Fév 2014	15	5,30	2 322	640	1 682
3020, chemin Hawthorne, Ottawa	Déc 2012	15	2,27	6 636	811	5 825
3085, promenade Glen Erin, Mississauga (Bail 1 de 2) ..	Août 2010	7	7,28	380	19	361
3085, promenade Glen Erin, Mississauga (Bail 2 de 2) ..	Nov 2010	10	5,74	1 320	162	1 158
325, avenue Broadway, Winnipeg	Janv 2008	10	10,37	2 435	217	2 218
3299, boulevard Industriel, Sherbrooke	Nov 2009	10	6,24	716	76	640
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 3)	Août 2011	25	5,28	73 234	28 383	44 851
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 3)	Déc 2011	25	7,33	18 904	9 145	9 759
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 3 de 3)	Août 2014	12	2,45	10 259	1 210	9 049
360, rue George Nord, Peterborough	Avril 2012	10	8,70	1 360	303	1 057
3600, Lysander Lane, Richmond	Mars 2010	10	0,43	1 564	13	1 551
395, avenue Terminal, Ottawa	Janv 2013	15	2,67	52 341	7 463	44 878
4110, rue Wellington, Verdun	Juin 2012	10	7,20	1 000	190	810
419, avenue Kensington, Estevan	Oct 2011	10	2,87	716	54	662
425, rue Bloor, Toronto	Juin 2014	10	2,39	2 076	192	1 884
444, 5e rue, Shawinigan	Déc 2011	10	8,50	1 809	377	1 432
455, boulevard de la Carrière, Gatineau	Nov 2012	25	6,86	197 400	96 214	101 186
485, promenade Bishop, Fredericton	Déc 2011	15	6,16	1 217	327	890
4901-05, 46e rue, Red Deer	Août 2011	10	3,11	1 367	109	1 258
5019, 52e rue, Yellowknife	Fév 2011	10	2,54	1 030	62	968
5151, rue de la Savane, Montréal	Juin 2014	10	2,39	2 209	204	2 005
520, rue Exmouth, Samia	Déc 2006	10	4,08	357	5	352
522, rue Main, Shediac	Avril 2012	10	2,34	2 138	145	1 993
555, promenade McAllister, Saint John	Nov 2007	10	8,16	1 010	66	944
559, rue College, Toronto	Juil 2012	10	2,24	1 976	127	1 849
635, 8e avenue Sud-Ouest, Calgary	Juil 2009	10	3,55	3 558	202	3 356
6500, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire	Sept 2012	10	1,95	798	48	750
6503, 67e rue, Red Deer	Sept 2009	10	4,81	448	36	412
667, rue Notre-Dame, Repentigny	Avril 2013	10	2,01	1 030	70	960
8, chemin Colonnade, Ottawa	Mai 2007	10	5,91	315	11	304
8, avenue Oakes, Kirkland Lake	Avril 2012	10	6,93	5 166	949	4 217
8, rue Queen Est, Sault Ste Marie	Juin 2010	10	4,95	1 217	119	1 098
81, rue Kingmingya, Inuvik	Janv 2011	10	7,35	726	115	611
81, rue Mulcaster, Barrie	Sept 2012	15	12,99	6 360	3 053	3 307
825-827, rue Fort, Victoria	Oct 2011	10	2,66	1 050	74	976
859, rue Main, Moncton	Juil 2008	10	5,49	436	27	409
90, rue Elgin, Ottawa	Nov 2014	25	7,23	460 744	239 934	220 810
933, rue Mivvik, Iqaluit (Bail 1 de 2)	Juin 2013	10	2,19	3 720	280	3 440
933, rue Mivvik, Iqaluit (Bail 2 de 2)	Sept 2013	10	2,72	2 654	253	2 401
985, place McGill, Kamloops	Juin 2002	15	13,50	358	28	330
98-100, rue Racine Est, Saguenay	Juin 2011	9	5,36	886	110	776
Base de la garde côtière, Mount Pearl	Fév 2011	8	2,21	746	24	722
Broad Street Crossing (Bail 1 de 2)	Mai 2008	10	4,88	454	23	431
Broad Street Crossing (Bail 2 de 2)	Mai 2008	10	9,77	351	35	316
Carling Square, Tour I, Ottawa	Oct 2007	10	11,76	1 245	109	1 136
Carling Square, Tour II, Ottawa	Déc 2007	10	7,83	2 243	147	2 096
Centennial House, Winnipeg	Avril 2008	10	4,69	1 062	50	1 012
Centre commercial Chahko Mika, Nelson	Nov 2011	10	7,89	1 588	307	1 281
Centre Maritime, Halifax (Bail 1 de 3)	Oct 2006	10	10,41	103	3	100
Centre Maritime, Halifax (Bail 2 de 3)	Janv 2010	15	6,26	14 155	3 315	10 840
Centre Maritime, Halifax (Bail 3 de 3)	Janv 2010	15	5,78	1 468	322	1 146
Centre Mercury, Ottawa	Janv 2007	25	4,50	102 394	29 156	73 238
Centre Royal, New Westminster (Bail 1 de 2)	Nov 2008	10	11,22	750	101	649

Tableau 6.13

Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Soldes au 31 mars 2016		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Centre Royal, New Westminster (Bail 2 de 2)	Mars 2011	9	5,96	663	81	582
Commodity Exchange & Winnipeg Square, Winnipeg (Bail 1 de 2)	Janv 2009	9	9,61	1 367	113	1 254
Commodity Exchange & Winnipeg Square, Winnipeg (Bail 2 de 2)	Janv 2009	9	9,74	975	82	893
Complexe Guy Favreau, Montréal	Janv 2004	15	5,84	48 742	5 826	42 916
Complexe judiciaire, Toronto	Avril 2006	20	11,40	62 532	26 117	36 415
Complexe Samuel-Holland, Québec	Juil 2011	10	3,13	784	62	722
Complexe Skyline, Ottawa	Oct 2007	25	4,44	247 489	75 889	171 600
Édifice Admiral, Ottawa	Août 2009	15	11,51	1 484	546	938
Édifice Anderson, Selkirk	Janv 2012	10	2,18	719	43	676
Édifice Baker Center, Edmonton	Déc 2007	10	4,45	305	12	293
Édifice Canada Place, Edmonton	Oct 2007	25	4,44	319 553	97 839	221 714
Édifice Canada, Ottawa	Avril 2007	10	4,27	722	16	706
Édifice Cargill, Winnipeg	Juil 2008	10	7,38	2 587	210	2 377
Édifice Chef Joseph Big Plume, Sarcee	Janv 2011	10	5,93	2 145	279	1 866
Édifice de la GRC, Montréal	Oct 2007	25	4,44	54 986	16 888	38 098
Édifice Fontaine, Gatineau	Janv 2008	15	5,82	22 363	3 909	18 454
Édifice Fraser, Ottawa	Fév 2010	10	3,24	1 756	107	1 649
Édifice Glencoe, Mount Pearl	Déc 2007	10	10,74	655	58	597
Édifice Harry Hays, Calgary	Oct 2007	25	4,44	316 390	96 888	219 502
Édifice Joseph Shepard, Toronto	Oct 2007	25	4,44	218 763	66 997	151 766
Édifice Kent Square, Ottawa	Oct 2007	10	4,52	964	34	930
Édifice Lionel Chevrier, Cornwall	Déc 2004	15	6,07	2 901	306	2 595
Édifice Louis St-Laurent, Gatineau	Nov 2001	15	6,38	17 087	342	16 745
Édifice Midwest Surveys, Calgary	Avril 2007	10	17,88	668	60	608
Édifice Morgan, Clarendville	Mai 2013	10	6,27	1 020	198	822
Édifice Naron, Ottawa	Fév 2008	10	4,61	485	21	464
Édifice Parcs Canada, Dartmouth	Juil 2009	20	7,61	3 592	1 333	2 259
Édifice Revenu Canada, Montréal	Oct 2007	25	4,44	111 866	34 270	77 596
Édifice Sixty Queen, Ottawa (Bail 1 de 2)	Juil 2008	10	3,94	580	22	558
Édifice Sixty Queen, Ottawa (Bail 2 de 2)	Mai 2009	9	0,32	1 662	5	1 657
Édifice Sixty-Six Slater, Ottawa (Bail 1 de 2)	Avril 2009	10	4,95	1 836	133	1 703
Édifice Sixty-Six Slater, Ottawa (Bail 2 de 2)	Sept 2010	10	5,53	921	106	815
Édifice Smith, St. John's	Juil 2009	10	7,08	1 529	167	1 362
Édifice Thomas D'Arcy McGee, Ottawa	Oct 2007	25	4,44	192 979	59 066	133 913
Édifice Time Square, Ottawa	Oct 2010	10	4,76	3 034	308	2 726
Édifice Trebla, Ottawa (Bail 1 de 2)	Avril 2009	10	9,46	3 274	433	2 841
Édifice Trebla, Ottawa (Bail 2 de 2)	Avril 2009	10	2,73	346	14	332
Édifice Trusco, Ottawa	Sept 2006	20	4,28	72 359	14 060	58 299
Édifice Vanguard, Ottawa	Nov 2007	10	4,80	754	29	725
Édifice Vault, Lethbridge	Avril 2008	10	6,18	403	25	378
Édifice Waldron, Yellowknife	Août 2007	10	12,22	339	28	311
Édifice Woodward's Abbott, Vancouver	Janv 2010	15	5,35	4 107	840	3 267
Entrepôt Colonnade, Nepean	Avril 2007	10	7,80	206	8	198
Frederick Square, Fredericton	Déc 2011	10	2,31	749	48	701
Immeuble Kamotiq, Nunavut	Avril 2011	10	5,10	2 813	334	2 479
Les Galeries Laurentides, Saint-Jérôme	Juin 2007	10	15,13	287	25	262
Library Square (Block 56), Vancouver	Mai 1995	25	9,68	27 223	4 809	22 414
Maison Barker, Fredericton	Avril 2010	10	2,82	1 468	81	1 387
Market Square, Kitchener	Juil 2014	10	2,39	1 127	105	1 022
Megasys Phase II, Calgary	Fév 2008	10	4,79	1 667	87	1 580
Nouvel Édifice Two Seventy, Ottawa	Juin 2007	10	4,58	1 367	38	1 329
O.A.C.I., Montréal	Nov 1996	20	9,94	29 958	1 526	28 432
Parc Commercial Roper Ridge, Edmonton	Nov 2008	10	6,43	2 374	193	2 181

Tableau 6.13
Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – fin

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Soldes au 31 mars 2016		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Place Bell Canada, Ottawa.....	Mai 2003	15	10,88	1 968	214	1 754
Place Chebucto, Halifax.....	Mai 2011	10	3,45	1 091	92	999
Place City III, Kingston.....	Janv 2016	10	1,68	2 289	180	2 109
Place City, Winnipeg (Bail 1 de 2).....	Nov 2008	10	9,16	785	88	697
Place City, Winnipeg (Bail 2 de 2).....	Avril 2009	10	7,04	1 667	168	1 499
Place de la Cité, Gatineau.....	Déc 2003	15	9,78	10 411	1 279	9 132
Place des Explorateurs, Gatineau.....	Oct 2008	10	4,68	799	46	753
Place Hérnelle, Longueuil.....	Sept 2012	10	8,98	975	236	739
Place Heritage, Moncton.....	Juil 2013	15	5,48	5 626	1 535	4 091
Place Laurier, Ottawa.....	Mai 2009	10	5,51	1 388	114	1 274
Place Mews, St. John's.....	Oct 2011	10	2,37	1 997	128	1 869
Place Montcalm, Phase III, Gatineau.....	Déc 2003	15	8,65	10 852	1 192	9 660
Place Montcalm, Tour II, Gatineau.....	Avril 2012	15	2,64	19 822	2 635	17 187
Place Postes Canada, Ottawa.....	Déc 2004	15	4,91	11 255	974	10 281
Plaza Crowsnest Trail, Lethbridge.....	Juil 2008	10	5,83	413	27	386
Plaza Inuksugait, Iqaluit.....	Oct 2006	10	14,28	110	4	106
Plaza Nova, Yellowknife (Bail 1 de 2).....	Avril 2009	10	6,00	1 311	114	1 197
Plaza Nova, Yellowknife (Bail 2 de 2).....	Avril 2010	10	10,21	790	144	646
Queen Square, Dartmouth.....	Sept 2011	10	3,18	7 225	597	6 628
Rosdev de Ville, Gatineau.....	Juin 2007	10	4,58	4 314	121	4 193
Tour de la Bourse, Montréal.....	Avril 2012	10	3,36	990	95	895
Tour Exécutive Albion, Ottawa.....	Déc 2009	10	6,80	1 178	138	1 040
VAC Centre de gestion de dossiers, Charlottetown.....	Nov 2007	15	13,43	2 171	735	1 436
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				49 250	9 825	39 425
				3 725 821	1 317 141	2 408 680
Services partagés Canada						
IBM – Serveurs d'entreprise consolidés.....	Janv 2015	4	0,65	82 363	750	81 613
IBM – Serveur Power UNIX, Modèle 780.....	Avril 2014	2	1,25	151	²	151
Superordinateur – Service météorologique du Canada.....	Avril 2012	3	0,53	18 700	66	18 634
				101 214	816	100 398
Transports						
Pont de la Confédération, Borden-Carleton.....	Mai 1997	35	6,16	1 095 578	586 541	509 037
Autres ministères						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				711	39	672
				5 418 322	1 997 422	3 420 900
Sociétés d'État et autres entités consolidées						
Construction de Défense (1951) Limitée						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				305	16	289
Musée canadien de la nature						
Édifice du patrimoine naturel, Gatineau.....	Sept 1996	35	9,88	54 250	26 614	27 636
Société Radio-Canada						
7067, rue Chebucto, Halifax.....	Juin 2015	7	2,10	7 386	–	7 386
Telesat.....	Fév 2001	17	6,80	22 055	1 384	20 671
				29 441	1 384	28 057
				83 996	28 014	55 982
Total.....				5 502 318	2 025 436	3 476 882

¹ Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

² Moins de 500 \$.

Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

Le tableau 6.14 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

Tableau 6.14
Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et exercices ultérieurs	
Défense nationale							
Solde des paiements	83 636	83 959	81 886	49 837	14 249	49 729	363 296
Intérêts théoriques	16 656	12 796	8 744	4 483	2 748	9 877	55 304
	<i>66 980</i>	<i>71 163</i>	<i>73 142</i>	<i>45 354</i>	<i>11 501</i>	<i>39 852</i>	<i>307 992</i>
Environnement et Changement climatique							
Environnement							
Solde des paiements	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	7 800	14 300
Intérêts théoriques	588	548	506	461	414	1 333	3 850
	<i>712</i>	<i>752</i>	<i>794</i>	<i>839</i>	<i>886</i>	<i>6 467</i>	<i>10 450</i>
Agence Parcs Canada							
Solde des paiements	544	544	544	509	403	1 582	4 126
Intérêts théoriques	189	166	141	115	93	238	942
	<i>355</i>	<i>378</i>	<i>403</i>	<i>394</i>	<i>310</i>	<i>1 344</i>	<i>3 184</i>
Ressources naturelles							
Solde des paiements	4 518	4 518	4 518	4 518	4 518	66 042	88 632
Intérêts théoriques	2 183	2 101	2 016	1 929	1 838	14 230	24 297
	<i>2 335</i>	<i>2 417</i>	<i>2 502</i>	<i>2 589</i>	<i>2 680</i>	<i>51 812</i>	<i>64 335</i>
Sécurité publique et Protection civile							
Gendarmerie royale du Canada							
Solde des paiements	1 746	1 746	1 746	1 747	1 476	16 183	24 644
Intérêts théoriques	830	788	744	698	651	4 781	8 492
	<i>916</i>	<i>958</i>	<i>1 002</i>	<i>1 049</i>	<i>825</i>	<i>11 402</i>	<i>16 152</i>
Services publics et Approvisionnement							
Travaux publics et Services gouvernementaux							
Solde des paiements	323 489	267 320	281 900	228 523	207 162	2 417 427	3 725 821
Intérêts théoriques	132 159	121 462	112 407	104 035	97 513	749 565	1 317 141
	<i>191 330</i>	<i>145 858</i>	<i>169 493</i>	<i>124 488</i>	<i>109 649</i>	<i>1 667 862</i>	<i>2 408 680</i>
Services partagés Canada							
Solde des paiements	44 194	36 343	20 677	–	–	–	101 214
Intérêts théoriques	507	253	56	–	–	–	816
	<i>43 687</i>	<i>36 090</i>	<i>20 621</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>100 398</i>
Transports							
Solde des paiements	63 588	61 061	61 984	62 920	63 871	782 154	1 095 578
Intérêts théoriques	41 589	38 060	37 936	37 777	37 584	393 595	586 541
	<i>21 999</i>	<i>23 001</i>	<i>24 048</i>	<i>25 143</i>	<i>26 287</i>	<i>388 559</i>	<i>509 037</i>
Autres ministères							
Solde des paiements	330	228	87	33	33	–	711
Intérêts théoriques	17	10	6	3	3	–	39
	<i>313</i>	<i>218</i>	<i>81</i>	<i>30</i>	<i>30</i>	<i>–</i>	<i>672</i>
	328 627	280 835	292 086	199 886	152 168	2 167 298	3 420 900

Tableau 6.14
Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition – fin

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et exercices ultérieurs	
Sociétés d'État et autres entités consolidées							
Construction de Défense (1951) Limitée							
Solde des paiements	101	204	–	–	–	–	305
Intérêts théoriques	8	8	–	–	–	–	16
	93	196	–	–	–	–	289
Musée canadien de la nature							
Solde des paiements	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	36 750	54 250
Intérêts théoriques	2 709	2 627	2 536	2 436	2 325	13 981	26 614
	791	873	964	1 064	1 175	22 769	27 636
Société Radio-Canada							
Solde des paiements	12 574	10 568	555	567	580	4 597	29 441
Intérêts théoriques	1 098	286	–	–	–	–	1 384
	11 476	10 282	555	567	580	4 597	28 057
	12 360	11 351	1 519	1 631	1 755	27 366	55 982
Total	340 987	292 186	293 605	201 517	153 923	2 194 664	3 476 882
Sommaire							
Solde des paiements	539 520	471 291	458 697	353 454	297 092	3 382 264	5 502 318
Intérêts théoriques	198 533	179 105	165 092	151 937	143 169	1 187 600	2 025 436
Obligation nette	340 987	292 186	293 605	201 517	153 923	2 194 664	3 476 882

Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les passifs découlant des prestations de retraite du secteur public et des autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement ou par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées sont mesurés sur une base actuarielle et présentés nets des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars.

Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés; principalement les membres de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes incluant la force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les employés de certains organismes de la fonction publique et des gouvernements territoriaux. Le gouvernement parraine également plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale. Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement sont initialement inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois. Les comptes de pension suivent les transactions, tels les cotisations, les intérêts portés au crédit, les paiements de prestations, les virements et les dépenses administratives. Tous redressements comptables requis aux termes des politiques comptables du gouvernement sont enregistrés par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision reflètent les écarts existant entre la comptabilité de caisse et d'exercice, constatés au fil des ans. Ils reflètent également le différentiel cumulé dans le calcul des intérêts portés au crédit et des redressements actuariels reliés aux montants de crédits de taxe remboursables versés ou remboursés par l'Agence de Revenu du Canada.

Les régimes de retraite du gouvernement sont généralement financés par les cotisations de l'employeur et des employés ou par des cotisations du gouvernement et des membres. Les cotisations font soit partie des fonds généraux ou sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) pour investissement sur les marchés financiers. Depuis le 1^{er} avril 2000, des virements de montants égaux aux cotisations moins les prestations et autres paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada, et depuis 2007, pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, n'excédant pas les limites fiscales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont effectués à l'OIRPSP. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements en évitant des risques de pertes indus, compte tenu des exigences et des obligations financières de chacun des régimes de retraite. L'OIRPSP, une société de la Couronne établie par la *Loi de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, fait rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel déposé au Parlement. Les cotisations de tous les autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux.

D'autres renseignements sur les régimes de retraite précités sont disponibles dans les rapports annuels de l'administration des régimes de retraite déposés au Parlement.

De plus, certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la majorité des cas, les régimes de retraite à prestations déterminées consistent en des régimes de retraite contributifs. Les cotisations de l'employeur et des employés sont versées conformément aux dispositions des régimes. Les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités.

i. Régimes de retraite

Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le régime de retraite de la force de réserve et régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada prévoient le paiement d'une rente à vie et une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente viagère annuelle est basée sur la moyenne des cinq années consécutives les plus élevées de rémunération et sur les années de service ouvrant droit à pension. Pour le régime des Forces canadiennes – Force de réserve, la rente annuelle viagère est basée sur un pourcentage des gains ouvrant droit à pension indexés avec une prestation de raccordement temporaire payable jusqu'à ce que les membres deviennent admissibles au RPC ou au RRQ. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1^{er} janvier pour prendre en considération le coût de la vie.

Les prestations de retraite s'accumulent au taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 années de service, sauf dans le cas des prestations offertes dans le cadre du régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve qui s'accumulent au taux de 1,5 pour cent jusqu'à un maximum de 35 années de service. Les prestations de retraite sont coordonnées à celles du RPC ou du RRQ. Les prestations de retraite pour les membres du régime de retraite de la fonction publique s'accumuleront soit pour les employés du Groupe 1 qui étaient membres du régime avant le 1^{er} janvier 2013, soit pour les employés du Groupe 2 qui ont joint le régime de la fonction publique depuis et après cette date. L'âge normal de la retraite pour les membres du Groupe 1 est 60 ans. Pour les membres du Groupe 2, l'âge normal de la retraite est 65 ans et les autres seuils liés à l'âge ont augmentés de 5 ans.

Les taux de cotisation pour le service courant de tous les membres de la fonction publique augmenteront progressivement afin que le ratio du partage des coûts employeur : employé soit de 50/50 en 2017. Les membres de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada cotisent à des taux différents de ceux des membres de la fonction publique du Groupe 2. Les taux sont les suivants :

Les membres des régimes de retraite de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2016, 8,2 pour cent (7,5 pour cent en 2015) du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du RPC ou du RRQ et 10,4 pour cent (9,8 pour cent en 2015) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2016, 9,1 pour cent (8,2 pour cent en 2015) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 11 pour cent (10,4 pour cent en 2015) du salaire au-delà du MGAP.

Les membres du régime de retraite de la fonction publique du Groupe 2 ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2016, 7,1 pour cent (6,6 pour cent en 2015) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 8,5 pour cent (7,9 pour cent en 2015) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2016, 7,9 pour cent (7,1 pour cent en 2015) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 9,4 pour cent (8,5 pour cent en 2015) du salaire au-delà du MGAP.

Les taux de cotisation pour les membres du Groupe 2 ont été plus faibles que ceux du Groupe 1 en raison de la baisse du coût des avantages liés à l'augmentation de l'âge normal de la retraite qui est passé de 60 à 65 ans.

Le taux de cotisation des membres des Forces canadiennes – Force de réserve se situe à 5,2 pour cent du salaire jusqu'aux deux tiers du MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2016, les taux de cotisation de l'employeur ont été d'environ 1,2, 1,7 et 1,4 (1,4, 1,9 et 1,6 respectivement en 2015) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (régime de retraite de la Force régulière) et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement. Pour ce qui est du régime de retraite de la force de réserve, les cotisations de l'employeur ont été rétablies en décembre 2014 et un paiement ponctuel en arrérages de 42 millions de dollars a été crédité au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve en 2015. Pour 2016, le taux de cotisation de l'employeur a été d'environ 1,9 (1,8 en 2015) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour le régime de retraite de la force de réserve.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service rendu avant le 1^{er} avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était de 4,8 pour cent environ (5,1 pour cent en 2015).

Les comptes des caisses de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service depuis le 1^{er} avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP. Le solde de ces comptes de pension de retraite en fin d'exercice correspond aux fonds en attente de virement à l'OIRPSP.

Le Compte des régimes compensatoires (RC) inscrit les opérations relatives aux prestations de retraite supérieures aux limites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les règlements n° 1 et n° 2 sur le RC sont enregistrés auprès de l'Agence de Revenu du Canada et un virement annuel est effectué entre ces règlements et l'Agence de revenu du Canada, soit pour une remise de taxe remboursable de 50 pour cent à l'égard des cotisations nettes et des intérêts créditeurs ou pour l'obtention d'un remboursement basé sur les prestations nettes versées.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Allocations de retraite des parlementaires

Les parlementaires sont admissibles à un certain âge à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'âge de retraite est fixé à 55 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé avant le 1^{er} janvier 2016 et à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé le ou après le 1^{er} janvier 2016, avec l'option d'une prestation de retraite réduite pour retraite anticipée à l'âge de 55 ans. L'allocation de base s'accumule à un taux de 3 pour cent par année de service ouvrant droit à pension, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Pour le service cumulé avant le 1^{er} janvier 2016, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne de l'indemnité de session pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Pour le service cumulé après le 31 décembre 2015, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne des gains ouvrant droit à pension du membre. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1^{er} janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans. Le service ouvrant droit à pension cumulé à partir du 1^{er} janvier 2016 ou après en vertu du régime de pension des parlementaires est coordonné avec le RPC et le RRQ à l'âge de 60 ans.

Les taux de cotisation augmenteront au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 pour cent au plus tard le 1^{er} janvier 2017. Pour l'exercice 2016, les membres du régime ont cotisé au taux de 10 pour cent (9 pour cent en 2015) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux combiné d'environ 15,8 pour cent (taux fixe de 10 pour cent en 2015) pour les trois derniers.

Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne :

	2016	2015
Parlementaires		
Compte d'allocations de retraite.....	3,7	4,5
Convention de retraite.....	3,0	4,1

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2016 était de 4,1 pour cent environ (3,4 pour cent en 2015).

Régime de retraite des juges de nomination fédérale

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils répondent aux exigences minimales d'âge et d'années de service. Le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations équivalentes à 7 pour cent de leur traitement.

La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. Par conséquent, sauf pour la partie inscrite dans le Compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de caisse à une base de comptabilité d'exercice, similaire au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépenser au cours de l'exercice ont totalisé 143 millions de dollars (136 millions de dollars en 2015). Au 31 mars 2016, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 2 421 millions de dollars (2 314 millions de dollars en 2015).

Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les prestations de retraite versées aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées varient selon les conditions des régimes. Généralement, elles sont basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne d'un certain type de gains ouvrant droit à pension. Certains des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

ii. Évaluations actuarielles

Comme l'exige la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. Les évaluations actuarielles sont effectuées par le bureau de l'actuaire en chef, soumis au président du Conseil du Trésor et déposé au Parlement.

La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite parrainé par le gouvernement est comme suit :

Gendarmerie royale du Canada – 31 mars 2015, évaluation actuellement en cours;

Fonction publique – 31 mars 2014;

Forces canadiennes – Force régulière – 31 mars 2013;

Forces canadiennes – Force de réserve – 31 mars 2013;

Parlementaires – 31 mars 2013;

Juges de nomination fédérale – 31 mars 2013.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Là où il y a lieu, ces évaluations, pour les besoins de financement, fournissent au gouvernement des recommandations pour fixer les taux de cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que tout redressement actuariel pour amortir les insuffisances ou les excédents. Ces redressements actuariels sont faits par versements annuels égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement.

Pour traiter les insuffisances, un redressement actuariel de 681 millions de dollars (néant en 2015) a été crédité au Compte de pension de retraite de la fonction publique, 340 millions de dollars (435 millions de dollars en 2015) au Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, 170 millions de dollars (170 millions de dollars en 2015) au Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2015) au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2015) au Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, 74 millions de dollars (74 millions de dollars en 2015) au Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, 129 millions de dollars (8 millions de dollars en 2015) au Compte des régimes compensatoires n° 2 de la fonction publique, et 12 millions de dollars (néant en 2015) au Compte des régimes compensatoires n° 1 de la fonction publique. Les redressements actuariels inscrits aux comptes de caisse de retraite sont transférés à l'OIRPSP pour investissement sur les marchés financiers. Pour traiter les insuffisances, les sociétés d'État et autres entités consolidées ont effectué des paiements spéciaux de solvabilité s'élevant à 59 millions de dollars en 2016 (60 millions de dollars en 2015).

Le tableau 6.15 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. En particulier, les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les cotisations des participants aux régimes, du gouvernement du Canada, des organismes participants de la fonction publique et des gouvernements territoriaux ainsi que les virements d'autres fonds de pension, les redressements actuariels pour amortir les insuffisances, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les versements de rentes, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le paiement de section des pensions, les paiements de la valeur de transfert, les virements à d'autres fonds, les remises d'impôt remboursable, les paiements de charges administratives, les redressements actuariels pour amortir les excédents et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions aux comptes de provision du gouvernement découlent des différences avec les évaluations actuarielles annuelles effectuées pour des besoins comptables. Celles-ci comprennent les différences entre les prestations constituées et les cotisations et les calculs d'intérêts, ainsi que d'autres redressements requis en vertu des politiques comptables du gouvernement tels que la constatation de gains ou de pertes actuariels et les ajustements de consolidation reliés aux montants de l'impôt remboursable.

Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement ont trait aux services rendus après mars 2000 qui respectent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, puisque les fonds sont investis sur les marchés financiers par le biais de l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités. Pour les prestations de retraite non capitalisées, aucune caisse de retraite distincte investissant sur les marchés étrangers n'est maintenue. Elles ont trait à tous les services rendus avant avril 2000 et seulement aux services rendus après mars 2000, qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ainsi qu'à certains des régimes de retraite de sociétés d'État et autres entités consolidées.

Tableau 6.15
Régimes de retraite du secteur public

(en millions de dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Prestations de retraite capitalisées				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.18.....	402	4 768	4 815	355
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	3 585	206	558	3 233
<i>Total partiel</i>	3 987	4 974	5 373	3 588
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20.....	183	1 461	1 475	169
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	968	209	170	1 007
<i>Total partiel</i>	1 151	1 670	1 645	1 176
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, tableau 6.21	(2)	72	121	(51)
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	277	–	106	171
<i>Total partiel</i>	275	72	227	120
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23.....	7	540	532	15
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	303	5	88	220
<i>Total partiel</i>	310	545	620	235
Total des comptes de la caisse de retraite.....	590	6 841	6 943	488
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite	5 133	420	922	4 631
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement				
Actifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités.....	(1 263)	105	481	(1 639)
Net des passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés.....	4 460	7 366	8 346	3 480
Prestations de retraite non capitalisées				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.17.....	95 876	5 149	5 459	95 566
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(9 472)	866	706	(9 312)
<i>Total partiel</i>	86 404	6 015	6 165	86 254
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.19.....	46 119	2 145	2 569	45 695
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(4 922)	446	25	(4 501)
<i>Total partiel</i>	41 197	2 591	2 594	41 194
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22.....	13 197	626	668	13 155
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(1 291)	112	13	(1 192)
<i>Total partiel</i>	11 906	738	681	11 963
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24	501	32	31	502
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(72)	6	12	(78)
<i>Total partiel</i>	429	38	43	424
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25	238	30	19	249
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	209	5	6	208
<i>Total partiel</i>	447	35	25	457
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.26	2 220	385	209	2 396
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 736	133	172	1 697
<i>Total partiel</i>	3 956	518	381	4 093
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.27	206	9	–	215
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	2 314	125	18	2 421
<i>Total partiel</i>	2 520	134	18	2 636
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.27	–	1	–	1
Total des comptes de pension de retraite.....	158 357	8 377	8 955	157 779
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(11 498)	1 693	952	(10 757)
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par le gouvernement				
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités.....	82	8	4	86
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés	146 941	10 078	9 911	147 108
Net des passifs au titre des prestations de retraite	151 401	17 444	18 257	150 588
Le net des passifs au titre des prestations de retraite a été constaté et présenté à l'État consolidé de la situation financière comme suit :				
Régimes de retraite du secteur public.....	152 664	17 339	17 776	152 227
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public	(1 263)	105	481	(1 639)
Net des passifs au titre des prestations de retraite.....	151 401	17 444	18 257	150 588

Le tableau 6.16 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont donné lieu à des imputations aux charges. L'intérêt est calculé selon les obligations de retraite au titre des prestations constituées des divers régimes. Les charges d'intérêt nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt de 7 333 millions de dollars (7 906 millions de dollars en 2015) crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, une provision de 4 439 millions de dollars (4 240 millions de dollars en 2015) et l'intérêt de 421 millions de dollars (414 millions de dollars en 2015) sur les obligations des sociétés d'État et autres entités consolidées, présentés après déduction et du rendement prévu sur les placements de retraite de 4 899 millions de dollars (4 764 millions de dollars en 2015).

Tableau 6.16**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges**

(en millions de dollars)

	2015-2016							2014-2015			
	Cotisations du gouvernement et autres ¹	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels ²	Moins coûts inscrits des exercices précédents ³	Modifications aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite capitalisées											
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique	2 205	195	2 400	340	(340)	–	(218)	2 182	11	2 417	193
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes	757	52	809	170	(170)	–	60	869	41	907	101
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve	42	(26)	16	2	(2)	–	(18)	(2)	(4)	(6)	(3)
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	270	5	275	74	(74)	–	(12)	263	(2)	297	18
Sociétés d'État consolidées et autres entités ¹	92	(6)	86	59	(59)	19	(167)	(62)	(164)	(2)	(110)
Total des prestations de retraite capitalisées	3 366	220	3 586	645	(645)	19	(355)	3 250	(118)	3 613	199

Tableau 6.16
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – fin

(en millions de dollars)

	2015-2016									2014-2015	
	Cotisations du gouvernement et autres ¹	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels ²	Moins coûts inscrits des exercices précédents ³	Modifications aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite non capitalisées											
Compte de pension de retraite de la fonction publique ⁴	11	(25)	(14)	681	(681)	–	832	818	4 477	472	4 558
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	3	(5)	(2)	–	–	–	446	444	2 119	294	2 185
<i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> ¹	3	–	3	–	–	–	–	3	–	3	–
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	–	(1)	(1)	12	(12)	–	106	105	619	70	634
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> ¹	10	–	10	–	–	–	–	10	–	11	–
Compte d'allocations de retraite des parlementaires	9	(3)	6	–	–	–	6	12	11	14	16
Compte de convention de retraite des parlementaires	15	(2)	13	–	–	–	4	17	6	20	8
Compte des régimes compensatoires (RC).....	87	19	106	141	(141)	–	27	133	107	65	99
Compte de prestations de retraite supplémentaires	4	–	4	–	–	–	–	4	1	4	–
<i>Loi sur les juges</i> ¹	143	(18)	125	–	–	–	57	182	69	157	93
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.) ¹	2	–	2	–	–	–	–	2	–	2	–
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	–	2	2	–	–	–	3	5	3	3	4
Total partiel.....	287	(33)	254	834	(834)	–	1 481	1 735	7 412	1 115	7 597
Moins : cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus	(15)	–	(15)	–	–	–	–	(15)	–	(14)	–
Total des prestations de retraite non capitalisées.....	272	(33)	239	834	(834)	–	1 481	1 720	7 412	1 101	7 597
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé.....	3 638	187	3 825	1 479	(1 479)	19	1 126	4 970	7 294	4 714	7 796

¹ « Autre » comprend les cotisations aux régimes de retraite et les paiements législatifs faits aux bénéficiaires par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

² Représente les redressements actuariels pour amortir les insuffisances.

³ Représente les renversements de coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents.

⁴ Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de lois diverses.

Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.17
Compte de pension de retraite de la fonction publique

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	95 875 945 459	96 423 778 971
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	2 066 031	2 613 256
Employés retraités	11 616 885	14 933 384
Employés de sociétés de la fonction publique	102 705	196 820
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	11 189 841	14 472 374
Sociétés de la fonction publique	61 360	112 735
Redressement actuariel	681 000 000	–
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	6 789	–
Intérêt	4 443 345 828	4 797 893 981
Total des rentrées et autres crédits.....	5 149 389 439	4 830 222 550
Total partiel.....	101 025 334 898	101 254 001 521
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes	5 328 099 116	5 240 665 149
Prestations minimales.....	12 803 758	16 184 060
Paiements de section des pensions	22 922 806	18 100 278
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	29 994 197	34 531 513
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	38 788	721 888
Employés de sociétés de la fonction publique	41 606	31 857
Virements à d'autres fonds de pension.....	5 416 461	9 343 265
Charges administratives	59 769 165	58 478 052
Total des paiements et autres débits	5 459 085 897	5 378 056 062
Solde de clôture	95 566 249 001	95 875 945 459

Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP aux fins d'investissement sur les marchés de capitaux. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.18
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	402 290 387	499 943 338
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	1 773 737 501	1 667 207 395
Employés retraités.....	41 559 748	38 077 475
Employés de sociétés de la fonction publique	168 640 289	157 358 746
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement.....	2 205 355 883	2 342 382 010
Sociétés de la fonction publique.....	206 059 867	218 193 085
Redressement actuariel	340 000 000	435 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	33 350 235	29 619 344
Total des rentrées et autres crédits.....	4 768 703 523	4 887 838 055
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes.....	1 558 724 353	1 343 904 637
Prestations minimales.....	12 641 148	11 322 140
Paiements de section des pensions	30 273 474	26 204 917
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	316 963 114	279 072 403
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	10 507 898	7 572 183
Employés de sociétés de la fonction publique	4 837 063	3 533 886
Virements à d'autres fonds de pension.....	47 446 792	52 019 965
Charges administratives.....	42 400 198	41 056 225
Total des paiements et autres débits	2 023 794 040	1 764 686 356
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	2 744 909 483	3 123 151 699
Virements à l'OIRPSP.....	2 792 147 670	3 220 804 650
Solde de clôture	355 052 200	402 290 387

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.19
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	46 118 650 563	46 297 375 844
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	2 618 412	2 717 194
Cotisations du gouvernement.....	2 618 412	2 717 194
Intérêt.....	2 139 615 656	2 308 115 023
Autres ¹	1 032 682	1 066 108
Total des rentrées et autres crédits.....	2 145 885 162	2 314 615 519
Total partiel.....	48 264 535 725	48 611 991 363
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	2 506 191 226	2 426 059 524
Prestations minimales.....	151 581	658 347
Paiements de section des pensions	23 313 757	33 211 687
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	1 690 394	1 906 716
Retour de cotisations.....	1 669	18 298
Virements à d'autres fonds de pension.....	239 863	205 620
Charges administratives.....	37 794 142	31 280 608
Total des paiements et autres débits	2 569 382 632	2 493 340 800
Solde de clôture	45 695 153 093	46 118 650 563

¹ Comprend des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 conformément à la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP aux fins d'investissement sur les marchés de capitaux. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.20

Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	183 465 777	263 355 393
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	450 157 686	423 930 301
Cotisations du gouvernement.....	756 955 116	795 171 662
Redressement actuariel	170 000 000	170 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	83 887 837	48 449 248
Autres ¹	390 497	14 476
Total des rentrées et autres crédits.....	1 461 391 136	1 437 565 687
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	442 037 547	375 524 290
Prestations minimales.....	634 061	1 236 235
Paiements de section des pensions	23 871 536	28 887 588
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	133 358 475	152 155 635
Retour de cotisations.....	902 196	927 893
Virements à d'autres fonds de pension.....	1 310 261	505 487
Charges administratives	24 572 429	18 292 463
Total des paiements et autres débits	626 686 505	577 529 591
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	834 704 631	860 036 096
Virements à l'OIRPSP.....	849 312 367	939 925 712
Solde de clôture	1 68 858 041	183 465 777

¹ Comprend des chèques non réclamés et des renonciations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

Compte de la caisse de retraite de la force de réserve

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} mars 2007 conformément à la Partie I.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Lorsque le solde de clôture du compte est dans une situation positive nette de trésorerie, un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements, est habituellement effectué à l'OIRPSP aux fins d'investissement sur les marchés de capitaux.

Tableau 6.21
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	(2 551 843)	1 609 568
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	27 843 256	28 285 286
Cotisations du gouvernement.....	41 716 967	65 160 998
Redressement actuariel	1 900 000	1 900 000
Autres ¹	11 955	1 550
Total des rentrées et autres crédits.....	71 472 178	95 347 834
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	6 061 830	5 233 714
Prestations minimales.....	110 167	60 485
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	13 529 206	12 934 442
Retour de cotisations.....	45 315	90 747
Virements à d'autres fonds de pension.....	83 889 742	48 426 486
Charges administratives.....	16 476 141	13 703 701
Total des paiements et autres débits	120 112 401	80 449 575
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	(48 640 223)	14 898 259
Virements à l'OIRPSP.....	–	19 059 670
Solde de clôture	(51 192 066)	(2 551 843)

¹ Comprend des chèques non réclamés.

Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.22

Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	13 197 207 777	13 184 685 451
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés (services courants et arrérages).....	512 522	445 328
Cotisations du gouvernement.....	466 488	433 433
Redressement actuariel	12 000 000	12 000 000
Intérêt	613 018 941	657 522 222
Total des rentrées et autres crédits.....	625 997 951	670 400 983
Total partiel.....	13 823 205 728	13 855 086 434
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations.....	650 137 646	629 035 127
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	-	258 112
Paiements de section des pensions	10 561 426	11 624 932
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	1 296 063	1 816 571
Retour de cotisations.....	324 530	344 657
Virements à d'autres fonds de pension.....	-	77 096
Charges administratives.....	6 364 695	14 722 162
Total des paiements et autres débits	668 684 360	657 878 657
Solde de clôture	13 154 521 368	13 197 207 777

Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP aux fins d'investissement sur les marchés de capitaux. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.23
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	6 467 393	10 962 617
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés (services courants et arrérages).....	187 351 388	169 627 163
Cotisations du gouvernement.....	270 691 194	277 612 254
Redressement actuariel	74 000 000	74 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	8 723 354	11 864 616
Total des rentrées et autres crédits.....	540 765 936	533 104 033
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations.....	140 259 560	117 650 733
Prestations minimales.....	133 539	212
Paiements de section des pensions	12 771 171	12 756 823
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	27 393 208	23 648 648
Retour de cotisations		
Employés.....	4 317	415 768
Intérêt	355 247	1 500
Virements à d'autres fonds de pension.....	662 728	473 148
Charges administratives	3 835 137	8 209 554
Total des paiements et autres débits	185 414 907	163 156 386
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	355 351 029	369 947 647
Virements à l'OIRPSP.....	346 478 737	374 442 871
Solde de clôture	15 339 685	6 467 393

Compte d'allocations de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire », on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Tableau 6.24

Compte d'allocations de retraite des parlementaires

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	501 020 777	496 466 754
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des parlementaires		
Services courants.....	2 680 532	1 973 821
Arrrages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	11 779	12 477
Cotisations du gouvernement (services courants)	8 530 567	8 855 514
Intérêt	20 267 602	20 367 021
Total des rentrées et autres crédits.....	31 490 480	31 208 833
Total partiel.....	532 511 257	527 675 587
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles	27 556 977	26 640 665
Paiements de section des pensions	571 436	-
Retour de cotisations		
Retraits	2 001 009	13 936
Intérêt	82 407	209
Total des paiements et autres débits	30 211 829	26 654 810
Solde de clôture	502 299 428	501 020 777

Compte de convention de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires.

Tableau 6.25**Compte de convention de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	237 813 956	224 403 100
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des parlementaires		
Services courants.....	4 939 343	4 149 123
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	22 821	27 370
Cotisations du gouvernement (services courants)	14 516 972	17 061 626
Intérêt.....	9 922 095	9 435 453
Total des rentrées et autres crédits.....	29 401 231	30 673 572
Total partiel.....	267 215 187	255 076 672
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles.....	14 291 992	12 912 355
Paiements de section des pensions	539 467	–
Retour de cotisations		
Retraits	3 289 508	45 225
Intérêt	109 969	522
Impôt remboursable	349 568	4 304 614
Total des paiements et autres débits	18 580 504	17 262 716
Solde de clôture	248 634 683	237 813 956

Comptes publics du Canada 2015-2016

Compte des régimes compensatoires (RC)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le règlement n° 1 sur le RC (RC n° 1) sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payées dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le règlement n° 2 sur le RC (RC n° 2) sert à verser des prestations aux employés du secteur public âgés de 50 à 54 ans qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans et qui se terminait le 31 mars 1998. Il sert à verser la différence entre une pension non réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1^{er} avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

Tableau 6.26
Compte des régimes compensatoires (RC)

(en dollars)

	RCA n° 1						RCA n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	1 104 326 126	1 040 164 699	373 530 812	351 185 693	33 159 245	32 475 115	708 848 795	729 836 159	2 219 864 978	2 153 661 666
Rentrées et autres crédits										
Cotisations des employés										
Employés du										
gouvernement	8 426 624	10 065 769	2 389 298	2 545 185	59 511	124 274	–	–	10 875 433	12 735 228
Employés retraités	448 109	420 128	–	–	592	1 885	–	–	448 701	422 013
Employés des sociétés										
de la fonction										
publique	2 349 289	2 006 026	–	–	–	–	–	–	2 349 289	2 006 026
Cotisations patronales										
Gouvernement	60 783 610	75 678 400	26 464 154	28 844 798	290 768	628 765	–	–	87 538 532	105 151 963
Sociétés de la										
fonction publique	16 570 859	14 750 273	–	–	–	–	–	–	16 570 859	14 750 273
Redressement actuariel	12 000 000	–	–	–	–	–	129 000 000	8 000 000	141 000 000	8 000 000
Virements provenant										
d'autres fonds										
de pension	1 560	696 131	–	–	–	905	–	–	1 560	697 036
Impôt remboursable	–	–	–	–	–	–	21 937 738	20 127 193	21 937 738	20 127 193
Intérêt	53 426 014	54 330 519	18 043 320	18 267 496	1 558 394	1 649 328	32 077 055	35 493 565	105 104 783	109 740 908
Autres ¹	–	–	1 691	–	–	–	–	–	1 691	–
	154 006 065	157 947 246	46 898 463	49 657 479	1 909 265	2 405 157	183 014 793	63 620 758	385 828 586	273 630 640
	1 258 332 191	1 198 111 945	420 429 275	400 843 172	35 068 510	34 880 272	891 863 588	793 456 917	2 605 693 564	2 427 292 306
Paievements et autres débits										
Paievements de prestations										
Rentes	35 959 883	30 744 211	6 151 861	5 314 519	1 018 178	907 151	84 806 709	84 608 122	127 936 631	121 574 003
Prestations minimales	181 518	165 375	–	130 424	–	–	–	–	181 518	295 799
Paievements de										
section des pensions...	1 263 060	737 864	240 394	–	82 572	–	–	–	1 586 026	737 864
Paievements de la valeur										
de transfert de pension	587 002	548 456	1 252 386	1 458 834	2 266	4 170	–	–	1 841 654	2 011 460
Retour de cotisations										
Employés du										
gouvernement	11 141	6 225	–	–	–	2 927	–	–	11 141	9 152
Employés des sociétés										
de la fonction										
publique	9 896	55 168	–	–	–	–	–	–	9 896	55 168
Virements à d'autres										
fonds de pension	174 463	267 634	967	–	1 847	3 445	–	–	177 277	271 079
Impôt remboursable	57 017 923	61 260 886	20 683 833	20 408 583	421 862	803 334	–	–	78 123 618	82 472 803
	95 204 886	93 785 819	28 329 441	27 312 360	1 526 725	1 721 027	84 806 709	84 608 122	209 867 761	207 427 328
Solde de clôture	1 163 127 305	1 104 326 126	392 099 834	373 530 812	33 541 785	33 159 245	807 056 879	708 848 795	2 395 825 803	2 219 864 978

¹ Comprend des chèques non réclamés.

Compte de prestations de retraite supplémentaires

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation. Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

Tableau 6.27
Compte de prestations de retraite supplémentaires

(en millions de dollars)

	Juges		Autres ¹		Total	
	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	206 383 198	196 642 456	688 982	651 476	207 072 180	197 293 932
Rentrées et autres crédits						
Cotisations des employés						
Gouvernement	3 576 318	3 393 911	49 217	31 265	3 625 535	3 425 176
Cotisations de l'employeur						
Gouvernement	3 576 318	3 393 911	49 217	31 265	3 625 535	3 425 176
Intérêt	1 553 166	2 952 920	5 595	10 509	1 558 761	2 963 429
Total des rentrées et autres crédits	8 705 802	9 740 742	104 029	73 039	8 809 831	9 813 781
Total partiel	215 089 000	206 383 198	793 011	724 515	215 882 011	207 107 713
Paiements et autres débits						
Rentes	–	–	25 819	35 533	25 819	35 533
Solde de clôture	215 089 000	206 383 198	767 192	688 982	215 856 192	207 072 180

¹ Inclut les lieutenants-gouverneurs et les diplomates hors carrière.

Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles des régimes de retraite de la fonction publique parrainés par le gouvernement.

Des pertes actuarielles de 1 290 millions de dollars (1 076 millions de dollars en 2015), résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et de modifications des hypothèses actuarielles, ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 1 420 millions de dollars (701 millions de dollars en 2015) a été inscrit au compte afin de compenser l'amortissement des insuffisances chargées au compte durant l'exercice, mais déjà inscrits dans les exercices précédents ou dans les gains ou les pertes actuariels.

Un montant de 191 millions de dollars a été crédité (82 millions de dollars débités en 2015) à ce compte et a augmenté (diminué en 2015) les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Aucun montant (51 millions de dollars en 2015) n'a été comptabilisé dans ce compte et les coûts de pension n'ont pas été ajustés (diminués en 2015) à la suite de la réduction des coûts des services passés reliés aux compressions.

Un montant de 4 439 millions de dollars (4 240 millions de dollars en 2015) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations de retraite au titre des prestations constituées et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite. De plus, un montant de 4 317 millions de dollars (4 244 millions de dollars en 2015) a été débité au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Également, un redressement de consolidation de 56 millions de dollars (67 millions de dollars en 2015) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

La perte actuarielle nette non constatée de 11 674 millions de dollars (11 164 millions de dollars en 2015) sera constatée au compte et aura une incidence sur les charges des prochains exercices.

En raison des évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations de retraite au titre des prestations constituées de 276 119 millions de dollars (265 103 millions de dollars en 2015) moins les actifs de retraite de 112 304 millions de dollars (101 357 millions de dollars en 2015) se sont avérées 5 548 millions de dollars (4 799 millions de dollars en 2015) supérieures au solde des comptes de caisses de retraite de 488 millions de dollars (590 millions de dollars en 2015) et aux comptes de pension de retraite de 157 779 millions de dollars (158 357 millions de dollars en 2015). L'excédent ou l'insuffisance se compose comme suit :

(en millions de dollars)

	Excédent (insuffisance)	
	2016	2015
Régime de retraite de la fonction publique		
Compte de pension de retraite de la fonction publique	(1 461)	(123)
Caisse de retraite de la fonction publique	2 374	486
Régimes compensatoires.....	(1 691)	(1 960)
Total de la provision pour le régime de retraite de la fonction publique	(778)	(1 597)
Régime de retraite des Forces canadiennes		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes.....	(716)	694
Caisse de retraite des Forces canadiennes	(158)	(648)
Caisse de retraite de la force de réserve.....	(314)	(27)
Régimes compensatoires.....	(78)	(282)
Total de la provision pour le régime de retraite des Forces canadiennes.....	(1 266)	(263)
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(424)	(38)
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	95	11
Régimes compensatoires.....	(22)	(16)
Total de la provision pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(351)	(43)
Régime de retraite des parlementaires		
Allocations de retraite des parlementaires	(5)	17
Régimes compensatoires.....	(259)	(238)
Total de la provision pour le régime de retraite des parlementaires.....	(264)	(221)
Régime de retraite des juges de nomination fédérale.....	(2 889)	(2 675)
Total.....	(5 548)	(4 799)

Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent une multitude de régimes d'avantages sociaux dont les modalités peuvent varier. Ces avantages sont offerts aux employés et aux anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations sont censées être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérés comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations sont censées être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Elles comprennent les prestations d'invalidité et les prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent les avantages visant les soins de santé et les soins dentaires à la disposition des employés retraités, des militaires retraités et des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi telles que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent.

Le tableau 6.28 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

Tableau 6.28
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

(en millions de dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	40 626	10 057	3 221	47 462
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	4 781	1 050	181	5 650
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	22 203	1 827	407	23 623
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	3 175	357	90	3 442
Indemnités de cessation d'emploi et autres.....	2 341	328	384	2 285
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 560	311	254	1 617
Indemnisation des accidents du travail.....	1 130	279	136	1 273
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	324	28	23	329
Total.....	76 140	14 237	4 696	85 681

Tous les régimes parrainés par le gouvernement et presque tous les régimes parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et dentaires constituent des régimes contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, les passifs et les coûts sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle aux fins comptables. Au 31 mars, les passifs comptabilisés comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2016			2015		
	Obligations au titre des prestations constituées	Actifs découlant d'autres avantages futurs	(Pertes) gains actuariels nets non constatés	Avantages payés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	69 217	–	(21 755)	–	47 462	40 626
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	10 360	–	(4 710)	–	5 650	4 781
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	29 690	–	(6 067)	–	23 623	22 203
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	4 749	–	(1 307)	–	3 442	3 175
Indemnités de cessation d'emploi et autres.....	3 186	–	(901)	–	2 285	2 341
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 732	–	(115)	–	1 617	1 560
Indemnisation des accidents du travail.....	1 424	–	(151)	–	1 273	1 130
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	332	(2)	1	(2)	329	324
Total.....	120 690	(2)	(35 005)	(2)	85 681	76 140

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Un montant d'intérêt est imputé à la charge en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Des modifications ont été apportées aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants entraînant ainsi un accès amélioré et élargi à certaines prestations. En 2016, mentionnons entre autres, l'instauration d'une évaluation individuelle qui mesure l'incidence de la déficience liée au service sur les gains potentiels et le nombre d'années restant à servir pour déterminer la catégorie de l'allocation pour déficience permanente; l'augmentation du maximum de l'indemnité d'invalidité et le versement de paiements rétrospectifs aux anciens combattants qui ont touché une indemnité d'invalidité depuis l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants en 2006; l'augmentation du montant du remplacement du revenu, avant retenues, au titre du programme d'allocation pour perte de revenus; l'augmentation de l'exemption des avoirs de la succession dans le cadre du Programme des funérailles et d'inhumation. Les modifications ont entraîné des coûts ponctuels pour services passés de 3 750 millions de dollars (1 828 millions de dollars en 2015) et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 8 millions de dollars (69 millions de dollars en 2015). En 2015, une modification au régime des indemnités de départ des employés a entraîné un coût ponctuel des services passés de 3 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 3 millions de dollars.

Commençant en 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour certains groupes d'employés. Les employés visés par ces modifications ont la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Cette année, les compressions ont entraîné la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 2 millions de dollars (une réduction ponctuelle du coût des services passés de 3 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 37 millions de dollars en 2015), représentant la partie liée à l'obligation relative aux employés visés par les compressions.

En 2016, des prestations de 63 millions de dollars (643 millions de dollars en 2015) ont été versées aux employés visés par les compressions au régime des indemnités de départ ayant choisi d'encaisser la valeur partielle ou totale de leurs avantages accumulés. Les règlements ont entraîné la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 28 millions de dollars (une réduction ponctuelle du coût des services passés de 49 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 101 millions de dollars en 2015), représentant la partie liée à l'obligation relative aux employés visés par les règlements.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2016					2015	
	Prestations acquises	Modifications aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge nette des prestations	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages							
futurs des anciens combattants	2 223	3 750	2 634	8 607	1 442	10 049	6 901
Prestations d'invalidité et autres avantages							
futurs de la Gendarmerie royale du Canada	436	–	396	832	218	1 050	806
Régime de soins de santé de la							
fonction publique	1 015	–	188	1 203	624	1 827	1 017
Régime de services dentaires pour							
les pensionnés	144	–	108	252	105	357	258
Indemnités de cessation d'emploi et autres	116	–	132	248	80	328	(53)
Droits à des prestations de congés de							
maladie cumulés	270	–	2	272	39	311	260
Indemnisation des accidents du travail	229	–	18	247	32	279	88
Sociétés d'État consolidées et autres entités	19	–	(2)	17	9	26	30
Total	4 452	3 750	3 476	11 678	2 549	14 227	9 307

Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'autorité de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'autorité de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Les comptes à fins déterminées sont une classification aux fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC a commencé ses activités en 1966. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office).

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, les opérations financières du RPC ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est chargé d'administrer le RPC selon la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève de la ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis par cette loi.

En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC. Au 31 mars 2016, la juste valeur des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC se chiffre à 283 575 millions de dollars (269 615 millions de dollars en 2015).

Le Compte du RPC (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. Les transactions du RPC sont comptabilisées dans le Compte. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes de placements fait par l'Office, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif. Le Compte enregistre également les sommes transférées à l'Office ou reçues de ce dernier. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Le détail des revenus, des charges, des actifs et des passifs des activités financières du RPC est disponible dans les états financiers consolidés distincts du RPC. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada de 35 millions de dollars (212 millions de dollars en 2015) correspond au solde du Compte et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le RPC au 31 mars 2016.

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre les actifs disponibles pour les paiements de prestations présentés dans les états financiers consolidés du RPC et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

Tableau 6.29
Dû au Régime de pensions du Canada

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	269 614 714 942	56 127 925 484	42 167 739 909	283 574 900 517
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif	4 780 228 095	4 599 198 207	4 780 228 095	4 599 198 207
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	136 305 000 000	10 007 000 000	876 000 000	145 436 000 000
	<u>128 529 486 847</u>	<u>41 521 727 277</u>	<u>36 511 511 814</u>	<u>133 539 702 310</u>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada ...	128 317 426 977	33 218 345 001	38 405 891 599	133 504 973 575
Dépôt auprès du receveur général du Canada	212 059 870	74 740 072 278	74 917 403 413	34 728 735

Comptes publics du Canada 2015-2016

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2015 et 2016, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 4 960 \$ et 5 089 \$ respectivement et des cotisations pour la prestation après retraite à la suite des dispositions législatives du projet de loi C-51 de 2009;
- b) les revenus sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les gains sur les placements détenus par l'Office;
- d) les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du RPC telles les pensions de retraite et d'après retraite, les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants admissibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le RPC, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au RPC, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du RPC;
- e) les fonds transférés à l'Office;
- f) les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers consolidés du RPC et présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du RPC peuvent également être obtenus en consultant le 26^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État* et a été modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rentes sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné au taux de 7 pour cent calculé sur la valeur actuelle actuarielle des prestations futures et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les rentes non réclamées virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2016, plus de 31 343 rentiers détenaient 33 357 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 666,24 \$. Au cours de l'exercice, 57 rentes différées ont commencé à être versées et 23 autres contrats de rentes différées ont été modifiés ou résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2016, il restait 316 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2015-2016, 3 325 rentes ont été résiliées ou modifiées à la suite du décès du rentier soit 2 184 certificats de groupes et 1 141 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 88,1 ans pour les hommes et de 91,3 ans pour les femmes.

Le solde d'ouverture de 141,4 millions de dollars a été réduit à la suite d'un excédent des charges sur les recettes de 14,9 millions de dollars en 2015-2016. Étant donné que les réserves actuarielles requises en date du 31 mars 2016 s'élevaient à 126,5 millions de dollars, un montant excédentaire de 1 830 626 \$ a été viré aux revenus du gouvernement.

Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.30 présente un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

Tableau 6.30
Comptes de dépôt et en fiducie

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Comptes de dépôt				
Affaire autochtones et du Nord				
Affaires indiennes et du Nord canadien				
Dépôts de garantie	15 056 834	216 865	481 850	14 791 849
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz	1 213 096	–	–	1 213 096
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon	992 587	–	–	992 587
	<i>17 262 517</i>	<i>216 865</i>	<i>481 850</i>	<i>16 997 532</i>
Agriculture et Agroalimentaire				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés	82 657	29 769	–	112 426
Commission canadienne des grains				
Compte des demandes d'indemnisation aux termes de la protection des paiements aux producteurs	–	150 000	–	150 000
Commission canadienne du lait				
Compte de la Commission canadienne du lait	147 847	31 153 308	31 301 155	–
	<i>230 504</i>	<i>31 333 077</i>	<i>31 301 155</i>	<i>262 426</i>
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Bureau du directeur général des élections				
Cautionnements des candidats et des comités				
Élections et référendums	99 000	1 800 000	1 149 000	750 000
Défense nationale				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	4 553 856	7 188 865	8 244 494	3 498 227
Environnement et Changement climatique				
Environnement				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques	108 100	185 335	2 115	291 320
Agence Parcs Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces	614 473	588 788	714 254	489 007
	<i>722 573</i>	<i>774 123</i>	<i>716 369</i>	<i>780 327</i>
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Code canadien du travail – Appels sur recouvrement de salaire	3 713 069	358 668	2 361 353	1 710 384
Code canadien du travail – Autres	144 732	1 179 689	472 246	852 175
	<i>3 857 801</i>	<i>1 538 357</i>	<i>2 833 599</i>	<i>2 562 559</i>
Finances				
Corporation de développement des investissements du Canada				
Retenues – Privatisation	21 554 142	97 294	–	21 651 436
Dépôt en garantie pour échanges de devises	–	291 650 753	164 118 413	127 532 340
Société de gestion Canada Hibernia				
Fonds de réserve pour abandon	97 495 039	440 090	–	97 935 129
	<i>119 049 181</i>	<i>292 188 137</i>	<i>164 118 413</i>	<i>247 118 905</i>
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Dépôts provenant des enchères du spectre	24 600 000	–	24 600 000	–
Justice				
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Cautionnement pour frais	392 053	100	–	392 153
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Cautionnement pour frais	65 596	20 761	32 379	53 978
	<i>457 649</i>	<i>20 861</i>	<i>32 379</i>	<i>446 131</i>

Tableau 6.30
Comptes de dépôt et en fiducie – suite

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Pêches et Océans				
Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson	285 000	–	–	285 000
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	144 251	537 959	387 360	294 850
	429 251	537 959	387 360	579 850
Ressources naturelles				
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz.....	8 383 603	5 276 780	5 728 790	7 931 593
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	43 454	47 612	52 174	38 892
	8 427 057	5 324 392	5 780 964	7 970 485
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts de garantie.....	178 548 394	40 981 321	29 510 455	190 019 260
Moins : titres détenus en fiducie.....	40 000	–	–	40 000
	178 508 394	40 981 321	29 510 455	189 979 260
Santé				
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	73 672	–	–	73 672
Sécurité publique et Protection civile				
Agence des services frontaliers du Canada				
Dépôts de garantie.....	9 495 816	4 357 764	2 173 486	11 680 094
Dépôts de garantie générale	6 218 715	521 987	121 986	6 618 716
Dépôts temporaires reçus des importateurs.....	1 123 571	385 955	432 943	1 076 583
Fonds de garantie de l'immigration	21 092 081	7 046 509	6 761 050	21 377 540
	37 930 183	12 312 215	9 489 465	40 752 933
Gendarmerie royale du Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	363 513	–	269 218	94 295
	38 293 696	12 312 215	9 758 683	40 847 228
Services publics et Approvisionnement				
Travaux publics et Services gouvernementaux				
Biens saisis – Encaisse	54 672 368	20 795 923	24 221 869	51 246 422
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	4 423 017	8 560 801	4 550 236	8 433 582
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations	750 000	–	750 000	–
Dépôts sur aliénations	181 307	12 888 988	11 912 931	1 157 364
	60 026 692	42 245 712	41 435 036	60 837 368
Transports				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	332 798	65 308	101 253	296 853
Total des comptes de dépôt	456 924 641	436 527 192	320 451 010	573 000 823
Comptes en fiducie				
Affaires autochtones et du Nord				
Affaires indiennes et du Nord canadien				
Comptes d'épargne des Indiens.....	32 658 629	1 761 036	3 720 440	30 699 225
Comptes de succession des Indiens.....	24 897 727	6 433 695	5 515 889	25 815 533
Fonds des bandes indiennes				
Comptes de capital, tableau 6.31	648 634 230	338 395 885	458 374 456	528 655 659
Comptes de recettes, tableau 6.32	186 063 434	65 467 535	69 892 303	181 638 666
	834 697 664	403 863 420	528 266 759	710 294 325
	892 254 020	412 058 151	537 503 088	766 809 083
Anciens Combattants				
Comptes gérés	176 815	35 751	33 234	179 332
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être	1 342 398	37 840	312 851	1 067 387
Fonds de successions.....	248 137	15 693	–	263 830
	1 767 350	89 284	346 085	1 510 549
Défense nationale				
Successions – Services militaires.....	1 239 520	1 164 979	1 630 230	774 269
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens				
Paiements d'expérience commune	301 978 300	896 252	220 723 839	82 150 713

Tableau 6.30
Comptes de dépôt et en fiducie – fin

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Restitutions en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i>	3 834	459	–	4 293
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse fiduciaire de bienfaisance	2 080 734	206 608	128 174	2 159 168
Service canadien du renseignement de sécurité				
Bourses scolaires	26 302	119	–	26 421
Service correctionnel du Canada				
Fonds de fiducie des détenus.....	18 250 310	43 386 878	43 401 210	18 235 978
	<u>20 357 346</u>	<u>43 593 605</u>	<u>43 529 384</u>	<u>20 421 567</u>
Total des comptes en fiducie	1 217 600 370	457 802 730	803 732 626	871 670 474
Total des comptes de dépôt et en fiducie.....	1 674 525 011	894 329 922	1 124 183 636	1 444 671 297

Dépôts de garantie – Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dépôts sous forme d'espèces, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et retenus par celui-ci conformément à un titre émis en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces dépôts représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, conformément aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés – Agriculture et Agroalimentaire

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Compte des demandes d'indemnisation aux termes de la protection des paiements aux producteurs

Ce compte a été établi afin de coordonner la réception des fonds de garantie (cautionnement, lettre de crédit, assurance) ainsi que le déboursement de ces fonds pour indemniser les producteurs admissibles dans le cadre du Programme de protection des producteurs de la Commission canadienne des grains aux termes des articles 45 et 49 de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Les fonds sont détenus en fiducie pour le compte des producteurs admissibles jusqu'au déboursement.

Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Loi référendaire*, les fonds reçus sont remboursés aux candidats ou comités, ou virés aux recettes non fiscales.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques – Environnement

Ce compte a été établi afin de gérer les dépôts de garantie appartenant à des tiers.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Code canadien du travail – Appels sur recouvrement de salaire

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ceci oblige les employeurs régis par le gouvernement fédéral qui désirent appeler d'un ordre de paiement donné par un inspecteur du Travail relativement à des salaires dus à des employés à transmettre pour dépôts les montants dus au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que les appels s'y rattachant aient été entendus et que les arbitres concernés aient donné l'ordre de payer les montants en litige aux employés en question ou de remettre ces montants aux employeurs. Les dépôts dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

Code canadien du travail – Autres

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ordonnés par un inspecteur du Travail dans le cadre d'un règlement de conflit au sujet de salaires que des employeurs ont choisi de verser au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

Retenues – Privatisation – Corporation de développement des investissements du Canada

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

Dépôt en garantie pour échanges de devises

Ce compte a été établi afin d'enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Un montant de 98 millions \$ US est inclus dans ce compte à la fin de l'exercice.

Fonds de réserve pour abandon – Société de gestion Canada Hibernia

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

Dépôts provenant des enchères du spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des parties externes afin d'être admissible à participer à une vente aux enchères des licences du spectre.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Cautionnement pour frais – Registraire de la Cour suprême du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1)b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

Cautionnement pour frais – Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation de l'habitat du poisson telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Pêches et Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Agence du revenu du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (TPS / TVH) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence du revenu du Canada sont réparties en espèces et déposées au Trésor.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés, en vertu de la *Loi sur les douanes*.

Dépôts de garantie générale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Dépôts temporaires reçus des importateurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Biens saisis – Encaisse

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Travaux publics et Services gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations – Travaux publics et Services gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts sur aliénations

Ce compte a été établi pour présenter les transactions associées aux dépôts sur aliénations de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), aux dépôts de sécurité et aux recettes des loyers pour de l'espace appartenant à TPSGC.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Transports

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des individus indiens conformément aux articles 52 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens adultes à charge, et d'Indiens disparus, en vertu des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens*.

Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

Tableau 6.31
Fonds des bandes indiennes – Comptes de capital

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	648 634 230	635 248 632
Rentrées et autres crédits		
Redevances sur le gaz	24 063 581	62 916 861
Redevances sur le pétrole	28 512 130	75 022 621
Règlement de revendications	67 700	–
Divers	285 752 474	5 996 754
	338 395 885	143 936 236
	987 030 115	779 184 868
Paiements et autres débits		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne	11 667 658	20 311 650
Virement en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur les Indiens</i>	446 208 886	110 099 320
Divers	497 912	139 668
	458 374 456	130 550 638
Solde de clôture	528 655 659	648 634 230

Tableau 6.32
Fonds des bandes indiennes – Comptes de recettes

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	186 063 434	198 005 579
Rentrées et autres crédits		
Intérêt de l'État	17 530 785	20 503 230
Montants adjugés par une cour et règlements	6 000	1 500
Règlements de réclamations – Terrains et autres	1 182 300	165 000
Divers	46 748 450	40 449 483
	65 467 535	61 119 213
	251 530 969	259 124 792
Paiements et autres débits		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne	8 040	7 860
Virement en vertu de l'article 69 de la <i>Loi sur les Indiens</i>	62 733 228	65 449 443
Divers	7 151 035	7 604 055
	69 892 303	73 061 358
Solde de clôture	181 638 666	186 063 434

Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir des vivres et des vêtements, un abri, des menues dépenses et autres nécessités.

Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être – Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont maintenus et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

Successions – Services militaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire les successions militaires conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale* des officiers et militaires du rang, morts en service dans les Forces canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général en sa qualité de directeur des successions, l'actif net est distribué au représentant légitime des biens personnels de la succession.

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – Paiements d'expérience commune

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le gouvernement du Canada, représenté respectivement par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et la ministre des Affaires autochtones et du Nord.

Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*

Ce compte a été établi pour faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur rémunération et allocations, de même qu'une suppression de rémunération. L'argent payé à la caisse fiduciaire de bienfaisance est utilisé pour le bienfait des membres de la Gendarmerie royale du Canada, les anciens membres et leurs personnes à charge; l'utilisation de ces fonds est gouvernée par les règlements de la Gendarmerie royale du Canada.

Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, ce compte est crédité de toute somme d'argent que le détenu a en sa possession lors de son admission ou réadmission, et toute somme d'argent reçue pour le compte du détenu pendant leur emprisonnement, y compris les cadeaux en argent de tiers, les sommes reçues pour la participation aux programmes, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de placement à l'extérieur ou de libération conditionnelle dans la collectivité, les sommes reçues d'un tiers pour le travail effectué dans une institution ou d'une entreprise commerciale administrée par des détenus et autorisée par le Service correctionnel du Canada, la vente d'objets d'artisanat ou du travail sur commande, un paiement, une allocation ou un revenu payé soit par une source privée ou un gouvernement. Des retenues peuvent être effectuées à partir de ce compte pour des questions telles que les dettes de la Couronne, la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements pour aider à la réadaptation du détenu, et d'autres paiements pour lesquels le détenu est responsable.

Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.33 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

Tableau 6.33
Autres comptes à fins déterminées

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Comptes d'assurance et de prestations de décès				
Anciens Combattants				
Fonds d'assurance des anciens combattants	1 823 084	46 992	318 635	1 551 441
Fonds d'assurance des soldats de retour	6 595	775	1 052	6 318
	1 829 679	47 767	319 687	1 557 759
Conseil du Trésor				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35 ...	3 424 084 798	276 395 420	173 928 280	3 526 551 938
Défense nationale				
Compte de prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34	187 511 126	28 523 400	30 582 832	185 451 694
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Compte d'assurance du service civil	4 077 895	69 855	1 569 620	2 578 130
Total des comptes d'assurance et de prestations de décès	3 617 503 498	305 036 442	206 400 419	3 716 139 521
Comptes de pension				
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place	117 040	–	4 986	112 054
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Compte de pension pour les agents des rentes	378	3	381	–
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse de pension des personnes à charge	19 370 510	877 794	2 575 374	17 672 930
Total des comptes de pension	19 487 928	877 797	2 580 741	17 784 984
Autres comptes				
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger	180 859	937 120	922 591	195 388
Compte de la Fondation du Canada	389 039	7 737	13 588	383 188
Moins :				
Titres détenus en fiducie	376 036	11 871	6 760	370 925
Dépôts dans un compte de banque spécial	13 003	1 717	977	12 263
	–	21 325	21 325	–
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales	2 397 265	6 759 067	7 146 697	2 009 635
Projets à frais partagés	9 957 325	6 811 103	6 972 513	9 795 915
Projets à frais partagés – Appui à divers programmes	6 244 500	2 855 248	5 282 341	3 817 407
	18 779 949	17 383 863	20 345 467	15 818 345
Affaires autochtones et du Nord				
Affaires indiennes et du Nord canadien				
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens	52 907 650	286 400 765	296 265 834	43 042 581
Comptes spéciaux des Indiens	413 294	5 055	–	418 349
Fonds des bandes indiennes				
Actions et certificats	20 000	–	–	20 000
Moins : titres détenus en fiducie	20 000	–	–	20 000
	–	–	–	–
Fonds n'appartenant pas aux Indiens	22 671	315 287	337 958	–
	53 343 615	286 721 107	296 603 792	43 460 930
Agriculture et Agroalimentaire				
Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne	7 854	237 605	194 918	50 541
Programme Agri-investissement	7 696 197	240 050 277	242 887 684	4 858 790
Programme Agri-stabilité	49 239 997	33 331 278	32 901 294	49 669 981
	56 944 048	273 619 160	275 983 896	54 579 312
Anciens Combattants				
Ententes relatives aux frais partagés	3 273	661	3 273	661

Tableau 6.33
Autres comptes à fins déterminées – suite

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration	–	33 686	32 309	1 377
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique.....	82 941	579 296	576 246	85 991
Défense nationale				
Gouvernements étrangers – Royaume-Uni				
Armée britannique – Suffield (Alberta)	1 269 109	–	–	1 269 109
Organismes non gouvernementaux	2 912 626	3 378 327	3 290 396	3 000 557
Projets de recherche et de développement mixtes	2 835 664	1 634 038	1 048 155	3 421 547
Centre de la sécurité des télécommunications				
Partenaires étrangers – Sécurité	2 063 294	361 854	1 427 528	997 620
	9 080 693	5 374 219	5 766 079	8 688 833
Environnement et Changement climatique				
Environnement				
Agence Parcs Canada				
Dépôts pour projets divers	3 674 281	5 604 649	5 040 330	4 238 600
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Compte d'attente des normes du travail.....	1 544 197	26 973	390	1 570 780
Entente de collaboration fédérale/provinciale.....	8 474	67 226 791	67 234 758	507
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	431 909	–	53 163	378 746
Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)	3 780 827	1 635 595	1 209 226	4 207 196
	5 765 407	68 889 359	68 497 537	6 157 229
Finances				
Fonds de réclamations à l'étranger	179 020	–	–	179 020
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale.....	4 236	–	–	4 236
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec.....	2 677 771	–	–	2 677 771
	2 861 027	–	–	2 861 027
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Citoyenneté et Immigration				
Programme d'immigration des investisseurs.....	61 239 879	665 368 960	703 245 119	23 363 720
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis				
Loi canadienne sur les sociétés par actions.....	7 790 875	175 583	261 969	7 704 489
Loi sur la faillite et l'insolvabilité.....	27 067 116	1 908 981	520 204	28 455 893
Loi sur les liquidations et les restructurations	3 688 033	1 229 239	–	4 917 272
Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances	355 617	260 000	466 029	149 588
Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées	687 348	–	–	687 348
Projets à frais partagés.....	1 239 899	490 421	148 330	1 581 990
Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité	52 031	–	–	52 031
Titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité	31 266	–	31 266	–
Moins : titres détenus en fiducie.....	31 266	31 266	–	–
	–	31 266	31 266	–
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT	97 461	–	97 461	–
Statistique Canada				
Dépôts pour projet.....	1 186 902	102 317 032	103 121 738	382 196
	42 165 282	106 412 522	104 646 997	43 930 807
Justice				
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Compte spécial	7 837 800	3 225 861	4 071 853	6 991 808

Tableau 6.33
Autres comptes à fins déterminées – fin

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2016
Patrimoine canadien				
Dépôts pour projets divers	127 981	292 945	306 756	114 170
Ententes de projets conjoints et à frais partagés	205 000	–	23 400	181 600
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement	205 713	63 158	102 616	166 255
Téléfilm Canada				
Compte d'avances	47 596 462	129 159 947	119 606 613	57 149 796
	48 135 156	129 516 050	120 039 385	57 611 821
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Pêches et Océans				
Dépôts pour projets divers.....	22 814 103	7 891 304	9 815 916	20 889 491
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés.....	313 528	447 020	546 246	214 302
Ventes de biens saisis.....	1 250 015	382 984	303 773	1 329 226
	24 377 646	8 721 308	10 665 935	22 433 019
Ressources naturelles				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières.....	–	27 556 021	27 556 021	–
Compte terre-neuvien des recettes extracôtières.....	–	268 588 906	268 588 906	–
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches.....	4 261 784	2 858 278	2 472 380	4 647 682
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta	2 113 857	–	326 544	1 787 313
Projets à frais partagés	477 208	948 824	1 244 497	181 535
Commission canadienne de sûreté nucléaire				
Achats de matériel de sécurité.....	6 466	–	683	5 783
	6 859 315	299 952 029	300 189 031	6 622 313
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail.....	154 879	270 723 966	270 277 183	601 662
Santé				
Organisation mondiale de la santé	106 133	–	–	106 133
Projets de recherches en collaboration.....	2 921 441	723 016	531 956	3 112 501
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	1 620 315	311 348	359 483	1 572 180
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Ententes relatives aux frais partagés	1 267 618	871 321	1 027 381	1 111 558
Agence de la santé publique du Canada				
Projets de recherches en collaboration.....	1 698 613	336 117	1 209 945	824 785
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	986 197	–	13 000	973 197
	8 600 317	2 241 802	3 141 765	7 700 354
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Projets de recherche et de développement mixtes.....	1 186 072	80 000	314 573	951 499
Services publics et Approvisionnement				
Travaux publics et Services gouvernementaux				
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires	190 729 261	–	21 360 707	169 368 554
Moins : titres détenus en fiducie.....	190 729 261	21 360 707	–	169 368 554
	–	21 360 707	21 360 707	–
Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Projets d'assainissements	24 788 842	–	19 048 842	5 740 000
Total.....	375 880 422	2 165 809 205	2 229 850 319	311 839 308
Moins : redressement de consolidation ¹	47 596 462	9 553 334	–	57 149 796
Total des autres comptes.....	328 283 960	2 156 255 871	2 229 850 319	254 689 512
	3 965 275 386	2 462 170 110	2 438 831 479	3 988 614 017

¹ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2015 de 46 936 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestation de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2015 de 775 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

Compte de prestations de décès de la force régulière

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces armées canadiennes. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l'égard des participants; b) des prestations versées à l'égard des participants par choix; c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

Tableau 6.34
Compte de prestations de décès de la force régulière

(en dollars)	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	187 511 126	189 251 651
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	17 680 864	17 515 935
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement		
Généralités.....	1 928 531	2 017 428
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	243 349	786 290
Intérêt.....	8 670 656	9 456 294
Total des rentrées et autres crédits.....	28 523 400	29 775 947
Total partiel.....	216 034 526	219 027 598
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière	30 582 832	31 516 472
Solde de clôture	185 451 694	187 511 126

Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Sont crédités au compte : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; et c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; et b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

Tableau 6.35
Compte de prestations de décès de la fonction publique

(en dollars)

	2015-2016	2014-2015
Solde d'ouverture	3 424 084 798	3 310 011 661
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Membres actifs		
Employés de la fonction publique.....	69 915 445	69 530 578
Sociétés de la fonction publique.....	5 378 959	5 162 060
Employés retraités.....	25 035 477	23 994 248
Cotisations de l'employeur		
Sociétés de la fonction publique.....	1 427 565	1 376 392
Prestations de décès – généralités.....	10 859 808	10 906 651
Prestations de décès – prime unique pour 10 000 \$.....	2 936 566	2 769 441
Intérêt.....	160 841 600	167 169 944
Total des rentrées et autres crédits.....	276 395 420	280 909 314
Total partiel.....	3 700 480 218	3 590 920 975
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Généralités.....	130 008 537	130 506 738
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	43 610 580	35 956 362
Autres paiements de prestations de décès.....	309 163	373 077
Total des paiements et autres débits.....	173 928 280	166 836 177
Solde de clôture	3 526 551 938	3 424 084 798

Compte d'assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat n'a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2016 était de 279 et l'âge moyen des souscripteurs de 92,5 ans. Au cours de l'exercice, des primes de 315 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 1 569 620 \$ ont été versés en 2015-2016.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 2 578 130 \$ au 31 mars 2016. Le solde du compte à la même date est de 2 508 590 \$. Le déficit en date du 31 mars 2016 s'établissait donc à 69 540 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(3) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 69 540 \$ a donc été crédité au Compte au cours de l'exercice 2015-2016.

Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place engagés avant le 1^{er} mars 2009 par le Haut commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life and General Insurance Company (South America) Limited.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Compte de pension pour les agents des rentes

Ce compte a été établi par le crédit 181 de la *Loi des subsides n° 1 de 1961*, afin de verser des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont les activités consistaient à vendre au public des rentes sur l'État.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Caisse de pension des personnes à charge

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada, qui se sont procurées des bénéfiques de retraite entre le 1^{er} octobre 1934 et le 1^{er} mars 1949. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

Aide financière aux Canadiens à l'étranger

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

Compte de la Fondation du Canada

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967* afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

Fonds provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour des tiers.

Projets à frais partagés – Affaires étrangères, Commerce et Développement

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

Projets à frais partagés – Appui à divers programmes

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens

Ce compte a été établi afin de garder les fonds pour le compte de particuliers Indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursés à un Indien, ou crédités à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

Comptes spéciaux des Indiens

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) **Compte des fourrures du Québec** – Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.
- b) **Amendes – Loi sur les Indiens** – Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

Fonds n'appartenant pas aux Indiens

Ce compte a été établi, selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus des traités de la Saskatchewan, pour enregistrer les recettes liées aux revenus miniers, au nom de la province de la Saskatchewan, et les sommes versées selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de ce même accord.

6.54 Dette portant intérêt

Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne

Ce compte a été créé pour enregistrer les dépôts faits par les organismes de l'industrie agroalimentaire canadienne pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères inter-gouvernementales se tenant au Canada faisant progresser les intérêts commerciaux agroalimentaires canadiens, ou pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères prenant place à l'étranger qui soutiennent des activités de développement différentiel du marché agroalimentaire, pour lesquelles il existe une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral. Les frais encourus par le gouvernement fédéral pour exécuter ces missions sont portés à ce compte et toute somme non dépensée est retournée aux organismes appropriés de l'industrie agroalimentaire canadienne en fin de mission.

Programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec les légères baisses de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et celle-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les détenteurs d'un compte Agri-investissement demandent à retirer des sommes ou lorsque les fonds sont transférés dans une institution financière.

Depuis l'année de programme 2009, les producteurs doivent faire leurs dépôts d'Agri-investissement dans l'institution financière de leur choix, et tous les fonds antérieurement détenus par le gouvernement fédéral seront transférés dans les nouveaux comptes.

Programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

Ententes relatives aux frais partagés – Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches et autre à l'hôpital Sainte-Anne.

Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

Gouvernements étrangers

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

Organismes non gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

Projets de recherche et de développement mixtes – Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière du partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

Partenaires étrangers

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des partenaires étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

Dépôts pour projets divers – Agence Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

Compte d'attente des normes du travail

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

Entente de collaboration fédérale/provinciale

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus d'une province par Emploi et Développement social à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

Projet fédéral/provincial à frais partagés – Emploi et Développement social

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés – Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur « le projet conjoint d'exploitation courante du SIGEI ». Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds non dépensés seront affectés selon la volonté commune des Parties et conformément aux lois applicables.

Fonds de réclamations à l'étranger

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et b) tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1^{er} avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

Programme d'immigration des investisseurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* (projet de loi C-31) a mis fin au programme et à toute demande de participation pour laquelle une décision de sélection n'a pas été faite avant le 11 février 2014. Bien que le programme ait pris fin, les investissements en circulation continueront d'être retournés aux investisseurs approximativement au cours des 5 prochaines années.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi canadienne sur les sociétés par actions

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur les liquidations et les restructurations

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts versés par des partenaires non fédéraux pour payer leur part des coûts associés à divers projets. Les versements sont faits au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

Projets à frais partagés – Industrie

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites aux fins de conservation.

Titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les titres que détenait originellement un courtier en faillite pour le compte des clients qui sont introuvables.

RADARSAT

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des images du projet RADARSAT.

Dépôts pour projet – Statistique Canada

Ce compte a été établi pour consigner les dépôts reçus des tiers destinés au paiement des services statistiques spéciaux.

Compte spécial – Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

Dépôts pour projets divers – Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

Ententes de projets conjoints et à frais partagés – Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité des fonds reçus par la Bibliothèque et les Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres; et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les fonds affectés à cette fin par le Parlement.

Compte d'avances – Téléfilm Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

Dépôts pour projets divers – Pêches et Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

Ventes de biens saisis

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et Océans d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont gardés dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et Océans ou les tribunaux.

Compte néo-écossais des recettes extracôtières

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de la Nouvelle-Écosse équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

Compte terre-neuvien des recettes extracôtières

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve-et-Labrador y sont imputés.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherches – Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou aux fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta

À ce compte sont inscrits les fonds versés par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinés à encourager l'expansion des marchés du gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1^{er} septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1^{er} novembre 1981 au 31 janvier 1987. Suite à l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986. Toutefois, des paiements étaient toujours versés à partir du compte pour des programmes choisis, ce qui a favorisé l'utilisation du gaz naturel pour les véhicules.

Tout récemment, une nouvelle stratégie pour la dépense de ces fonds a été convenue. Cette stratégie consiste à dépenser les fonds qui restent pour supporter l'accroissement de l'utilisation du gaz naturel dans le transport et pour appuyer les applications combinées de chaleur et d'électricité (cogénération) à travers le Canada.

Projets à frais partagés – Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

Achats de matériel de sécurité

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire*.

Dépôts/débours – Commission des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Commission), dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

Organisation mondiale de la santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé pour des projets scientifiques.

Projets de recherches en collaboration – Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Ententes relatives aux frais partagés – Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Projets de recherches en collaboration – Agence de la santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Agence de la santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Projets de recherche et de développement mixtes – Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche, d'exigences techniques et d'améliorations du système.

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour achats d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

Ententes relatives aux frais partagés – Projets d'assainissements

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets d'assainissements à frais partagés.

États supplémentaires

Régime de pensions du Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément à la Loi sur le *Régime de pensions du Canada* (la Loi sur le RPC) par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec celle dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a élaboré et tient à jour des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, les actifs sont protégés et les opérations sont autorisées et comptabilisées adéquatement, conformément à la Loi sur le RPC, à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Régime de pensions du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*La sous-ministre,
Emploi et Développement social Canada,
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances,
Emploi et Développement social Canada,
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA*

Gatineau, Canada
Le 1^{er} septembre 2016

Régime de pensions du Canada – suite

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction du Régime de pensions du Canada en se basant sur le référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de la loi relative au *Régime de pensions du Canada*. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

Pour le vérificateur général du Canada,
Robert Wilson, CPA, CA
directeur principal

Le 1^{er} septembre 2016
Ottawa, Canada

Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé de la situation financière
au 31 mars

(en millions de dollars)

	2016	2015
Actifs financiers		
Encaisse (note 3).....	95	271
Créances (note 4).....	5 100	5 325
Placements (note 6).....	345 319	318 481
Créances au titre des opérations en cours (note 6).....	2 627	2 908
	353 141	326 985
Passifs		
Créiteurs et charges à payer (note 8).....	1 158	1 106
Passifs liés aux placements (note 6).....	65 379	50 547
Dettes au titre des opérations en cours (note 6).....	3 431	6 087
	69 968	57 740
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	283 173	269 245
Actifs non financiers		
Locaux, matériel et autres.....	402	370
Actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	283 575	269 615

Obligation actuarielle au titre des prestations (note 14)

Obligations contractuelles (note 15)

Éventualités (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

La sous-ministre,
Emploi et Développement social Canada,
Louise Levonian

Le dirigeant principal des finances,
Emploi et Développement social Canada,
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA

Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
	(note 9)		
Revenus			
Cotisations.....	46 656	46 119	45 046
Revenu de placement net (note 10)			
Gains réalisés	–	11 521	8 797
Gains (pertes) non réalisés	–	(7 307)	27 208
Revenus d'intérêts	–	4 081	3 229
Revenus de dividendes.....	–	2 113	2 324
Autres revenus.....	–	1 368	1 413
Coûts de transaction	–	(437)	(273)
Frais de gestion de placements.....	–	(1 330)	(1 254)
	10 710	10 009	41 444
	57 366	56 128	86 490
Charges			
Pensions et prestations			
Retraite	32 096	31 407	29 582
Survivant	4 449	4 369	4 334
Invalidité.....	4 195	3 958	3 939
Enfant de cotisant invalide	328	316	296
Décès	335	347	312
Orphelin.....	230	212	213
Après retraite.....	–	242	142
Versements excédentaires nets (note 4).....	–	(97)	(71)
	41 633	40 754	38 747
Charges d'exploitation (note 12).....	1 220	1 414	1 337
	42 853	42 168	40 084
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	14 513	13 960	46 406
Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....	269 615	269 615	223 209
Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice	284 128	283 575	269 615

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
	(note 9)		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	14 513	13 960	46 406
Variation des actifs non financiers	–	(32)	(43)
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	14 513	13 928	46 363
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....	269 245	269 245	222 882
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....	283 758	283 173	269 245

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Encaissements		
Cotisations.....	46 287	44 301
Dividendes sur placements.....	1 829	1 960
Intérêts sur placements.....	3 949	3 235
Autres revenus de placements.....	1 376	1 223
Décaissements		
Pensions et prestations.....	(40 741)	(38 845)
Charges d'exploitation.....	(1 299)	(1 121)
Frais de gestion de placements.....	(1 053)	(555)
Coûts de transaction.....	(446)	(241)
Paieement d'intérêts sur dettes.....	(39)	(130)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation.....	9 863	9 827
Activités en immobilisations		
Acquisition de locaux et matériel.....	(50)	(43)
Sorties de fonds liées aux activités en immobilisations.....	(50)	(43)
Activités de financement		
Émission de dettes.....	62 303	34 678
Remboursement de dettes.....	(55 691)	(34 614)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement.....	6 612	64
Activités d'investissement		
Achats		
Actions.....	(214 319)	(161 599)
Actifs réels.....	(11 144)	(6 255)
Obligations.....	(375 214)	(274 391)
Titres du marché monétaire et stratégies de rendement absolu.....	(4 910 894)	(3 331 176)
Autres titres de créance.....	(14 260)	(10 852)
Cessions		
Actions.....	220 927	150 246
Actifs réels.....	2 753	3 539
Obligations.....	361 636	275 690
Titres du marché monétaire et stratégies de rendement absolu.....	4 915 750	3 340 393
Autres titres de créance.....	8 164	4 661
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement.....	(16 601)	(9 744)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse.....	(176)	104
Encaisse au début de l'exercice.....	271	167
Encaisse à la fin de l'exercice.....	95	271

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Pouvoir, objectif et responsabilités

a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en 1965 en vertu d'une loi du Parlement. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes.

Le RPC a commencé ses activités en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, qui est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec qui offre le Régime de rentes du Québec, un régime comparable. L'objectif du RPC est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont il a la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Par application de la Loi sur le RPC, il revient au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social d'administrer le RPC et au ministre du Revenu national de percevoir les cotisations. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office) est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 de la Loi sur le RPC. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis à la Loi sur le RPC.

Conformément à la Loi sur le RPC, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le compte du RPC (note 3). Les opérations financières du compte sont régies par la Loi sur le RPC et ses règlements. Les placements du RPC sont détenus par l'Office, qui a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la Loi sur l'Office). L'Office est une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les opérations de l'Office sont régies par la Loi sur l'Office et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et sa capacité à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office et ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I, en vertu des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent également à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. Il présente régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont audités annuellement par une firme externe et figurent dans son rapport annuel.

Comme le prévoient la Loi sur le RPC et la Loi sur l'Office, les modifications à ces lois doivent être approuvées par au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total au moins deux tiers de la population de toutes les provinces incluses.

b) Pensions et prestations

Pensions de retraite – Une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC âgés de 60 ans et plus, conformément aux dispositions de la Loi sur le RPC. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Le montant est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que le cotisant demande une pension de retraite avant ou après l'âge de 65 ans. Le montant mensuel maximal pour une nouvelle pension payable à compter de 65 ans a été porté à 1 092,50 \$ en 2016 (1 065,00 \$ en 2015).

Prestations après retraite – En application des dispositions du projet de loi C-51 de 2009, la prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire d'une pension de retraite qui a continué de travailler et qui a cotisé à la PAR de 60 à 70 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les Canadiens travaillant hors du Québec et recevant une pension de retraite du RPC ou du RRQ ont commencé à verser des cotisations pour la PAR. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires de pension de retraite du RPC ou du RRQ âgés de 60 à 65 ans, cependant, les bénéficiaires âgés de 65 à 70 ans ont l'option de verser ou non des cotisations. La PAR est payable dans l'année suivant l'année au cours de laquelle les cotisations sont versées. Les paiements de PAR aux bénéficiaires admissibles sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le montant mensuel maximal pour une nouvelle prestation à compter de 65 ans a été fixé à 27,31 \$ en 2016 (26,63 \$ en 2015).

Prestations d'invalidité – La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant invalide, sous réserve des dispositions de la Loi sur le RPC. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximal pour une nouvelle prestation d'invalidité a été porté à 1 290,81 \$ en 2016 (1 264,59 \$ en 2015).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

Prestations de survivant – La prestation de survivant est payable au conjoint de droit ou de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant décédé, sous réserve des dispositions de la Loi sur le RPC. Concernant un bénéficiaire de moins de 65 ans, la prestation est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une prestation réduite. Concernant le bénéficiaire de 65 ans et plus, la prestation est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Le montant mensuel maximal pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire a été porté à 655,50 \$ en 2016 (639,00 \$ en 2015).

Prestations d'enfant de cotisant invalide et d'orphelin – Sous réserve des dispositions de la Loi sur le RPC, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 237,69 \$ en 2016 (234,87 \$ en 2015).

Prestations de décès – Sous réserve des dispositions de la Loi sur le RPC, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale à six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2016, la prestation maximale est de 2 500,00 \$ (2 500,00 \$ en 2015).

Indexation des pensions et des prestations – En vertu de la Loi sur le RPC, les pensions et les prestations sont indexées annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Le taux d'indexation pour 2016 est de 1,2 pour cent (1,8 pour cent en 2015).

2. Principales conventions comptables

a) Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous en conformité avec la Loi sur le RPC. Les états financiers sont présentés sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office et ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et un état consolidé des flux de trésorerie.

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes et, à ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada. Par conséquent, ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

b) Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés du RPC, a adopté les Normes internationales d'information financière (NIIF) pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} avril 2014. L'adoption des NIIF par l'Office n'a pas d'incidence sur les actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations, toutefois, les exigences quant à la présentation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements apportent des informations additionnelles aux exigences de la Loi sur le RPC.

c) Instruments financiers

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, mesure les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements à la juste valeur.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont mesurés à la juste valeur puisqu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs financiers dont la gestion et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office.

Les passifs liés aux placements sont mesurés à la juste valeur lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- s'il est acquis ou assumé principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain;
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme; ou
- s'il s'agit d'un dérivé, à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, comptabilise les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En plus, ils sont comptabilisés à la date de transaction.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie expirent ou lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, transfère l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés ou qu'il n'y a plus de contrôle sur cet actif. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, décomptabilise les passifs liés aux placements lorsque l'obligation aux termes des passifs est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées comme un gain (une perte) non réalisé(e) sur les placements et incluses dans le revenu (la perte) de placement net(te) avec les revenus d'intérêts et le revenu de dividendes de tels instruments financiers.

d) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation des options et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire. L'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange peut donner lieu à des justes valeurs différentes. La direction du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a déterminé que l'incidence potentielle de l'utilisation de ces hypothèses raisonnables de rechange sur la juste valeur serait négligeable.

e) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

f) Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les gains et les pertes réalisés sur les placements, les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements, le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

g) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la vente d'un placement. Ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te).

h) Frais de gestion de placements

Les frais de gestion des placements, qui comprennent les commissions de performance des fonds spéculatifs, sont versés aux gestionnaires de placement externes. Ces frais sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

i) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un gain net (une perte nette) sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement net(te). Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

j) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 7). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

k) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de dollars canadiens qui prévaut à la date de fin d'année. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers sont inclus dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

l) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées ou estimées de façon raisonnable.

m) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 8).

n) Versements excédentaires nets

Les versements excédentaires nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis durant l'exercice, déduction faite des remises accordées.

o) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

p) Autres réclamations et actions en justice

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément à la Loi sur le RPC nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les revenus et les charges de l'exercice considéré. Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles à la date de la préparation des états financiers consolidés et sont révisées annuellement afin de tenir compte des nouvelles informations dès qu'elles sont disponibles. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires, surtout pour déterminer les cotisations estimatives, la provision pour créances douteuses, les éventualités, l'obligation actuarielle au titre des prestations ainsi que l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement. L'incertitude relative à la mesure existe dans ces états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces estimations.

r) Modification future des normes comptables

Le RPC analyse actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Information relative aux apparentés, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2017

Cette nouvelle norme SP 2200 définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. Les informations à fournir sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Actifs, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2017

Cette nouvelle norme SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et établit des normes générales d'informations à fournir.

Actifs éventuels, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2017

Cette nouvelle norme SP 3320 définit les actifs éventuels comme des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle de l'entité du secteur public se produiront ou ne se produiront pas. Le dénouement de l'incertitude confirmera l'existence ou la non-existence d'un actif.

Droits contractuels, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2017

Cette nouvelle norme SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels qui sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir.

Opérations interentités, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2017

Cette nouvelle norme SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Opérations de restructuration, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2018

Cette nouvelle norme SP 3430 présente des directives comptables à la fois pour les cédants et les cessionnaires d'opérations de restructuration. Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs et/ou de passifs ainsi que de la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés.

Instruments financiers, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2019

i. Instruments financiers

Le nouveau chapitre SP 3450 (Instruments financiers) établit des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les éléments visés par ce chapitre sont répartis dans deux catégories d'évaluation : évaluation à la juste valeur et évaluation au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et pertes résultant d'une réévaluation à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

ii. Conversion des devises

En vertu du chapitre SP 2601 (Conversion des devises), nouvellement revu, les gains et pertes de réévaluation découlant de la conversion de devises doivent être constatés dans un nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la décomptabilisation de l'instrument financier, après quoi les gains et pertes de réévaluation cumulés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

iii. Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1201 (Présentation des états financiers), nouvellement revu, énonce les principes généraux et les normes qui sous-tendent l'information des états financiers consolidés. En vertu de ce chapitre, les gains et pertes de réévaluation doivent être constatés dans un nouvel état financier. En outre, les actifs disponibles pour les paiements des prestations seront présentés comme le total de l'augmentation nette des actifs disponibles aux fins des paiements de prestations pour l'exercice et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Placement de portefeuille, date d'entrée en vigueur 1^{er} avril 2019

Cette norme SP 3041 établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

3. Encaisse

L'encaisse est constituée du total d'encaisse du compte du RPC et de l'Office. Le compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi sur le RPC pour comptabiliser les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Le compte comptabilise également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2016, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans le compte du RPC était de 35 millions de dollars (212 millions de dollars en 2015), et l'encaisse de l'Office se chiffrait à 60 millions de dollars (59 millions de dollars en 2015), pour un total de 95 millions de dollars (271 millions de dollars en 2015).

4. Créances

Les créances se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Cotisations	4 945	5 114
Régime de rentes du Québec	91	162
Bénéficiaires		
Solde des versements excédentaires de pensions et de prestations	192	169
Provision pour créances douteuses	(135)	(120)
Autres	7	–
	<u>5 100</u>	<u>5 325</u>

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à recevoir de l'ARC au titre des cotisations gagnées à la fin de l'exercice et rajustées en fonction des déclarations de revenus non encore traitées. Le montant comprend une estimation qui prend en considération le nombre de cotisants et la moyenne des contributions à recevoir basée sur le revenu moyen et le taux de cotisation au RPC. Le modèle utilisé pour établir l'estimation est révisé sur une base annuelle. Par le passé, la différence entre le montant estimatif et le montant réel n'a pas été significative.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Pendant l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 102 millions de dollars (75 millions de dollars en 2015), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans la Loi sur le RPC se sont élevées à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2015). Les recouvrements perçus sous forme de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont totalisé 74 millions de dollars (49 millions de dollars en 2015).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

5. Gestion des risques liés aux activités de placement

Le RPC, du fait des activités de placement réalisées par l'Office, est exposé à différents risques financiers. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans la politique en matière de risque approuvée par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Cette politique contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Elle a été conçue pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et prenant en compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

À compter du 1^{er} avril 2015, des changements ont été apportés au cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement. Les limites supérieures et inférieures relatives au risque absolu ainsi que la fourchette d'exploitation du risque absolu sont incluses dans le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement et déterminent le degré de risque de placement total que l'Office peut prendre en ce qui concerne le portefeuille de placement à long terme du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque absolu que présente le portefeuille de placement du RPC, c'est-à-dire la perte de valeur possible exprimée en dollars absolus ou en pourcentage, et rend compte de l'exposition au risque au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

- i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché.

Risque de change : Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

Devise	2016		2015	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	138 624	61	116 292	59
Euro.....	29 697	13	30 955	16
Livre sterling.....	16 245	7	12 595	6
Yen japonais	14 692	6	11 879	6
Dollar australien	8 026	4	6 499	3
Yuan chinois	3 356	1	2 614	1
Dollar de Hong Kong	2 592	1	2 425	1
Peso chilien.....	2 042	1	1 855	1
Franc suisse.....	2 020	1	2 045	1
Won sud-coréen.....	1 886	1	1 792	1
Roupie indien.....	1 821	1	1 344	1
Real brésilien.....	1 309	1	1 404	1
Autres.....	5 960	2	5 657	3
	228 270	100	197 356	100

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

Au 31 mars 2016, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, un changement de 5 pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par l'augmentation (diminution) suivante de la valeur des placements et des passifs liés aux placements :

(en millions de dollars)

Devise	2016		2015	
	Variation de la valeur des placements		Variation de la valeur des placements	
	+5 %	-5 %	+5 %	-5 %
Dollar américain	(6 931)	6 931	(5 815)	5 815
Euro.....	(1 485)	1 485	(1 548)	1 548
Livre sterling.....	(812)	812	(630)	630
Yen japonais	(735)	735	(594)	594
Dollar australien	(401)	401	(325)	325
Yuan chinois	(168)	168	(131)	131
Dollar de Hong Kong	(130)	130	(121)	121
Peso chilien.....	(102)	102	(93)	93
Franc suisse.....	(101)	101	(102)	102
Won sud-coréen.....	(94)	94	(89)	89
Roupie indien.....	(91)	91	(67)	67
Real brésilien	(66)	66	(70)	70
Autres.....	(298)	298	(283)	283
	(11 414)	11 414	(9 868)	9 868

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Autres risques de prix : Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant principalement du risque d'actions, du risque de marchandises et du risque d'écart de taux, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

- ii. **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, découle de ses placements en titres de créance, des dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 6f) et des garanties. La valeur comptable de ces placements est présentée à la note 6 alors que celles des garanties est présentée à la note 16c.
- iii. **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les paiements de pensions et prestations et les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. Le RPC gère ce risque par une planification des flux de trésorerie tant pour les besoins à court et long termes. Les flux de trésorerie sont préparés pour une période de deux ans et mis à jour hebdomadairement pour informer l'Office des liquidités requises pour que le RPC puisse rencontrer ses obligations financières. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, complète sa gestion du risque de liquidité par sa capacité à mobiliser des fonds au moyen de l'émission de papier commercial et de titres d'emprunt à terme et de la vente de titres en vertu de conventions de rachat (se reporter à la note 6 et à la note 7).

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2015) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2016, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant en 2015). L'Office a également la capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables.

L'Office est également exposé au risque de liquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de services de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 18). Afin de gérer le risque de liquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

6. Placements et passifs liés aux placements

Comme mentionné à la note 1, le rôle de l'Office est de placer l'actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à ses règlements. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement.

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon la nature du placement. Les placements s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Actions		
Actions canadiennes	7 100	8 798
Actions étrangères sur les marchés établis	113 480	116 040
Actions sur les marchés émergents.....	17 953	14 574
Total des actions	138 533	139 412
Placements à revenu fixe		
Obligations	73 061	65 642
Autres titres de créance	26 144	21 024
Titres du marché monétaire	16 732	17 740
Total des placements à revenu fixe	115 937	104 406
Stratégies de rendement absolu¹	17 034	16 185
Actifs réels		
Biens immobiliers	35 857	29 656
Infrastructures	20 373	15 013
Total des actifs réels	56 230	44 669
Sommes à recevoir sur les placements		
Titres acquis en vertu de conventions de revente	12 199	10 817
Intérêts courus	1 161	928
Sommes à recevoir sur les dérivés.....	4 060	1 882
Dividendes à recevoir	165	182
Total des sommes à recevoir sur les placements.....	17 585	13 809
Total des placements	345 319	318 481
Passifs liés aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat.....	(19 926)	(15 779)
Titres vendus à découvert	(27 371)	(22 385)
Passifs liés au financement par emprunt.....	(15 568)	(9 955)
Passifs liés aux dérivés	(2 514)	(2 428)
Total des passifs liés aux placements	(65 379)	(50 547)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	2 627	2 908
Montants à payer au titre des opérations en cours.....	(3 431)	(6 087)
Placements nets²	279 136	264 755

¹ Comprend uniquement les placements dans des fonds.

² La valeur totale des placements nets non négociés activement est de 190 989 millions de dollars au 31 mars 2016 (166 210 millions de dollars en 2015).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

a) Actions

Les placements en actions sont des placements dans des sociétés ouvertes et fermées de chacun des trois marchés suivants : le marché canadien, le marché étranger établi et le marché émergent.

- i. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds, notamment de fonds spéculatifs. Au 31 mars 2016, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 7 807 millions de dollars (8 541 millions de dollars en 2015). La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.
- ii. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite. Au 31 mars 2016, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 25 161 millions de dollars (15 124 millions de dollars en 2015). La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée au moyen des multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de fonds de société en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues du secteur semblables aux méthodes susmentionnées.

b) Placements à revenu fixe

- i. Les obligations consistent en des obligations négociables et non négociables.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties d'une clause de renouvellement. Plutôt que de voir exercer le droit de renouvellement prévu par la Loi, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital total ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance, assorties d'une durée d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans et du taux de rendement en vigueur à ce moment-là dans cette province. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance. La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie. Dans le cas des obligations négociables, y compris les positions vendeur sur obligations, la juste valeur est fondée sur les cours du marché ou calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.

- ii. Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs, en des placements dans des droits de propriété intellectuelle et des droits de redevance, ainsi qu'en des placements dans des fonds de placements hypothécaires en difficulté, des fonds de titres de créance privés et des fonds spéculatifs. La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont accessibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- iii. Les titres du marché monétaire comprennent la trésorerie, les dépôts à terme, les bons du Trésor, le papier commercial et les billets à taux variable. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces titres.

c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds spéculatifs et des portefeuilles gérés à l'interne qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

d) Actifs réels

- i. L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés, pour le compte de l'Office, par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2016, ces placements immobiliers comprenaient des actifs de 35 857 millions de dollars (29 656 millions de dollars en 2015).

- ii. En général, les placements en infrastructures sont effectués directement. Au 31 mars 2016, les placements en infrastructures comprennent des placements directs d'une juste valeur de 20 335 millions de dollars (14 956 millions de dollars en 2015) et 38 millions de dollars en fonds d'investissements (57 millions de dollars en 2015).

La juste valeur des placements dans les biens immobiliers privés et des placements en infrastructures est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie. La juste valeur des fonds de placements immobiliers et des fonds de placements en infrastructures est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les gestionnaires externes des fonds.

e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus, soit des montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.

Au 31 mars 2016, les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente s'établissent comme suit : moins de 1 an, 12 199 millions de dollars (10 817 millions de dollars en 2015); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2015).

Au 31 mars 2016, les échéances de la valeur non actualisée des titres vendus en vertu des conventions de rachat s'établissent comme suit : moins de 1 an, 19 919 millions de dollars (15 780 millions de dollars en 2015); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2015).

f) Contrats dérivés

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacent. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats à terme standardisé et contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés dans le tableau des placements, comme illustré ci-dessus. La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et gérer ou ajuster l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et à d'autres risques de marché sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

g) Titres vendus à découvert

Au 31 mars 2016, des titres vendus à découvert d'un montant de 27 371 millions de dollars (22 385 millions de dollars en 2015) sont considérés comme remboursables dans un délai d'un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

h) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer et en des titres d'emprunt à terme. Le papier commercial à payer est comptabilisé à son montant initial, lequel, avec les charges d'intérêts à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché.

Au 31 mars 2016, l'échéance de la valeur non actualisée du papier commercial à payer s'établit comme suit : moins de 1 an, 13 425 millions de dollars (9 959 millions de dollars en 2015); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2015). Au 31 mars 2016, l'échéance de la valeur non actualisée des titres d'emprunt à terme s'établit comme suit: moins de 1 an, néant (néant en 2015); de 1 an à 5 ans, 2 149 millions de dollars (néant en 2015); et de 6 ans à plus de 10 ans, néant (néant en 2015).

7. Garanties

Les opérations liées à des garanties, afin de soutenir les activités de placement de l'Office, sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Actifs détenus en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de revente ¹	10 289	10 812
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse ¹	1 653	33
Autres titres de créance ¹	887	1 195
Actifs donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat	(18 858)	(15 792)
Titres vendus à découvert	(23 508)	(14 938)
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	(50)	(266)
Dette sur les biens immobiliers privés	(3 624)	(3 266)
	(33 211)	(22 222)

¹ Au 31 mars 2016, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 12 302 millions de dollars (12 009 millions de dollars en 2015). Au 31 mars 2016, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie était de 7 900 millions de dollars (10 368 millions de dollars en 2015).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

8. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Charges d'exploitation	669	566
Pensions et prestations à payer	306	372
Impôts déduits sur les prestations à remettre à l'Agence du revenu du Canada.....	183	168
	1 158	1 106

9. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants budgétés présentés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016* d'Emploi et Développement social Canada, déposé au Parlement en mars 2015, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

10. Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est présenté(e) déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé(e) par catégorie d'actifs selon les caractéristiques de risque ou de rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, le revenu (la perte) de placement net(te) s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	2016					
	Revenu (perte) de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ^{2,3,4}	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements ⁶	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions						
Actions canadiennes	(10)	(1 133)	(1 143)	(7)	(36)	(1 186)
Actions étrangères sur les marchés établis	1 886	908	2 794	(445)	(203)	2 146
Actions sur les marchés émergents.....	230	(168)	62	(217)	(9)	(164)
	2 106	(393)	1 713	(669)	(248)	796
Placements à revenu fixe						
Obligations et titres du marché monétaire ⁵	2 145	776	2 921	(419)	(75)	2 427
Autres titres de créance.....	1 168	85	1 253	(110)	(20)	1 123
	3 313	861	4 174	(529)	(95)	3 550
Actifs réels						
Biens immobiliers	1 365	2 758	4 123	(131)	(48)	3 944
Infrastructures	776	988	1 764	(1)	(46)	1 717
	2 141	3 746	5 887	(132)	(94)	5 661
Intérêts sur solde d'exploitation.....	2	–	2	–	–	2
	7 562	4 214	11 776	(1 330)	(437)	10 009

Les notes se trouvent sous le tableau à la page suivante.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	2015					
	Revenu de placement ¹	Gain net sur les placements ^{2,3,4}	Total du revenu de placement	Frais de gestion des placements ⁶	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions						
Actions canadiennes	17	1 753	1 770	(12)	(12)	1 746
Actions étrangères sur les marchés établis	1 693	19 266	20 959	(448)	(41)	20 470
Actions sur les marchés émergents	266	3 339	3 605	(121)	(7)	3 477
	1 976	24 358	26 334	(581)	(60)	25 693
Placements à revenu fixe						
Obligations et titres du marché monétaires ⁵	2 096	5 839	7 935	(467)	(62)	7 406
Autres titres de créance	909	1 801	2 710	(114)	(9)	2 587
	3 005	7 640	10 645	(581)	(71)	9 993
Actifs réels						
Biens immobiliers	1 261	2 521	3 782	(90)	(97)	3 595
Infrastructures	721	1 486	2 207	(2)	(45)	2 160
	1 982	4 007	5 989	(92)	(142)	5 755
Intérêts sur solde d'exploitation	3	–	3	–	–	3
	6 966	36 005	42 971	(1 254)	(273)	41 444

¹ Comprend les produits d'intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des biens immobiliers privés (déduction faite des charges d'intérêts), les charges d'intérêts sur les passifs liés au financement par emprunt ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice.

³ Comprend des gains de change de 5 200 millions de dollars (gains de 7 800 millions de dollars en 2015).

⁴ Comprend des gains nets non réalisés de 1 484 millions de dollars (9 197 millions de dollars en 2015) qui correspondent à la variation de la juste valeur des investissements pour lesquelles la juste valeur est essentiellement calculée d'après des hypothèses fondées sur des données non observables sur le marché et qui sont toujours détenus à la fin de l'exercice.

⁵ Comprend les passifs liés au financement par emprunt et les stratégies de rendement absolu, lesquelles consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

⁶ Comprend les commissions de performance des fonds spéculatifs de 395 millions de dollars (482 millions de dollars en 2015).

11. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Afin de mesurer l'exactitude des paiements de prestations du RPC, le RPC se base sur un programme de qualité (la vérification de l'exactitude du paiement du RPC) qui estime, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les paiements de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2016, les versements excédentaires et les moins-payés non décelés ont été estimés respectivement à 0,2 million de dollars et à 24,8 millions de dollars (18,4 millions de dollars et 30,4 millions de dollars en 2014-2015). Le RPC utilise ces estimations pour évaluer la qualité et l'exactitude des décisions et pour améliorer constamment ses systèmes et pratiques de traitement des prestations du RPC.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, comme indiqué à la note 4, ont été enregistrés à titre de comptes à recevoir pour des fins de recouvrement et ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période puisque ces derniers représentent une évaluation des versements excédentaires et des moins-payés potentiels basée sur l'extrapolation décrite ci-haut.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

12. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du RPC sont composées des frais encourus par différents ministères du gouvernement du Canada (GC) (se reporter à la note 17) pour la gestion des activités du RPC ainsi que des coûts opérationnels de l'Office.

(en millions de dollars)

	2016			2015		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Coûts liés au personnel, incluant le Régime de soins de santé	246	594	840	255	558	813
Perception des cotisations et services d'enquêtes.....	175	–	175	173	–	173
Services d'exploitation.....	–	104	104	–	89	89
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels.....	92	–	92	88	–	88
Honoraires de services professionnels et de conseil	–	51	51	–	61	61
Locaux	–	39	39	–	28	28
Amortissement des locaux et du matériel.....	–	30	30	–	25	25
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada.....	17	–	17	7	–	7
Émissions des chèques et services informatiques	6	–	6	9	–	9
Autres.....	2	58	60	2	42	44
	538	876	1 414	534	803	1 337

13. Viabilité financière du Régime de pensions du Canada

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés versent des cotisations égales au RPC et les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée. Au moment de la création du régime en 1965, les conditions démographiques et économiques ont permis un financement immédiat approprié. Ce financement immédiat, avec une petite réserve équivalant à environ deux ans de dépenses, signifiait que les pensions et les prestations d'une génération donnée sont financées en bonne partie par les cotisations des générations futures. Cependant, l'évolution démographique et des conditions économiques ont entraîné une hausse considérable des coûts du RPC, et au milieu des années 1990, la baisse du niveau des actifs du RPC a nécessité l'utilisation d'une partie de la réserve pour couvrir les dépenses. Par conséquent, si le RPC était inchangé, le taux de cotisation aurait dû être augmenté régulièrement.

En conséquence, le RPC a fait l'objet d'une réforme majeure en 1997 pour en assurer la viabilité financière à long terme et améliorer l'équité entre les générations en modifiant son approche de financement à partir d'une base de répartition à une forme de capitalisation partielle appelée capitalisation aux taux de régime permanent, en instaurant la capitalisation intégrale supplémentaire pour les prestations nouvelles ou bonifiées et en réduisant à long terme la croissance des prestations. En outre, une nouvelle politique a été mise en place avec la création de l'Office. De plus, les avis statutaires périodiques du RPC par les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont augmenté d'une fois tous les cinq ans pour tous les trois ans.

La clé parmi les changements de 1997 a été l'introduction de dispositions autonomes pour sauvegarder le Régime : dans le cas où le taux de contribution minimum prévu est supérieur au taux de cotisation prévu par la Loi sur le RPC et qu'aucune recommandation n'a été faite par les ministères des Finances pour corriger la situation, le taux de contribution serait automatiquement augmenté et l'indexation des prestations actuelles serait suspendue.

Les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux ont pris des mesures supplémentaires en 1999 pour renforcer la transparence et l'imputabilité des rapports actuariels sur le RPC en approuvant des examens réguliers par les pairs indépendants des rapports actuariels et des consultations par l'actuaire en chef auprès d'experts sur les hypothèses à utiliser dans les rapports actuariels.

Le plus récent rapport triennal, soit le 26^e rapport actuariel du RPC au 31 décembre 2012, a été déposé au Parlement le 3 décembre 2013. Le prochain rapport actuariel triennal au 31 décembre 2015, devrait être déposé au Parlement d'ici décembre 2016. Selon le 26^e rapport actuariel, en appliquant le taux de cotisation de 9,9 pour cent prévu par la Loi sur le RPC, les projections indiquent que l'actif du RPC augmentera significativement avec un ratio d'actifs/dépenses passant de 4,7 en 2013 à 5,4 d'ici 2025 et à 5,9 d'ici 2075, en supposant que toutes les hypothèses sont réalisées.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

Un certain nombre d'hypothèses ont été utilisées dans le 26^e rapport actuariel pour établir les projections de revenus et de dépenses du RPC sur une longue période de projection de 75 ans et pour déterminer le taux de cotisation minimal. Selon le jugement professionnel de l'actuaire en chef, ces hypothèses reflètent les meilleures estimations liées aux variables démographiques, économiques ainsi que d'autres variables telles que présentées dans le tableau ci-dessous. Ces hypothèses ont été révisées par un panel indépendant d'actuaire qualifiés.

	au 31 décembre 2012 ¹		au 31 décembre 2009 ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie des Canadiens				
à la naissance, en 2013 (en 2009 pour 2010).....	86,1 ans	89,1 ans	85,4 ans	88,3 ans
à l'âge de 65 ans, en 2013 (en 2009 pour 2010).....	20,9 ans	23,3 ans	20,2 ans	22,6 ans
Taux de retraite pour la cohorte âgée de 60 ans.....	34 % (2016+)	38 % (2016+)	38 % (2016+)	41 % (2016+)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles).....	3,30 (2017+)	3,75 (2017+)	3,40 (2015+) ²	3,79 (2015+) ²
Indice de fécondité.....	1,65 (2015+)		1,65 (2015+)	
Taux de migration nette.....	0,60 % de la population à compter de 2017		0,58 % de la population à compter de 2023	
Taux d'activité (15-69 ans).....	76,8 % (2030)		75,2 % (2030)	
Taux d'emploi (15-69 ans).....	72,1 % (2030)		70,6 % (2030)	
Taux de chômage.....	6,0 % (2023+)		6,1 % (2022+)	
Taux d'augmentation des prix.....	2,2 % (2021+)		2,3 % (2019+)	
Écart du salaire réel.....	1,2 % (2020+)		1,3 % (2019+)	
Taux de rendement réel.....	4,0 % (2019+)		4,0 % (2017+) ³	

¹ Les hypothèses devraient graduellement convergées à leur valeur ultime. Les années entre parenthèses indiquent quand la valeur de l'hypothèse ultime est atteinte.

² L'hypothèse du 25^e rapport actuariel du RPC en ce qui a trait au taux ultime d'incidence de l'invalidité a été ajustée en fonction de la population admissible en 2012 afin qu'elle soit comparable avec l'hypothèse du 26^e rapport actuariel du RPC.

³ Pour le 26^e rapport actuariel du RPC, l'hypothèse du taux de rendement réel est déterminée après déduction de toutes les dépenses d'investissement, y compris les charges d'exploitation de l'Office. Sur une base comparative, l'hypothèse du taux de rendement réel du 25^e rapport actuariel du RPC serait révisée à 3,9 pour cent pour tenir compte de cette amélioration à la méthodologie.

Dans le 26^e rapport actuariel, le taux de cotisation minimal, lequel est le plus bas taux pour soutenir le RPC, a été établi à 9,84 pour cent des gains cotisables à compter de 2016 (9,86 pour cent d'ici 2023 et 9,85 pour cent à compter de 2023 dans le 25^e rapport actuariel).

Les actifs du RPC disponibles pour les paiements de prestations représentent les fonds accumulés pour le paiement des pensions, prestations et charges d'exploitation, autrement dit les dépenses totales du RPC. La nature du financement partiel du RPC signifie que les cotisations par opposition à ces actifs sont la principale source de financement des dépenses du RPC. Le 26^e rapport actuariel confirme que, selon les hypothèses sélectionnées, le taux combiné actuel employeur-employé de 9,9 pour cent prévu par la Loi sur le RPC est et continuera d'être suffisant pour couvrir les dépenses de la période de 2013 à 2022. Après quoi, une portion (27 pour cent en 2050) des revenus de placement sera nécessaire pour combler l'écart entre les cotisations et les dépenses. En appliquant le taux de cotisation de 9,9 pour cent prévu par la Loi sur le RPC et un retour sur le rendement nominal des actifs prévu de 5,26 pour cent, les projections indiquent que l'actif total disponible pour les paiements de prestations passera à 300 milliards de dollars à la fin de 2020.

Au 31 mars 2016, les actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC s'élevaient à 283,6 milliards de dollars (269,6 milliards de dollars en 2015), soit environ 6,3 fois la valeur totale des dépenses prévues pour 2017, établie à 45,2 milliards de dollars (2015 – 6,3 fois la valeur totale de 42,9 milliards de dollars des dépenses prévues pour 2016).

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière du RPC en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des contextes démographique et économique. Les meilleures estimations des hypothèses clés démographique et économique ont fait l'objet de variantes afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière du RPC.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

Les hypothèses du coût bas et du coût élevé pour les trois tests les plus sensibles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de la mortalité, les hypothèses du coût bas et du coût élevé ont été élaborées en utilisant une combinaison d'intervalles de confiance et différentes trajectoires à long terme. Dans le cas de l'augmentation du salaire réel et du taux de rendement réel, ces hypothèses sont définies avec les limites supérieures et inférieures des intervalles de confiance de 80 pour cent.

	Coût bas		Meilleure estimation		Coût élevé	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mortalité :						
Espérance de vie des Canadiens à 65 ans en 2050 avec améliorations futures	20,7	22,9	23,0	25,3	25,6	27,7
Augmentation du salaire réel.....	1,9 %		1,2 %		0,4 %	
Taux de rendement réel	5,5 %		4,0 %		2,5 %	

La mortalité est l'hypothèse démographique la plus sensible puisqu'elle a un impact sur la durée de la période de paiement des bénéficiaires. Si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait augmenter d'environ 2,5 ans d'ici 2050, le taux de cotisation minimal à compter de 2016 augmenterait à 10,22 pour cent ce qui est largement supérieur au taux de 9,9 pour cent. D'autre part, si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait être environ 2,5 ans de moins que prévu, le taux de cotisation minimal diminuerait à 9,46 pour cent.

Les hypothèses économiques les plus sensibles sont celles relatives à l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements. La croissance du salaire réel a un impact direct sur le montant des cotisations futures du RPC. Si une augmentation de salaire réel de 1,9 pour cent était envisagée à compter de 2020, le taux de cotisation minimal diminuerait pour se situer à 9,26 pour cent. Cependant, si une augmentation de 0,4 pour cent est envisagée à compter de 2014, le taux de cotisation minimal augmenterait pour s'établir à 10,51 pour cent.

Les taux de rendement réels peuvent varier significativement d'une année à l'autre et peuvent avoir un impact significatif sur la taille de l'actif et sur le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine. Si un taux de rendement réel de 5,5 pour cent est présumé à compter de 2019, le taux de cotisation minimal diminue à 8,97 pour cent. Cependant, si le taux de rendement réel de 2,5 pour cent est envisagé à compter de 2019, le taux minimum de cotisation augmente à 10,73 pour cent.

Le tableau ci-dessous résume les résultats sensibles du taux de cotisation minimal et le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine selon le taux de cotisation de 9,9 pour cent prévu par la Loi sur le RPC pour l'évolution de la mortalité, l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements.

Hypothèse	Scénario	Taux de cotisation minimal ¹ (pourcentage)	Ratio des actifs sur les dépenses sous un taux de cotisation de 9,9 pour cent		
			2025	2050	2087
Taux de mortalité.....	Meilleure estimation	9,84	5,35	6,02	5,70
	Coût bas	9,46	5,54	7,45	11,64
	Coût élevé	10,22	5,15	4,67	0,50
Augmentation du salaire réel.....	Coût bas	9,26	5,56	8,07	12,09
	Coût élevé	10,51	5,09	3,40	²
Rendement réel des placements.....	Coût bas	8,97	6,31	11,23	30,49
	Coût élevé	10,73	4,54	2,98	³

¹ Le taux de cotisation minimal figurant dans ce tableau correspond au taux applicable à compter de 2016.

² Actifs épuisés en 2069.

³ Actifs épuisés en 2076.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

14. Obligations actuarielles au titre des prestations

Le 26^e rapport actuariel du RPC évalue l'obligation actuarielle selon une approche de groupe avec nouveaux cotisants qui est conforme à la nature du financement partiel du RPC et fournit des informations sur l'approche de groupe sans nouveaux cotisants dans une note en bas du tableau. Le tableau ci-dessous, qui tient compte du taux actuel de cotisation combiné de 9,9 pour cent prévu par la Loi sur le RPC, fait état de l'excédent (du déficit) actuariel et du ratio de l'actif à l'obligation actuarielle pour l'approche avec nouveaux cotisants et l'approche sans nouveaux cotisants selon le rapport actuariel actuel et le précédent :

(en milliards de dollars)

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2009	
	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
Obligation actuarielle	2 254,7	1 004,9	1 995,0	874,8
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	2 245,8	175,1	1 988,1	126,8
Déficits actuariel ¹	(8,9)	(829,8)	(6,9)	(748,0)
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle	99,6 %	17,4 %	99,7 %	14,5 %

¹ La détermination du déficit actuariel est basée sur les projections des revenus et des dépenses du RPC projetés sur la période de 150 ans. Il n'y aura pas de déficit actuariel, selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, si la période de projection légèrement plus courte de 150 ans est utilisée.

L'approche de groupe avec nouveaux cotisants se définit comme étant un groupe englobant tous les participants au RPC, qu'ils soient actuels ou futurs. Cela signifie que les cotisations futures des participants actuels et des nouveaux participants, de même que les prestations correspondantes, sont prises en compte afin de déterminer si l'actif actuel et les cotisations futures suffisent à couvrir l'ensemble des prestations futures. L'approche d'un groupe sans nouveaux participants ne comprend que les participants actuels au RPC, n'accepte aucun nouveau participant et ne permet aucune acquisition future de droits à une pension. Le choix de l'approche utilisée pour produire le bilan financier d'un système de sécurité sociale est principalement dicté par son approche de financement.

Selon l'approche de financement de capitalisation partielle du RPC, au cours d'une année donnée, les cotisants permettent que leurs cotisations soient transformées en prestations qui seront versées aux bénéficiaires. Cet arrangement financier confère aux cotisants actifs et passés des droits sur les cotisations qu'effectueront les prochaines générations de cotisants. Ainsi, une évaluation adéquate de la viabilité financière d'un régime partiellement capitalisé au moyen de son bilan financier devrait tenir compte de ces droits.

L'approche reposant sur un groupe avec nouveaux cotisants tient compte spécifiquement de ces droits en faisant intervenir les cotisations et les prestations des participants actuels et à venir. Par comparaison, l'approche reposant sur un groupe sans nouveaux cotisants ne tient pas compte de ces droits puisque seuls les participants actuels sont considérés. Pour déterminer les obligations actuarielles du RPC selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, les projections des revenus et des dépenses ont été projetées sur la période de 150 ans en utilisant les hypothèses du 26^e rapport actuariel indiqué à la note 13. La période de projection de plus de 75 ans utilisée pour calculer le taux de cotisation minimal est nécessaire pour s'assurer que les dépenses futures pour les cohortes qui entreront sur le marché du travail pendant cette période sont incluses dans les passifs. À noter que si une période de projection légèrement plus courte que 150 ans est utilisée, il n'y aura pas de déficit actuariel.

Le RPC n'a jamais été destiné à être un régime entièrement financé et la viabilité financière du RPC n'est pas évaluée en fonction de son obligation actuarielle au titre des prestations. Selon le 26^e rapport actuariel, le RPC a comme objectif d'être viable à long terme et de nature durable. Les responsables, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les paliers provinciaux et territoriaux, ont renforcé cet objectif en instaurant d'un commun accord un cadre de gouvernance et de responsabilisation rigoureux. Ainsi, si la viabilité financière du RPC devait être mesurée en fonction de l'excédent ou du déficit actuariel, les nouveaux cotisants devraient être considérés pour refléter le fait que le RPC est partiellement capitalisé, ou autrement dit, qu'il compte tant sur les cotisations futures que sur ses revenus d'investissement pour financer ses dépenses dans l'avenir. Selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, l'actuaire en chef confirme, sous la base des hypothèses sélectionnées, que le RPC est en mesure de répondre à ses obligations financières et qu'il demeurera viable à long terme.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

15. Obligations contractuelles

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De telles obligations contractuelles sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2016, les obligations contractuelles totalisaient 34,7 milliards de dollars (30,7 milliards de dollars en 2015).

Au 31 mars 2016, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, avait pris des engagements de location et d'autres obligations contractuelles pour lesquels les paiements annuels futurs suivants sont requis :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Un an ou moins.....	34	36
Plus d'un an mais pas plus de cinq ans.....	115	114
Plus de cinq ans.....	67	40
	216	190

16. Éventualités

a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2016, on dénombrait 7 619 appels (14 007 en 2015) concernant le paiement de prestations d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 60,5 millions de dollars (164,4 millions de dollars en 2015). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans les états financiers consolidés 2015-2016 du RPC.

b) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice. Le montant des réclamations et leur dénouement ne peuvent être évalués pour le moment. Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'un estimé raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers de 2015-2016 et 2014-2015 pour ces réclamations et actions en justice.

c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2016, une somme pouvant atteindre 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2015) dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et autres ententes connexes.

d) Indemnisations

L'Office fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demande ni effectué de paiements d'indemnisation.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

17. Opérations entre apparentés

Comme mentionné à la note 4, des cotisations du RPC de l'ordre de 4 945 millions de dollars (5 114 millions de dollars en 2015) sont à recevoir de l'Agence du revenu du Canada.

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente.

Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2016	2015
Emploi et Développement social Canada		
Coûts liés au personnel	229	238
Politique, administration des programmes, locaux et services ministériels	92	88
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et services d'enquêtes	175	173
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régime de soins de santé	17	17
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Service de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada	17	7
Services publics et Approvisionnement Canada		
Émission des chèques et services informatiques	6	9
Bureau du surintendant des institutions financières et ministère des Finances		
Services actuariels	2	2
	538	534

18. Information supplémentaire

L'Office et différents ministères fédéraux assument conjointement la gestion des actifs et des activités du RPC. L'Office est responsable de l'investissement de la majorité des actifs du RPC, tandis que le gouvernement du Canada, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe de la perception des cotisations du RPC ainsi que de la gestion et du paiement des prestations du RPC. Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, le tableau suivant présente de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et les charges gérées par le gouvernement du Canada et l'Office.

(en millions de dollars)

	2016			2015		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Actifs financiers	5 128	348 013	353 141	5 537	321 448	326 985
Actifs non financiers	–	402	402	–	370	370
Passifs	494	69 474	69 968	545	57 195	57 740
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	4 634	278 941	283 575	4 992	264 623	269 615
Revenus						
Cotisations	46 119	–	46 119	45 046	–	45 046
Revenus de placement	2	10 007	10 009	3	41 441	41 444
	46 121	10 007	56 128	45 049	41 441	86 490
Charges						
Pensions et prestations	40 754	–	40 754	38 747	–	38 747
Charges d'exploitation	538	876	1 414	534	803	1 337
	41 292	876	42 168	39 281	803	40 084
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	4 829	9 131	13 960	5 768	40 638	46 406

Régime de pensions du Canada – fin**Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – fin**

Conformément au paragraphe 108.1 de la Loi sur le RPC et à l'accord daté du 1^{er} avril 2004, les sommes non nécessaires pour la satisfaction des obligations particulières du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations des employeurs et des employés au RPC et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

En septembre 2004, l'Office assumait la responsabilité d'offrir des services de gestion de la trésorerie au RPC, y compris la remise périodique, au moins tous les mois, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations liées aux pensions, aux prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2016, un total de 38 milliards de dollars (36 milliards de dollars en 2015) a été transféré à l'Office et un total de 33 milliards de dollars (31 milliards de dollars en 2015) a été retourné au RPC aux fins de trésorerie.

Activités durant l'exercice

(en millions de dollars)

	2016	2015
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada		
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice.....	377 685	341 662
Transferts de fonds à l'Office	38 406	36 023
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice	416 091	377 685
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice.....	(249 367)	(218 237)
Transferts de fonds de l'Office	(33 219)	(31 130)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice	(282 586)	(249 367)
Transferts cumulatifs nets à l'Office.....	133 505	128 318

19. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Compte des rentes sur l'État

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des rentes sur l'État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*La sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada,
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada,
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA*

Gatineau, Canada
Le 1 septembre 2016

Compte des rentes sur l'État – suite

Rapport de l'actuaire

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2016. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2016. Les résultats de l'évaluation sont inclus dans les *Comptes publics du Canada*, de même que dans les états financiers du compte.

Au 31 mars 2016, le passif actuariel présenté dans les *Comptes publics du Canada* et utilisé pour déterminer le montant débité du compte et crédité au Fonds du revenu consolidé, est basé sur les taux de mortalité prescrits. De plus, le passif actuariel présenté dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite des états financiers du compte, est basé sur la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose donc sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2016 fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par EDSC;
- un taux d'intérêt annuel de sept pour cent tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*;
- pour les *Comptes publics du Canada*, des taux de mortalité tels que prescrits par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, des taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries »; et
- pour les états financiers du compte, la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées pour les *Comptes publics du Canada* respectent les exigences légales;
- l'hypothèse de mortalité qui a été utilisée pour les états financiers du compte est raisonnable et pertinente; toutes les autres hypothèses respectent les exigences légales;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 1^{er} septembre 2016, nous n'avons connaissance d'aucun évènement subséquent qui aurait une incidence sur l'évaluation. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2017.

Michel Millette
Actuaire Senior
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Myriam Demers
Actuaire adjointe
Associée de la Society of Actuaries
Bureau de l'actuaire en chef

Assia Billig
Actuaire
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Ottawa, Canada
Le 1^{er} septembre 2016

Compte des rentes sur l'État – suite

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des rentes sur l'État, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2016, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et son règlement.

Pour le vérificateur général du Canada,
Heather McManaman, CPA, CA
directrice principale

Le 1^{er} septembre 2016
Halifax, Canada

Compte des rentes sur l'État – suite

État de la situation financière
au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations		
Créances	59	120
Obligations au titre des prestations de retraite		
Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées (note 3)	126 484	141 435
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 4)	126 425	141 315

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

La sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada,
Louise Levonian

Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada,
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Payé par le gouvernement du Canada		
Primes (note 4)	(5)	(28)
Rentes versées (note 4)	23 493	25 872
Remboursements de primes et autres (note 4)	107	89
	23 595	25 933
Montant payé par le Trésor	(23 595)	(25 933)
Dépenses administratives		
Services reçus gratuitement (note 2 c) et note 5)	1 802	1 940
Services assumés par Emploi et Développement social Canada (note 2 c) et note 5)	(1 802)	(1 940)
Variation des créances et augmentation (diminution) de l'actif net	(61)	9
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	120	111
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	59	120

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	(141 435)	(166 138)
Intérêts et autres revenus	(9 143)	(10 956)
Prestations versées	23 661	25 952
Gain actuariel (note 3)	433	9 707
Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice (note 3)	(126 484)	(141 435)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et il fonctionne à même le Trésor.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600) selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés en dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Compte. Ce chapitre requiert que les régimes de retraite des entreprises ayant une obligation d'information au public suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS) dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600, qui ont préséance.

Les états financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016, furent autorisés par les signataires le 1^{er} septembre 2016.

b) Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées

La méthode qui a servi au calcul de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées inclut, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actuelle actualisée de ces rentes établies selon les taux d'intérêt prescrits et la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience.

c) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par EDSC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées, et des revenus présentés à la date des états financiers. La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées dépend de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle utilisant des hypothèses telles que les taux de mortalité. Des changements à ces hypothèses auront un impact sur le montant comptabilisé comme valeur actuelle actuarielle. Le montant comptabilisé comme valeur actuelle actuarielle à la fin des exercices financiers est inclus à la note 3. Les résultats réels peuvent être différents de façon importante des estimés et hypothèses. En conséquence, il est possible que les montants de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées et que le montant des comptes connexes puissent à court terme changer de façon significative. Une révision d'estimation comptable est comptabilisée dans la période de la révision si la révision n'affecte que cette période ou dans la période de révision et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par cette révision.

Compte des rentes sur l'État – suite**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite****3. Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées**

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a effectué l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars.

Selon la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, les prestations attendues futures sont escomptées en utilisant un taux annuel de sept pour cent. Les prestations futures sont estimées en utilisant les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé *Transactions of the Society of Actuaries*, pour les rentes individuelles et collectives respectivement. Selon cette loi et ce règlement, le solde du Compte des rentes sur l'État présenté au tableau 6.1 du volume I des *Comptes publics du Canada 2016* est de 133,8 millions de dollars (149,6 millions de dollars en 2014-2015).

Selon une étude de mortalité selon l'expérience effectuée par le Bureau de l'actuaire en chef, la valeur actuelle actuarielle des prestations de retraite au 31 mars 2016, estimée en utilisant les taux de mortalité ajustés pour l'expérience, serait de 126,5 millions de dollars (141,4 millions de dollars en 2014-2015). Ce montant représente 7,3 millions de dollars inférieur au montant de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées estimée en utilisant les tables de mortalité prescrites par le règlement (8,2 millions de dollars en 2014-2015).

Selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, les états financiers du Compte doivent présenter la meilleure estimation de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées. La gestion a déterminé que le montant de 126,5 millions de dollars représente la meilleure estimation des obligations au titre des prestations de retraite. Conséquemment, l'hypothèse de mortalité utilisée dans les calculs de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées reflète les taux de mortalité ajustés selon l'expérience.

Par conséquent, le montant d'obligations au titre des prestations de retraite présenté aux états financiers du Compte est différent du solde du Compte dans les *Comptes publics du Canada 2016*.

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées comprend :		
Rentes reportées.....	5 004	7 019
Rentes échues.....	121 480	134 416
	126 484	141 435

L'âge moyen des rentiers a été estimé à 84,2 ans et la durée de vie restante du compte a été estimée à 43 ans au 31 mars 2016.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2017.

4. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

La *Loi relative aux rentes sur l'État* autorise le gouvernement du Canada à vendre des rentes au public canadien. Le gouvernement du Canada a conclu des contrats individuels de rente avec une promesse de payer les rentes. Il est aussi tenu, en vertu de la Loi, de maintenir un compte, qui opère sous le Trésor, appelé le Compte des rentes sur l'État, afin d'enregistrer toutes les opérations liées à ces rentes. Ces opérations comprennent toutes les sommes reçues et payées, les actifs et passifs relatifs à l'octroi d'une rente, les rentes non réclamées et réclamées ainsi que le passif représentant la valeur actualisée des rentes futurs contractées. Il comprend également le montant des intérêts courus.

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Passif du gouvernement du Canada au début de l'exercice	141 315	166 027
Intérêts courus.....	9 006	10 651
Primes	5	28
Rentes réclamées.....	206	310
Paievements aux rentiers	(23 493)	(25 872)
Remboursement de primes et autres	(107)	(89)
Rentes non réclamées.....	(74)	(33)
Surplus actuariel.....	(433)	(1 544)
Changement aux hypothèses de mortalité	–	(8 163)
	(14 890)	(24 712)
Passif du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice	126 425	141 315

Compte des rentes sur l'État – fin

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – fin

Intérêts courus

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*.

Primes et autres montants à recevoir

Les primes sont déposées au Trésor. L'intérêt versé sur ces dépôts est de sept pour cent, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*. Vu l'échéance à court terme du dépôt auprès du receveur général du Canada, la valeur comptable est sensiblement équivalente à la juste valeur.

Rentes réclamées

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées antérieurement qui avaient été versées au Trésor. Si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est payée.

Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

Surplus/déficit actuariel

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées peut être différente du passif actuariel déterminé par l'actuaire.

5. Opérations entre apparentés

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 c), Services reçus gratuitement. Ces services administratifs inclus ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Salaires.....	1 329	1 367
Coûts d'opération.....	406	516
Services actuariels.....	67	57
Services reçus gratuitement	1 802	1 940

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

Le commissaire,
Bob Paulson

Le dirigeant principal des
Finances et de l'Administration par intérim,
Dennis Watters, CPA, CA, CFE

Le 26 juillet 2016

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2016, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement.

Pour le vérificateur général du Canada,
Margaret Haire, CPA, CA
Directrice principale

Le 26 juillet 2016
Ottawa, Canada

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

État de la situation financière
au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Passifs		
Prestations à payer (note 3)	334 446	395 179
Actif net disponible pour le service des prestations	(334 446)	(395 179)
Obligations au titre des prestations de retraite (note 4)	15 776 250	17 710 637
Déficit qui sera financé par le gouvernement du Canada (note 5)	(16 100 696)	(18 105 816)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire,
Bob Paulson

Le dirigeant principal des
Finances et de l'Administration par intérim,
Dennis Watters, CPA, CA, CFE

Le 26 juillet 2016

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	(395 179)	(262 912)
Diminution (Augmentation) des prestations à payer	60 733	(132 267)
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	(334 446)	(395 179)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice	17 710 637	19 326 360
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net	789 099	925 313
Cotisations des participants au titre des services passés	3 060	3 487
Gains actuariels	(161 176)	(145 307)
Versement des prestations aux survivants	(2 575 370)	(2 399 216)
Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice	15 766 250	17 710 637

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Description de la Caisse de pension

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (« la Caisse de pension ») a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (« la Loi ») (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1^{er} mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

La Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») assure la gestion de la Caisse de pension et Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC ») se charge de l'administration courante de la Caisse de pension. Le Bureau de l'actuaire en chef (« BAC »), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées dans le Fonds du revenu consolidé (« FRC »).

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2 a).

b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant de versement des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du FRC, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, y sont les plus admissibles à partager les prestations.

iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres de la Caisse de pension et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension doit toujours se conformer à la partie I du Manuel de CPA Canada – Normes internationales d'information financière (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas en harmonie avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, ont été autorisés par les signataires le 26 juillet 2016.

b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

i. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le service des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

ii. Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite est calculée en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables de la direction.

iii. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la GRC;
- Évaluation actuarielle et autres services du BAC;
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – suite

c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés et l'âge des nouvelles veuves. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du BAC à propos de ces estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

3. Prestations à payer

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avaient pas encore été approuvées par le ministre. Au 31 mars 2016, les prestations à payer étaient de 334 446 \$ (395 179 \$ en 2015).

4. Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite est calculée par le BAC en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables de la direction. Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées au moins une fois tous les cinq ans. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation remonte au 31 mars 2013, et a été déposée au Parlement le 22 janvier 2014. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2016 sera déposée au Parlement en 2017.

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation la plus récente indiquait un excédent actuariel de 1 343 000 \$. Un décret en date du 28 mars 2014 a approuvé qu'une portion de l'excédent soit distribuée par une augmentation annuelle de la pension de base de 1,2 pour cent à compter du 1^{er} avril 2014, de 1,2 pour cent à compter du 1^{er} avril 2015 et de 1,2 pour cent à compter du 1^{er} avril 2016, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiements résiduels.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. Au 31 mars 2016, l'âge moyen des membres était d'environ 91,5 ans et l'âge moyen des veuves était d'environ 88,6 ans. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 31 ans selon l'évaluation actuarielle exigée par la loi au 31 mars 2013.

Une évaluation actuarielle aux fins comptables est menée annuellement par le BAC en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

Les hypothèses non économiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les taux de mortalité sont fondés sur les hypothèses d'amélioration de la longévité du *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* à la date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension. Ce taux est basé sur celui d'un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans en date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation sont évaluées pour s'assurer de leur pertinence. L'évaluation aux fins comptables est ajustée par l'actuaire pour les transactions survenant pendant l'exercice y compris des gains actuariels causés par des changements à la population des participants et des veuves. L'information contenue dans ces états financiers est fondée sur l'évaluation actuarielle aux fins comptables au 31 mars 2016. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite à cette date était de 15 766 250 \$ (17 710 637 \$ en 2015).

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – fin**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 – fin**

Le taux de rendement prévu pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 est 4,8 pour cent par année. On prévoit que le rendement à long terme de la Caisse de pension diminuera à 4,1 pour cent par année à compter de 2024 et augmentera pour atteindre le taux ultime de 5,0 pour cent. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Durant l'exercice, aucune modification n'a été apportée à la Caisse de pension (aucune en 2015).

5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

Toutes les transactions de la Caisse de pension sont effectuées par le biais d'un compte à fins déterminées dans le FRC et sont rapportées dans les *Comptes publics du Canada*. Ceci comprend les cotisations reçues, les revenus d'intérêts enregistrés dans la Caisse de pension et le versement des prestations aux survivants.

Le gouvernement a une obligation légale de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Cette obligation au titre des prestations de retraite est envers les survivants des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Cependant, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour constituer une provision suffisante pour versements futurs, le gouverneur en conseil peut augmenter le montant des prestations pour déboursier le surplus aux survivants. De ce fait, le gouvernement a une obligation envers les bénéficiaires pour le solde de la Caisse de pension rapporté dans le compte à fins déterminées. Le tableau suivant présente ces obligations au 31 mars :

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Solde d'ouverture, compte à fins déterminées	19 370 510	20 758 261
Rentrées et autres crédits	877 794	1 011 463
Paiements et autres débits	(2 575 373)	(2 399 214)
Solde de clôture, compte à fins déterminées	17 672 931	19 370 510
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada	(16 100 696)	(18 105 816)
Excédent dû aux bénéficiaires	1 572 235	1 264 694

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 7

Comptes publics du Canada
2015-2016

Trésorerie et créances

Table des matières

	<i>Page</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.2
Impôts à recevoir	7.3
Autres créances	7.4

Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique « Trésorerie et créances ».

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour la trésorerie et les créances par catégorie.

Tableau 7.1
Trésorerie et créances

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2.....	38 570 478 125	34 998 841 592
Impôts à recevoir, tableau 7.3.....	105 847 388 439	98 499 181 484
Autres créances, tableau 7.5.....	10 270 215 970	3 198 298 866
Total de la trésorerie et des créances.....	154 688 082 534	136 696 321 942

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1^{er} avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

Le tableau 7.2 présente un sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Tableau 7.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Fonds en banque		
Monnaie canadienne ¹	22 454 849 973	21 463 464 272
Devises ²	2 548 439 002	283 189 353
Dépôts spéciaux ³	50 000 000	50 000 000
Total des fonds en banque.....	25 053 288 975	21 796 653 625
Fonds en transit		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit.....	10 911 316 514	10 437 353 804
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées ⁴	892 706 000	782 854 000
Total des fonds en transit.....	11 804 022 514	11 220 207 804
Moins : Chèques et mandats en circulation		
Chèques en circulation ⁵	4 521 769 048	4 171 960 594
Chèques sur comptes d'avance fixe ⁶	101 721	95 243
Total des chèques et des mandats en circulation.....	4 521 870 769	4 172 055 837
Total de la trésorerie.....	32 335 440 720	28 844 805 592
Équivalents de trésorerie.....	6 235 037 405	6 154 036 000
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	38 570 478 125	34 998 841 592

¹ Comprend 20 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2015) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.

² Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.

³ Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.

⁴ Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.

⁵ Les chèques du receveur général émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 46 274 963 \$ (39 985 026 \$ en 2015) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

⁶ Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.

Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouvrés ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

Tableau 7.3
Impôts à recevoir au 31 mars

(en dollars)

	2016			2015		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir						
Impôt sur le revenu à recevoir						
Particuliers.....	60 869 308 792	6 997 324 911	53 871 983 881	55 149 638 082	6 659 992 220	48 489 645 862
Employeurs	19 568 633 068	1 134 713 283	18 433 919 785	17 651 611 765	1 051 752 589	16 599 859 176
Sociétés.....	18 183 660 374	2 528 528 152	15 655 132 222	16 964 503 258	2 282 669 652	14 681 833 606
Non-résidents	1 510 732 853	132 147 710	1 378 585 143	1 462 071 331	137 763 880	1 324 307 451
Taxe sur les produits et services à recevoir .	17 959 424 759	2 962 220 840	14 997 203 919	18 248 319 758	2 784 966 988	15 463 352 770
Droits de douane à recevoir	267 740 003	102 658 775	165 081 228	265 599 027	24 002 848	241 596 179
Taxes et droits d'accise à recevoir	1 817 961 293	472 479 032	1 345 482 261	1 895 340 042	196 753 602	1 698 586 440
Total	120 177 461 142	14 330 072 703	105 847 388 439	111 637 083 263	13 137 901 779	98 499 181 484

Le tableau 7.4 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars étaient non recouvrées. Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

Tableau 7.4
Classement chronologique des impôts à recevoir

(en dollars)

	Exercice clos le 31 mars	
	2016	2015
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	77 310 061 861	71 629 514 792
1-2	7 122 526 674	7 110 899 188
2-3	5 572 184 339	5 642 563 058
3-4	5 072 838 141	4 529 275 948
4-5	4 072 259 084	3 870 348 255
Plus de 5 ans.....	21 027 591 043	18 854 482 022
Total.....	120 177 461 142	111 637 083 263

Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés (mais non recouvrés) et ceux qui n'ont pas été facturés, ou des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus, et des liquidités données en nantissement à des contreparties, au 31 mars 2016.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

Le tableau 7.5 présente un sommaire des soldes concernant les autres créances.

Tableau 7.5
Autres créances au 31 mars

(en dollars)

	2016			2015		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
Autres créances ¹	5 665 273 881	2 591 056 606	3 074 217 275	4 777 571 810	2 219 790 944	2 557 780 866
Liquidités données en nantissement à des contreparties ²	6 556 958 695	–	6 556 958 695	–	–	–
Créances des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	639 040 000	–	639 040 000	640 518 000	–	640 518 000
Total.....	12 861 272 576	2 591 056 606	10 270 215 970	5 418 089 810	2 219 790 944	3 198 298 866

¹ Les autres créances sont les montants comptabilisés qui sont dus au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

² Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure.

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des autres créances pour la période durant laquelle les montants au 31 mars étaient non recouvrés.

Tableau 7.6
Classement chronologique des autres créances

(en dollars)

	Exercice clos le 31 mars	
	2016	2015
Jours non recouvrés		
0-30.....	1 987 314 947	1 459 142 044
31-60.....	110 273 828	180 169 914
61-90.....	68 516 086	161 232 978
91-365.....	618 226 186	495 045 788
Plus de 365.....	2 880 942 834	2 481 981 086
Total.....	5 665 273 881	4 777 571 810
Liquidités données en nantissement à des contreparties.....	6 556 958 695	–
Créances des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	639 040 000	640 518 000
Total.....	12 861 272 576	5 418 089 810

Section 8

Comptes publics du Canada

2015-2016

Comptes d'opérations de change

Table des matières

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes.....	8.3
Fonds monétaire international.....	8.4
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	8.4
État supplémentaire	
Compte du fonds des changes.....	8.5

Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 22 482 millions de dollars au 31 mars 2016 (20 267 millions de dollars au 31 mars 2015); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 8.1
Comptes d'opérations de change

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
compte du fonds des changes, tableau 8.2.....	91 960 777 304	38 954 679 588	29 535 995 741	101 379 461 151
Fonds monétaire international – Souscriptions	11 128 648 392	9 048 217 276	7 207 510	20 169 658 158
Fonds monétaire international – Prêts	1 353 466 909	188 723 131	264 189 523	1 278 000 517
	<i>104 442 892 605</i>	<i>48 191 619 995</i>	<i>29 807 392 774</i>	<i>122 827 119 826</i>
Moins :				
Fonds monétaire international – Effets à payer	8 961 839 800	237 839 800	9 608 452 000	18 332 452 000
Allocations de droits de tirage spéciaux	10 462 733 361	–	493 238 183	10 955 971 544
	<i>19 424 573 161</i>	<i>237 839 800</i>	<i>10 101 690 183</i>	<i>29 288 423 544</i>
Total.....	85 018 319 444	48 429 459 795	39 909 082 957	93 538 696 282

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Les états financiers au 31 mars 2016 se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2016, ainsi que les avances faites à celui-ci.

En 2015-2016, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 34 127 millions de dollars et un redressement de 2 187 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et un redressement net dû à la réévaluation de 2 641 millions de dollars. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 29 536 millions de dollars.

Tableau 8.2

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

(en millions de dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollar américain.....	5 303	441
Titres négociables en dollar américain.....	56 638	60 558
Trésorerie et équivalents de trésorerie en euro.....	304	189
Titres négociables en euro.....	20 162	17 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie en livre sterling britannique.....	114	48
Titres négociables en livre sterling britannique.....	7 534	2 405
Trésorerie et équivalents de trésorerie en yen japonais.....	181	17
Titres négociables en yen japonais.....	712	794
Dépôts à court terme.....	–	–
Droits de tirage spéciaux.....	10 431	9 818
Or.....	–	6
Total.....	101 379	91 961
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollar américain.....	64 406	63 301
Euro.....	19 415	16 822
Livre sterling britannique.....	7 653	2 440
Yen japonais.....	871	797
Droits de tirage spéciaux (2016, 3 435 millions DTS; 2015, 4 599 millions DTS).....	6 285	8 035
Dollar canadien.....	562	(274)
Total des avances sur le Trésor.....	99 192	91 121
Total des revenus nets de l'exercice.....	2 187	840
Total.....	101 379	91 961

Fonds monétaire international

Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de quatre grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique et le yen japonais.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2015-2016, les paiements et autres débits se composaient d'une augmentation de 9 048 millions de dollars dans les souscriptions (4 655 millions de DTS). Les rentrées et autres crédits se composent d'un redressement dû à la réévaluation de 7 millions de dollars.

Prêts

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires aux pays membres du FMI ayant besoin d'aide au chapitre de la balance des paiements.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les Accords généraux d'emprunt (AGE) multilatéraux.

D'une part, la participation actuelle du Canada aux NAE est régie par les amendements techniques de décembre 2011 faits selon la 14^e révision des quotes-parts. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 3 874 millions de DTS. Au 31 mars 2016, 699 millions de DTS ou 1 278 millions de dollars (775 millions de DTS ou 1 353 millions de dollars en 2015) avaient été consentis au FMI au titre des NAE.

D'autre part, le Canada participe aux AGE qui ont été renouvelés en décembre 2013. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 893 millions de DTS. Au 31 mars 2016, aucun prêt n'avait été consenti au FMI au titre des AGE.

Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux ne peut pas dépasser en tout temps 4 767 millions de DTS.

Au 31 mars 2016, l'encours des prêts s'élevait à un total de 699 millions de DTS ou 1 278 millions de dollars conformément à ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2015-2016, les effets à payer au FMI ont augmenté de 9 370 millions de dollars.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2015-2016, les rentrées et autres crédits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 493 millions de dollars.

État supplémentaire

Compte du fonds des changes

État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2, note 3)	5 902	695
Placements (note 2, note 3)		
Titres négociables.....	85 046	81 442
Droits de tirage spéciaux.....	10 431	9 818
Or.....	–	6
Total des placements.....	95 477	91 266
Total des actifs financiers.....	101 379	91 961
Passif		
Dû au Trésor (note 4).....	101 379	91 961

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

*Le sous-ministre,
ministère des Finances,
Paul Rochon*

*Le dirigeant principal des finances,
ministère des Finances,
Christopher Meyers, CPA, CA*

État des résultats (non vérifié) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus nets de placements		
Titres négociables		
Intérêts.....	1 235	1 152
Gains sur la vente de titres négociables.....	793	238
Coûts de transaction et autres.....	(2)	(4)
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie.....	7	–
Intérêts sur droits de tirage spéciaux.....	5	6
Gains sur la vente d'or.....	140	–
Total des revenus nets de placements.....	2 178	1 392
Autres		
Gains nets de change (pertes).....	9	(552)
Revenus nets de l'exercice (note 2).....	2 187	840

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et est administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La loi confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien. Le ministre des Finances habilite le CFC à acquérir ou à vendre les actifs jugés appropriés à cette fin, aux termes de l'*Énoncé de politique de placement* du CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, les revenus nets de l'exercice doivent être versés ou imputés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, et le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice. Ces états ont été préparés par le ministère des Finances.

2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers.

a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, les gains et pertes résultant de la vente de titres et de la vente d'or, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux (DTS).

b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Ces coûts n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et les avances provenant du Trésor ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont présentés au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans l'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat

Les dépôts aux termes d'engagements de rachat sont présentés au coût. Le revenu qui en découle est inclus dans le Revenu de placements provenant de titres négociables. Au 31 mars 2016 et 31 mars 2015, le CFC ne détenait aucun dépôt aux termes d'engagements de rachat.

Titres négociables

Les achats et les ventes de titres sont reconnus à la date de règlement. Les titres négociables sont présentés au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus.

À la décomptabilisation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans le revenu net.

La valeur des dépôts à court terme, des dépôts aux termes d'engagements de rachat et des titres négociables est ramenée à la valeur recouvrable dans l'éventualité d'une baisse durable de la valeur. Les réductions de valeur liées à la baisse durable de la juste valeur des titres sont incluses dans la catégorie Revenus nets de placements de l'état des résultats.

Compte du fonds des changes – suite**Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (non vérifiées) – suite***Programme de prêt de titres*

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties approuvées. La durée de ces opérations varie entre 1 jour et 31 jours. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est inclus dans le Total des revenus nets de placements de l'état des résultats.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le 30 novembre 2015, le conseil d'administration du FMI a décidé d'inclure le renminbi chinois dans le panier du DTS à compter du 1^{er} octobre 2016.

Les DTS sont comptabilisés originellement au coût et sont convertis par la suite à chaque date de clôture à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

Or

L'or détenu par le CFC est évalué à 35 DTS l'once d'or fin.

Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur au 31 mars, comme suit :

	2016	2015
Dollar américain	1,2987	1,2666
Euro.....	1,4777	1,3615
Yen japonais	0,0115	0,0106
Livre sterling britannique	1,8654	1,8792
DTS.....	1,8296	1,7473

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances provenant du Trésor libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont comptabilisés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

d) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Les estimations importantes sont majoritairement effectuées dans le domaine des justes valeurs des instruments financiers, y compris toute baisse (note 3).

Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (non vérifiées) – suite

3. Instruments financiers

Juste valeur des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 Mars 2016		31 Mars 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Dollar américain.....	5 303	5 303	441	441
Euro.....	304	304	189	189
Yen japonais.....	181	181	17	17
Livre sterling britannique.....	114	114	48	48
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 902	5 902	695	695
Placements				
Titres négociables				
Dollar américain.....	56 638	57 685	60 558	61 895
Euro.....	20 161	21 132	17 685	19 088
Yen japonais.....	712	720	794	797
Livre sterling britannique.....	7 535	7 810	2 405	2 461
Total des titres négociables.....	85 046	87 347	81 442	84 241
DTS	10 431	10 431	9 818	9 818
Or	–	–	6	144
Total des placements	95 477	97 778	91 266	94 203
Total des actifs financiers.....	101 379	103 680	91 961	94 898

La juste valeur estimative de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond environ à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché et comprend les intérêts courus. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen d'une courbe de rendement appropriée. Pendant l'exercice, et l'exercice précédent, aucun titre négociable n'a subi de réduction de valeur pour tenir compte des baisses durables de la juste valeur des titres.

Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur à la date des états financiers, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

Le portefeuille des réserves d'or a été vendu au cours de l'année pour un profit de 140 millions de dollars. La juste valeur estimative de l'or en est fonction du prix établi sur le marché de Londres, qui était de 1 503,45 \$ l'once d'or fin au 31 mars 2015.

Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (non vérifiées) – suite

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier fasse subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'*Énoncé de politique de placement* prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument.

L'*Énoncé de politique de placement* définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Aux termes de l'*Énoncé de politique de placement*, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une notation de crédit qui se situe parmi les sept plus élevées décernées par deux des quatre agences de notation désignées (Standard & Poor's, Moody's, Fitch et Dominion Bond Rating Service). Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une notation de crédit semblable.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit.

Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des opérations de prêt de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les autres risques de prix sont reliés au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé de façon importante à l'autre risque de prix.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont gérés, en prenant dûment en considération les risques pour le gouvernement du Canada, selon la politique de gestion actif-passif. Cette politique consiste à appairer la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC. Les autres risques de prix sont atténués par la détention d'actifs liquides de qualité élevée.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est atténué en limitant la partie des passifs en devises du gouvernement du Canada qui doit être reconduite au cours d'une période de un an. De plus, ce risque est atténué par la détention de placements à court terme qui sont appariés aux passifs en devises du gouvernement du Canada qui viennent à échéance.

Prêt de titres

Au 31 mars 2016, les placements du CFC comprenaient des titres détenus par ses agents relativement au programme de prêt de titres. Des placements dont la juste valeur marchande s'élève à 385 millions de dollars (387 millions de dollars au 31 mars 2015) et dont le coût amorti correspond à 387 millions de dollars (380 millions de dollars au 31 mars 2015) ont été utilisés dans le cadre du programme de prêt de titres.

Aucun titre n'a été prêté aux emprunteurs admissibles à la date de clôture (néant au 31 mars 2015).

Comptes publics du Canada 2015-2016

Compte du fonds des changes – fin

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (non vérifiées) – fin

4. Dû au Trésor

Le CFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 150 milliards de dollars américains aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 26 mars 2015.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement du Canada et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement du Canada, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

Composition en monnaies des avances provenant du Trésor

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Dollar américain	64 406	63 301
Euro.....	19 415	16 822
Yen japonais	871	2 440
Livre sterling britannique	7 653	797
DTS.....	6 285	8 035
Total partiel – Devises.....	98 630	91 395
Dollar canadien.....	562	(274)
Revenus nets	2 187	840
Total	101 379	91 961

Section 9

Comptes publics du Canada

2015-2016

Prêts, placements et avances

Table des matières

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.4
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.8
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.14
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.15
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.15
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.16
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.16
Placements de portefeuille.....	9.17
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	9.20
Organisations internationales.....	9.24
Administrations provinciales et territoriales.....	9.29
Autres prêts, placements et avances.....	9.31
Provision pour moins-value.....	9.41

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisées pour être conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont enregistrés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera des précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 9.1
Prêts, placements et avances

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2.....	89 374 816 914	59 428 431 837	57 687 566 809	91 115 681 942
Placements de portefeuille, tableau 9.11.....	78 204 351	–	4 608 891	73 595 460
Gouvernements étrangers, y compris les pays en				
développement, tableau 9.12.....	987 937 466	39 297 354	61 223 245	966 011 575
Organisations internationales, tableau 9.13.....	20 189 000 296	993 719 122	21 372 123	21 161 347 295
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.14.....	1 112 139 912	73 629 000	766 736 822	419 032 090
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.15.....	28 245 810 702	6 641 943 082	5 290 576 094	29 597 177 690
	139 987 909 641	67 177 020 395	63 832 083 984	143 332 846 052
Moins : provision pour moins-value.....	26 306 691 248	1 646 629 023	577 043 483	27 376 276 788
Total.....	113 681 218 393	65 530 391 372	63 255 040 501	115 956 569 264

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres, aux participations au capital-actions des sociétés, et des prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques et sont définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent les diverses administrations portuaires canadiennes.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- autorisation législative; ou
- proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Tableau 9.2
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Placements				
Placements et résultat net accumulé (tableau 9.5).....	43 808 245 950	4 646 596 000	4 974 717 000	43 480 124 950
Prêts et avances¹				
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants.....	82 776 644	–	15 152 875	67 623 769
Habitation.....	2 280 080 715	–	151 785 599	2 128 295 116
Immeubles.....	9 812 875	–	332 363	9 480 512
Programmes conjoints.....	511 852 460	–	29 127 071	482 725 389
Projets de traitement des eaux d'égout.....	31 110 685	–	7 975 415	23 135 270
	2 915 633 379	–	204 373 323	2 711 260 056
Finances				
Banque de développement du Canada.....	15 675 699 993	25 590 000 000	24 323 600 000	16 942 099 993
Financement agricole Canada.....	22 691 430 000	27 336 500 000	26 589 880 000	23 438 050 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	7 792 070 933	1 588 001 000	1 560 794 009	7 819 277 924
Société immobilière du Canada limitée.....	332 520 852	27 800 000	20 506 052	339 814 800
	46 491 721 778	54 542 301 000	52 494 780 061	48 539 242 717
Total – Prêts et avances.....	49 407 355 157	54 542 301 000	52 699 153 384	51 250 502 773
Moins :				
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	3 791 894 511	220 771 798	–	3 571 122 713
Escomptes et primes non amortis.....	48 889 682	18 763 039	13 696 425	43 823 068
	3 840 784 193	239 534 837	13 696 425	3 614 945 781
Total.....	89 374 816 914	59 428 431 837	57 687 566 809	91 115 681 942

¹ Ces prêts sont comptabilisés au coût.

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 à 9.5. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoir de chaque société entre le résultat net accumulé, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2016 ou 2015 est fournie comme suit :

Comptes publics du Canada 2015-2016

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1^{er} janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Société, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5,13 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1^{er} avril 2030.

Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 10,07 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

Programmes conjoints

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 5,13 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

Projets de traitement des eaux d'égout

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 9,63 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

Banque de développement du Canada

Prêts directs aux sociétés d'État

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure lui permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui sert en retour à étendre ses activités.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,42 pour cent à 1,12 pour cent par année.

Financement agricole Canada

Prêts directs aux sociétés d'État

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur Financement agricole Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut consentir des prêts à la Société selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,28 pour cent à 3,84 pour cent par année.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Prêts directs aux sociétés d'État

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la Société aux conditions fixées par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,38 pour cent à 3,94 pour cent par année.

Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, des notes ont été émises pour un montant de 27,8 millions de dollars. Un montant de 20,5 millions de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 4,8 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2016 et 2015 est le suivant :

(en millions de dollars)

	2015-2016	2014-2015
Banque de développement du Canada.....	76,2	127,4
Financement agricole Canada.....	132,8	214,0
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	438,9	595,4
Total.....	647,9	936,8

États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, avoir, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 à 9.5 présentent les actifs, passifs, avoir, revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupées en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. Toutes les sociétés d'État entreprises suivent les normes internationales d'information financière.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non imputée aux charges des immobilisations, tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, ainsi que des stocks, des charges payées d'avance et des autres éléments de dépenses qui seront passés en charge lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des prestations de retraite et d'autres avantages futurs des employés, des intérêts courus sur emprunts, divers créditeurs, des contrats de location-acquisition et autres créditeurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialisent, les montants correspondants sont comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et sont, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes interorganisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non-mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.10 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Tableau 9.3

États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	Compétitifs, autonomes	Banque du Canada	Crédit et assurance	Commercialisation	Autres	Total
Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2016						
Actifs						
Financiers						
Tiers.....	4 281 539	7 498 745	364 297 822	10 359	39 674	376 128 139
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités.....	2 399 919	91 151 717	7 543 424	–	4 073	101 099 133
Total des actifs financiers.....	6 681 458	98 650 462	371 841 246	10 359	43 747	477 227 272
Actifs non financiers.....	7 227 158	548 447	1 051 053	43 930	36 726	8 907 314
Total des actifs tels que déclarés.....	13 908 616	99 198 909	372 892 299	54 289	80 473	486 134 586
Redressements d'élimination.....	(336 178)	504	(420 545)	–	(102)	(756 321)
Total des actifs.....	13 572 438	99 199 413	372 471 754	54 289	80 371	485 378 265
Passifs						
Tiers						
Emprunts.....	1 403 030	–	265 375 950	26 445	6 955	266 812 380
Billets non réglés de la Banque du Canada et montants dus aux déposants.....		74 080 223				74 080 223
Autres passifs.....	10 090 255	1 945 079	14 170 010	27 844	28 430	26 261 618
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités.....	469 951	22 681 677	51 725 894	–	529	74 878 051
Total des passifs tels que déclarés.....	11 963 236	98 706 979	331 271 854	54 289	35 914	442 032 272
Redressements d'élimination.....	–	–	(134 131)	–	–	(134 131)
Total des passifs.....	11 963 236	98 706 979	331 137 723	54 289	35 914	441 898 141
Avoir du Canada tel que déclaré.....	1 945 380	491 930	41 620 445	–	44 559	44 102 314
Redressements d'élimination.....	(336 178)	504	(286 414)	–	(102)	(622 190)
Avoir du Canada.....	1 609 202	492 434	41 334 031	–	44 457	43 480 124
Total des passifs et de l'avoir.....	13 572 438	99 199 413	372 605 885	54 289	80 371	485 512 396
Passif éventuel.....	137 930	64 696	2 754 778	–	–	2 957 404
Obligations contractuelles.....	1 804 342	238 597	45 167 346	–	11 674	47 221 959
Revenus, charges et autres variations de l'avoir pour l'exercice clos le 31 mars 2016						
Revenus						
Tiers.....	13 999 079	15 808	11 812 339	259 507	209 706	26 296 439
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités.....	426 124	1 712 334	2 180 136	–	86	4 318 680
Total des revenus.....	14 425 203	1 728 142	13 992 475	259 507	209 792	30 615 119
Charges						
Tiers.....	11 690 583	454 250	9 055 341	219 508	210 242	21 629 924
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités.....	255 340	115 885	1 161 205	–	1 595	1 534 025
Total des charges.....	11 945 923	570 135	10 216 546	219 508	211 837	23 163 949
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice.....	2 479 280	1 158 007	3 775 929	39 999	(2 045)	7 451 170
Avoir du Canada, au début de l'exercice tel que déclaré.....	5 180 584	482 855	38 659 916	–	46 839	44 370 194
Redressements de l'avoir et autres.....	(252)	(504)	(10)	(39 999)	–	(40 765)
Redressements d'élimination.....	(336 178)	504	(286 414)	–	(102)	(622 190)
Autres éléments du résultat global.....	(2 356 926)	(34 285)	(312 122)	–	(235)	(2 703 568)
Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir						
Dividendes.....	(2 234 073)	(1 114 143)	(653 268)	–	–	(4 001 484)
Capital.....	(1 123 233)	–	150 000	–	–	(973 233)
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice.....	1 609 202	492 434	41 334 031	–	44 457	43 480 124

Tableau 9.4
Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques
Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques ¹	Actifs			
	Financiers			Total des actifs
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Non financiers	
Compétitifs, autonomes				
Administration portuaire de Halifax ²	16 060	155	207 439	223 654
Administration portuaire de Hamilton ²	18 009	–	111 706	129 715
Administration portuaire de Montréal ²	67 949	6 043	290 887	364 879
Administration portuaire de Prince Rupert ²	48 294	–	160 530	208 824
Administration portuaire de Québec ²	18 399	91	147 783	166 273
Administration portuaire de Saint John ²	21 879	–	74 178	96 057
Administration portuaire de Sept-Îles ²	42 305	119	304 324	346 748
Administration portuaire de Toronto ²	30 885	–	203 980	234 865
Administration portuaire Vancouver Fraser ²	266 138	163	1 266 446	1 532 747
Autres administrations portuaires canadiennes ^{2,3}	100 756	2 342	232 881	335 979
Corporation de développement des investissements du Canada.....	268 650	126 997	242 438	638 085
Monnaie royale canadienne.....	104 043	18 447	276 141	398 631
Ridley Terminals Inc.	118 337	–	180 376	298 713
Société canadienne des postes.....	2 793 272	2 190 811	3 036 683	8 020 766
Société immobilière du Canada limitée.....	366 563	54 751	491 366	912 680
<i>Total – Compétitifs, autonomes</i>	<i>4 281 539</i>	<i>2 399 919</i>	<i>7 227 158</i>	<i>13 908 616</i>
Banque du Canada	7 498 745	91 151 717	548 447	99 198 909
Crédit et assurance				
Banque de développement du Canada.....	22 839 661	–	66 242	22 905 903
Exportation et développement Canada.....	59 548 229	–	273 193	59 821 422
Financement agricole Canada.....	29 788 800	–	162 105	29 950 905
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	251 653 163	4 596 531	539 162	256 788 856
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	467 969	2 946 893	10 351	3 425 213
<i>Total – Crédit et assurance</i>	<i>364 297 822</i>	<i>7 543 424</i>	<i>1 051 053</i>	<i>372 892 299</i>
Commercialisation				
Commission canadienne du blé, La ⁴	–	–	–	–
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	10 359	–	43 930	54 289
<i>Total – Commercialisation</i>	<i>10 359</i>	<i>–</i>	<i>43 930</i>	<i>54 289</i>
Autres				
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	3 089	–	10 224	13 313
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	1 999	29	770	2 798
Administration de pilotage des Laurentides.....	21 934	–	16 030	37 964
Administration de pilotage du Pacifique.....	12 652	4 044	9 702	26 398
<i>Total – Autres</i>	<i>39 674</i>	<i>4 073</i>	<i>36 726</i>	<i>80 473</i>
Total	376 128 139	101 099 133	8 907 314	486 134 586
Redressements d'élimination.....		(456 348)	(299 973)	(756 321)
Total	376 128 139	100 642 785	8 607 341	485 378 265

¹ Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ». L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

² Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

³ Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaimo, Oshawa, Port Alberni, Saguenay, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

⁴ La Commission canadienne du blé, bien que n'étant pas une société d'État ou mandataire de l'État, est considérée comme autre entreprise publique. La Commission canadienne du blé a été commercialisée le 31 juillet 2015.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
46 956	13 465	636	61 057	111 740	50 857	–	162 597	223 654
–	7 561	–	7 561	103 788	18 366	–	122 154	129 715
–	54 671	1 196	55 867	73 813	235 199	–	309 012	364 879
4 540	64 411	–	68 951	103 660	36 213	–	139 873	208 824
8 299	15 860	47 078	71 237	37 774	57 262	–	95 036	166 273
–	5 357	–	5 357	29 041	61 659	–	90 700	96 057
71 986	205 065	–	277 051	57 990	11 707	–	69 697	346 748
27 771	92 398	–	120 169	114 696	–	–	114 696	234 865
103 270	90 968	1 985	196 223	1 186 265	150 259	–	1 336 524	1 532 747
35 237	25 139	5 653	66 029	126 880	143 070	–	269 950	335 979
–	176 880	–	176 880	(142 090)	603 294	1	461 205	638 085
34 567	96 528	9 614	140 709	217 922	–	40 000	257 922	398 631
25 904	74 026	–	99 930	(1 259)	64 000	136 042	198 783	298 713
996 600	9 073 546	107 265	10 177 411	(3 311 816)	1 155 171	–	(2 156 645)	8 020 766
47 900	94 380	296 524	438 804	292 706	181 170	–	473 876	912 680
1 403 030	10 090 255	469 951	11 963 236	(998 890)	2 768 227	176 043	1 945 380	13 908 616
–	76 025 302	22 681 677	98 706 979	461 930	25 000	5 000	491 930	99 198 909
253 021	381 445	16 947 964	17 582 430	3 007 295	27 778	2 288 400	5 323 473	22 905 903
46 686 894	3 745 031	500 987	50 932 912	7 555 310	–	1 333 200	8 888 510	59 821 422
761 937	334 322	23 500 976	24 597 235	4 805 945	547 725	–	5 353 670	29 950 905
217 674 098	8 401 135	10 775 097	236 850 330	19 913 516	25 010	–	19 938 526	256 788 856
–	1 308 077	870	1 308 947	2 116 266	–	–	2 116 266	3 425 213
265 375 950	14 170 010	51 725 894	331 271 854	37 398 332	600 513	3 621 600	41 620 445	372 892 299
–	–	–	–	–	–	–	–	–
26 445	27 844	–	54 289	–	–	–	–	54 289
26 445	27 844	–	54 289	–	–	–	–	54 289
4 110	3 103	–	7 213	6 100	–	–	6 100	13 313
–	4 332	401	4 733	(1 935)	–	–	(1 935)	2 798
–	10 618	–	10 618	27 346	–	–	27 346	37 964
2 845	10 377	128	13 350	13 048	–	–	13 048	26 398
6 955	28 430	529	35 914	44 559	–	–	44 559	80 473
266 812 380	100 341 841	74 878 051 (134 131)	442 032 272 (134 131)	36 905 931 (622 190)	3 393 740	3 802 643	44 102 314 (622 190)	486 134 586 (756 321)
266 812 380	100 341 841	74 743 920	441 898 141	36 283 741	3 393 740	3 802 643	43 480 124	485 378 265

Tableau 9.5
Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			Charges		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ¹	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Compétitifs, autonomes						
Administration portuaire de Halifax.....	36 386	–	36 386	29 781	1 562	31 343
Administration portuaire de Hamilton.....	23 440	–	23 440	20 446	–	20 446
Administration portuaire de Montréal.....	106 049	784	106 833	54 478	4 844	59 322
Administration portuaire de Prince Rupert.....	45 791	11 782	57 573	27 566	2 749	30 315
Administration portuaire de Québec.....	26 607	3 379	29 986	30 015	1 336	31 351
Administration portuaire de Saint John.....	17 999	–	17 999	14 918	513	15 431
Administration portuaire de Sept-Îles.....	8 690	18	8 708	13 230	128	13 358
Administration portuaire de Toronto.....	56 002	–	56 002	54 360	–	54 360
Administration portuaire Vancouver Fraser.....	239 690	63	239 753	123 979	6 996	130 975
Autres administrations portuaires canadiennes.....	46 381	192	46 573	41 808	324	42 132
Corporation de développement des investissements du Canada..	2 294 273	538	2 294 811	75 684	8 378	84 062
Monnaie royale canadienne.....	3 010 506	112 132	3 122 638	3 097 647	27 063	3 124 710
Ridley Terminals Inc.	94 327	–	94 327	146 678	11 576	158 254
Société canadienne des postes.....	7 677 540	297 236	7 974 776	7 685 999	182 482	7 868 481
Société immobilière du Canada limitée.....	315 398	–	315 398	273 994	7 389	281 383
<i>Total – Compétitifs, autonomes.....</i>	<i>13 999 079</i>	<i>426 124</i>	<i>14 425 203</i>	<i>11 690 583</i>	<i>255 340</i>	<i>11 945 923</i>
Banque du Canada.....	15 808	1 712 334	1 728 142	454 250	115 885	570 135
Crédit et assurance						
Banque de développement du Canada.....	1 088 749	–	1 088 749	471 561	81 740	553 301
Exportation et développement Canada.....	2 045 586	435	2 046 021	1 198 138	(3 272)	1 194 866
Financement agricole Canada.....	1 200 221	–	1 200 221	442 376	142 368	584 744
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	7 110 466	2 146 051	9 256 517	6 859 080	939 039	7 798 119
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	367 317	33 650	400 967	84 186	1 330	85 516
<i>Total – Crédit et assurance.....</i>	<i>11 812 339</i>	<i>2 180 136</i>	<i>13 992 475</i>	<i>9 055 341</i>	<i>1 161 205</i>	<i>10 216 546</i>
Commercialisation						
Commission canadienne du blé, La.....	186 724	–	186 724	152 352	–	152 352
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	72 783	–	72 783	67 156	–	67 156
<i>Total – Commercialisation.....</i>	<i>259 507</i>	<i>–</i>	<i>259 507</i>	<i>219 508</i>	<i>–</i>	<i>219 508</i>
Autres						
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	22 481	–	22 481	22 924	100	23 024
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	25 875	86	25 961	25 259	1 271	26 530
Administration de pilotage des Laurentides.....	88 767	–	88 767	85 351	–	85 351
Administration de pilotage du Pacifique.....	72 583	–	72 583	76 708	224	76 932
<i>Total – Autres.....</i>	<i>209 706</i>	<i>86</i>	<i>209 792</i>	<i>210 242</i>	<i>1 595</i>	<i>211 837</i>
Total.....	26 296 439	4 318 680	30 615 119	21 629 924	1 534 025	23 163 949
Redressements d'élimination.....						
Total des résultats nets.....	26 296 439	4 318 680	30 615 119	21 629 924	1 534 025	23 163 949
Moins les redressements de l'avoir.....						
Quote-part des bénéfices annuels.....						

Les notes complémentaires au tableau 9.4 font partie intégrante de ce tableau.

¹ Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir ».

Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
5 043	157 113	–	441	–	–	162 597
2 994	118 837	–	323	–	–	122 154
47 511	266 327	–	(4 826)	–	–	309 012
27 258	112 269	–	346	–	–	139 873
(1 365)	97 518	–	(1 117)	–	–	95 036
2 568	88 132	–	–	–	–	90 700
(4 650)	74 214	–	133	–	–	69 697
1 642	110 541	–	2 513	–	–	114 696
108 778	1 229 603	–	(1 857)	–	–	1 336 524
4 441	266 194	(252)	(433)	–	–	269 950
2 210 749	3 880 111	–	(2 366 349)	(2 140 073)	(1 123 233)	461 205
(2 072)	344 384	–	(390)	(84 000)	–	257 922
(63 927)	262 710	–	–	–	–	198 783
106 295	(2 277 230)	–	14 290	–	–	(2 156 645)
34 015	449 861	–	–	(10 000)	–	473 876
2 479 280	5 180 584	(252)	(2 356 926)	(2 234 073)	(1 123 233)	1 945 380
1 158 007	482 855	(504)	(34 285)	(1 114 143)	–	491 930
535 448	4 744 566	–	(43 653)	(62 888)	150 000	5 323 473
851 155	8 526 630	–	10 725	(500 000)	–	8 888 510
615 477	4 854 526	–	(25 953)	(90 380)	–	5 353 670
1 458 398	18 733 566	(10)	(253 428)	–	–	19 938 526
315 451	1 800 628	–	187	–	–	2 116 266
3 775 929	38 659 916	(10)	(312 122)	(653 268)	150 000	41 620 445
34 372	–	(34 372)	–	–	–	–
5 627	–	(5 627)	–	–	–	–
39 999	–	(39 999)	–	–	–	–
(543)	6 678	–	(35)	–	–	6 100
(569)	(1 366)	–	–	–	–	(1 935)
3 416	23 930	–	–	–	–	27 346
(4 349)	17 597	–	(200)	–	–	13 048
(2 045)	46 839	–	(235)	–	–	44 559
7 451 170	44 370 194	(40 765)	(2 703 568)	(4 001 484)	(973 233)	44 102 314
	(561 949)	(94 721)	34 480	–	–	(622 190)
7 451 170	43 808 245	(135 486)	(2 669 088)	(4 001 484)	(973 233)	43 480 124
(135 486)		135 486				–
7 315 684	43 808 245	–	(2 669 088)	(4 001 484)	(973 233)	43 480 124

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non-mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent parfois être garantis par le gouvernement.

Tableau 9.6

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 ^{er} avril 2015	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres charges	Solde au 31 mars 2016
Sociétés d'État entreprises mandataires				
Banque de développement du Canada.....	304 837	(8 812)	43 004	253 021
Exportation et développement Canada.....	41 984 775	47 799 266	43 097 147	46 686 894
Financement agricole Canada.....	669 308	3 805 404	3 712 775	761 937
Monnaie royale canadienne.....	42 071	–	7 504	34 567
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	23 126	26 445	23 126	26 445
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	208 973 354	35 730 697	27 029 953	217 674 098
Société canadienne des postes.....	1 051 434	166	55 000	996 600
Total – Sociétés d'État entreprises mandataires.....	253 048 905	87 353 166	73 968 509	266 433 562
Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques				
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	4 529	–	419	4 110
Administration de pilotage du Pacifique.....	1 700	1 300	155	2 845
Administration portuaire de Halifax ¹	52 704	15 036	20 784	46 956
Administration portuaire de Prince Rupert ¹	7 024	–	2 484	4 540
Administration portuaire de Québec ¹	7 440	859	–	8 299
Administration portuaire de Sept-Îles ¹	79 065	131	7 210	71 986
Administration portuaire de Toronto ¹	24 503	5 128	1 860	27 771
Administration portuaire Vancouver Fraser ¹	103 332	4 715	4 777	103 270
Autres administrations portuaires canadiennes ¹	30 067	7 611	2 441	35 237
Commission canadienne du blé, La.....	901 630	–	901 630	–
Ridley Terminals Inc.	32 826	–	6 922	25 904
Société immobilière du Canada limitée ²	71 600	8 900	32 600	47 900
Total – Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques.....	1 316 420	43 680	981 282	378 818
Total.....	254 365 325	87 396 846	74 949 791	266 812 380
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	254 365 325	–	–	266 812 380
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière.....	–	–	–	–

¹ L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non-mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

² Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada CLC limitée, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non-mandataires, au 31 mars 2016.

Tableau 9.7

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

Année d'échéance	Mandataires	Non-mandataires	Total
2016	51 451 214	109 359	51 560 573
2017	38 964 344	24 917	38 989 261
2018	45 945 497	23 724	45 969 221
2019	43 543 105	21 094	43 564 199
2020	35 390 898	14 362	35 405 260
Exercices ultérieurs.....	51 138 504	185 362	51 323 866
Total.....	266 433 562	378 818	266 812 380 ¹

¹ L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 35 967 986 USD, 3 649 350 GBP, 26 022 JPY, 3 218 184 AUD, 1 185 714 EUR, 1 692 097 NZD, 79 578 NOK, 358 633 CHF, 44 967 MXN, 220 162 582 CAD et 427 267 pour les autres devises.

Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

Tableau 9.8

Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016
Administration portuaire de Montréal – Réclamations et causes en instance et imminentes	2 000
Administration portuaire de Québec – Lettres de crédit	200
Administration portuaire de Sept-Îles – Garanties de prêts	26 000
Administration portuaire Vancouver Fraser – Cautionnements d'exécution	957
Banque de développement du Canada – Garanties de prêts.....	352 406
Banque du Canada – Capital sujet à appel	64 696
Corporation de développement des investissements du Canada – Cautionnements d'exécution	14 227
Exportation et développement Canada – Garanties de prêts.....	2 271 586
Financement agricole Canada – Lettres de crédit	1 000
Monnaie royale canadienne – Cautionnements d'exécution	7 495
Société canadienne d'hypothèques et de logement	
Réclamations et causes en instance et imminentes.....	22 350
Lettres de crédit.....	107 436
Société immobilière du Canada limitée – Lettres de crédit	87 051
Total.....	2 957 404

Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert, les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

Tableau 9.9
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres	Total
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	-	-	-	1 762	1 762
Administration de pilotage des Laurentides.....	-	-	-	8 057	8 057
Administration de pilotage du Pacifique.....	-	-	-	1 855	1 855
Administration portuaire de Halifax.....	-	-	1 000	-	1 000
Administration portuaire de Hamilton.....	-	-	-	30	30
Administration portuaire de Montréal.....	-	-	52 515	5 586	58 101
Administration portuaire de Prince Rupert.....	-	-	2 604	-	2 604
Administration portuaire de Sept-Îles.....	-	-	-	1 017	1 017
Administration portuaire Vancouver Fraser.....	-	-	64 944	22 025	86 969
Autres administrations portuaires canadiennes.....	-	-	200	6	206
Banque de développement du Canada.....	-	3 232 309	-	300 694	3 533 003
Banque du Canada.....	-	-	81 270	157 327	238 597
Corporation de développement des investissements du Canada.....	-	-	35 244	68 521	103 765
Exportation et développement Canada.....	-	23 394 004	-	87 000	23 481 004
Financement agricole Canada.....	-	3 029 700	100	74 632	3 104 432
Monnaie royale canadienne.....	-	-	3 338	119 626	122 964
Ridley Terminals Inc.....	-	-	-	456 902	456 902
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	14 773 611	165 975	-	95 000	15 034 586
Société canadienne des postes.....	-	-	-	906 266	906 266
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	-	-	-	14 321	14 321
Société immobilière du Canada limitée.....	-	-	57 100	7 418	64 518
Total.....	14 773 611	29 821 988	298 315	2 328 045	47 221 959

Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.10 résume l'aide financière pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non-mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.5. Le but pour lequel des versements ont été effectués se répartit entre les sommes enregistrées comme transactions du Programme et les sommes enregistrées comme paiements de transfert.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

Tableau 9.10
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	Programme	Paiements de transfert	Aide financière
Commission canadienne du blé, La.....	-	55 263	55 263
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	2 008 369	-	2 008 369
Société canadienne des postes.....	22 210	-	22 210
Total.....	2 030 579	55 263	2 085 842

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.11 présente le sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

Tableau 9.11
Placements de portefeuille

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits ¹	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique.....	51 474 742	–	4 603 730	46 871 012
Conseil du Trésor				
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	100	–	–	100
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Projet de coopérative d'habitation.....	337 106	–	–	337 106
Finances				
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	100	–	–	100
Innovation, Sciences et Développement économique				
Agence de promotion économique du Canada Atlantique				
Investissement en actions.....	11 359 396	–	5 161	11 354 235
Conseil national de recherches du Canada				
Participation financière	282 906	–	–	282 906
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
North Portage Development Corporation	1	–	–	1
	<i>11 642 303</i>	–	<i>5 161</i>	<i>11 637 142</i>
Ressources naturelles				
Lower Churchill Development Corporation Limited	14 750 000	–	–	14 750 000
Total.....	78 204 351	–	4 608 891	73 595 460

¹ Les paiements et autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe des secteurs public et privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et il est égal au moindre de : *i*) 100 millions de dollars ou *ii*) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. La période d'investissement dans le FICA s'est terminée le 1^{er} janvier 2009. Le FICA a été dissout le 31 Décembre 2015 et termine actuellement ses opérations. À partir de cette date, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) recevra seulement des remboursements de capital. Depuis la mise en vigueur du Fonds, l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAEDC) a reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 60,1 millions de dollars et des revenus de placement de 8,2 millions de dollars.

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Son mandat est d'investir les sommes qui lui sont transférées depuis le 1^{er} avril 2000 par le gouvernement du Canada. Ces sommes sont égales aux cotisations moins les prestations et les autres paiements au titre des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1^{er} mars 2007, du Régime de pension de la Force de réserve. L'OIRPSP a pour mission de placer les actifs en vue d'obtenir un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus en tenant compte du financement, des principes, des exigences et obligations financières de ces régimes.

Le gouvernement détient 100 pour cent du capital-actions de l'OIRPSP qui comprend 10 actions avec une valeur nominale de 10 \$ chacune émises selon la loi. Les actifs gérés par l'OIRPSP sont inscrits en réduction de l'obligation des régimes de retraite.

Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'OIRPC a comme objectifs d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 pour cent du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPC sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

Investissement en actions

En vue de satisfaire son mandat visant la promotion du développement économique de la région du Cap Breton en Nouvelle-Écosse, la Société d'expansion du Cap Breton (SECB) a acquis des actions de nombreuses entreprises afin de les aider à prendre de l'expansion ou à innover.

Lors de la dissolution de la SECB le 19 juin 2014, tous les actifs et obligations de la SECB, sauf les biens immobiliers, ont été transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). L'APECA a reçu l'autorité de détenir, d'exercer ou de remettre, de vendre, de céder ou de disposer des options d'achat d'actions, des actions ou tout autres instruments financiers de même nature qu'elle a acquis de la SECB ou de l'une de ses filiales.

Participation financière

En vue de satisfaire son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans deux sociétés cotées en bourse et une société privée.

North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région de Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. Il y a trois actions ordinaires d'émission ayant une juste valeur de 1 \$ chacune.

Lower Churchill Development Corporation Limited

La Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés* de Terre-Neuve, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. La Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 pour cent de ses intérêts et le Canada, 49 pour cent. La LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a achetées au prix de 10 000 \$ par action au début de l'existence de la LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité de projets pour le bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de la LCDC était une option d'achat des biens de la Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 \$.

L'option a expiré le 24 novembre 2006 et n'a pas été prolongée par la province, ce qui a résulté en une dépréciation des placements pour la LCDC.

Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

Tableau 9.12
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres crédits	Rentrées et autres débits	31 mars 2016
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Aide au développement international – Pays en développement	164 384 438	–	9 110 505	155 273 933
Exportation et développement Canada				
Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers	423 553 028	39 296 269	52 111 655	410 737 642
	587 937 466	39 296 269	61 222 160	566 011 575
Défense nationale				
Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord	–	1 085	1 085	–
Finance				
Aide financière – Ukraine	400 000 000	–	–	400 000 000
Total	987 937 466	39 297 354	61 223 245	966 011 575

Aide au développement international – Pays en développement

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, maintenant amalgamée avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), aux pays en développement aux fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1^{er} avril 1986.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour les variations de devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances au Fonds pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAECD), et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534 \$ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Depuis 2009-2010, la dette du gouvernement du Pakistan a été réduite pour un montant de 324 893 067 \$.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que leurs modalités des remboursements.

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits ¹	31 mars 2016
a) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3,0 pour cent par année, avec remboursement final en mars 2005 :				
Cuba	9 547 012	–	–	9 547 012
b) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 pour cent par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte.....	44 995 933	–	–	44 995 933
c) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie.....	3 795 899	–	625 588	3 170 311
Argentine.....	46 666	–	18 666	28 000
Bolivie.....	296 766	–	42 396	254 370
Chili.....	245 154	–	245 154	–
Colombie.....	92 078	–	26 308	65 770
Équateur.....	2 060 750	–	304 919	1 755 831
Guatemala.....	1 181 250	–	100 000	1 081 250
Indonésie.....	115 204 230	–	10 310 316	104 893 914
Malaisie.....	1 042 208	–	62 935	979 273
Malte.....	224 980	–	25 000	199 980
Maroc.....	3 609 090	–	384 919	3 224 171
Mexique.....	6 928	–	2 771	4 157
Pakistan.....	122 614 467	–	–	122 614 467
Paraguay.....	39 993	–	19 997	19 996
Pérou.....	13 048	–	3 727	9 321
Philippines.....	966 154	–	145 740	820 414
République dominicaine.....	2 089 528	–	236 046	1 853 482
Sri Lanka.....	53 871 893	–	4 294 215	49 577 678
Thaïlande.....	9 718 402	–	674 621	9 043 781
Tunisie.....	28 809 970	–	3 295 730	25 514 240
	345 929 454	–	20 819 048	325 110 406
d) durée de 50 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec remboursement final en mars 2023 :				
Algérie.....	10 583 276	–	1 867 637	8 715 639
Total partiel.....	411 055 675	–	22 686 685	388 368 990
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	246 671 237	–	13 576 180	233 095 057
Total.....	164 384 438	–	9 110 505	155 273 933

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

¹ Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, redressements, etc.

Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2016	
	1 ^{er} avril 2015	Paiements ou autres débits ¹	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ²		Réévaluation
Prêts non budgétaires³						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt au taux préférentiel canadien plus 0,35 pour cent par année, assumé de la Commission canadienne de blé (CCB), avec les remboursements finals en juin 2016 :						
Égypte.....	18 961 792	–	–	12 291 450	–	6 670 342
b) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 3,0 pour cent à 9,0 pour cent par année, avec les remboursements finals en mai 2019 :						
Argentine.....	23 394 076	–	544 589	7 750 725	–	16 187 940
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de 6 mois, plus 0,50 pour cent par année, assumé de la CCB avec les remboursements finals en janvier 2028 :						
Irak	140 629 608	–	3 555 071	11 082 851	–	133 101 828
d) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 pour cent à 1,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2019 et juin 2020 :						
Kenya	901 783	–	24 517	90 653	–	835 647
e) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 pour cent à 0,63 pour cent par année, avec les remboursements finals entre octobre 2018 et juin 2021 :						
Indonésie	483 425	–	12 167	57 808	–	437 784
Vénézuéla.....	20 298 023	–	231 731	9 929 523	–	10 600 231
	20 781 448	–	243 898	9 987 331	–	11 038 015
f) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 pour cent à 10,0 pour cent par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan.....	4 891 619	–	123 970	–	–	5 015 589
g) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus 0,55 pour cent par année, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan	6 665 035	–	168 557	374 259	–	6 459 333
h) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL de 6 mois, plus 0,55 pour cent par année, assumé de la CCB, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan	–	16 103 336	695 880	469 152	–	16 330 064
Total des prêts non budgétaires	216 225 361	16 103 336	5 356 482	42 046 421	–	195 638 758
Prêts budgétaires³						
a) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mars 2011 et novembre 2015 :						
Indonésie	1 676 490	–	92 699	1 769 189	–	–
b) durée de 26 à 30 ans, portant intérêt au taux de 3,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2016 et avril 2018 :						
Algérie.....	1 574 000	–	–	568 000	–	1 006 000

9.22 Prêts, placements et avances

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		
	1 ^{er} avril 2015	Paiements ou autres débits ¹	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ²	Réévaluation	31 mars 2016
c) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 10,29 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045 :						
Chine	440 002 200	–	11 412 069	22 489 097	–	428 925 172
Égypte.....	7 861 526	–	66 197	349 749	–	7 577 974
Gabon	8 013 592	–	204 283	323 414	–	7 894 461
Inde.....	46 399 121	–	1 107 783	1 597 641	–	45 909 263
Jamaïque.....	5 446 380	–	145 148	244 752	–	5 346 776
Maroc	77 027 932	–	2 134 337	3 515 552	–	75 646 717
Turquie	95 004 620	–	2 543 030	3 677 554	–	93 870 096
	679 755 371	–	17 612 847	32 197 759	–	665 170 459
d) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 pour cent à 2,21 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :						
Kenya	4 980 610	–	130 905	304 131	–	4 807 384
Total des prêts budgétaires	687 986 471	–	17 836 451	34 839 079	–	670 983 843
Total partiel.....	904 211 832	16 103 336	23 192 933	76 885 500	–	866 622 601
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	480 658 804	–	–	24 773 845	–	455 884 959
Total.....	423 553 028	16 103 336	23 192 933	52 111 655	–	410 737 642

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

¹ Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

² Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, redressements, etc.

³ Avant le 1^{er} avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Aide financière – Ukraine

Conformément à l'article 8.3 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret du gouverneur en conseil, peut octroyer diverses formes d'aide financière à un État étranger. L'octroi d'une telle aide est conditionnel à un arrangement entre l'État étranger et le Fonds monétaire international et à la participation indiquée d'autres pays avec le Canada à l'octroi de l'aide financière.

Le financement de ces opérations est effectué par le ministre des Finances à même le Trésor. L'aide financière maximale qui peut être accordée aux termes de la Loi est de 2,5 milliards de dollars américains pour tout État étranger en particulier et de 5 milliards de dollars américains pour tous les États étrangers.

Au 31 mars 2016, le solde impayé du prêt à l'Ukraine s'élevait à 400 millions de dollars. Il n'y avait aucun autre solde et aucune autre opération à signaler pour l'Ukraine ou tout autre État étranger pour l'année.

Les prêts sont assortis à un taux d'intérêt se situant entre 1,4 pour cent et 2,1 pour cent, et d'une période de remboursement de 5 ans.

Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.13.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, aux fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.6 de la section 11 de ce volume.

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions avantageuses significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur de 1 \$ USD/1,2987 \$ CAD à la fin de l'exercice.

Les tableaux 11.4 et 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 35 312 954 \$ (34 440 123 \$ en 2015) sont présentés au tableau 5.3 de la section 5 de ce volume.

Tableau 9.13
Organisations internationales

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2016
	1 ^{er} avril 2015	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
Souscriptions au capital¹						
Affaires mondiales						
Affaires étrangères, Commerce et Développement						
Banque africaine de développement	263 345 255	34 833 444	6 998 157	–	–	305 176 856
Banque asiatique de développement	375 909 414	–	4 101 241	–	–	380 010 655
Banque de développement des Caraïbes	49 713 462	–	1 101 734	–	–	50 815 196
Banque interaméricaine de développement	296 223 291	18 647 977	6 463 034	–	–	321 334 302
Corporation d'investissement interaméricaine	1 899 900	–	48 150	–	–	1 948 050
	<i>987 091 322</i>	<i>53 481 421</i>	<i>18 712 316</i>	–	–	<i>1 059 285 059</i>
Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements	13 593 468	–	344 505	–	–	13 937 973
Association internationale de développement ²	10 730 948 061	441 610 000	–	–	–	11 172 558 061
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	273 835 966	–	6 939 944	–	–	280 775 910
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	545 558 359	–	13 410 589	–	–	558 968 948
Société financière internationale	103 027 777	–	2 611 078	–	–	105 638 855
	<i>11 666 963 631</i>	<i>441 610 000</i>	<i>23 306 116</i>	–	–	<i>12 131 879 747</i>
	<i>12 654 054 953</i>	<i>495 091 421</i>	<i>42 018 432</i>	–	–	<i>13 191 164 806</i>

Tableau 9.13
Organisations internationales – fin

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2016
	1 ^{er} avril 2015	Participation ou autres		Rembourse- ments ou autres crédits	Réévaluation	
		débits	Réévaluation			
Prêts et avances						
Affaires mondiales						
Affaires étrangères, Commerce et Développement						
Associations et organismes internationaux ¹						
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	48 806	–	–	–	–	48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique.....	447 110	–	–	–	–	447 110
Conseil de coopération douanière	9 662	–	–	–	–	9 662
Organisation de l'aviation civile internationale	200 429	–	–	–	–	200 429
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	872 987	–	–	–	–	872 987
Organisation maritime internationale	2 202	–	–	–	–	2 202
Organisation mondiale de la santé.....	181 122	–	–	–	–	181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	1 051 200	–	–	–	–	1 051 200
Organisations des Nations Unies.....	3 632 480	–	–	–	–	3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.....	39 192	–	–	–	–	39 192
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.....	100 989	–	–	–	–	100 989
	6 586 179	–	–	–	–	6 586 179
Institutions financières internationales ²						
Banque africaine de développement.....	718 895	–	–	125 000	–	593 895
Banque asiatique de développement – spécial	27 027 000	–	–	–	–	27 027 000
Banque centraméricaine d'intégration économique. Banque de développement des Caraïbes	191 280	–	–	76 500	–	114 780
Fonds de développement agricole.....	2 000 000	–	–	–	–	2 000 000
Banque de développement des Caraïbes Régionale des Caraïbes du Commonwealth	5 066 400	128 400	–	–	–	5 194 800
Banque de développement des Caraïbes – spécial ..	321 281 205	16 705 000	402 855	–	–	338 389 060
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	25 332 000	–	642 000	–	–	25 974 000
Caisse du Fonds pour l'environnement mondial	781 070 000	54 750 000	–	–	–	835 820 000
Fonds africain de développement.....	2 664 515 879	103 100 000	2 407 498	–	–	2 770 023 377
Fonds asiatique de développement.....	2 258 195 008	47 690 124	–	–	–	2 305 885 132
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement	388 505 450	980 034	5 799 768	–	–	395 285 252
Fonds international pour le développement agricole.....	379 383 396	50 000 000	–	–	–	429 383 396
Fonds monétaire international	13 893 883	–	352 119	–	–	14 246 002
Fonds multilatéral des investissements	49 308 294	–	–	–	–	49 308 294
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal.....	107 969 645	5 294 831	856 571	–	–	114 121 047
Société de développement des Andes.....	1 062 500	–	–	125 000	–	937 500
	7 025 520 835	278 648 389	10 460 811	326 500	–	7 314 303 535
Finances						
Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance ¹	118 895 364	160 760 887	6 739 182	14 388 001	–	272 007 432
Fonds pour l'environnement mondial ²	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
Société financière internationale						
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique.....	327 641 782	–	–	5 355 595	–	322 286 187
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	47 721 000	–	–	1 468 519	–	46 252 481
	504 258 146	160 760 887	6 739 182	21 212 115	–	650 546 100
	7 536 365 160	439 409 276	17 199 993	21 538 615	–	7 971 435 814
Total partiel.....	20 190 420 113	934 500 697	59 218 425	21 538 615	–	21 162 600 620
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	1 419 817	–	–	166 492	–	1 253 325
Total.....	20 189 000 296	934 500 697	59 218 425	21 372 123	–	21 161 347 295

¹ Prêts et placements consentis avant le 1^{er} avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.

² Prêts et placements consentis depuis le 1^{er} avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Banque africaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 18 146 actions de capital émis et 228 171 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2016, la participation du Canada au capital émis est de 305 176 856 \$ CAD pour 17 833 actions, dont 13 305 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque africaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAD et de 2 487 840 899 \$ USD, pour une valeur totale de 4 215 876 621 \$ CAD.

Banque asiatique de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 27 768 actions de capital émis et 527 490 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2016, la participation du Canada au capital émis est de 380 010 655 \$ CAD pour 27 768 actions, dont 25 398 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque asiatique de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 363 375 615 \$ USD, pour une valeur totale de 8 264 115 911 \$ CAD.

Banque de développement des Caraïbes

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 5 710 actions de capital émis et 20 294 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2016, la participation du Canada au capital émis est de 50 815 196 \$ CAD pour 5 710 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque de développement des Caraïbes dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132 \$ USD pour une valeur totale de 158 971 440 \$ CAD.

Banque interaméricaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 20 034 actions de capital émis et 547 005 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2016, la participation du Canada au capital émis est de 321 334 302 \$ CAD pour 20 034 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque interaméricaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 598 757 829 \$ USD pour une valeur totale de 8 569 806 792 \$ CAD.

Corporation d'investissement interaméricaine

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Corporation d'investissement interaméricaine, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 4 088 actions de capital émis. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2016, la participation du Canada au capital émis est de 1 948 050 \$ CAD pour 150 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2016, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ USD, dont 10 732 250 \$ USD ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ USD.

Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit 10 de Finances, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2015-2016*). Les contributions et souscriptions à l'AID, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans).

Au 31 mars 2016, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 11 172 558 061 \$ CAD.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 102 049 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 020 490 000 euros.

Seulement 212 850 000 euros ou environ 21 pour cent de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputés être « versées ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi. Chaque paiement à la BERD se compose d'espèces et de billets à ordre.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Jusqu'au 31 mars 2016 inclusivement, les contributions en espèces du Canada au capital versé de la BERD, totalisent 216 197 668 \$ USD.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2016, le Canada avait souscrit à 58 354 actions. La valeur totale de ces actions est de 7 039 534 790 \$ USD, dont 417 775 385 \$ USD plus 16 404 055 \$ CAD ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque mondiale dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 6 606 millions \$ USD.

Société financière internationale

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2016, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ USD et ont été appelées en entier.

Associations et organismes internationaux

Ces éléments représentent la valeur des paiements établie en 2006 effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

Institutions financières internationales

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits 20c et L25c des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

Les prêts et avances sont effectués au moyen de paiements directs. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués au moyen de paiements directs et en des réévaluations pour les fluctuations de devises.

Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Ce compte inscrit le prêt consenti à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (antérieurement la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 1,2 milliard de DTS.

Au 31 mars 2016, le Canada a prêté une somme globale de 851 520 000 DTS à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 702 852 000 DTS ont été remboursés.

Le solde non réglé de 148 668 000 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,82963 \$ CAD). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient des avances, des remboursements et une réévaluation de change.

Par ailleurs, le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 215 157 946 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.13.

Fonds pour l'environnement mondial

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2016, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAD.

Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédit n° 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*). Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2016, les avances aux MFCC de la SFI s'établissaient à 322 286 187 \$ CAD. Au cours de l'année, les sommes ont été recouvrées grâce au mécanisme de fiducie des MFCC conformément aux modalités du financement des projets qui sont administrés par la SFI en vertu de l'accord d'administration conclu entre la SFI et le gouvernement du Canada.

Société financière internationale – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Ce compte inscrit l'aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale (SFI) pour participer à l'initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2016, les avances au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la SFI s'élevaient à 46 252 481 \$ CAD.

Au cours de l'année, les montants pour les frais d'ouverture de dossier et de commission d'engagement ainsi que les intérêts et capital ont été remboursés conformément à l'entente d'administration signée entre la SFI et le gouvernement du Canada.

Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

Tableau 9.14
Administrations provinciales et territoriales

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Finances				
Terre-Neuve-et-Labrador				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	290 124 428	–	18 936 328	271 188 100
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	2 836 758	–	–	2 836 758
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	315 626	–	–	315 626
	<u>293 276 812</u>	–	<u>18 936 328</u>	<u>274 340 484</u>
Nouvelle-Écosse				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	33 319 584	–	33 319 584	–
Île-du-Prince-Édouard				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	4 561 136	–	3 907 784	653 352
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	63 079	–	–	63 079
	<u>4 624 215</u>	–	<u>3 907 784</u>	<u>716 431</u>
Nouveau-Brunswick				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	20 832 056	–	20 832 056	–
Québec				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	164 105 128	73 629 000	283 391 878	(45 657 750)
Ontario				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	105 255 488	–	15 036 504	90 218 984
Manitoba				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	4 697 536	–	4 697 536	–
Saskatchewan				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	156 549 936	–	23 660 128	132 889 808
Alberta				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	2 297 264	–	2 297 264	–
Colombie-Britannique				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	60 097 064	–	60 097 064	–
Entente intégrée globale de coordination fiscale	319 800 000	–	319 800 000	–
	<u>379 897 064</u>	–	<u>379 897 064</u>	–
Total partiel.....	<u>1 164 855 083</u>	<u>73 629 000</u>	<u>785 976 126</u>	<u>452 507 957</u>
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	<u>52 715 171</u>	–	<u>19 239 304</u>	<u>33 475 867</u>
Total.....	<u>1 112 139 912</u>	<u>73 629 000</u>	<u>766 736 822</u>	<u>419 032 090</u>

Comptes publics du Canada 2015-2016

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs.

Les trop-payés ne portent pas intérêt et sont versés dans les exercices subséquents.

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,375 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

Entente intégrée globale de coordination fiscale

Le paiement effectué à la Colombie-Britannique lors du support vers la transition dans l'harmonisation de la taxe de vente, en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale, fut récupéré en versements annuels égaux, avec le paiement final reçu en mars 2016.

Le gouvernement n'a pas perçu d'intérêt sur ces montants.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Autres prêts, placements et avances

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.15 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

Tableau 9.15
Autres prêts, placements et avances

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Contributions remboursables sans condition				
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement	525 000 000	–	–	525 000 000
Agriculture et agroalimentaire	115 950 213	25 051 872	22 767 218	118 234 867
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie.....	882 294 234	1 374 720 499	312 374 690	1 944 640 043
Agence de développement économique du Canada				
pour les régions du Québec	443 465 744	91 487 739	67 473 970	467 479 513
Agence de promotion économique du Canada Atlantique	347 257 740	58 135 778	66 265 185	339 128 333
Agence fédérale de développement économique				
pour le Sud de l'Ontario.....	182 281 073	77 343 103	32 892 857	226 731 319
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	30 004 266	19 920 331	2 695 963	47 228 634
	<i>1 885 303 057</i>	<i>1 621 607 450</i>	<i>481 702 665</i>	<i>3 025 207 842</i>
Total partiel.....	2 526 253 270	1 646 659 322	504 469 883	3 668 442 709
Moins : portion passée en charges				
en raison de conditions avantageuses	245 890 377	9 449 873	18 276 404	237 063 846
Total des contributions remboursables sans condition.....	2 280 362 893	1 637 209 449	486 193 479	3 431 378 863
Prêts et avances à justifier				
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Employés affectés à l'étranger.....	22 512 773	16 910 409	15 045 777	24 377 405
Missions à l'étranger.....	46 017 787	177 505 542	180 879 307	42 644 022
	<i>68 530 560</i>	<i>194 415 951</i>	<i>195 925 084</i>	<i>67 021 427</i>
Défense nationale				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés	36 229 547	132 335 461	129 707 453	38 857 555
Autres ministères				
Diverses avances à justifier.....	21 094 306	16 772 875	17 959 042	19 908 139
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes.....	20 023 503	721 252	455 916	20 288 839
	<i>41 117 809</i>	<i>17 494 127</i>	<i>18 414 958</i>	<i>40 196 978</i>
Total des prêts et avances à justifier.....	145 877 916	344 245 539	344 047 495	146 075 960
Autres				
Affaires autochtones et du Nord				
Affaires indiennes et du Nord canadien				
Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens.....	2 469 055	–	691 300	1 777 755
Fonds de prêts aux Inuits.....	71 457	–	–	71 457
Fonds du développement économique des Indiens.....	43 149	–	–	43 149
Prêt perpétuel de la bande Stoney	389 615	–	–	389 615
Premières Nations de la Colombie-Britannique.....	505 895 962	18 729 431	1 844 831	522 780 562
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada	103 695	–	–	103 695
Programme de prêts garantis pour le développement				
économique des Indiens.....	422 127	–	–	422 127
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves	9 263 159	2 156 452	461 733	10 957 878
Revendicateurs autochtones	444 656 491	19 232 248	8 260 570	455 628 169
	<i>963 314 710</i>	<i>40 118 131</i>	<i>11 258 434</i>	<i>992 174 407</i>
Affaires mondiales				
Exportation et développement Canada				
Soutien et développement du commerce.....	2 772 322 727	66 147 900	171 883 928	2 666 586 699
Agriculture et Agroalimentaire				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.....	35 593	–	–	35 593
Programme de réserve pour pertes sur prêts				
dans l'industrie du porc	187 678 432	–	55 278 546	132 399 886
Programmes nationaux de commercialisation	277 889 614	32 073 044	49 236 986	260 725 672
	<i>465 603 639</i>	<i>32 073 044</i>	<i>104 515 532</i>	<i>393 161 151</i>

Tableau 9.15
Autres prêts, placements et avances – fin

(en dollars)

	1 ^{er} avril 2015	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2016
Anciens Combattants				
Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants				
Avances	5 523	–	3 716	1 807
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	56 376	–	414	55 962
	61 899	–	4 130	57 769
Conseil du Trésor				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale				
	574 965	2 066 051	2 082 164	558 852
Programme d'apprentissage mixte	628 022	1 909 207	2 274 108	263 121
	1 202 987	3 975 258	4 356 272	821 973
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Commissions provinciales des accidents du travail	13 607 001	–	–	13 607 001
Prêts canadiens aux apprentis	18 808 790	68 803 068	2 340 587	85 271 271
Programme canadien de prêts aux étudiants	17 607 570 547	4 311 093 736	3 622 683 952	18 295 980 331
	17 639 986 338	4 379 896 804	3 625 024 539	18 394 858 603
Finances				
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Avances	4 000 000	8 000 000	12 000 000	–
Banque Commerciale du Canada	42 202 293	–	–	42 202 293
	46 202 293	8 000 000	12 000 000	42 202 293
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Citoyenneté et Immigration				
Prêts consentis aux immigrants	42 833 344	17 301 999	13 580 351	46 554 992
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Autres prêts aux entreprises	77 963 193	62 791 651	68 330 038	72 424 806
Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada	110 000 000	–	–	110 000 000
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes	5 005 889	63 866	–	5 069 755
	192 969 082	62 855 517	68 330 038	187 494 561
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Pêches et Océans				
Pêcheurs d'aiglefin	1 343 337	–	–	1 343 337
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés	128 315	–	–	128 315
	1 471 652	–	–	1 471 652
Ressources naturelles				
Nordion International Inc.	42 000 000	–	42 000 000	–
Services publics et Approvisionnement				
Travaux publics et Services gouvernementaux				
Biens saisis – Compte de fonds de roulement	(12 206 001)	44 440 992	34 983 862	(2 748 871)
Transports				
Administration portuaire du Grand Victoria	2 151 269	–	42 720	2 108 549
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent	173 698	–	–	173 698
	2 324 967	–	42 720	2 282 247
Autres ministères				
Paiements de transition – Salaires en arriérés	691 612 328	5 623 191	31 847 086	665 388 433
Divers	399 678	55 258	144 223	310 713
	692 012 006	5 678 449	31 991 309	665 699 146
Total partiel – Autres	22 850 099 643	4 660 488 094	4 119 971 115	23 390 616 622
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses et autres escomptes				
	99 078 750	–	34 178 995	64 899 755
	22 751 020 893	4 660 488 094	4 085 792 120	23 325 716 867
Plus : redressement de consolidation ¹	3 068 549 000	–	374 543 000	2 694 006 000
Total – Autres	25 819 569 893	4 660 488 094	4 460 335 120	26 019 722 867
Total	28 245 810 702	6 641 943 082	5 290 576 094	29 597 177 690

¹ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont également fournies à la section 4 de ce volume.

Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant normalement aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances aux fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000 \$, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 17 711 250 \$ aux employés; des avances de 1 321 694 \$ pour frais médicaux; des avances de 6 358 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 2 714 995 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et des débetures scolaires et de clubs de 2 623 108 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 0,75 pour cent à 2,5 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans, avec des versements finaux entre le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} mars 2019.

Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits des Affaires étrangères, Commerce et Développement et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés

Ce compte a été établi dans le but de financer : a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b de Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et

Comptes publics du Canada 2015-2016

- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente de prêt ou billet à ordre, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 2,28 pour cent à 6,00 pour cent par année.

Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$, tel que modifié par le crédit 37b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 5,50 pour cent par année.

Fonds du développement économique des Indiens

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7 pour cent à 11,25 pour cent par année.

Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta (Bande) pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la Bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la Bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko et 300 000 \$ pour les additions à la réserve Morley.

Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2015-2016*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts datés avant le 1^{er} avril 2004 portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue;
- c) les prêts datés entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2016 ne doivent pas porter intérêt à moins que ceux-ci ne deviennent exigibles et payables au cours de cette période, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et
- d) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payeront les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
 - i. date de règlement d'un traité;
 - ii. douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
 - iii. septième anniversaire après la signature d'une entente de principe; ou
 - iv. date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

9.34 Prêts, placements et avances

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 14 583 196 \$ et 508 197 366 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,6594 pour cent et 4,545 pour cent par année pour la portion intérêt.

Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Le dernier prêt garanti productif est périmé et aucune garantie de prêt future est prévue sous ce programme.

À compter du 31 mars 2016, le montant en circulation représente le solde des prêts en souffrance qui ont été remboursés aux prêteurs par le Ministre. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et leur solde sera radié au cours des prochains exercices.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

L'autorité de garantie des prêts pour le développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53b, de la *Loi de crédits n° 1, 1970*, modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministère à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises Indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé sur les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothéquables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 2,2 milliards de dollars, tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2008-2009*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

Revendicateurs autochtones

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2015-2016*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 58 223 312 \$ et de 397 404 857 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,69 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

Soutien et développement du commerce

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, les exportations canadiennes et la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés qu'offrent les marchés internationaux. En 2014, un nouveau règlement est entré en vigueur; il clarifie les cas où EDC peut fournir un soutien au Canada. Au courant de l'exercice, aucune opération portée au Compte du Canada n'a été conclue pour le soutien et le développement du commerce intérieur.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux entités non souveraines, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2016
	1 ^{er} avril 2015	Paiements ou autres débits ¹	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ²	
Commerce d'exportation					
a) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 8,28 pour cent à 10,28 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 2008 et avril 2011 :					
Antigua	37 998	–	963	–	–
b) durée de 11 à 15 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 2,44 pour cent à 4,18 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mai 2021 et novembre 2022 :					
Suède	33 198 753	–	910 229	4 585 650	–
c) durée de 16 à 20 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 1,85 pour cent à 5,89 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2017 et mars 2023 :					
États-Unis	1 017 371 096	–	22 367 853	165 987 367	–
d) Prêt à terme, portant intérêt fondé sur le plus élevé de 2,0 pour cent ou le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), plus des taux variant entre 3,0 pour cent à 8,0 pour cent par année avec les remboursements finals entre juin 2009 et juillet 2010 :					
États-Unis	1 721 448 494	–	42 863 321	1 310 911	–
Reclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :					
États-Unis	266 386	–	5 534	–	–
Total partiel	2 772 322 727	–	66 147 900	171 883 928	–
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses	–	–	–	–	–
Total – Commerce d'exportation	2 772 322 727	–	66 147 900	171 883 928	–

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

¹ Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

² Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants

Avances

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

Provision pour prestations conditionnelles

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 GBP. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice. Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* le 1^{er} mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

L'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du Régime. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au Régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du Régime. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les dépenses réelles sont enregistrées après l'approbation du Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP.

Programme d'apprentissage mixte

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite à la ronde de négociation d'octobre 2004, 2008 et subséquemment de 2010, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités, et à l'égard desquels l'employeur n'est pas déjà légalement tenu d'offrir une formation.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du Conseil du Trésor à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la dépense est enregistrée.

Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) *b*) et *e*) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds dans le but de permettre aux commissions provinciales des accidents du travail d'administrer les réclamations pour le compte de l'État, et de fournir les indemnisations aux employés du gouvernement canadien blessés ou malades au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à chacune des commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont sujettes aux termes et conditions des ententes avec les commissions provinciales des accidents du travail et sont remboursables à l'expiration de ces ententes.

Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis* qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est autorisé à conclure un accord de prêt directement avec tout apprenti admissible. Les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 pour cent) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 pour cent). Les apprentis ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leur programme d'apprentis. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts aux apprentis en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut pas dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2016 est de 85 271 271 \$ (18 808 790 \$ au 31 mars 2015). Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été radié (aucun au 31 mars 2015).

Programme canadien de prêts aux étudiants

Depuis le 1^{er} août 2000, les prêts canadiens sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risques partagés (1995-2000). En vertu de ces trois différents régimes, aucune garantie n'est reçue des étudiants et les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 pour cent) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 pour cent). Les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risque partagé rachetés par Emploi et Développement social ne peut dépasser 24 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 172 045 002 \$ (287 430 643 \$ au 31 mars 2015) ont été radiés conformément au crédit 9c d'Emploi et Développement social, de la *Loi de crédit n° 5 pour 2015-2016* et 95 293 311 \$ (111 122 408 \$ au 31 mars 2015) ont été radiés conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. De plus, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 238 236 858 \$ (209 757 496 \$ au 31 mars 2015) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et 34 696 \$ (37 163 \$ au 31 mars 2015) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Financement direct des prêts aux étudiants

Les prêts émis le ou après le 1^{er} août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et avec le consentement du ministre des Finances. Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2016 est de 18 091 457 031 \$ (17 340 771 357 \$ au 31 mars 2015).

Prêts à risque partagé

Les prêts émis avant le 1^{er} août 2000 et le ou après le 1^{er} août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2016 est de 68 353 582 \$ (96 701 249 \$ au 31 mars 2015) pour les prêts appartenant à Emploi et Développement social et de 966 926 519 \$ (1 086 269 018 \$ au 31 mars 2015) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

Prêts garantis

Les prêts émis avant le 1^{er} août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2016 est de 136 169 718 \$ (170 097 941 \$ au 31 mars 2015) pour les prêts appartenant à Emploi et Développement social et de 5 530 501 \$ (7 847 771 \$ au 31 mars 2015) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

Prêts consentis aux immigrants

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la Loi.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, portant intérêt à des taux de 0,76 pour cent à 9,06 pour cent par année, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} avril 2022, 46 544 861 \$; et
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, non productifs d'intérêts, avec des versements finals en souffrance, 10 131 \$.

Autres prêts aux entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, au projet pilote de location-acquisition et de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*. Ces autorités pourvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Des prêts sont autorisés par le crédit L20 d'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2*. Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été émis.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1^{er} avril 2017.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Pêcheurs d'aiglefin

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1^{er} février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Producteurs canadiens de poissons de fond congelés

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Nordion International Inc.

Un prêt de 100 millions de dollars a été consenti à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux en vertu d'une entente établie le 28 juin 1996 entre MDS Health Group Ltd., Nordion International Inc. et Ressources naturelles Canada.

Le prêt garanti ne porte pas intérêt et était entièrement remboursable sur une période de 15 ans débutant 42 mois après le premier versement d'une tranche de prêt. Le remboursement final a été reçu le 1^{er} avril 2015.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Biens saisis – Compte de fonds de roulement

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

Administration portuaire du Grand Victoria

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria. Un escompte de 356 131 \$ est enregistré pour refléter la nature des conditions avantageuses du prêt.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 pour cent par année, et est remboursable sur une période de 15 ans, avec le versement final le 9 mai 2020.

Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux préférentiel plus 2,0 pour cent par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013. Durant l'année 2014, une reclassification a été effectuée pour transférer les intérêts accumulés à la portion capital.

En date du 31 mars 2016, la balance restante du prêt est présumée irrécouvrable et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Autres ministères – Paiements de transition – Salaires en arrérages

Au cours de l'exercice 2014-2015, un paiement unique a été émis aux employés à la suite de la mise en œuvre des salaires en arrérages. Ce montant sera recouvré des employés au moment de leur départ de la fonction publique. Le montant à la fin de l'exercice représente le solde restant à recouvrer dans le futur.

Autres ministères – Divers

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Redressement de consolidation

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

Provision pour moins-value

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de recouvrement nette.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 10

Comptes publics du Canada
2015-2016

Actifs non financiers

Table des matières

	<i>Page</i>
Actifs non financiers.....	10.2
Immobilisations corporelles	10.4
Véhicules	10.6
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	10.6

Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Aux fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes : terrains, bâtiments, travaux et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks aux fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance et autres sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

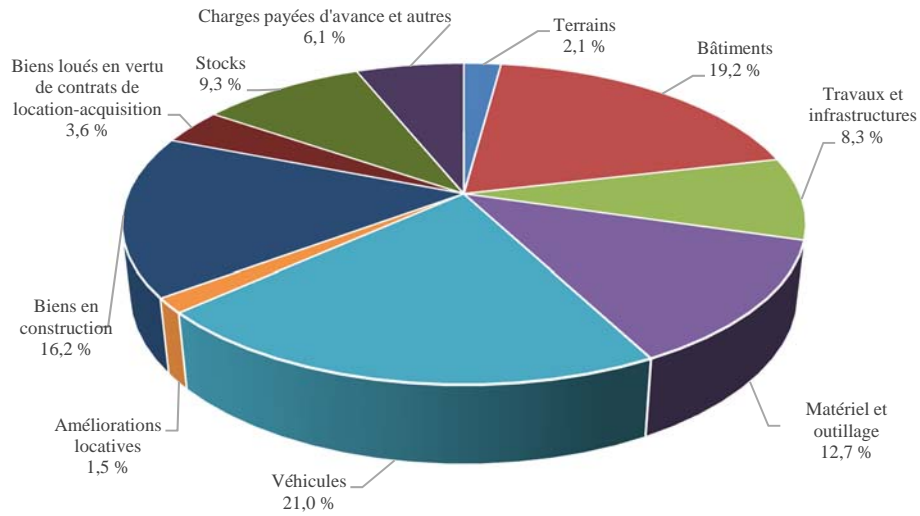
Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie.

Tableau 10.1 Actifs non financiers par catégorie

(en milliers de dollars)

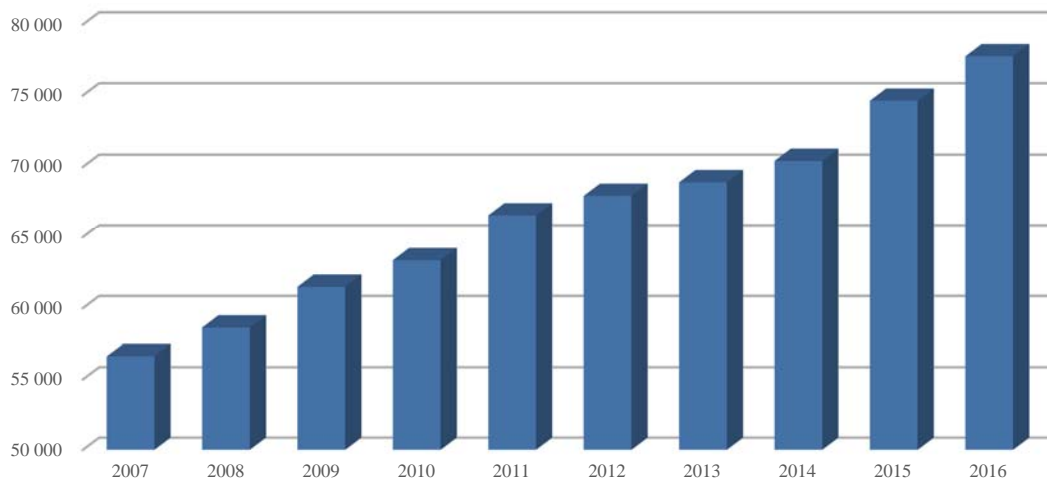
	31 mars 2016	31 mars 2015
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains	1 665 250	1 604 805
Bâtiments	14 948 686	14 414 181
Travaux et infrastructures	6 433 048	6 273 001
Matériel et outillage	9 851 603	9 313 628
Véhicules, tableau 10.3	16 367 357	14 234 608
Améliorations locatives	1 170 515	1 205 890
Biens en construction	12 574 468	13 358 804
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, tableau 10.4	2 826 935	2 942 291
	<i>65 837 862</i>	<i>63 347 208</i>
Stocks	7 221 554	7 250 094
Charges payées d'avance et autres	4 705 789	4 031 737
Total	<i>77 765 205</i>	<i>74 629 039</i>

Graphique 10A
Total des actifs non financiers par catégorie au 31 mars 2016



Graphique 10B
Actifs non financiers au 31 mars 2016

(en millions de dollars)



Immobilisations corporelles

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

Tableau 10.2
Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Travaux et infrastructures	Matériel et outillage
Immobilisations au coût				
Affaires mondiales	257 710	1 603 224	8 238	179 905
Défense nationale	87 358	10 905 537	2 586 001	20 871 653
Environnement et Changement climatique	207 174	1 078 504	3 140 624	892 147
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 338	955 265	49 323	2 492 729
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	22 217	730 337	2 493 802	489 400
Sécurité publique et Protection civile	84 786	4 654 612	773 508	1 916 458
Services publics et Approvisionnement	243 002	5 394 606	1 321 374	1 997 598
Transports	276 119	829 962	2 706 583	230 977
Autres portefeuilles ministériels	62 692	1 626 853	93 503	3 499 178
	<i>1 252 396</i>	<i>27 778 900</i>	<i>13 172 956</i>	<i>32 570 045</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées	412 854	2 799 259	1 898 647	3 015 376
Immobilisations brutes totales	1 665 250	30 578 159	15 071 603	35 585 421
Amortissement cumulé				
Affaires mondiales	–	905 018	761	110 978
Défense nationale	–	4 256 777	1 451 812	15 282 406
Environnement et Changement climatique	–	737 502	1 885 774	615 374
Innovation, Sciences et Développement économique .	–	643 736	30 943	1 902 003
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	–	475 909	1 355 773	347 844
Sécurité publique et Protection civile	–	2 029 078	468 453	1 342 359
Services publics et Approvisionnement	–	3 529 550	576 361	1 439 054
Transports	–	579 037	1 993 634	166 591
Autres portefeuilles ministériels	–	1 214 809	44 034	2 361 408
	–	<i>14 371 416</i>	<i>7 807 545</i>	<i>23 568 017</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées	–	1 258 057	831 010	2 165 801
Amortissement cumulé total	–	15 629 473	8 638 555	25 733 818
Immobilisations nettes totales				
Affaires mondiales	257 710	698 206	7 477	68 927
Défense nationale	87 358	6 648 760	1 134 189	5 589 247
Environnement et Changement climatique	207 174	341 002	1 254 850	276 773
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 338	311 529	18 380	590 726
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	22 217	254 428	1 138 029	141 556
Sécurité publique et Protection civile	84 786	2 625 534	305 055	574 099
Services publics et Approvisionnement	243 002	1 865 056	745 013	558 544
Transports	276 119	250 925	712 949	64 386
Autres portefeuilles ministériels	62 692	412 044	49 469	1 137 770
	<i>1 252 396</i>	<i>13 407 484</i>	<i>5 365 411</i>	<i>9 002 028</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées	412 854	1 541 202	1 067 637	849 575
Immobilisations nettes totales	1 665 250	14 948 686	6 433 048	9 851 603

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

¹ On trouvera des précisions au tableau 10.3.

² On trouvera des précisions au tableau 10.4.

Véhicules ¹	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition ²	Total 31 mars 2016	Total 31 mars 2015
60 510	276 940	220 759	–	2 607 286	2 526 285
35 521 228	78 429	5 847 764	852 324	76 750 294	75 474 223
159 809	48 767	517 993	39 370	6 084 388	5 612 324
35 695	78 231	1 114 443	64 293	4 801 317	4 553 691
2 249 019	507 260	713 479	–	7 205 514	6 572 553
733 399	182 444	864 121	30 329	9 239 657	8 769 281
9 535	962 633	1 456 605	2 903 624	14 288 977	13 654 527
751 645	25 888	67 965	818 820	5 707 959	5 631 632
143 274	687 796	1 029 329	92 372	7 234 997	6 427 943
39 664 114	2 848 388	11 832 458	4 801 132	133 920 389	129 222 459
1 367 180	275 290	742 010	163 319	10 673 935	10 165 496
41 031 294	3 123 678	12 574 468	4 964 451	144 594 324	139 387 955
33 093	150 598	–	–	1 200 448	1 126 180
21 288 125	38 803	–	617 714	42 935 637	41 698 738
103 937	36 431	–	17 221	3 396 239	3 311 515
24 094	45 497	–	28 746	2 675 019	2 591 073
1 484 751	346 831	–	–	4 011 108	3 860 621
430 627	104 910	–	4 365	4 379 792	4 066 065
6 500	592 071	–	1 164 213	7 307 749	6 819 067
573 327	15 792	–	154 211	3 482 592	3 388 171
96 118	460 539	–	23 809	4 200 717	4 064 448
24 040 572	1 791 472	–	2 010 279	73 589 301	70 925 878
623 365	161 691	–	127 237	5 167 161	5 114 869
24 663 937	1 953 163	–	2 137 516	78 756 462	76 040 747
27 417	126 342	220 759	–	1 406 838	1 400 105
14 233 103	39 626	5 847 764	234 610	33 814 657	33 775 485
55 872	12 336	517 993	22 149	2 688 149	2 300 809
11 601	32 734	1 114 443	35 547	2 126 298	1 962 619
764 268	160 429	713 479	–	3 194 406	2 711 932
302 772	77 534	864 121	25 964	4 859 865	4 703 216
3 035	370 562	1 456 605	1 739 411	6 981 228	6 835 460
178 318	10 096	67 965	664 609	2 225 367	2 243 461
47 156	227 257	1 029 329	68 563	3 034 280	2 363 496
15 623 542	1 056 916	11 832 458	2 790 853	60 331 088	58 296 581
743 815	113 599	742 010	36 082	5 506 774	5 050 627
16 367 357	1 170 515	12 574 468	2 826 935	65 837 862	63 347 208

Véhicules

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

Tableau 10.3
Véhicules par sous-catégorie

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement		
		cumulé	31 mars 2016	31 mars 2015
Navires et embarcations.....	16 652 331	10 589 014	6 063 317	4 516 206
Aéronefs.....	18 919 227	10 391 819	8 527 408	7 928 812
Véhicules automobiles (non-militaires)	2 246 956	1 507 771	739 185	719 724
Véhicules militaires	1 717 977	1 340 061	377 916	440 860
Autres véhicules	1 494 803	835 272	659 531	629 006
Total.....	41 031 294	24 663 937	16 367 357	14 234 608

Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Le tableau 10.4 présente le détail des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales.

Tableau 10.4
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement		
		cumulé	31 mars 2016	31 mars 2015
Terrains	39 058	–	39 058	39 058
Bâtiments	3 090 387	1 247 507	1 842 880	1 900 022
Travaux et infrastructures.....	826 640	154 835	671 805	672 797
Matériel et outillage.....	311 286	197 940	113 346	136 766
Véhicules	697 080	537 234	159 846	193 648
Total.....	4 964 451	2 137 516	2 826 935	2 942 291

Section 11

Comptes publics du Canada

2015-2016

Obligations contractuelles et passif éventuel

Table des matières

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles	11.2
Passif éventuel	11.37

Obligations contractuelles et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel.

Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant divers traités internationaux et protocoles. Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Dans le cas d'obligations contractuelles envers des organisations internationales, quelques-unes résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non-budgétaires.

Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les accords de paiements de transfert, les immobilisations, les achats et les contrats de location-exploitation. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces obligations contractuelles. Des détails concernant les quatre catégories d'obligations contractuelles se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

Tableau 11.1
Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, tableau 11.3	39 168	59 606	2 841	–	101 615
Obligations contractuelles internationales, tableau 11.4	–	–	–	4 730	4 730
Total.....	39 168	59 606	2 841	4 730	106 345

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2017 à 2021 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2022 et exercices ultérieurs.

Tableau 11.2
Cédule des paiements minimums

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
2017	15 794	9 458	374	1 847	27 473
2018	9 173	8 358	354	758	18 643
2019	6 043	9 338	331	552	16 264
2020	4 406	9 303	287	356	14 352
2021	2 086	6 445	258	101	8 890
2022 et ultérieurs	1 666	16 704	1 237	1 116	20 723
Total.....	39 168	59 606	2 841	4 730	106 345

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les obligations contractuelles par catégorie et par entité. Les obligations contractuelles sont résumées à la note 17 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Certains baux contiennent des clauses d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Tableau 11.3**Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016**

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Accords de paiements de transfert										
Agriculture et Agroalimentaire										
<i>Programme Agri-innovation</i>										
Agrégat	246	246	165	81	48	33	–	–	–	–
<i>Programme Agri-marketing</i>										
Agrégat	129	129	73	56	30	26	–	–	–	–
<i>Entente de contribution relative aux programmes de Cultivons l'avenir 2</i>										
Agrégat	88	88	50	38	19	19	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	222	222	128	94	47	47	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	59	59	33	26	13	13	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	98	98	57	41	20	21	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	238	238	133	105	52	53	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	155	155	87	68	34	34	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	213	213	124	89	44	45	–	–	–	–
	1 448	1 448	850	598	307	291	–	–	–	–
Patrimoine canadien										
<i>Fonds du Canada pour la présentation des arts</i>										
Agrégat	66	66	24	42	5	23	14	–	–	–
<i>Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts</i>										
Agrégat	23	23	11	12	1	11	–	–	–	–
<i>Fonds du Canada pour les espaces Culturels</i>										
Agrégat	40	40	10	30	12	15	3	–	–	–
<i>Fonds de la musique du Canada</i>										
La Fondation Musicaction	29	29	5	24	–	6	6	6	6	–
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings	43	43	9	34	–	9	8	9	8	–
<i>Célébration, commémoration et apprentissage</i>										
Agrégat	69	69	11	58	10	29	19	–	–	–
<i>Programme Échanges Canada</i>										
Agrégat	29	29	18	11	–	5	5	1	–	–
Experiences Canada	14	14	–	14	–	5	5	4	–	–
YMCA of Greater Toronto	39	39	15	24	–	8	8	8	–	–
<i>Programme d'accueil</i>										
Agrégat	26	26	9	17	1	10	6	–	–	–
Société d'accueil des Jeux du Canada 2019	11	11	–	11	–	3	2	6	–	–
<i>Programme d'aide aux musées</i>										
Agrégat	27	27	15	12	1	10	1	–	–	–
<i>Programmes de financement des langues officielles</i>										
Agrégat	139	139	74	65	44	18	3	–	–	–
Conseil des ministres de l'éducation	120	120	72	48	24	24	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	78	78	32	46	31	15	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Gouvernement de la Colombie-Britannique	94	94	49	45	24	21	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	66	66	26	40	27	13	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	113	113	55	58	32	26	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	22	22	9	13	8	5	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.....	42	42	16	26	18	8	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	403	403	156	247	165	81	1	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.....	19	19	7	12	9	3	–	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	267	267	65	202	136	66	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	35	35	13	22	15	7	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	18	18	8	10	7	3	–	–	–	–
Programme de soutien au sport										
Agrégat.....	31	31	12	19	3	8	7	1	–	–
Organismes nationaux de sport (base).....	49	49	–	49	–	38	11	–	–	–
Organismes nationaux de sport (excellence).....	34	34	–	34	–	34	–	–	–	–
Participation au sport.....	13	13	2	11	1	3	3	4	–	–
	1 959	1 959	723	1 236	574	507	102	39	14	–
Environnement et Changement climatique										
Environnement										
Conservation de la nature Canada										
Administrer le Programme de conservation des zones naturelles à l'appui au Plan de conservation national.....	100	100	32	68	23	22	23	–	–	–
Famille, Enfants et Développement social										
Emploi et Développement social										
Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones										
Agrégat.....	1 300	1 300	1 086	214	214	–	–	–	–	–
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.....	146	146	122	24	24	–	–	–	–	–
First Peoples Development Inc.....	128	128	108	20	20	–	–	–	–	–
Gabriel Dumont Training and Employment Inc.....	69	69	59	10	10	–	–	–	–	–
Administration régionale Kativik.....	49	49	37	12	12	–	–	–	–	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.....	110	110	93	17	17	–	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc.....	80	80	68	12	12	–	–	–	–	–
Rupertsland Institute.....	90	90	76	14	14	–	–	–	–	–
Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc.....	227	227	188	39	39	–	–	–	–	–
Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentiels pour les adultes										
Agrégat.....	30	30	13	17	10	6	1	–	–	–
Fonds Canadien pour la création d'emplois										
Agrégat.....	31	31	10	21	5	5	5	6	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	349	349	116	233	58	58	58	59	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	389	389	129	260	65	65	65	65	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	108	108	36	72	18	18	18	18	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	63	63	21	42	10	11	10	11	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador..	44	44	15	29	7	7	7	8	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.....	79	79	27	52	13	13	13	13	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 151	1 151	384	767	192	192	192	191	–	–
Gouvernement du Québec.....	690	690	230	460	115	115	115	115	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	95	95	32	63	16	16	16	15	–	–
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire										
Agrégat.....	30	30	18	12	12	–	–	–	–	–
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers										
Agrégat.....	27	27	14	13	9	3	1	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance										
Agrégat	219	219	72	147	50	49	48	–	–	–
Calgary Homeless Foundation	32	32	13	19	6	6	7	–	–	–
Ville de Hamilton	21	21	8	13	4	5	4	–	–	–
Ville d'Ottawa	28	28	11	17	6	5	6	–	–	–
Ville de Toronto	86	86	34	52	17	18	17	–	–	–
Ville de Winnipeg	29	29	12	17	6	5	6	–	–	–
District régional du Grand Vancouver	40	40	16	24	8	8	8	–	–	–
Homeward Trust Foundation	32	32	13	19	6	7	6	–	–	–
Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées										
Agrégat	37	37	18	19	10	9	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	101	101	51	50	25	25	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	123	123	61	62	31	31	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	36	36	18	18	9	9	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	24	24	12	12	6	6	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	33	33	17	16	8	8	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	306	306	153	153	76	77	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	184	184	92	92	46	46	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	44	44	22	22	11	11	–	–	–	–
Ententes de développement du marché du travail										
Agrégat	23	23	11	12	12	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	239	239	119	120	120	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	596	596	296	300	300	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	98	98	49	49	49	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	198	198	99	99	99	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ..	265	265	130	135	135	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	177	177	88	89	89	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	1 266	1 266	632	634	634	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ...	56	56	28	28	28	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	1 272	1 272	636	636	636	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	82	82	41	41	41	–	–	–	–	–
Fonds d'intégration pour les personnes handicapées										
Agrégat	93	93	25	68	37	24	7	–	–	–
Programme d'appui aux initiatives sectorielles										
Agrégat	55	55	41	14	13	1	–	–	–	–
Programme de partenariats pour le développement social										
Agrégat	26	26	10	16	7	4	2	2	1	–
Initiative ciblée pour travailleurs âgés										
Agrégat	245	245	221	24	24	–	–	–	–	–
Stratégie emploi jeunesse										
Agrégat	89	89	36	53	45	6	2	–	–	–
Skills / Compétences Canada	20	20	8	12	6	5	1	–	–	–
	11 460	11 460	5 975	5 485	3 492	874	615	503	1	–
Affaires mondiales										
Affaires étrangères, Commerce et Développement										
Développement international										
Agrégat	733	733	377	356	136	118	60	32	10	–
Agence de développement et de secours adventiste Canada	25	25	5	20	5	5	6	3	1	–
Fondation Aga Khan Canada	268	268	154	114	35	41	21	15	2	–
Agriteam Canada	150	150	55	95	25	28	21	21	–	–
Amref Health Africa in Canada	28	28	3	25	10	6	5	3	1	–
Artisanal Gold Council	16	16	1	15	2	3	5	3	2	–
Jeunesse Canada Monde	37	37	10	27	5	7	7	8	–	–
Bureau canadien de l'éducation internationale	46	46	10	36	10	11	11	4	–	–
Association des coopératives du Canada	47	47	19	28	7	11	9	1	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Société de coopération pour le développement international.....	85	85	45	40	15	14	10	1	–	–
Service d'assistance canadienne aux organismes	39	39	5	34	8	7	9	7	3	–
Réseau canadien sur la santé des mères des nouveaux-nés et des enfants.....	14	14	–	14	2	3	3	3	2	1
Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement.....	24	24	8	16	4	2	3	3	2	2
Croix-Rouge canadienne	41	41	7	34	10	10	10	3	1	–
CARE Canada	89	89	37	52	15	16	12	8	1	–
Centre de coopération internationale en santé et développement.....	34	34	17	17	4	7	6	–	–	–
Collèges et instituts Canada	99	99	40	59	22	14	12	10	1	–
Consortium CECI / ENAP / Avocats sans frontières	20	20	5	15	1	5	9	–	–	–
Consortium Cowater International Inc / CRC Sogema Inc. / Roche ltée Groupe-conseil.....	15	15	–	15	2	3	3	3	2	2
Consortium DID-FADQDI	33	33	11	22	4	7	7	4	–	–
Consortium FCM / UMQ / Ville de Montréal	19	19	7	12	2	3	7	–	–	–
Consortium Sogema Technologies Inc / CRC Sogema Inc	14	14	1	13	3	4	3	2	–	1
Consortium Entraide universitaire mondiale du Canada / Centre d'étude et de coopération internationale	67	67	15	52	7	15	15	15	–	–
Convergence Blended Finance Inc.....	19	19	2	17	5	7	4	1	–	–
Cowater International Inc.....	107	107	39	68	14	17	17	14	5	1
CRC Sogema Inc	49	49	22	27	10	12	3	2	–	–
Cuso International	110	110	33	77	19	22	19	16	1	–
Université Dalhousie	19	19	6	13	4	4	3	2	–	–
Développement international Desjardins	86	86	40	46	11	15	10	8	2	–
Digital Opportunity Trust.....	25	25	7	18	4	6	6	2	–	–
Fédération canadienne des municipalités.....	77	77	27	50	12	15	12	5	6	–
Grands Défis Canada.....	169	169	13	156	20	37	37	34	17	11
Horizons d'amitié.....	11	11	–	11	3	2	3	2	1	–
Bureau international des droits des enfants...	14	14	2	12	2	3	3	2	2	–
International Development Enterprises Association Inc	14	14	4	10	3	2	2	3	–	–
Mennonite Economic Development Associates	146	146	50	96	22	26	22	19	6	1
Initiative pour les micronutriments	270	270	85	185	55	55	55	20	–	–
Oxfam-Québec	101	101	22	79	18	21	19	18	3	–
Partenariat Afrique Canada	16	16	2	14	2	4	4	4	–	–
Plan International Canada Inc	132	132	47	85	28	22	20	12	3	–
Le fonds du Primat pour le secours et le développement mondial.....	27	27	9	18	5	4	4	4	1	–
Right To Play International	33	33	11	22	14	5	1	2	–	–
Aide à l'enfance Canada	80	80	45	35	12	9	7	7	–	–
Solidarité Union Coopération.....	31	31	12	19	6	4	4	4	1	–
Le Conference Board du Canada	42	42	21	21	6	6	5	2	2	–
Fondation Jules et Paul-Émile Léger	24	24	9	15	5	5	5	–	–	–
Union des producteurs agricoles, développement international.....	17	17	3	14	4	4	3	3	–	–
Université Laval	24	24	5	19	3	6	5	5	–	–
Université de la Colombie-Britannique	29	29	12	17	6	7	4	–	–	–
Université de Waterloo.....	15	15	2	13	3	3	3	4	–	–
Entraide universitaire mondiale du Canada ...	52	52	24	28	12	9	2	2	2	1
Vision mondiale Canada	112	112	38	74	24	27	16	5	2	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Assistance humanitaire internationale										
Agrégat	39	39	18	21	18	3	–	–	–	–
Croix-Rouge canadienne	39	39	19	20	7	10	3	–	–	–
Sécurité internationale et développement démocratique										
Agrégat	147	147	77	70	27	21	15	5	2	–
Inter Pares	18	18	2	16	4	4	4	3	1	–
	4 037	4 037	1 540	2 497	722	737	574	359	85	20
Santé										
Ministère										
Initiatives de la Stratégie antidrogue										
Agrégat	38	38	24	14	13	1	–	–	–	–
Programme de recherche et de développement sur le sang										
Société canadienne du sang	25	25	15	10	5	5	–	–	–	–
Fonds canadien de recherche sur le cerveau										
La Fondation Neuro Canada	100	100	38	62	6	30	26	–	–	–
Premières Nations et Inuits										
Soutien à l'infrastructure de santé										
Agrégat	425	425	224	201	87	60	31	23	–	–
First Nations Health Authority	4 289	4 289	1 045	3 244	442	467	467	467	467	934
Soins de santé primaires										
Agrégat	1 251	1 251	619	632	259	186	102	85	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest										
	27	27	16	11	5	6	–	–	–	–
Weeneebayko Area Health Authority	60	60	6	54	12	12	12	12	6	–
Whiskeyjack Treatment Centre Inc	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Prestations supplémentaires en santé										
Agrégat	237	237	137	100	57	27	10	6	–	–
Gouvernement du Nunavut										
	73	73	36	37	37	–	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest										
	26	26	13	13	13	–	–	–	–	–
Soins de santé primaires et Soutien à l'infrastructure de santé										
Gouvernement du Nunavut										
	97	97	78	19	19	–	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest										
	42	42	26	16	8	8	–	–	–	–
Saskatoon Tribal Council Health and Family Services Inc										
	22	22	8	14	4	4	5	1	–	–
Soins de santé primaires, Soutien à l'infrastructure de santé et Prestations supplémentaires en santé										
Athabasca Health Authority Inc	37	37	8	29	8	7	7	7	–	–
Battle River Treaty 6 Health Centre Inc	44	44	10	34	9	8	8	9	–	–
Bigstone Health Commission	181	181	56	125	18	18	18	18	18	35
Blood Tribe Department of Health Inc	21	21	9	12	12	–	–	–	–	–
Conseil de la Nation Huronne Wendat	22	22	7	15	2	2	2	2	3	4
Conseil des Atikamekw d'Opticivan	21	21	7	14	6	4	4	–	–	–
Conseil des Montagnais de Unamen										
Shipu	30	30	19	11	5	6	–	–	–	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc	17	17	5	12	3	3	3	3	–	–
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador										
	18	18	5	13	4	3	3	3	–	–
Fort Alexander Indian Band O/A										
Sagkeeng First Nation	20	20	5	15	4	4	3	4	–	–
Kahnawake Shakotia'takehnhas										
Community Services	78	78	34	44	8	8	8	8	6	6
Kitiganwacheeng Health Services Inc	19	19	4	15	4	4	3	4	–	–
Meadow Lake Tribal Council	83	83	68	15	15	–	–	–	–	–
Mohawks of Akwesasne	134	134	38	96	16	16	16	16	16	16
North Peace Tribal Council	23	23	5	18	4	5	4	5	–	–
Northlands Dene First Nation	19	19	7	12	8	1	2	1	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Onion Lake	20	20	10	10	4	3	3	–	–	–
PADC Management Company Ltd	48	48	34	14	8	6	–	–	–	–
Peguis First Nation	20	20	6	14	5	3	3	3	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Health Services Inc	109	109	29	80	11	10	10	10	10	29
Saddle Lake Cree Nation	22	22	5	17	4	4	4	5	–	–
Siksika Health Services	46	46	34	12	6	6	–	–	–	–
Wikwemikong	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Financement										
Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	81	81	49	32	16	16	–	–	–	–
Centre canadien de lutte contre les toxicomanies	26	26	12	14	7	7	–	–	–	–
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	14	14	2	12	12	–	–	–	–	–
Institut canadien d'information sur la santé	396	396	317	79	79	–	–	–	–	–
Partenariat canadien contre le cancer	241	241	193	48	48	–	–	–	–	–
Institut canadien sur la sécurité des patients ..	38	38	23	15	8	7	–	–	–	–
Réseau communautaire de santé et de services sociaux	21	21	11	10	5	5	–	–	–	–
Crawford and Company (Canada Inc) – pour établir un programme de contributions pour les survivants de la thalidomide	42	42	8	34	8	8	9	9	–	–
Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	30	30	18	12	8	2	1	1	–	–
Commission de la santé mentale du Canada ..	122	122	108	14	14	–	–	–	–	–
Programme de contribution pour les langues officielles en santé	69	69	34	35	18	17	–	–	–	–
Société Santé en Français Inc	28	28	15	13	7	6	–	–	–	–
Université d'Ottawa	21	21	11	10	5	5	–	–	–	–
Fonds d'investissement-santé pour les territoires										
Agrégat	69	69	49	20	20	–	–	–	–	–
Agence de la santé publique du Canada										
Fonds stratégique du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones										
Agrégat	92	92	63	29	29	–	–	–	–	–
La santé du cerveau										
Baycrest Centre for Geriatric Care	42	42	4	38	6	10	12	10	–	–
Programme canadien de nutrition prénatale										
Agrégat	76	76	51	25	25	–	–	–	–	–
Programme d'action communautaire pour les enfants										
Agrégat	161	161	108	53	53	–	–	–	–	–
Initiative fédérale de lutte contre le VIH / SIDA										
Agrégat	68	68	46	22	22	–	–	–	–	–
	9 416	9 416	3 819	5 597	1 528	1 017	783	719	526	1 024
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
Citoyenneté et Immigration										
Programme établissement et intégration des nouveaux arrivants										
Agrégat	1 616	1 616	1 134	482	482	–	–	–	–	–
Toronto District School Board	16	16	–	16	16	–	–	–	–	–
Programme d'aide à la réinstallation										
Agrégat	100	100	72	28	28	–	–	–	–	–
Accord provincial en matière d'immigration et sur la sélection d'étrangers désirant s'installer au Canada										
Gouvernement du Québec	2 415	2 415	345	2 070	345	345	345	345	345	345
	4 147	4 147	1 551	2 596	871	345	345	345	345	345

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2022 et ultérieurs
					2017	2018	2019	2020	2021	
Affaires autochtones et du Nord										
Affaires indiennes et du Nord canadien										
Financement des bénéficiaires autochtones										
(Premières Nations et conseils tribaux)										
Adams Lake Indian Band.....	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Agency Chiefs Tribal Council.....	32	32	–	32	6	7	6	7	6	–
Ahousaht Indian Band.....	15	15	–	15	8	7	–	–	–	–
Ahtahkakoop Band.....	39	39	–	39	8	8	7	8	8	–
Albany.....	42	42	9	33	8	8	9	8	–	–
Alexander Band.....	41	41	17	24	8	8	8	–	–	–
Alexis Creek Indian Band.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Alexis Nakota Sioux Nation.....	41	41	–	41	8	8	8	8	9	–
Algonquins of Pikwakanagan First Nation....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Atikamekw de Manawan.....	102	102	71	31	15	16	–	–	–	–
Atikamekw Sipi-Conseil de la Nation										
Atikamekw.....	39	39	–	39	8	8	7	8	8	–
Attawapiska First Nation.....	40	40	–	40	13	14	13	–	–	–
Attikameksheng Anishnawbek.....	16	16	–	16	3	3	3	3	4	–
Bande des Innue de Pessamit.....	213	213	108	105	–	26	26	27	26	–
Bande Innue Essipit.....	31	31	16	15	3	3	3	3	3	–
Batchewana First Nation.....	40	40	–	40	8	8	8	8	8	–
Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc.....	49	49	–	49	12	12	13	12	–	–
Beausoleil First Nation.....	29	29	–	29	6	6	6	6	5	–
Big Grassy First Nation.....	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Big Island Lake Cree Nation.....	29	29	15	14	7	7	–	–	–	–
Big River Band.....	51	51	–	51	10	10	10	10	11	–
Bigstone Cree Nation.....	59	59	22	37	19	18	–	–	–	–
Biigtigong Nishnaabeg.....	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek.....	11	11	–	11	2	2	3	2	2	–
Birch Narrows First Nation Band.....	14	14	–	14	3	3	3	3	2	–
Black Lake Band.....	42	42	22	20	10	10	–	–	–	–
Blood Band.....	477	477	402	75	75	–	–	–	–	–
Brokenhead Ojibway Nation.....	21	21	10	11	4	3	4	–	–	–
Buffalo River Dene Nation Band.....	17	17	–	17	4	4	4	5	–	–
Bunibonibee Cree Nation.....	57	57	–	57	19	19	19	–	–	–
Canoe Lake Band.....	25	25	–	25	5	5	5	5	5	–
Cape Mudge Indian Band.....	14	14	–	14	4	3	4	3	–	–
Carry The Kettle Band.....	24	24	–	24	6	6	6	6	–	–
Chemawawin Cree Nation.....	32	32	11	21	10	11	–	–	–	–
Chippewas of Georgina Island.....	21	21	–	21	4	4	4	4	5	–
Chippewas of Kettle & Stony Point.....	11	11	–	11	5	6	–	–	–	–
Chippewas of Nawash.....	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Chippewas of Rama First Nation.....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Chippewas of The Thames First Nation.....	21	21	–	21	4	4	4	4	5	–
Clearwater River Dene Band.....	43	43	26	17	9	8	–	–	–	–
Cold Lake First Nations Band.....	19	19	–	19	4	4	3	4	4	–
Communauté Anicinape de Kitcisakik.....	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Confederacy of Mainland Mi'Kmaq.....	26	26	12	14	7	7	–	–	–	–
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni..	27	27	13	14	5	4	5	–	–	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci.....	87	87	50	37	9	9	9	10	–	–
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.....	126	126	61	65	22	22	21	–	–	–
Conseil des Montagnes du Lac St-Jean.....	120	120	–	120	24	24	24	24	24	–
Constance Lake First Nation.....	45	45	16	29	10	9	10	–	–	–
Couchiching First Nation.....	35	35	–	35	7	7	7	7	7	–
Cowessess Band.....	19	19	7	12	6	6	–	–	–	–
Cowichan Tribes.....	109	109	46	63	21	21	21	–	–	–
Cross Lake First Nation.....	173	173	70	103	34	35	34	–	–	–
Cumberland House Cree Nation Band.....	34	34	16	18	6	6	6	–	–	–
Deer Lake First Nation.....	34	34	–	34	7	7	6	7	7	–
Dene Tha' Band.....	90	90	–	90	18	18	18	18	18	–
Driftpile First Nation.....	43	43	27	16	8	8	–	–	–	–
Eabametoong First Nation.....	49	49	22	27	9	9	9	–	–	–
Eagle Lake First Nation.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2022 et ultérieurs
					2017	2018	2019	2020	2021	
Ebb And Flow Band	19	19	–	19	10	9	–	–	–	–
Eel Ground Band Council	28	28	–	28	6	5	6	5	6	–
Eel River Bar First Nation	21	21	–	21	4	4	5	4	4	–
Elsipogtog First Nation	22	22	–	22	22	–	–	–	–	–
English River First Nation Band	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Enoch Cree Nation no 440	37	37	13	24	8	8	8	–	–	–
Ermineskin Tribe	113	113	94	19	19	–	–	–	–	–
Esgenoopetitj First Nation	12	12	–	12	12	–	–	–	–	–
Eskasoni Band Council	85	85	52	33	17	16	–	–	–	–
Esk'Etenc	27	27	14	13	4	4	5	–	–	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Fisher River Band	80	80	–	80	16	16	16	16	16	–
Fond du Lac Band	29	29	15	14	7	7	–	–	–	–
Fort Alexander Band	42	42	24	18	18	–	–	–	–	–
Fort Nelson First Nation	14	14	–	14	3	3	3	3	2	–
Frog Lake Band	49	49	21	28	9	10	9	–	–	–
Garden Hill First Nation	25	25	–	25	25	–	–	–	–	–
Garden River First Nation	44	44	–	44	9	9	9	9	8	–
Gitga'At First Nation	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Gitksan Local Services Society	124	124	104	20	20	–	–	–	–	–
God's Lake First Nation	33	33	–	33	11	11	11	–	–	–
Grassy Narrows First Nation	18	18	5	13	4	4	5	–	–	–
Gwa'Sala-Nakwaxda'Xw Indian Band	23	23	9	14	5	4	5	–	–	–
Haisla Nation	55	55	17	38	5	6	5	6	5	11
Hatchet Lake Band	43	43	23	20	10	10	–	–	–	–
Heiltsuk Indian Band	35	35	–	35	12	11	12	–	–	–
Innu Takuaiakan Uashat Mak Mani-Utenam...	230	230	176	54	27	27	–	–	–	–
Iskatewizaagegan no 39 Independent Nation.	17	17	4	13	3	3	3	4	–	–
Iskut Indian Band	11	11	–	11	2	2	3	2	2	–
James Smith Band	31	31	8	23	8	7	8	–	–	–
Kahkewistahaw Band	33	33	–	33	7	6	7	6	7	–
Kasabonika Lake First Nation	33	33	–	33	7	6	7	6	7	–
Kashechewan First Nation	34	34	–	34	11	12	11	–	–	–
Kawacatoose Band	32	32	–	32	6	7	6	7	6	–
Kee Tas Kee Now Tribal Council	150	150	73	77	26	25	26	–	–	–
Keeseekoose Band	20	20	–	20	5	5	5	5	–	–
Keewaytinook Okimakanak/Northern										
Chiefs Council	62	62	–	62	12	13	12	13	12	–
Kee-Way-Win First Nation	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Kehewin Cree Nation	14	14	–	14	7	7	–	–	–	–
Kitasoo Indian Band	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Kitigan Zibi Anishinabeg	137	137	68	69	14	14	13	14	14	–
Kwadacha Indian Band	27	27	13	14	5	5	4	–	–	–
Kwakiutl Indian Band	23	23	5	18	5	4	5	4	–	–
La Nation Anishinabe du Lac Simon	67	67	45	22	11	11	–	–	–	–
Lac La Ronge Band	47	47	–	47	47	–	–	–	–	–
Lac Seul First Nation	41	41	28	13	7	6	–	–	–	–
Lake Babine Nation	61	61	23	38	13	12	13	–	–	–
Lake Manitoba Band	37	37	10	27	9	9	9	–	–	–
Lax Kw'Alaams Indian Band	32	32	–	32	11	11	10	–	–	–
Lil'Wat Nation	41	41	18	23	8	8	7	–	–	–
Listuguj Mi'Gmaq Government	53	53	38	15	15	–	–	–	–	–
Little Pine Band	22	22	11	11	5	6	–	–	–	–
Little Red River Cree Nation	69	69	–	69	34	35	–	–	–	–
Long Lake no 58 First Nation	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Long Plain Band	75	75	63	12	12	–	–	–	–	–
Louis Bull Band	40	40	–	40	8	8	8	8	8	–
Lytton Indian Band	26	26	–	26	5	5	5	5	6	–
Mamaweswen, The North Shore Tribal										
Council Secretariat	11	11	–	11	2	2	2	2	3	–
Manto Sipi Cree Nation	21	21	–	21	7	7	7	–	–	–
Mathias Colomb Band	51	51	36	15	15	–	–	–	–	–
M'Chigeeng First Nation	38	38	8	30	8	7	8	7	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2022 et ultérieurs
					2017	2018	2019	2020	2021	
Membertou Band Council	37	37	25	12	6	6	–	–	–	–
Metepenagiag Mi'Kmaq Nation	23	23	–	23	5	4	5	4	5	–
Micmacs Of Gesgapegiag	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Miksew Cree First Nation Band	17	17	–	17	8	9	–	–	–	–
Millbrook Band Council	41	41	26	15	8	7	–	–	–	–
Mishkeegogamang First Nation	21	21	5	16	4	4	4	4	–	–
Mississaugas of the New Credit First Nation	29	29	17	12	6	6	–	–	–	–
Mistawasis Nehiyawak	28	28	–	28	6	5	6	5	6	–
Mlre Program Services Inc	85	85	–	85	17	17	17	17	17	–
Mohawks Council of Akwesasne	158	158	35	123	31	31	31	30	–	–
Mohawks of Kahnawa:Ke Band	410	410	211	199	40	40	40	40	39	–
Mohawks of Kanesatake	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte	44	44	–	44	9	9	8	9	9	–
Montreal Lake Band	58	58	–	58	12	11	12	11	12	–
Moose Cree First Nation	61	61	–	61	12	12	12	12	13	–
Moricetown Indian Band	24	24	5	19	5	5	5	4	–	–
Muskeg Lake Cree Nation no 102	27	27	–	27	5	6	5	6	5	–
Muskoday First Nation Band	31	31	–	31	6	6	6	6	7	–
Muskowekwan Band	29	29	–	29	6	6	6	6	5	–
Musqueam Indian Band	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Naicatchewenin First Nation	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Nak'Azdli Indian Band	33	33	–	33	7	6	7	6	7	–
Namgis First Nation Band	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Naotkamegwaning	30	30	12	18	6	6	6	–	–	–
Naskapi Nation of Kawawachikamach	64	64	–	64	13	13	13	13	12	–
Nation Huronne Wendat	133	133	47	86	12	12	12	12	12	26
Nipissing First Nation	41	41	18	23	8	7	8	–	–	–
Nisichawayasihk Cree Nation	110	110	–	110	22	22	22	22	22	–
North Caribou Lake First Nation	27	27	–	27	5	6	5	6	5	–
North Peace Tribal Council	43	43	29	14	7	7	–	–	–	–
North Spirit Lake First Nation	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Northlands Band	25	25	–	25	8	8	9	–	–	–
Norway House Cree Nation	249	249	50	199	50	50	50	49	–	–
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council	142	142	90	52	26	26	–	–	–	–
Nuxalk Nation Band	51	51	10	41	10	10	10	11	–	–
Ochiichagwe/Babigo'Ining First Nation	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Odanak	47	47	26	21	4	4	5	4	4	–
Ojibways of Onigaming First Nation	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
Okanagan Indian Band	31	31	15	16	5	5	6	–	–	–
Old Massett Village Council Band	30	30	13	17	6	5	6	–	–	–
One Arrow First Nation	34	34	–	34	7	7	6	7	7	–
Oneida Nation of the Thames	49	49	20	29	10	10	9	–	–	–
Onion Lake Cree Nation	160	160	138	22	22	–	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation	166	166	141	25	25	–	–	–	–	–
Osoyoos Indian Band	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Pacheedaht First Nation	19	19	6	13	4	4	5	–	–	–
Padc Management Company Ltd	88	88	51	37	18	19	–	–	–	–
Pasqua First Nation no 79	22	22	–	22	4	5	4	5	4	–
Paul Band	10	10	–	10	5	5	–	–	–	–
Peepeekisis Cree Nation No 81	13	13	–	13	4	5	4	–	–	–
Peguis Band	175	175	77	98	33	32	33	–	–	–
Pelican Lake Band	36	36	15	21	7	7	7	–	–	–
Penelakut Tribe	23	23	–	23	5	4	5	4	5	–
Penticton Indian Band	27	27	–	27	5	6	5	6	5	–
Peter Ballantyne Cree Nation	41	41	–	41	41	–	–	–	–	–
Pic Mobert First Nation	23	23	11	12	3	3	3	3	–	–
Pikangikum First Nation	111	111	96	15	15	–	–	–	–	–
Pine Creek Band	16	16	–	16	8	8	–	–	–	–
Poplar Hill First Nation	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Poundmaker Band	25	25	14	11	6	5	–	–	–	–
Pwi-Di-Goo-Zing Ne-Yaa-Zhing Advisory Services	18	18	8	10	3	4	3	–	–	–
Red Earth Band	43	43	26	17	9	8	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Red Rock First Nation.....	14	14	–	14	3	3	2	3	3	–
Regroupement Mamit Innuat Inc.....	42	42	–	42	8	9	8	9	8	–
Sachigo Lake First Nation.....	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Saddle Lake Band.....	179	179	109	70	35	35	–	–	–	–
Sagamok Anishnawbek First Nation.....	40	40	24	16	8	8	–	–	–	–
Saint Mary's Band Council.....	77	77	55	22	11	11	–	–	–	–
Samson Band.....	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
Sandy Bay Band.....	40	40	22	18	18	–	–	–	–	–
Sandy Lake First Nation.....	51	51	35	16	16	–	–	–	–	–
Saskatoon Tribal Council.....	14	14	–	14	3	3	2	3	3	–
Saugeen First Nation.....	28	28	6	22	6	5	6	5	–	–
Saulteau First Nations.....	20	20	5	15	4	4	4	3	–	–
Sayisi Dene First Nation.....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Seabird Island Indian Band.....	33	33	–	33	7	6	7	6	7	–
Serpent River First Nation.....	16	16	–	16	3	3	3	3	4	–
Shamattawa First Nation.....	35	35	–	35	12	12	11	–	–	–
Shawanaga First Nation Ojibway Territory ...	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Shibogama First Nations Council.....	14	14	–	14	3	3	2	3	3	–
Siksika Nation Band.....	255	255	216	39	39	–	–	–	–	–
Sipekne'Katik.....	38	38	–	38	8	7	8	7	8	–
Six Nations of the Grand River.....	92	92	–	92	18	19	18	19	18	–
Skidegate Indian Band.....	34	34	–	34	7	7	6	7	7	–
Skownan First Nation.....	37	37	10	27	9	9	9	–	–	–
Snuneymuxw First Nation.....	24	24	–	24	6	6	6	6	–	–
Southeast Resource Development Council Corp.....	34	34	23	11	11	–	–	–	–	–
Southern First Nations Secretariat.....	42	42	8	34	8	9	8	9	–	–
Splatsin.....	20	20	9	11	4	3	4	–	–	–
Squamish Indian Band.....	60	60	–	60	12	12	12	12	12	–
St Theresa Point Band.....	80	80	–	80	27	26	27	–	–	–
Sto:Lo Nation.....	24	24	6	18	5	4	5	4	–	–
Sts'Ailes Band.....	23	23	11	12	4	4	4	–	–	–
Sturgeon Lake First Nation.....	28	28	–	28	9	9	10	–	–	–
Stz'Uminus First Nation.....	32	32	–	32	6	7	6	7	6	–
Sucker Creek Band.....	37	37	22	15	7	8	–	–	–	–
Sumas First Nation.....	28	28	7	21	5	5	5	6	–	–
Tataskweyak Cree Nation.....	81	81	–	81	16	16	17	16	16	–
Thunderchild First Nation.....	29	29	–	29	10	9	10	–	–	–
Timiskaming First Nation.....	34	34	8	26	7	6	7	6	–	–
Tk'Emlups Te Secwepemc.....	22	22	–	22	4	5	4	5	4	–
Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve.....	15	15	5	10	3	3	4	–	–	–
Tribal Chiefs Ventures Incorporated.....	52	52	28	24	8	8	8	–	–	–
Tsartlip Indian Band.....	38	38	10	28	9	9	10	–	–	–
Tsay Keh Dene Band.....	14	14	4	10	3	2	3	2	–	–
Tsuut'Ina Nation.....	85	85	73	12	12	–	–	–	–	–
Wabaseemoong Independent Nation.....	28	28	12	16	5	6	5	–	–	–
Walpole Island First Nation.....	20	20	–	20	10	10	–	–	–	–
Wapekeka First Nation.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Wasagamack First Nation.....	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
Wasauksing First Nation.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Waterhen Lake Band.....	23	23	–	23	5	4	5	4	5	–
Waywayseecappo First Nation Treaty Four...	41	41	–	41	14	13	14	–	–	–
Webequie.....	30	30	8	22	6	5	6	5	–	–
Western Cree Tribal Council.....	111	111	70	41	20	21	–	–	–	–
White Bear Band.....	25	25	–	25	5	5	5	5	5	–
Whitefish Lake no 128.....	16	16	–	16	8	8	–	–	–	–
Whitefish River First Nation.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve.....	98	98	62	36	18	18	–	–	–	–
Wunnumin Lake First Nation.....	22	22	6	16	4	4	4	4	–	–
Yellow Quil Band.....	28	28	–	28	6	5	6	5	6	–
Yellowhead Tribal Development Foundation	37	37	14	23	8	7	8	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2022 et ultérieurs
					2017	2018	2019	2020	2021	
Financement des bénéficiaires autochtones										
<i>(Autre)</i>										
Arctic Co-Operatives Ltd	37	37	25	12	12	–	–	–	–	–
Awasis Agency of Northern Manitoba.....	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–
Société Canadienne de la Croix Rouge.....	37	37	23	14	7	7	–	–	–	–
Carrier Sekani Family Services.....	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Centre Intégré de Santé et de Services										
Sociaux de L'Abitibi-Témiscamingue	18	18	–	18	18	–	–	–	–	–
Conseil en Éducation des Premières Nations.	40	40	–	40	8	8	8	8	8	–
Cree Nation Child and Family										
Caring Agency.....	12	12	–	12	12	–	–	–	–	–
Dakota Ojibway Child and Family Services..	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
Fédération des Coopératives du										
Nouveau Québec.....	25	25	9	16	8	8	–	–	–	–
First Nations Education Steering										
Committee Society	51	51	21	30	7	8	7	8	–	–
Freehorse Family Wellness Society	16	16	–	16	3	3	4	3	3	–
Frontier School Division no 48	32	32	–	32	32	–	–	–	–	–
Institut Tshakapesh.....	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Island Lake First Nations Family Services ...	12	12	–	12	12	–	–	–	–	–
Kanaweyimik Child & Family Services Inc ..	17	17	6	11	6	5	–	–	–	–
Kasohkewew Child and Wellness Society.....	18	18	–	18	18	–	–	–	–	–
Kwumut Lelum Child and Family										
Services Society.....	11	11	–	11	2	2	2	2	3	–
Lac La Ronge Indian Band Child and										
Family Services Agency Inc.....	26	26	13	13	6	7	–	–	–	–
Little Red River Education Authority Inc.....	11	11	–	11	2	2	3	2	2	–
Makivik Corporation	105	105	21	84	21	21	21	21	–	–
Manitoba East Side Road Authority.....	21	21	10	11	11	–	–	–	–	–
Manitoba First Nations Education										
Resource Centre Inc.....	65	65	55	10	3	4	3	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc	23	23	7	16	5	5	6	–	–	–
Metis Nation of Alberta Association.....	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Mi'Kmaq Family & Children's Services of										
Nova Scotia.....	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–
Mltc Child & Family Services Inc	22	22	8	14	7	7	–	–	–	–
National Aboriginal Capital Corporations										
Association	60	60	30	30	30	–	–	–	–	–
National Association Friendship Centres.....	218	218	87	131	44	43	44	–	–	–
Northern Nishnawbe Education Council	94	94	37	57	19	19	19	–	–	–
Nunavut Impact Review Board.....	54	54	32	22	4	5	4	5	4	–
Nunavut Planning Commission.....	50	50	24	26	5	5	6	5	5	–
Nunavut Water Board.....	46	46	24	22	4	4	5	4	5	–
Nunavut Wildlife Management Board.....	104	104	50	54	11	11	11	11	10	–
Peter Ballantyne Child & Family										
Services Inc.....	57	57	29	28	14	14	–	–	–	–
Southeast Child and Family Services.....	23	23	–	23	23	–	–	–	–	–
Stoney Nakoda Child and Family										
Services Society.....	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
The North West Company.....	76	76	34	42	21	21	–	–	–	–
Toquaht Indian Band	11	11	–	11	2	2	2	2	3	–
Treaty Six Education Council Inc	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Yorkton Tribal Council Child and Family										
Services Incorporated	25	25	8	17	8	9	–	–	–	–
Yukon Environmental Socio-Economic										
Assessment Board	29	29	11	18	6	6	6	–	–	–
Yuthe Dene Sekwi Chu L A Koe Betsedi Inc	18	18	6	12	6	6	–	–	–	–
Ententes de financement pour gouvernements										
<i>provinciaux et des territoires</i>										
Government of Yukon.....	73	73	62	11	11	–	–	–	–	–
Horizon School Division No 205	36	36	21	15	7	8	–	–	–	–
Living Sky School Division No 202	27	27	17	10	5	5	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Minister of Finance, Alberta	24	24	6	18	2	2	3	2	2	7
Ministère des Services sociaux et communautaires, Ontario.....	1 288	1 288	506	782	261	260	261	–	–	–
Prairie Valley School Division No 208.....	16	16	6	10	3	4	3	–	–	–
Subvention										
Cree Nation Government.....	639	639	302	337	112	113	112	–	–	–
Miawpukek Band	107	107	31	76	11	11	11	11	11	21
Mi'Kmaq Kina'Matnewey.....	317	317	216	101	51	50	–	–	–	–
Nunatsiavut Government.....	234	234	161	73	24	24	25	–	–	–
Autonomie gouvernementale des Indiens										
Carcross/Tagish First Nation.....	56	56	22	34	8	9	8	9	–	–
Huu-Ay-Aht First Nations.....	43	43	25	18	3	3	4	4	4	–
Ka:Yu:'K'T'H/Che:K:Tles7Et'H' First Nation	50	50	28	22	4	4	4	5	5	–
Kluane First Nation	45	45	26	19	5	5	5	4	–	–
Kwanlin Dun First Nation.....	121	121	69	52	13	13	13	13	–	–
Nisga'A Nation	489	489	417	72	72	–	–	–	–	–
Sechelt Indian Band.....	55	55	27	28	7	7	7	7	–	–
Sioux Valley Dakota Nation	15	15	–	15	15	–	–	–	–	–
Ta'An Kwach'An Council.....	42	42	24	18	4	5	4	5	–	–
Ucluelet First Nation	51	51	29	22	4	4	4	5	5	–
Westbank First Nation.....	90	90	52	38	6	6	7	6	7	6
Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$										
Agrégat	4 676	4 676	2 483	2 193	1 184	491	277	147	86	8
	21 549	21 549	9 310	12 239	4 656	3 142	2 338	1 190	834	79
Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Fonds sur l'infrastructure frontalière										
Agrégat	140	140	131	9	2	7	–	–	–	–
Gouvernement du Québec										
Autoroutes 35, 55, 73 et 173, Phases I et II.....	147	147	130	17	–	–	–	17	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités										
Agrégat	503	503	487	16	16	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	362	362	325	37	37	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	210	210	126	84	13	14	13	44	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Grandes villes										
Gouvernement du Québec.....	200	200	49	151	30	30	30	61	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures										
Agrégat	847	847	660	187	149	33	5	–	–	–
Ville d'Ottawa										
Projet de train léger sur rail d'Ottawa.....	600	600	386	214	126	30	58	–	–	–
Ville de Toronto										
Revitalisation de la gare Union	133	133	85	48	23	18	7	–	–	–
Ville de Toronto et municipalité régionale de York										
Prolongement de la ligne Toronto-York du métro Spadina.....	622	622	531	91	61	30	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta										
Musée royal de l'Alberta.....	113	113	72	41	30	11	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique										
Projet de la ligne Evergreen.....	340	340	205	135	25	110	–	–	–	–
Autoroute 1 : Échangeur Mountain Highway	13	13	1	12	7	5	–	–	–	–
Autoroute 1 : Pritchard à Hoffman's Bluff	26	26	14	12	12	–	–	–	–	–
Amélioration des services de transport en commun.....	48	48	28	20	20	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Gouvernement du Québec										
<i>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</i>										
Projet de traitement d'eau potable de Baie-Comeau	20	20	–	20	13	7	–	–	–	–
Amélioration de la station de traitement des eaux usées Jean R. Marcotte.....	64	64	1	63	13	24	15	11	–	–
Station de production d'eau potable de Laval	47	47	34	13	13	–	–	–	–	–
Projet de contrôle des débordements des eaux usées en temps de pluie de Montréal	49	49	–	49	1	14	18	16	–	–
Projet de revitalisation de la Gare de triage ferroviaire d'Outremont..	30	30	5	25	5	9	8	3	–	–
Quartier des Spectacles de Montréal ..	40	40	29	11	2	3	3	3	–	–
Améliorations du système de d'eau potable de Shawinigan.....	24	24	–	24	15	8	1	–	–	–
<i>Campus communautaire juif Joseph et Wolf Lebovic</i>										
Campus communautaire juif.....	15	15	5	10	10	–	–	–	–	–
<i>Metrolinx</i>										
Programme d'amélioration du transport en commun	250	250	224	26	–	26	–	–	–	–
<i>Municipalité régionale de Waterloo</i>										
Transport en commun rapide de Waterloo	265	265	122	143	111	19	13	–	–	–
<i>River Valley Alliance</i>										
Parc de la région capitale de River Valley, Phase de connectivité	30	30	7	23	13	7	3	–	–	–
<i>Université Wilfrid Laurier</i>										
YMCA Laurier Brantford.....	17	17	5	12	5	7	–	–	–	–
<i>Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique</i>										
Agrégat	950	950	919	31	25	6	–	–	–	–
<i>Ville de Winnipeg</i>										
Traitement des eaux usées de Winnipeg ..	42	42	16	26	10	16	–	–	–	–
<i>Corporation de la ville de Brampton</i>										
Projet de la phase II de Züm de Brampton	42	42	23	19	10	9	–	–	–	–
<i>Gouvernement du Québec</i>										
Autoroutes 35, 50, 185, échangeur Dorval, phase II.....	389	389	378	11	2	1	8	–	–	–
<i>La régie des transports en commun du Grand Toronto</i>										
Améliorations de l'infrastructure ferroviaire du Réseau GO	385	385	331	54	35	19	–	–	–	–
<i>Metrolinx</i>										
Metrolinx – cartes de paiement	47	47	19	28	16	12	–	–	–	–
Station Mont-Tremblant.....	37	37	19	18	18	–	–	–	–	–
<i>Municipalité régionale de York</i>										
Projet VIVA pour le transport en dans la région de York, phase II	85	85	72	13	5	8	–	–	–	–
<i>Fonds pour l'infrastructure verte</i>										
Agrégat	138	138	115	23	15	8	–	–	–	–
<i>Ville de Hamilton</i>										
Usine de traitement des eaux usées de l'avenue Woodward.....	100	100	–	100	10	29	31	21	9	–
<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Québec</i>										
Biométhanisation à Longueuil.....	22	22	–	22	–	–	–	7	–	15
Biométhanisation à Québec.....	17	17	–	17	–	–	–	5	–	12
Biométhanisation à Saint-Hyacinthe	11	11	–	11	–	9	2	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Programme pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	200	200	131	69	39	30	–	–	–	–
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Projets d'importance nationale et régionale – Volet Infrastructures provinciales-territoriales										
Agrégat	42	42	16	26	12	6	8	–	–	–
Ville d'Ottawa										
Tunnel du système de captage des eaux usées	62	62	–	62	3	21	17	21	–	–
Ville de Thompson										
Projet du traitement des eaux usées	12	12	–	12	6	4	2	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	35	35	3	32	14	9	9	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	71	71	20	51	18	17	16	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	66	66	7	59	13	20	5	8	6	7
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	20	20	4	16	6	4	6	–	–	–
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales										
L'administration portuaire de Montréal										
Optimisation de la capacité portuaire	43	43	3	40	13	5	7	3	4	8
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites communautés – Volet Infrastructures provinciales-territoriales										
Gouvernement de l'Alberta	94	94	1	93	22	22	22	27	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	109	109	1	108	18	25	25	17	10	13
Gouvernement du Manitoba	47	47	5	42	20	5	5	3	3	6
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	39	39	1	38	10	12	7	5	2	2
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ..	35	35	–	35	–	–	6	6	6	17
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	26	26	–	26	14	4	3	3	2	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	43	43	–	43	4	3	6	6	6	18
Gouvernement du Nunavut	26	26	–	26	11	–	4	4	4	3
Gouvernement de l'Ontario	272	272	3	269	47	72	66	42	20	22
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ...	28	28	–	28	8	3	3	2	3	9
Gouvernement du Québec	177	177	–	177	18	27	88	44	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	44	44	1	43	7	15	11	4	2	4
Gouvernement du Yukon	26	26	–	26	4	5	7	5	5	–
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires										
Gouvernement de l'Alberta	175	175	162	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	175	175	165	10	10	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ..	175	175	162	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	175	175	160	15	15	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	175	175	157	18	18	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	175	175	150	25	25	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	175	175	165	10	10	–	–	–	–	–
	10 162	10 162	6 871	3 291	1 309	838	538	388	82	136
Innovation, Sciences et Développement économique										
Industrie										
Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile										
Linamar Corporation	51	51	19	32	20	12	–	–	–	–
Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile										
Agrégat	20	20	4	16	8	3	5	–	–	–
Canarie Inc										
Fonctionnement du réseau de recherche et d'enseignement ultra-haute vitesse	105	105	15	90	23	24	20	23	–	–
Programme de développement des collectivités										
Agrégat	29	29	9	20	7	6	6	1	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Programme Un Canada branché										
Agrégat	88	88	27	61	48	11	2	–	–	–
TELUS Communications Inc	24	24	4	20	11	8	1	–	–	–
Conseil des académies canadiennes										
Produire des évaluations objectives de l'état actuel du savoir fondées sur la science et menées par des experts	15	15	2	13	3	3	3	4	–	–
Parlons Sciences										
Promouvoir l'engagement des jeunes au niveau des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques	13	13	2	11	3	3	3	2	–	–
Miltacs Inc										
Livraison des stages de recherche et développement industriels	53	53	36	17	12	5	–	–	–	–
Programme de développement du Nord de l'Ontario										
Agrégat	93	93	48	45	33	10	2	–	–	–
L'Institut Perimeter pour la physique théorique										
Recherche, formation et éducation en physique théorique	50	50	40	10	10	–	–	–	–	–
Initiative stratégique de l'aérospatiale et de la défense										
Agrégat	87	87	56	31	17	11	2	1	–	–
CAE Inc	250	250	110	140	52	51	37	–	–	–
Héroux-Devtek Inc	49	49	24	25	25	–	–	–	–	–
Magellan Aerospace Limited	43	43	26	17	9	8	–	–	–	–
Wescam Inc	75	75	13	62	15	15	16	16	–	–
Programme de démonstration des technologies										
Bombardier Inc	54	54	–	54	10	13	13	10	8	–
Consortium en aérospatiale pour la recherche et l'innovation au Canada	30	30	10	20	8	6	6	–	–	–
MDA Systems Ltd	54	54	8	46	13	14	8	7	4	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec										
Programme de développement économique du Québec										
Société commandite Gaz Métro	21	21	1	20	20	–	–	–	–	–
Montréal International	41	41	25	16	4	3	2	2	5	–
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif	887	887	715	172	111	54	6	1	–	–
Société du Parc Jean-Drapeau	62	62	5	57	6	6	6	6	6	27
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario										
Fonds de fabrication de pointe										
Agrégat	44	44	21	23	11	6	6	–	–	–
Centre pour la commercialisation de la médecine régénératrice	20	20	1	19	7	7	5	–	–	–
Essar Steel Algoma Incorporated	30	30	1	29	8	13	8	–	–	–
Programme de développement des collectivités										
Agrégat	26	26	14	12	7	3	2	–	–	–
Programme de développement de l'Est de l'Ontario										
Agrégat	38	38	15	23	8	7	8	–	–	–
Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario										
Agrégat	197	197	83	114	55	36	23	–	–	–
Manufacturiers et Exportateurs du Canada	20	20	7	13	11	2	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Governing Council of the University of Toronto	20	20	6	14	5	5	4	–	–	–
McMaster University.....	12	12	1	11	6	5	–	–	–	–
Sunnybrook Research Institute.....	20	20	7	13	5	4	4	–	–	–
University of Waterloo.....	12	12	1	11	3	4	4	–	–	–
Conseil national de recherches du Canada										
<i>Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs</i>										
Agrégat	56	56	–	56	21	20	15	–	–	–
<i>Programme d'aide à la recherche industrielle</i>										
Agrégat	106	106	–	106	97	9	–	–	–	–
Triumpf										
Installation TRIUMF située en Colombie- Britannique gérée conjointement par un consortium d'universités.....	472	472	254	218	53	54	56	55	–	–
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien										
<i>Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150</i>										
Agrégat	46	46	–	46	23	23	–	–	–	–
<i>Programme de développement des collectivités</i>										
Agrégat	54	54	–	54	27	27	–	–	–	–
<i>Programme de diversification de l'Ouest</i>										
Agrégat	99	99	–	99	58	27	7	3	4	–
Fondation Rick Hansen	35	35	22	13	7	6	–	–	–	–
	3 501	3 501	1 632	1 869	880	524	280	131	27	27
Justice										
<i>Services et systèmes d'aide juridique</i>										
Agrégat	88	88	70	18	18	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	52	52	42	10	10	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	68	68	54	14	14	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	217	217	174	43	43	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	117	117	94	23	23	–	–	–	–	–
Composante pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés	59	59	47	12	12	–	–	–	–	–
<i>Fonds de soutien des familles</i>										
Agrégat	56	56	43	13	13	–	–	–	–	–
<i>Fonds d'aide aux victimes</i>										
Agrégat	18	18	5	13	6	3	2	2	–	–
<i>Services de justice destinés aux jeunes</i>										
Agrégat	95	95	57	38	19	19	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	68	68	41	27	14	13	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	88	88	53	35	18	17	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	26	26	16	10	5	5	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	255	255	153	102	51	51	–	–	–	–
Gouvernement du Québec.....	147	147	88	59	29	30	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	30	30	18	12	6	6	–	–	–	–
Programme de placement et de surveillance dans le cadre du programme intensif de réadaptation	55	55	33	22	11	11	–	–	–	–
	1 439	1 439	988	451	292	155	2	2	–	–
Ressources naturelles										
<i>ÉcoÉNERGIE l'électricité renouvelable – Augmenter l'électricité de sources renouvelables</i>										
Agrégat	609	609	397	212	63	55	43	35	16	–
Ashlu Creek Investments Limited Partnership.....	26	26	16	10	3	2	3	2	–	–
Bear Mountain Wind Limited Partnership.....	20	20	9	11	2	2	2	5	–	–
Brilliant Expansion Power Corporation.....	47	47	35	12	5	7	–	–	–	–
Brookfield Power Wind Prince LP	53	53	40	13	13	–	–	–	–	–
Caribou Wind Park Limited Partnership.....	29	29	16	13	3	3	3	4	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Castle Rock Ridge Limited Partnership.....	23	23	8	15	2	2	2	2	2	5
Dokie General Partnership.....	33	33	16	17	3	4	3	3	4	–
Enbridge Ontario Wind Power LP.....	48	48	33	15	5	5	5	–	–	–
Ghost Pine Windfarm LP.....	21	21	11	10	2	2	2	2	2	–
Harrison Hydro Limited Partnership (1 de 2).....	35	35	21	14	3	4	4	3	–	–
Harrison Hydro Limited Partnership (2 de 2).....	25	25	13	12	3	2	3	2	2	–
Kruger Energy Chatham LP.....	31	31	16	15	3	3	3	3	3	–
Melanthon Wolfe Wind LP.....	49	49	33	16	5	5	5	1	–	–
Mont Louis Wind LP.....	31	31	15	16	3	3	3	3	4	–
Saint-Ulric Saint-Léandre Wind LP.....	32	32	21	11	3	3	3	2	–	–
St Joseph WindFarm Inc.....	42	42	21	21	4	4	5	4	4	–
Talbot Windfarm LP.....	30	30	14	16	3	3	3	3	4	–
Terraform IWG Ontario Holdings, LLC.....	24	24	12	12	2	3	2	3	2	–
Toba Montrose General Partnership.....	73	73	37	36	7	7	8	7	7	–
Western Sustainable Power Inc.....	21	21	10	11	2	2	2	2	3	–
Weyerhaeuser Company Limited.....	33	33	17	16	3	3	4	3	3	–
Programme Innovation Forêt – Investissement dans le secteur forestier										
FPInnovations.....	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–
Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne										
Agrégat.....	76	76	65	11	11	–	–	–	–	–
	1 430	1 430	876	554	172	124	108	89	56	5
Sécurité publique et Protection civile										
Ministère										
Entente d'assistance financière, Lac-Mégantic										
Gouvernement du Québec.....	120	120	82	38	38	–	–	–	–	–
Programme de services de police des Premières Nations										
Agrégat.....	118	118	58	60	30	30	–	–	–	–
Anishinabek Police Service.....	17	17	6	11	6	5	–	–	–	–
Administration régionale Crie.....	35	35	17	18	9	9	–	–	–	–
Administration régionale Kativik.....	36	36	18	18	9	9	–	–	–	–
Nishnawbe-Aski Police Service.....	38	38	13	25	13	12	–	–	–	–
Treaty Three Police Service Board.....	27	27	13	14	7	7	–	–	–	–
Initiative pour des communautés plus sûres										
Agrégat.....	133	133	46	87	28	28	20	10	1	–
Gendarmerie royale du Canada										
Programme canadien des armes à feu										
Agrégat.....	60	60	46	14	14	–	–	–	–	–
	584	584	299	285	154	100	20	10	1	–
Transports										
Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires										
Agrégat.....	40	40	5	35	26	9	–	–	–	–
Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil.....	17	17	–	17	12	5	–	–	–	–
Fonds d'infrastructure de transport de la porte d'entrée et du corridor de l'Asie-Pacifique										
Agrégat.....	137	137	108	29	28	1	–	–	–	–
Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers										
Aéroport de Québec Inc.....	29	29	6	23	9	14	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	51	51	27	24	8	12	3	1	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	764	764	625	139	139	–	–	–	–	–
Saint Mary's River Bridge Company.....	52	52	29	23	15	8	–	–	–	–
Administration portuaire de Trois-Rivières.....	16	16	2	14	10	4	–	–	–	–
Développement des routes de l'Outaouais										
Ministère des transports du Québec.....	175	175	142	33	1	2	4	1	25	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
<i>Pour la prestation des services de traversier, de cabotage pour la marchandise et des passagers en Colombie-Britannique</i>										
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique.....	635	635	458	177	29	30	29	30	29	30
<i>Les services ferroviaires voyageurs dans les régions et les localités éloignées</i>										
Transport ferroviaire Tshuetin Inc.....	30	30	15	15	8	7	–	–	–	–
<i>Programme de paiements de transfert de sécurité routière</i>										
Agrégat.....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
	<u>1 961</u>	<u>1 961</u>	<u>1 420</u>	<u>541</u>	<u>288</u>	<u>95</u>	<u>39</u>	<u>35</u>	<u>54</u>	<u>30</u>
Total partiel.....	73 193	73 193	35 886	37 307	15 268	8 771	5 767	3 810	2 025	1 666
Sociétés d'État et autres entités consolidées										
Conseil des arts du Canada										
Subventions.....	96	96	–	96	81	9	6	–	–	–
Fondation canadienne pour l'innovation										
Subventions.....	6 665	6 397	5 886	511	204	133	72	41	61	–
Centre de recherches pour le développement international										
Programme du Fonds d'innovation pour le développement.....	220	220	210	10	10	–	–	–	–	–
PPP Canada Inc.										
Fonds PPP Canada.....	1 257	1 257	13	1 244	231	260	198	555	–	–
Total partiel.....	8 238	7 970	6 109	1 861	526	402	276	596	61	–
Total des accords de paiements de transfert.....	81 431	81 163	41 995	39 168	15 794	9 173	6 043	4 406	2 086	1 666

Immobilisations et achats**Immobilisations****Environnement et Changement climatique****Environnement***Nuna East Ltd*Reconstruction de la piste Eureka,
Eureka Ellesmere Island, Nunavut.....

24 24 6 18 3 7 6 2 – –

Agence Parcs Canada*Travaux d'atténuation des impacts
d'avalanches sur la route
Transcanadienne, Alberta*

Agrégat.....

97 23 8 15 15 – – – – –
121 47 14 33 18 7 6 2 – –**Pêches, Océans et Garde côtière canadienne****Pêches et Océans***Acquisition d'hélicoptères pour la Garde
côtière canadienne**Bell Helicopter Textron Canada Limited*

Hélicoptères de transport léger.....

153 153 114 39 39 – – – – –
138 138 50 88 55 33 – – – – –*CAE Inc*

Simulateur de vol complet.....

18 18 – 18 7 11 – – – – –

*Acquisition de Navires hauturiers de science
halieutique*

Vancouver Shipyards Co. Ltd.....

455 455 68 387 234 151 2 – – – –

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Approvisionnement de quinze bateaux de recherche et sauvetage pour la Garde côtière canadienne										
Chantier Naval Forillon Inc.....	40	40	2	38	16	20	2	–	–	–
Hike Metal Products Ltd.....	38	38	3	35	15	17	3	–	–	–
	842	842	237	605	366	232	7	–	–	–
Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Groupe Signature sur le Saint-Laurent										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent ¹	2 542	2 542	575	1 967	2	501	701	513	29	221
Innovation, Sciences et Développement économique										
Agence spatiale canadienne										
Mission Constellation RADARSAT										
Agrégat.....	6	6	4	2	2	–	–	–	–	–
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd....	983	983	724	259	133	58	64	4	–	–
	989	989	728	261	135	58	64	4	–	–
Défense nationale										
Aecon / SNC-Lavalin Construction (Atlantic) in Joint Venture										
Regroupement des installations d'instruction, et de soutien, Base des Forces canadiennes, Halifax, Esquimalt, Nanisivik.....	83	83	62	21	20	1	–	–	–	–
Almiq Contracting Ltd										
Projet de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, concevoir et construire des installations de la marine.....	66	58	28	30	25	5	–	–	–	–
Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie										
15 hélicoptères de transport moyens à lourds (Chinooks).....	1 273	1 273	1 235	38	31	7	–	–	–	–
CAE Inc										
Services de formation opérationnelle aux équipages aériens en soutien des aéronefs CC-130J et CH147F.....	305	304	280	24	24	–	–	–	–	–
Dexter Construction Company Limited										
Remplacer la jetée et le chantier naval, Halifax.....	132	83	10	73	46	27	–	–	–	–
DEW Engineering and Development ULC										
Système de décontamination CBRN.....	22	21	4	17	8	8	1	–	–	–
EADS Deutschland GBMH, Ulm, Allemagne										
Radar de surveillance et surveillance secondaire de zone.....	68	67	27	40	27	13	–	–	–	–
EllisDon Kinetic – Joint Venture										
Concevoir et construire une installation de maintenance, BFC Esquimalt, Colombie-Britannique.....	210	206	114	92	59	33	–	–	–	–
FFG Flensburger Fahrzeugbau Gesellschaft mbH, Flensburg, Allemagne										
Véhicules blindés du génie.....	180	180	75	105	60	45	–	–	–	–
General Dynamics Canada Ltd										
Système de gestion de données de l'aéronef Aurora CP-140.....	618	618	401	217	55	56	69	28	9	–
Conception et construction des stations d'ancrage Mercury Global.....	59	59	8	51	11	33	7	–	–	–
Interface de la capacité de fusion de l'information et de médiation de données.....	16	16	4	12	5	4	3	–	–	–
Contrat de soutien d'ingénierie et d'intégration à long terme pour le Système de soutien du commandement de la Force terrestre.....	750	669	633	36	36	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Contrat de mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III.....	1 087	1 087	819	268	140	95	33	–	–	–
Véhicule blindé léger de reconnaissance : système de surveillance.....	286	286	27	259	42	127	51	39	–	–
Les Chantiers Maritimes Irving Inc										
Contrat de construction pour le navire de patrouille extra-côtier de l'Arctique	2 743	2 263	280	1 983	324	414	390	379	229	247
Contrat de définition pour le navire de patrouille extra-côtier de l'Arctique	233	233	222	11	5	2	2	2	–	–
Soutien auxiliaire de navire de combat de surface canadien	32	32	12	20	15	5	–	–	–	–
Ministère israélien de la défense										
Système de détection à distance de sécurité.....	39	38	21	17	3	14	–	–	–	–
Krauss-Maffei Wegmann GmbH & Co KG Munich, Allemagne										
Système de mise en œuvre de la mobilité tactique Leopard 2.....	31	29	5	24	19	5	–	–	–	–
Modernisation de chars de combat principaux Leopard 2 A4M.....	42	41	29	12	12	–	–	–	–	–
Lockheed Martin Canada										
Intégration des systèmes de combat.....	1 639	1 572	1 462	110	90	16	4	–	–	–
Lockheed Martin Corporation, États-Unis										
Projet de prolongation de la durée de vie structurale de l'aéronef Aurora	298	297	248	49	45	4	–	–	–	–
MacDonald Dettwiler and Associates Ltd										
Acquisition de radars imageurs pour l'aéronef Aurora CP-140.....	323	323	285	38	24	10	4	–	–	–
Mack Defense LLC										
Véhicule modèle militaire modernisé	684	684	–	684	1	285	325	73	–	–
Pomerleau Inc										
MER modernisation et mise à niveau	12	11	–	11	11	–	–	–	–	–
Rheinmetall Canada										
SATCOM en mouvement	22	22	6	16	6	10	–	–	–	–
Rheinmetall Landysteme GmbH										
Conversion de véhicule blindé de dépannage et soutien logistique intégré, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec	84	84	71	13	13	–	–	–	–	–
Sikorsky International Operations Inc Stratford, États-Unis										
Acquisition de 28 hélicoptères maritimes.....	1 916	1 916	1 145	771	21	16	170	129	147	288
Textron Systems Canada Inc										
Contrat d'acquisition du véhicule blindé tactique de patrouille	620	620	45	575	356	219	–	–	–	–
Thales Canada Inc										
Contrat de soutien à long terme pour le logiciel du Système d'aide au commandement de la Force terrestre	350	299	282	17	17	–	–	–	–	–
United States Department of the Air Force										
Contre-mesures à infrarouge dirigé.....	92	92	45	47	8	39	–	–	–	–
Soutien pour le système fixe de contrôle des batailles	11	11	–	11	2	7	2	–	–	–
United States Department of the Navy										
Communications protégées par satellite militaire.....	105	105	68	37	6	5	5	6	5	10
Soutien du logiciel du programme de vol opérationnel	28	26	14	12	1	–	1	–	1	9
Vancouver Shipyards Co. Ltd										
Navire de soutien intégré, contrat de révision initiale du design.....	88	88	21	67	67	–	–	–	–	–
Navire de soutien intégré, contrat d'acquisition des items à long terme.....	35	35	–	35	19	16	–	–	–	–
	14 582	13 831	7 988	5 843	1 654	1 521	1 067	656	391	554

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Services publics et Approvisionnement										
Travaux publics et Services gouvernementaux										
<i>8424934 Canada Inc</i>										
Bail du Centre de service de paye de la fonction publique, Miramichi, Nouveau-Brunswick ²	64	64	–	64	–	1	2	3	3	55
<i>Cobalt Construction Inc</i>										
Route de l'Alaska Nord, services de reconstruction, Colombie-Britannique	13	13	1	12	12	–	–	–	–	–
<i>Construction Demathieu & Bard Inc</i>										
Remplacement du barrage Latchford,	27	27	15	12	12	–	–	–	–	–
<i>EllisDon Corporation</i>										
Station canadienne de recherche dans l'Extrême arctique, Cambridge Bay, Nunavut	128	128	70	58	38	20	–	–	–	–
<i>Centre de conférences du gouvernement, Ottawa, Ontario</i>										
Agrégat	138	30	22	8	5	3	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc	132	132	33	99	39	60	–	–	–	–
<i>Pomerleau Inc</i>										
Reconstruction du Manège Militaire Voltigeurs de Québec	64	64	16	48	28	20	–	–	–	–
<i>Réhabilitation de l'enveloppe de la Succursale postale B</i>										
Agrégat	19	9	4	5	4	1	–	–	–	–
EllisDon Corporation	30	30	–	30	13	17	–	–	–	–
<i>Scansa Construction Ltd</i>										
Cale sèche d'Esquimalt, travaux d'amélioration électrique	18	18	6	12	12	–	–	–	–	–
<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i>										
Bail de l'Office National du film du Canada Quartier des spectacles, Montréal, Québec ²	65	65	–	65	–	–	3	3	3	56
<i>Transformation de l'administration de la paye</i>										
Agrégat	16	16	15	1	1	–	–	–	–	–
IBM Canada Ltée	135	127	110	17	17	–	–	–	–	–
<i>Centre d'accueil des visiteurs, Ottawa, Ontario</i>										
.....	130	78	34	44	32	12	–	–	–	–
<i>Rénovation de l'édifice Wellington, Ottawa, Ontario</i>										
.....	425	399	381	18	16	2	–	–	–	–
<i>Programme de l'édifice de l'Ouest, Ottawa, Ontario</i>										
.....	1 171	961	745	216	173	40	3	–	–	–
<i>Wright Construction Western Inc</i>										
Réhabilitation du centre de recherches sur l'agriculture des prairies semi-arides, Saskatchewan	28	28	5	23	13	10	–	–	–	–
	2 603	2 189	1 457	732	415	186	8	6	6	111
Total partiel.....	21 679	20 440	10 999	9 441	2 590	2 505	1 853	1 181	426	886
Sociétés d'État et autres entités consolidées										
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Aéroports de Montréal	19	19	3	16	16	–	–	–	–	–
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	80	80	44	36	33	3	–	–	–	–
The Calgary Airport Authority	14	14	2	12	3	4	5	–	–	–
Vancouver International Airport Authority	114	114	47	67	5	20	25	17	–	–
	227	227	96	131	57	27	30	17	–	–
Musée des sciences et de la technologie du Canada										
Pomerleau	80	32	7	25	25	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée										
Montage Saint-Laurent										
Remplacement d'appareils d'appui et travaux d'acier visant le renforcement du pont Jacques Cartier.....	28	28	–	28	26	2	–	–	–	–
Sanexan										
Projet de traitement des eaux souterraines, Autoroute Bonaventure.....	12 40	12 40	– –	12 40	3 29	– 2	1 1	8 8	– –	– –
Société du Centre National des Arts										
PCL Construction										
Renouvellement architectural.....	111	98	8	90	68	22	–	–	–	–
Autorité du pont Windsor-Dé debate										
Amico										
Pont et esplanade canadienne.....	62	62	20	42	42	–	–	–	–	–
Union Gas										
Réinstallation des services publics	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
	75	75	20	55	55	–	–	–	–	–
Total partiel.....	533	472	131	341	234	51	31	25	–	–
Total des immobilisations.....	22 212	20 912	11 130	9 782	2 824	2 556	1 884	1 206	426	886
Achats										
Environnement et Changement climatique										
Environnement										
Bell Mobilité										
Services de communication.....	17	17	5	12	1	–	1	1	1	8
McNally Construction Inc and Riggs Engineering										
Projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle	139 156	37 54	4 9	33 45	17 18	16 16	– 1	– 1	– 1	– 8
Famille, Enfants et Développement social										
Emploi et Développement social										
Accenture Inc										
Projet de migration des applications existantes des ordinateurs centraux	40	40	6	34	32	2	–	–	–	–
Davis + Henderson Limited Partnership										
Service de gestion des prêts aux étudiants	603	603	583	20	20	–	–	–	–	–
Quantum Management Services Ltd										
Pour fournir et gérer une équipe de spécialistes de centre d'information pour aider à la prestation de demandes de renseignements publics.....	59 702	59 702	41 630	18 72	18 70	– 2	– –	– –	– –	– –
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
Pêches et Océans										
Provincial Airlines Ltd										
Services de surveillance aérienne.....	146	146	99	47	16	15	16	–	–	–
Santé										
Ministère										
Express Scripts Inc										
Gestion et administration du Système d'information sur la santé et de traitement des demandes de paiements.....	172	172	125	47	23	24	–	–	–	–
Soins infirmiers										
Bayshore Health Care.....	21	21	8	13	11	2	–	–	–	–
Padabun Nursing Inc CHCA Ltd	31	31	19	12	9	3	–	–	–	–
Venture Health Care Inc.....	52	52	7	45	29	16	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Agence de la santé publique du Canada										
<i>Cangene Corporation</i>										
Produits de vaccination	16	16	–	16	5	11	–	–	–	–
<i>GlaxoSmithKline Inc</i>										
Frais de préparation à la pandémie.....	95	95	46	49	9	10	10	10	10	–
	387	387	205	182	86	66	10	10	10	–
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
Citoyenneté et Immigration										
<i>Compagnie canadienne de billets de banque liée</i>										
Achat de matériel de passeports	213	213	137	76	37	39	–	–	–	–
<i>Organisation internationale pour les migrations, Suisse</i>										
Services de transport aérien pour appuyer les opérations de réinstallation des réfugiés syriens	71	71	53	18	18	–	–	–	–	–
<i>VF Worldwide Holdings Limited, Maurice</i>										
Réseau mondial de centres de réception de demandes Visa incluant des fonctions liées à la collecte de la biométrie.....	44	44	20	24	16	8	–	–	–	–
	328	328	210	118	71	47	–	–	–	–
Innovation, Sciences et Développement économique										
Agence spatiale canadienne										
<i>MacDonald Dettwiler and Associates Ltd</i>										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale.....	159	159	120	39	34	5	–	–	–	–
Remplacement de caméras du Système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale	15	15	5	10	10	–	–	–	–	–
Statistique Canada										
<i>Société canadienne des postes</i>										
Recensement et Enquête nationale auprès des ménages 2016, services postaux	44	44	6	38	38	–	–	–	–	–
	218	218	131	87	82	5	–	–	–	–
Défense nationale										
Ministère										
<i>ADGA Group Consultants Inc</i>										
Gestion du système d'armes du Système de soutien du commandement de la Force terrestre	251	133	116	17	17	–	–	–	–	–
<i>Aircraft Appliances and Equipment Limited</i>										
Réparation et révision des composantes électriques AC	41	41	29	12	4	5	3	–	–	–
<i>Allied Wings Limited Partnership</i>										
Formation primaire voilure tournante et multimoteur pour les pilotes, Portage, Manitoba.....	1 828	1 767	769	998	82	83	84	85	85	579
<i>AMEC Foster Wheeler (Dartmouth), Nordlys Environmental Limited Partnership et autres</i>										
Projet d'assainissement à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador.....	94	72	45	27	15	8	4	–	–	–
<i>ATCO Group</i>										
Entretien des installations, Calgary, Alberta..	81	81	54	27	13	14	–	–	–	–
<i>Babcock Canada Inc</i>										
NCSM Cornerbrook, période en cale sèche prolongée	262	168	43	125	80	45	–	–	–	–
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria.....	1 707	901	644	257	120	120	17	–	–	–
<i>Bell Helicopter Textron Canada Limited</i>										
Soutien optimisé des systèmes d'armes, CH-146 Griffon	641	641	405	236	59	59	59	59	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
BMT Fleet Technology Limited										
ELMS Services de conception de navires	53	53	38	15	5	5	5	–	–	–
Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie										
Soutien en service pour la flotte CH147F	425	425	234	191	94	97	–	–	–	–
CAE Inc										
Formation opérationnelle de soutien en service des aéronefs CC-130J et CH-147F pour les équipages	287	285	20	265	13	15	13	14	13	197
Mise à disposition du matériel sur site et de maintenance et de soutien au personnel opérationnel	20	20	–	20	9	5	6	–	–	–
CAE Military Aviation Training Inc										
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada, Moose Jaw et Cold Lake	2 583	1 922	1 419	503	105	108	108	73	22	87
Calian Technologies Ltd										
Obtention et gestion des services de santé pour les Forces armées canadiennes	744	744	643	101	101	–	–	–	–	–
Opérateurs de la base canadienne Meaford										
Fournir des services logistiques et d'autres services pour la base	219	219	138	81	16	16	16	16	17	–
Carillion Canada Inc										
Services de maintenance et de soutien pour l'Agence de logement des Forces canadiennes, Petawawa, Ontario	18	18	7	11	6	5	–	–	–	–
Cascade Aerospace Inc										
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'avionique des Hercules CC-130 (1 de 2)	44	44	6	38	19	19	–	–	–	–
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'avionique des Hercules CC-130 (2 de 2)	698	698	635	63	63	–	–	–	–	–
Corporation Fort Saint-Jean										
Soutien au CMR St-Jean, Québec	346	248	131	117	23	24	24	25	21	–
Cubic Defense Applications Inc, Californie										
Simulation d'effets d'arme	209	209	193	16	16	–	–	–	–	–
DRS Technologies Canada Inc										
Réparation et révision du système IFR Search and Track	42	37	16	21	21	–	–	–	–	–
Elbit Systems EW and SIGINT-Elisra Inc, Israël										
Équipement de communications divers	29	24	1	23	18	5	–	–	–	–
Fleetway Inc										
Soutien en service des navires des classes Halifax et Iroquois	150	150	118	32	13	13	6	–	–	–
General Dynamics Canada Ltd										
Postes radio tactiques / amélioration d'amplificateur	122	122	56	66	66	–	–	–	–	–
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues, phase 2	784	696	636	60	24	16	10	10	–	–
Harris Canada Inc										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique des aéronefs CF-18 Hornet	198	198	110	88	22	22	22	22	–	–
Hewitt Equipment limitée										
Remplacement du groupe électrogène diesel et soutien en service	93	59	1	58	13	12	9	10	8	6
IMP Group Ltd, Aerospace Division										
Contrat de soutien de troisième ligne pour les hélicoptères CH-124 Sea King	455	421	375	46	24	22	–	–	–	–
Contrat de soutien en service de l'hélicoptère CH-149 Cormorant	1 938	1 693	1 330	363	211	27	28	29	31	37
Les Chantiers Maritimes Irving Inc										
Modernisation de la classe Halifax	688	688	566	122	41	41	40	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
L-3 Communications										
Soutien en service pour la flotte du CC-150 ..	150	150	128	22	11	11	–	–	–	–
Soutien d'ingénierie pour les systèmes des aéronefs CF-18 Hornet	1 111	1 111	1 035	76	76	–	–	–	–	–
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'aéronef CP-140 Aurora.....	395	395	327	68	34	34	–	–	–	–
Réparation et révision.....	35	35	22	13	13	–	–	–	–	–
Lloyd's Register Canada Limited										
Service d'une société de classification pour les navires de combat.....	88	17	1	16	4	4	4	4	–	–
Lockheed Martin Canada										
Intégration des systèmes de combat	548	345	94	251	84	83	84	–	–	–
Lockheed Martin Corporation, Georgie										
Soutien en service pour la flotte CC130J	4 016	3 857	3 207	650	130	125	118	125	152	–
Lockheed Martin Overseas Services Corporation, Maryland										
Modifications des quatre FPS-117(V), les systèmes de CCR.....	33	33	21	12	12	–	–	–	–	–
Lockheed Martin Canada Inc et Pratt & Whitney Canada Inc										
Le Programme d'avions de combat interarmées F-35 – production, soutien et développement subséquent	86	86	61	25	25	–	–	–	–	–
Logistik Unicorp Inc										
Marché regroupé de l'habillement.....	603	520	420	100	60	40	–	–	–	–
Mack Defense LLC										
Véhicule modèle militaire modernisé, soutien en service.....	43	43	–	43	–	9	18	16	–	–
MAN Diesel & Turbo Canada Ltd										
Réparation et révision des moteurs diesels de propulsion de la classe Halifax	50	32	17	15	15	–	–	–	–	–
Santé Montfort Services										
Fournir des installations et des services professionnels médicaux et dentaires	112	112	72	40	10	9	10	9	2	–
NATO Seasparrow										
Contrat pour le soutien en service des missiles Seasparrow évolué, bloc 1	133	133	65	68	19	18	17	14	–	–
Contrat pour l'ingénierie et le développement des missiles Seasparrow évolué, bloc 2	189	162	123	39	38	1	–	–	–	–
Orenda Aerospace Corporation										
Soutien pour le groupe de propulsion F404 ...	50	50	34	16	16	–	–	–	–	–
Projet Resolve Inc										
Services de pétrolier ravitailleur d'escadre intérimaire.....	540	540	3	537	16	74	99	101	100	147
Peerless Garments Ltd										
Nouvel uniforme de combat	33	33	23	10	10	–	–	–	–	–
Raytheon Canada Limited										
CIWS 2, réparation, révision et conversion de l'équipement radar.....	181	181	148	33	12	11	7	3	–	–
Centre de soutien du système d'alerte du Nord	231	175	66	109	33	33	34	9	–	–
R.J. MacIsaac Construction Ltd										
Cession des navires ExPRO et ExALG	39	39	3	36	18	18	–	–	–	–
SERCO Facilities Management Inc										
Provision des services d'emplacement à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador ...	592	591	512	79	79	–	–	–	–	–
Sikorsky International Operations Inc										
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes.....	5 767	5 737	560	5 177	89	177	219	178	138	4 376
SNC Lavalin Defence Programs Inc										
Contrat de soutien en service pour la classe MCDV/AUX.....	685	292	262	30	15	15	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Standard Aero Limited										
Réparation et révision des moteurs T56 du CC-130 Hercules et CP-140 Aurora.....	45	45	28	17	17	–	–	–	–	–
Textron Systems Canada Inc										
Contrat de soutien pour les véhicules blindés tactique de patrouille.....	106	106	41	65	15	12	7	6	5	20
United States Department of Defense										
Support et opérations liés au système Advanced Extremely High Frequency MILSATCOM	89	84	29	55	6	6	6	7	7	23
United States Department of the Air Force										
Soutien en service pour la flotte du CC-177 .. Système mondial de communications par satellite à large bande	959	798	712	86	55	31	–	–	–	–
	397	345	259	86	61	2	–	1	1	21
United States Department of the Army										
Munitions.....	202	178	99	79	38	36	5	–	–	–
Réparation et retour des moteurs T55	14	14	1	13	3	3	3	4	–	–
United States Department of the Navy										
Composantes structurelles AC (1 de 2).....	21	21	9	12	2	3	3	3	1	–
Composantes structurelles AC (2 de 2).....	19	18	4	14	3	3	2	3	3	–
CF-18 NP PMA 265 Soutien.....	25	25	10	15	4	5	5	1	–	–
CF-18 réparation des réparables.....	26	26	14	12	3	3	3	3	–	–
Modernisation des torpilles lourdes	204	204	43	161	27	27	27	27	27	26
Recertification de réparation et révision	19	19	3	16	7	7	2	–	–	–
Victoria Shipbuilding Limited										
Modernisation de la classe Halifax	505	505	416	89	35	42	12	–	–	–
Wartsila Canada Inc										
Réparation et révision des moteurs diesels et des générateurs.....	26	17	3	14	7	7	–	–	–	–
Weir Canada Inc										
Systèmes et ingénierie maritime	630	347	201	146	49	48	49	–	–	–
Centre de la sécurité des télécommunications										
Plenary Properties										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans)	3 079	3 064	224	2 840	102	102	117	109	100	2 310
	37 126	33 262	18 078	15 184	2 566	1 785	1 305	966	733	7 829
Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Services professionnels pour le Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent										
Arup Canada Inc.....	17	17	3	14	4	3	4	3	–	–
Groupe Signature sur le Saint-Laurent.....	1 435	1 435	1	1 434	2	2	4	20	35	1 371
	1 452	1 452	4	1 448	6	5	8	23	35	1 371
Conseil privé										
Bureau du directeur général des élections										
IBM Canada										
Consultants en technologie de l'information et télécommunications	22	22	11	11	11	–	–	–	–	–
Sécurité publique et Protection civile										
Service correctionnel										
Établissements résidentiels communautaires										
Agrégat	147	137	43	94	94	–	–	–	–	–
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté – assurer la garde et la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones sous responsabilité fédérale										
Agrégat	35	35	25	10	6	4	–	–	–	–
Gendarmerie royale du Canada										
GRC parc de véhicules.....	90	90	58	32	32					
	272	262	126	136	132	4	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Services publics et Approvisionnement										
Travaux publics et Services gouvernementaux										
Programme d'innovation Construire au Canada										
Agrégat	34	34	21	13	13	–	–	–	–	–
Brookfield Global Integrated Solutions Canada LP										
Services d'entretien d'immeubles	9 091	8 989	581	8 408	1 392	1 155	1 139	1 140	1 139	2 443
Services d'acceptation des cartes de paiement										
Banque Amex du Canada	22	22	2	20	4	5	6	5	–	–
Moneris Solutions Corporation	185	185	11	174	46	44	40	44	–	–
Entreprise de Construction TEQ Inc										
Réaménagement majeur et développement du centre d'appel	19	19	–	19	14	5	–	–	–	–
Dexter Construction Company Limited										
Remplacement de pont, St-Peter's, Nouvelle-Écosse	13	13	–	13	12	1	–	–	–	–
Dragage Océan DSM Inc										
Dragage d'entretien de la Voie navigable du St-Laurent, traverse du Nord, Québec	30	30	19	11	4	3	4	–	–	–
Green Timbers Limited Partnership										
Accord de projet de partenariat public-privé, déménagement de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique	713	713	96	617	30	29	29	29	30	470
McNally Construction Inc										
Projet d'assainissement des sédiments du récif Randle, construction, étape 1, Port de Hamilton, Ontario	29	29	3	26	20	6	–	–	–	–
Route de l'Alaska Nord, services d'entretien et de réparation, Colombie-Britannique										
Agrégat	123	123	91	32	16	14	2	–	–	–
Nuna East Ltd										
Remettre en état une piste et le tarmac et construire un nouveau tarmac, Eureka, Nunavut	22	22	5	17	6	11	–	–	–	–
Nuna Logistics Limited										
Restauration de la mine Giant, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest	37	37	27	10	10	–	–	–	–	–
Modernisation de la pension										
Agrégat	27	16	14	2	2	–	–	–	–	–
Hewlett-Packard (Canada) Company	319	289	276	13	13	–	–	–	–	–
Vancouver Shipyards Co. Ltd										
Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale	40	40	25	15	10	5	–	–	–	–
Portion des baux touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et										
2237800 Ontario Ltd										
395, avenue Terminal, Ottawa, Ontario ...	68	68	11	57	4	4	4	5	5	35
4345177 Canada Inc										
Édifice Fontaine, 200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec	46	46	22	24	3	3	3	4	4	7
519719 Ontario Inc										
1600, rue Star Top, Ottawa, Ontario	57	57	47	10	3	3	3	1	–	–
6149625 Canada Inc										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	23	23	3	20	1	–	1	1	1	16
6149626 Canada Inc										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	107	107	15	92	3	4	4	4	4	73
8424934 Canada Inc										
Bail du Centre de service de paye de la fonction publique, Miramichi, Nouveau-Brunswick ³	15	15	–	15	–	–	–	1	1	13

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Broccolini Construction										
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec	220	220	19	201	7	8	8	8	8	162
Société canadienne des postes										
750, rue Heron, Ottawa, Ontario	56	56	36	20	5	5	6	4	–	–
Ville de Vancouver										
Library Square, 360, rue Georgia Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique	30	30	20	10	2	3	2	3	–	–
Computershare Trust Company of Canada										
Édifice Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta	314	314	92	222	12	12	12	12	12	162
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta	199	199	57	142	7	8	8	8	8	103
Édifice Joseph Sheppard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario	281	281	82	199	10	11	11	11	11	145
Édifice de la GRC, 4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec	100	100	26	74	4	4	4	4	4	54
Édifice Revenu Canada, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec	118	118	29	89	5	4	5	5	5	65
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	294	294	115	179	9	10	10	10	10	130
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario	270	270	68	202	11	11	11	11	11	147
Consortium GM Développement, OGESCO Construction, Pierre Martin & Associés, Design & Architecture										
1550, avenue d'Estimauville, Québec, Québec	69	69	13	56	3	3	3	3	4	40
M P N Holdings Ltd										
111, avenue Lombard, Winnipeg, Manitoba	12	12	–	12	1	–	1	–	1	9
Minto Commercial Properties Inc										
Centre Mercury, 3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	374	374	66	308	12	13	14	14	15	240
Morguard Corporation										
181, rue Queen, Ottawa, Ontario	67	67	37	30	4	3	4	4	4	11
Édifice Trusco, 131, rue Queen, Ottawa, Ontario	147	147	59	88	7	8	8	8	8	49
Pomerleau, Kevlar et Québec Inc										
2575, boulevard Ste-Anne, Québec, Québec	52	52	2	50	2	2	3	2	2	39
Société d'habitation et de développement de Montréal										
Bail de l'Office National du film du Canada, Quartier des spectacles, Montréal, Québec ³	54	54	–	54	–	–	2	2	3	47
Société en commandite Montcalm										
Place Montcalm, Phase II, 200, rue Montcalm, Gatineau, Québec	23	23	5	18	1	2	1	2	2	10
Société en nom collectif Place Montcalm (Phase III)										
Place Montcalm, Phase III, 70, rue Crémazie, Gatineau, Québec	52	52	41	11	4	4	3	–	–	–
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie										
Complexe judiciaire, 180 rue Queen Ouest, Toronto, Ontario	95	95	42	53	5	5	5	5	5	28

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
La Great-West, compagnie d'assurance-vie										
Édifice James Michael Flaherty, 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	309	309	19	290	12	12	12	12	12	230
La Great-West, compagnie d'assurance- vie et la London Life, compagnie d'assurance										
269, rue Laurier, Ottawa, Ontario	84	84	57	27	6	6	6	6	3	–
Services partagés Canada										
Allstream										
Services de réseaux étendus	241	241	51	190	1	26	32	39	45	47
Bell Canada										
Réseaux de données – Services gouvernementaux de câblage.....	170	170	35	135	15	30	30	30	30	–
Services de réseaux étendus / Équipement et services de réseaux	72	72	48	24	9	15	–	–	–	–
IBM Canada Liée										
Regroupement des centres de données – Achats stratégiques pour appareils technologiques en milieu de travail.....	49	49	25	24	1	1	3	3	4	12
Centres de données – Gros ordinateurs et systèmes d'exploitation	257	257	100	157	6	84	67	–	–	–
Telus Communications Company										
Services de réseaux étendus (1 de 3).....	241	241	51	190	2	26	32	39	45	46
Services de réseaux étendus (2 de 3).....	156	156	111	45	7	8	21	9	–	–
Services de réseaux étendus (3 de 3).....	28	28	8	20	–	6	7	7	–	–
	15 454	15 311	2 583	12 728	1 776	1 622	1 566	1 495	1 436	4 833
Conseil du Trésor										
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie										
Régime de soins de santé de la fonction publique (services administratifs)	175	175	150	25	25	–	–	–	–	–
Total partiel.....	56 438	52 319	22 236	30 083	4 859	3 567	2 906	2 495	2 215	14 041
Sociétés d'État et autres entités consolidées										
Énergie atomique du Canada limitée										
Bons de commande	728	728	425	303	303	–	–	–	–	–
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Garda Security Screening Inc – Central.....	652	652	516	136	136	–	–	–	–	–
Garda Security Screening Inc – Prairies	422	422	353	69	69	–	–	–	–	–
G4S Secure Solutions (Canada) Ltd	416	416	340	76	76	–	–	–	–	–
Logistik Unicorp Inc	17	17	6	11	3	4	4	–	–	–
Morpho Detection Inc	201	201	94	107	61	46	–	–	–	–
NAV Canada	112	112	51	61	12	12	12	12	13	–
Securitas Transport Aviation Security Ltd	462	462	384	78	78	–	–	–	–	–
Smiths Detection Montreal Inc	39	39	17	22	6	6	6	4	–	–
Sun Life, compagnie d'assurance.....	31	31	11	20	4	4	4	4	4	–
	2 352	2 352	1 772	580	445	72	26	20	17	–
Conseil des Arts du Canada										
Engagements de capitaux pour investissements ..	56	56	34	22	11	7	4	–	–	–
Société Radio-Canada										
Droits de diffusion										
Sports	169	169	20	149	14	20	13	11	36	55
Autres	33	33	–	33	–	–	6	8	8	11
SAP Canada	14	14	1	13	1	1	2	1	2	6
SNC-Lavalin Profac Inc	471	471	312	159	38	39	40	42	–	–
Transmission et distribution.....	35	35	6	29	6	6	6	6	5	–
	722	722	339	383	59	66	67	68	51	72
Corporation commerciale canadienne										
Contrats avec des exportateurs canadiens.....	19 085	19 085	762	18 323	861	2 076	4 446	5 509	3 735	1 696

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée										
<i>Travaux de réfection du pont Champlain</i>										
Construction Interlag Inc.....	41	41	2	39	30	9	–	–	–	–
Pomerleau Inc.....	44	44	1	43	43	–	–	–	–	–
	85	85	3	82	73	9	–	–	–	–
Commission de la capitale nationale										
<i>Gestion et entretien de terrains</i>										
Ville d'Ottawa.....	17	17	7	10	–	–	1	–	–	9
Services récréatifs DEMSIS Inc.....	21	21	3	18	4	4	4	5	1	–
	38	38	10	28	4	4	5	5	1	9
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent										
Dufferin Construction	87	87	67	20	19	1	–	–	–	–
Total partiel.....	23 153	23 153	3 412	19 741	1 775	2 235	4 548	5 602	3 804	1 777
Total des achats	79 591	75 472	25 648	49 824	6 634	5 802	7 454	8 097	6 019	15 818
Total des immobilisations et des achats.....	101 803	96 384	36 778	59 606	9 458	8 358	9 338	9 303	6 445	16 704

Contrats de location-exploitation

Environnement et Changement climatique

Environnement

Réserve indienne N° 5 de Capilano,

Vancouver, Colombie-Britannique

Location de terrain – Centre de

l'environnement du Pacifique

385 385 180 205 8 8 8 8 8 165

Affaires mondiales

Affaires étrangères, Commerce et

Développement

AG Insurance S.A.

Chancellerie, Bruxelles, Belgique.....

14 14 – 14 1 1 1 1 1 9

L'administration des affaires principales

pour les services au Corps diplomatique

(GlavUpDK)

Chancellerie, Russie

67 67 30 37 – 2 3 3 3 26

Pacific Grace Limitée

Chancellerie, Hong Kong, Chine

22 22 7 15 2 2 2 2 3 4

Property Trust Nominees Ltd & New Ireland

Assurance

Chancellerie, Dublin, Irlande

18 18 5 13 1 – 1 – 1 10

Shanghai JinAn Century Property

Development Co Ltd

Chancellerie, Shanghai, Chine

57 57 46 11 11 – – – –

La tour de l'espace espagnole, S.A.U.

(Torre Espacio Castellana, S.A.U.)

Chancellerie, Madrid, Espagne

35 35 12 23 2 2 2 1 1 15

La société de propriété foncière

HongKong Limitée

Chancellerie, Hong Kong, Chine

20 20 5 15 2 2 2 2 2 5

233 233 105 128 19 9 11 9 11 69

Services publics et Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux

0957333 BC Ltd

3991 avenue Gladys, Abbotsford,

Colombie-Britannique

22 22 6 16 1 2 1 2 1 9

1252065 Ontario Inc

2265, boulevard St-Laurent, Ottawa, Ontario

13 13 1 12 1 1 1 1 2 6

1550 Carling Inc

Centre d'affaires Carling, 1451, avenue

Coldrey et 1550, avenue Carling,

Ottawa, Ontario

27 27 14 13 3 2 3 3 2 –

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
1823175 Ontario Inc										
Pinecrest Office Park, 2745, rue Iris, Ottawa, Ontario	26	26	3	23	2	2	2	2	2	13
25 Nicholas Properties Ltd										
Tour Albion Executive, Ottawa, Ontario	35	35	23	12	4	3	4	1	–	–
3934381 Canada Inc										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique	109	73	39	34	7	7	8	7	5	–
927094 Alberta Ltd										
9240, 49e rue, Edmonton, Alberta	50	50	9	41	3	3	3	3	4	25
Armco Capital Inc										
145, promenade Hobsons Lake, Halifax, Nouvelle-Écosse	41	29	–	29	1	3	7	2	2	14
bcIMC Realty Corporation										
130, chemin Colonnade, Ottawa, Ontario	26	26	10	16	3	2	3	3	3	2
Beatty Street General Partnership										
Édifice Pivotal, 877, boulevard Expo, Vancouver, Colombie-Britannique	20	20	6	14	2	2	2	2	2	4
BGV III Office Ottawa Inc										
2215, rue Gladwin Crescent, Ottawa, Ontario	21	15	1	14	3	3	3	3	2	–
Bona Building & Management Company Ltd										
155, avenue McArthur, Ottawa, Ontario	30	19	5	14	4	4	4	2	–	–
333 et 335, chemin River Nord, Ottawa, Ontario	99	73	22	51	12	12	12	12	3	–
BPO (Ontario Core) Ltd, Ontario Holdings Ltd et CREHOY Inc										
Édifice Jean Edmonds, Tour Nord, 300, rue Slater, Ottawa, Ontario	100	100	2	98	9	10	10	10	10	49
Édifice Jean Edmonds, Tour Sud, 365, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	95	65	2	63	9	9	9	9	10	17
Place de Ville - Tours A, B et C, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario	484	413	89	324	41	41	41	39	35	127
BPO Properties Ltd, HRI Exchange Inc et PFS Exchange Inc										
Tour Exchange, 130, rue King Ouest, Toronto, Ontario	61	61	34	27	12	12	3	–	–	–
City Centre Equities Inc, a/s de Harvard Developments Inc										
1870, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan	26	26	7	19	3	2	3	2	3	6
Fonds de placement immobilier Cominar										
3400, avenue Jean-Béraud, Laval, Québec	40	40	10	30	4	4	4	4	4	10
Dream Office LP										
74, rue Victoria, Toronto, Ontario	21	21	3	18	7	7	4	–	–	–
Tours T & T, 340 et 350, 3e avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan	11	11	–	11	2	3	2	3	1	–
Dundee Canada West (GP) Inc										
Édifice Gallery, 4923 - 52e rue, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest ..	25	25	12	13	2	2	2	2	3	2
GWL Realty Advisors Inc										
840, rue Howe, Vancouver, Colombie-Britannique	29	29	9	20	6	6	6	2	–	–
H&R Real Estate Investment Trust										
Place Bell, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario	75	75	57	18	8	4	3	3	–	–
Hantom Holdings Inc										
Édifice Urbandale, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario	11	11	–	11	1	2	2	2	2	2

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Huntingdon Capital Corp 365, rue Hargrave, Winnipeg, Manitoba.....	15	15	1	14	2	1	2	1	2	6
Ivanhoe Cambridge II Inc 4720, Kingsway, Burnaby, Colombie-Britannique	26	26	13	13	3	2	3	2	3	–
Lord Realty Holdings Limited et Privest Properties Ltd 555, rue West Hastings, Vancouver, Colombie-Britannique	29	29	2	27	3	3	3	3	3	12
La propriété Manuvie 3250 Lapinière Inc 3250, boulevard Lapinière, Brossard, Québec	15	15	1	14	1	1	2	1	2	7
Manulife Ontario Property Portfolio Inc 5343 et 5353 rue Dundas Ouest, Toronto, Ontario	18	13	1	12	1	1	1	1	2	6
Minto Commercial Properties Inc 180, rue Kent, Ottawa, Ontario	44	44	28	16	5	4	5	2	–	–
Édifice Canada, 344, rue Slater et Édifice Enterprise, 427, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	162	122	35	87	12	12	12	12	13	26
Morguard Investments Limited en fiducie Centre Standard Life, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario	66	66	16	50	6	6	7	7	7	17
Morguard Investments Limited en fiducie pour Cordova Equities Inc Centre Standard Life, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	61	61	50	11	7	3	1	–	–	–
Morguard Real Estate Investment Trust 7575, 8e rue Nord-Est, Calgary, Alberta.....	30	30	6	24	3	3	3	3	3	9
Omers Realty Corporation et CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc Constitution Square, 350-360, rue Albert, Ottawa, Ontario	94	94	39	55	9	10	10	10	10	6
OMNI Property Management Inc 1611, rue Main, Vancouver, Colombie-Britannique	64	64	8	56	4	4	4	4	5	35
OPB (Centre 10) Inc 517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta.....	73	73	17	56	8	7	8	7	8	18
OPGI 1 Limited Partnership 800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique	41	41	23	18	8	8	2	–	–	–
Orlando Corporation 5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario ..	62	62	33	29	6	6	6	7	4	–
Pacific Centre Leaseholds Limited 701, rue Georgia Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique	33	33	21	12	3	3	3	3	–	–
Pensionfund Realty Limited 59, promenade Camelot, Ottawa, Ontario.....	29	29	–	29	3	2	3	3	3	15
99, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario.....	38	38	18	20	4	4	4	4	3	1
250, rue Albert, Ottawa, Ontario.....	51	51	39	12	5	5	2	–	–	–
RIZE Alliance (Terminal Building) Inc Bureau des services fiscaux de l'Agence du revenu du Canada, 468, avenue Terminal, Vancouver, Colombie-Britannique.....	75	75	–	75	–	5	5	5	5	55
SSQ, Société d'Assurance-vie Inc 1225 rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, Québec.....	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
Station Lands Ltd Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta.....	75	75	34	41	7	7	8	7	8	4

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2016 – fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022 et ultérieurs
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Ontario Holdings Limited										
Centre financier de la Sun Life, Tour Est, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario.....	71	53	1	52	5	5	5	5	5	27
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et SITQ National Inc										
1155, rue Metcalfe, bureau 55, Montréal, Québec	18	18	5	13	2	2	2	2	2	3
Surrey CC Properties Inc										
13450, 102e Avenue, Surrey, Colombie-Britannique	30	30	1	29	3	3	3	3	2	15
La Great-West, compagnie d'assurance-vie										
Tours Centennial, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario	235	183	34	149	14	14	15	15	15	76
TNC 340 Laurier Ltd										
Édifice Sir Wilfrid Laurier, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	61	61	42	19	10	9	–	–	–	–
West Corr Holdings Ltd										
3427, avenue Faithfull, Saskatoon, Saskatchewan.....	24	24	3	21	2	1	2	1	2	13
	3 048	2 741	835	1 906	287	280	264	228	204	643
Total partiel.....	3 666	3 359	1 120	2 239	314	297	283	245	223	877
Sociétés d'État et autres entités consolidées										
Conseil des Arts du Canada										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario	90	90	10	80	4	4	4	4	4	60
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie	49	49	20	29	4	5	4	5	4	7
Société Radio-Canada										
Eurofax Properties.....	17	17	2	15	1	1	1	2	1	9
Morguard.....	144	144	84	60	7	8	7	8	8	22
	161	161	86	75	8	9	8	10	9	31
Corporation commerciale canadienne										
Espace de bureau.....	38	38	13	25	1	1	2	1	2	18
Musée canadien de l'immigration du Quai 21										
1055 rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse.....	69	69	6	63	2	1	2	1	2	55
Centre de recherches pour le développement international										
Siège, 150, rue Kent, Ottawa, Ontario	98	98	52	46	6	7	7	7	7	12
Marine Atlantique SCC										
NM Atlantic Vision.....	38	38	17	21	13	8	–	–	–	–
Commission de la capitale nationale										
Édifice Chambers, Ottawa, Ontario	195	195	156	39	10	10	11	8	–	–
VIA Rail Canada Inc.										
Chemins de fer nationaux du Canada										
Gare centrale de Montréal	104	104	88	16	6	6	4	–	–	–
Ville de Toronto										
Gare Union	218	218	40	178	3	3	3	3	3	163
SITQ										
Place Ville Marie, Montréal	36	36	6	30	3	3	3	3	4	14
	358	358	134	224	12	12	10	6	7	177
Total partiel.....	1 096	1 096	494	602	60	57	48	42	35	360
Total des contrats de location-exploitation										
	4 762	4 455	1 614	2 841	374	354	331	287	258	1 237
Total global	187 996	182 002	80 387	101 615	25 626	17 885	15 712	13 996	8 789	19 607

¹ Le montant versé se rapporte à une réduction des obligations contractuelles de biens en construction en vertu d'une entente de partenariat public-privé.² Les montants présentés se rapportent à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.³ Les montants présentés se rapportent aux intérêts et aux frais accessoires liés à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.

Obligations contractuelles internationales

Le tableau 11.4 présente un sommaire des obligations contractuelles internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs aux capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux paiements de transfert budgétaires, prêts et avances budgétaires et des obligations contractuelles.

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert et prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2016.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 17 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Tableau 11.4
Obligations contractuelles internationales

(en millions de dollars)¹

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
Prêts et capital-actions non budgétaires				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Banque africaine de développement	–	–	6	6
Corporation d'investissement interaméricaine	–	–	83	83
	–	–	89	89
Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires				
Affaires étrangères et Commerce international				
Assistance humanitaire internationale	24	–	–	24
Développement international	1 965	–	–	1 965
Diplomatique, défense des intérêts et accords internationaux	14	–	–	14
Programme des Nations Unies pour l'environnement	4	–	–	4
Sécurité internationale et développement démocratique	124	–	–	124
Banque de développement des Caraïbes – Fonds spécial de développement	–	17	–	17
Fonds africain de développement	–	103	–	103
Fonds asiatique de développement	–	48	–	48
Fonds international pour le développement agricole	–	25	–	25
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal	–	10	–	10
Fonds pour l'environnement mondial	–	135	–	135
	2 131	338	–	2 469
Environnement				
Commission de coopération environnementale	4	–	–	4
Organisation météorologique mondiale	4	–	–	4
Programme des Nations Unies pour l'environnement				
Changement climatique et air pur	4	–	–	4
	12	–	–	12
Finances				
Association internationale de développement				
Initiative multilatérale de réduction de la dette	925	–	–	925
Souscriptions et contributions	441	–	–	441
Fonds africain de développement – Initiative multilatérale de réduction de la dette	402	–	–	402
	1 768	–	–	1 768

Tableau 11.4
Obligations contractuelles internationales – fin

(en millions de dollars)¹

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Union internationale des télécommunications	19	–	–	19
Agence spatiale canadienne				
Agence spatiale européenne	71	–	–	71
Conseil national de recherches du Canada				
La Société du télescope Canada-France-Hawaii	22	–	–	22
SKA Organization	4	–	–	4
TMT International Observatory LLC	216	–	–	216
The National Science Foundation				
Grand réseau millimétrique/submillimétrique de l'Atacama	11	–	–	11
Le projet des télescopes Gemini	34	–	–	34
	377	–	–	377
Santé				
Agence de la santé publique du Canada				
Centre international de Recherche sur le Cancer	1	–	–	1
Organisation panaméricaine de la Santé	14	–	–	14
	15	–	–	15
	4 303	338	–	4 641
Total	4 303	338	89	4 730

Note : Le Canada a convenu de prêter 1,2 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS) au Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance dont 700 millions de DTS ont été prêtés, et de subventionner le taux d'intérêt du prêt par l'entremise d'une subvention s'élevant approximativement à 190 millions de DTS, dont 190 millions de DTS ont été versés.

¹ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2016 (1 \$ USD = 1,2987 \$ CAD; 1 DTS = 1,8296 \$ CAD; 1 EUR = 1,4777 \$ CAD).

Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez des précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.4 de la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.8 de la section 9 de ce volume.

Garanties

Les garanties accordées par le gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques;
- garanties sur prêts;
- programmes d'assurance gérés par le gouvernement;
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Comptes publics du Canada 2015-2016

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.5 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

Tableau 11.5
Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2016

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du non remboursé
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté.....		266 434 ¹
Autres garanties accordées par le gouvernement		
Garanties sur prêts		
Affaires autochtones et du Nord		
Affaires indiennes et du Nord canadien		
Programme de garantie pour le logement sur les réserves.....	2 200	1 431
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....		352
Autres prêteurs agréés		1
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	60	
Agriculture et Agroalimentaire		
Programme de paiements anticipés – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	5 000	1 165
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i> et la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	3 000	104
Famille, Enfants et Développement		
Emploi et Développement social		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	10 782	6
Innovation, Sciences et Développement économique		
Industrie		
Facilité de crédit pour les avions régionaux.....	1 500	101
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	2 249	779
Projet pilote de location-acquisition	16	– ³
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	1 838	– ²
Ressources naturelles		
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill	6 300	3 550
Total – Garanties sur prêts.....	32 945	7 489
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement		
Affaires mondiales		
Affaires étrangères, Commerce et Développement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement.....	20 000	155
Finances		
Protection de l'assurance hypothécaire	300 000	215 713
Patrimoine canadien		
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	3 000	– ³
Ressources naturelles		
Commission canadienne de sûreté nucléaire		
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire.....	1 275	713
Transports		
Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne ...		– ³
Total – Programmes d'assurance gérés par le gouvernement.....	324 275	216 581
Autres garanties explicites		
Agriculture et Agroalimentaire		
Programme de mise en commun des prix – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>		1
Programme national sur l'éthanol de la biomasse	140	25
Sociétés d'État consolidées		
VIA Rail Canada Inc.		
Lettres de crédit		27
Total – Autres garanties explicites	140	53
Total – Garanties brutes.....	357 360	490 557
Moins : provision pour garanties		312
Risque net en vertu des garanties		490 245

Note : Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.7 de cette section.

¹ On trouvera des précisions au tableau 9.6 de la section 9 de ce volume.

² Moins de 500 000 \$.

³ Aucun capital non remboursé.

Programme de garantie pour le logement sur les réserves

Ce programme autorise Affaires indiennes et du Nord canadien à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise Affaires indiennes et du Nord canadien à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Programme de paiements anticipés – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Le Programme de paiements anticipés (PPA) accorde aux producteurs une avance de fonds sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période précise. Le PPA aide les producteurs de cultures et de bétail à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant leurs liquidités tout au long de l'année.

En vertu du PPA, le gouvernement fédéral garantit le remboursement des paiements anticipés consentis aux agriculteurs par l'association de producteurs agricoles. Ces garanties aident l'association de producteurs à emprunter auprès des institutions financières à des taux d'intérêt plus faibles et permet de verser aux producteurs une avance liquide sur la valeur prévue de leur produit agricole en cours de production ou entreposé. L'avance liquide maximale du programme est de 0,4 million de dollars et les prêts ont généralement une période de remboursement de 18-24 mois.

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et Loi canadienne sur les prêts agricoles

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Le Programme de la LCPA vient remplacer l'ancien Programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC), qui a contribué à l'expansion des exploitations agricoles en garantissant les prêts émis par les institutions financières depuis 1988.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 pour cent de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, est de 0,5 million de dollars. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants

Les prêts consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par Emploi et Développement social (EDSC). EDSC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. EDSC assume tous les risques liés aux prêts garantis.

Facilité de crédit pour les avions régionaux

Le Programme de la facilité de crédit pour les avions régionaux a été établi en 2004 en vue d'apporter une aide financière aux ventes sous forme de garanties de prêt pour permettre aux entreprises de transport aérien intérieures d'acquérir des jets commerciaux à voilure fixe construits au Canada.

Les garanties sont accordées selon des termes commerciaux et sont sécurisées par les avions financés par des prêteurs privés. Les garanties couvrent une période de 15 ans. Ce programme a expiré le 31 mars 2008.

Loi sur les prêts aux petites entreprises et Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

La *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) inclut les prêts enregistrés jusqu'au 31 mars 1999 et la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC) comporte les volets des prêts (enregistrés depuis le 1^{er} avril 1999) et le Projet pilote de location-acquisition (contrats de location-acquisition enregistrés entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2007). En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous ces lois sont conçus pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement pour les prêts et les contrats de location-acquisition qui ne seraient autrement pas accessibles, ou qui seraient uniquement accessibles avec des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt ou d'un contrat de location-acquisition enregistré, le gouvernement couvre 85 pour cent des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 5 millions de dollars par année.

Projets hydroélectriques du Bas-Churchill

En 2011, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir une garantie de prêt pour les projets hydroélectriques du fleuve du Bas-Churchill, qui comprennent deux projets parrainés par Nalcor Energy ((1) centrale hydroélectrique de Muskrat falls et les actifs de transport de Labrador et (2) la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve) et un projet parrainé par Emera Inc. (la liaison maritime). La garantie de prêt fédérale est appliquée à la dette contractée pour la construction de ces projets. Suite à la signature de l'accord de garantie, le 13 décembre 2013, par le ministre des Ressources naturelles pour les Muskrat Falls/les actifs de transport de Labrador et la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve, le financement a été réalisé pour les projets dirigés par Nalcor, obtenant 5 milliards de dollars de la dette garantie sous la forme d'obligations. Ces obligations ont une durée variant de 15 à 40 ans. Suite à la signature du ministre des Ressources naturelles de l'Accord de garantie pour la liaison maritime, le financement des obligations pour la liaison maritime a été réalisé le 23 avril 2014, obtenant 1,3 milliard de dollars de la dette garantie pour une durée de vie d'environ 39 ans. En date du 31 mars 2016, le montant de 3 549 839 354 \$ de la dette garantie a été avancé aux entités du projet. Selon les termes des obligations qui ont été émises, initialement, seuls les paiements d'intérêt se font sur la dette garantie. Le début des remboursements de capital sur la dette garantie a été programmé pour coïncider avec les dates prévues de mise en service des projets, le calendrier de ces paiements étant en fonction des termes et conditions spécifiques de chacune des obligations garanties. Parmi les nombreuses mesures de protection mises en place pour protéger les intérêts du Canada, toutes les actions, les actifs et les accords des entités du projet ont été donnés en garantie au Canada.

Comptes administrés par Exportation et développement Canada (EDC) au nom du gouvernement

Le gouvernement du Canada a autorisé un soutien pour les programmes d'assurance et de garantie, programmes qui étaient jugés comme servant l'intérêt national, mais qui ne pouvaient être soutenus par l'entremise du Compte de la Société sur la base des pratiques de gestion des risques d'EDC. Les opérations portées au Compte du Canada sont formées d'activités entreprises par EDC conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*.

Protection de l'assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de 1) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et 2) une franchise de 10 pour cent du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2016, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 242,5 milliards de dollars (205,8 milliards de dollars en 2015). Tout paiement par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 pour cent du montant initial du principal de ces prêts, ou 26,8 milliards de dollars (23,3 milliards de dollars en 2015). Le montant du principal impayé présenté au tableau 11.5 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie. En date du 31 mars 2016, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes

Conformément à l'article 3(1) de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* (la Loi), le Ministre de Patrimoine canadien est autorisé à conclure des accords d'indemnisation avec les propriétaires d'objets ou d'accessoires prêtés aux expositions itinérantes au Canada. En vertu de la Loi, les niveaux de responsabilité sont établis et ne peuvent excéder 600 millions de dollars au titre de chaque exposition et, à aucun moment au plus de 3 milliards de dollars à l'égard de toutes les expositions itinérantes. Les Règlements sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes énoncent les exigences spécifiques à respecter lorsque les propriétaires concluent des accords d'indemnisation avec le Ministre. Les règlements établissent également des limites sur l'étendue de la couverture de l'indemnisation, déterminent la franchise applicable, définissent la couverture maximale et la durée de la couverture, établissent les exigences en matière de constat d'état, décrit une procédure de réclamation et de résolution de différend, entre autres. Les candidats peuvent inclure les institutions organisant ou participant à des expositions itinérantes qui appliquent au nom des propriétaires. Sur approbation du Ministre de la demande présentée, le propriétaire d'un objet ou d'un accessoire inclus dans l'exposition itinérante particulière peut conclure un accord d'indemnisation avec le Ministre.

Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base ou d'assurance supplémentaire de 75 millions de dollars par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire au Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les dommages psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

Le NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement assure le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par NIAC et les 75 millions de dollars d'assurance responsabilité imposée par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurances supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor.

Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne

La garantie du Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne constitue une indemnisation générale pour cette industrie à l'égard de toute perte découlant de risques de guerre causant des blessures corporelles ou des dommages aux biens de tiers. Aux termes du programme actuel, les compagnies aériennes et les autres intervenants sont responsables d'obtenir un certain montant limite d'assurance responsabilité pour les risques de guerre de tiers. L'indemnisation du gouvernement compense pour l'écart entre un montant limite et le plafond de l'assurance responsabilité générale de chaque titulaire de la police. Il n'y a pas de montant fixe ou défini : toute réclamation accordée dépend du niveau de la police d'assurance générale de chaque titulaire, et il n'y a pas de limite au nombre de réclamations qui peuvent être présentées. La garantie est en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Le Programme de mise en commun des prix (PMCP) offre une garantie de prix qui protège les organismes de commercialisation et les producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les participants au programme utilisent la garantie de prix à titre de garantie pour obtenir un crédit auprès d'institutions de crédit. Ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et assure des recettes égales au producteur pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour aider et encourager la commercialisation selon la formule coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

Programme national sur l'éthanol de la biomasse

Selon une entente datée du 30 mars 2001, et modifiée le 1^{er} septembre 2003, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée ici par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Financement Agricole Canada (FAC) participent au Programme national sur l'éthanol de la biomasse (PNEB). L'objectif du programme consiste à encourager la production du nouveau biocarburant à l'éthanol au Canada. Des garanties sont fournies en lien avec l'entente de ligne de crédit établie par FAC.

Lettres de crédit

VIA Rail Canada Inc. a émis des lettres de crédit à diverses commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail à titre de garantie pour les paiements futurs.

Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente les détails concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Tableau 11.6
Organisations internationales – Passif éventuel

(en millions de dollars)¹

	31 mars 2016	31 mars 2015
Actions en capital et prêts non-budgétaires		
Capital sujet à appel		
Affaires mondiales		
Affaires étrangères, Commerce et Développement		
Banque africaine de développement.....	4 216	4 126
Banque asiatique de développement	8 264	8 060
Banque de développement des Caraïbes	159	155
Banque interaméricaine de développement.....	8 570	8 735
	<u>21 209</u>	<u>21 076</u>
Finances		
Agence multilatérale de garantie des investissements	59	58
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....	1 193	1 100
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	8 580	8 367
	<u>9 832</u>	<u>9 525</u>
Total.....	<u>31 041</u>	<u>30 601</u>

¹ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2016 (1 \$ USD = 1,2987 \$ CAD; 1 DTS = 1,8296 \$ CAD; 1 EUR = 1,4777 \$ CAD).

Réclamations et causes en instance et imminentes

Veillez vous référer à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cas de réclamations et de causes en instance et imminentes.

Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les quatre sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport trimestriel de *l'Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*. Ces renseignements sont également résumés à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Tableau 11.7
Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en millions de dollars)

	Société d'assurance dépôts du Canada ¹		Société canadienne d'hypothèques et de logement ²				Exportation et développement Canada ³		Financement agricole Canada ⁴	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires					
	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
Assurance en vigueur à la date de déclaration	696 059	683 996	520 000	539 000	429 000	421 000	21 943	22 085	5 617	5 585
Solde d'ouverture du Fonds	1 801	1 569	15 840	13 617	1 676	1 484	³	³	12	13
Revenus pour la période										
Primes et honoraires.....	361	279	1 585	1 662	279	247	197	195	25	24
Revenus de placement	40	41	585	1 970	45	39	—	—	—	—
Autres revenus	—	—	3	(4)	6	136	—	—	—	—
Revenus totaux	401	320	2 173	3 628	330	422	197	195	25	24
Charges pour la période										
Pertes sur/provision pour indemnités	50	—	305	313	—	—	—	—	9	11
Intérêts sur emprunts.....	—	—	—	—	—	126	—	—	—	—
Charges d'administration	40	38	222	248	32	32	—	—	7	6
Autres charges (impôts inclus)	(4)	50	402	763	74	66	65	14	7	8
Charges totales.....	86	88	929	1 324	106	224	65	14	23	25
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période	315	232	1 244	2 304	224	198	132	181	2	(1)
Ajustements.....	—	—	(14)	(81)	(2)	(6)	—	—	—	—
Solde de clôture du Fonds	2 116	1 801	17 070	15 840	1 898	1 676	³	³	14	12
Montants nets des indemnités pour la période ⁵	*	*	364	410	*	*	124	70	10	11
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices	*	*	462	540	*	*	122	113	8	7

*Sans objet.

¹ La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

² La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 217 392 millions de dollars (207 544 millions de dollars en 2015), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

³ Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 520 millions de dollars (545 millions de dollars en 2015).

⁴ Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance.

⁵ Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section **12**

Comptes publics du Canada
2015-2016

Index

Index

A

Accords de paiements de transfert, 11.3
immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, 11.3
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration,
5.6, 5.8, 6.50, 6.55
Accords de swaps, 2.37
Achats, 11.24
Achats de matériel de sécurité, 6.51, 6.59
Acquisition de machinerie et matériel, *se référer au volume III, section 5*
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux,
se référer au volume III, section 4
Actifs de retraite, 2.27
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public, 1.25, 2.6
Actifs financiers, 1.19, 1.25, 2.6
par catégorie, 1.19
Actifs non financiers, section 10
Actifs non financiers, 1.22, 1.25, 1.28, 2.6, 2.11, 10.2, 10.3
par catégorie, 1.22, 10.2, 10.3
Activités d'investissement, 1.27, 2.8
en immobilisations, 1.27, 2.8
Activités de financement, 1.27, 2.8
Activités de fonctionnement, 1.27, 2.8
Activités de programme, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*
Administration du Régime de soins de santé de la
fonction publique fédérale, 9.32, 9.37
Administration portuaire du Grand Victoria, 9.32, 9.40
Administrations provinciales et territoriales, 1.28, 3.7, 9.3, 9.29
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Avances, 9.32, 9.39
Agence multilatérale de garantie des investissements, 5.3, 9.24, 9.27
Aide au développement international – Pays en développement, 9.20
Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.49, 6.54
Aide financière aux sociétés d'État,
consolidées provenant de crédits budgétaires, 4.9
entreprises et autres entreprises publiques, 9.16
Aide financière – Ukraine, 9.20, 9.23
Ajustement de transition aux normes internationales
d'information financière, 1.24, 1.26
Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.25, 1.29, 8.2, 8.4
Allocations de retraite des parlementaires, 6.20
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses, 4.11, 4.15
Analyse de sensibilité, 2.29
du risque de change, Gestion du risque lié aux devises et, 2.38
Analyse des états financiers, section 1
Analyse des états financiers, 1.2
analyse, 1.3
charges, 1.8
déficit accumulé, 1.12, 1.13
évolution des conditions économiques, 1.3
revenus, 1.6
risques et incertitudes, 1.23
solde budgétaire, le, 1.4
comparaison des résultats de 2015-2016 au Budget de mars 2016,
1.11
glossaire, 1.30
introduction, 1.2
faits saillants financiers, 1.2, 1.5
Aperçu des régimes, 2.23
autres avantages futurs, 2.24
prestations de retraite, 2.23
Appui à divers programmes – Projets à frais partagés, 6.49, 6.54
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les
provinces, 9.29, 9.30
Assainissement des sites contaminés, 2.19, 5.12
Variations du passif relatif à l', 5.13
Association internationale de développement, 9.24, 9.27

A – fin

Associations et organismes internationaux, 9.25, 9.27
Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice,
se référer au volume II, section 1
Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits,
se référer au volume II, section 1
Autorisations disponibles des exercices antérieurs,
se référer au volume II, section 1
Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice,
se référer au volume II, section 1
Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de
biens excédentaires de l'État, *se référer au volume II, section 1*
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées, 7.2
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants,
1.25, 1.28, 2.6, 2.12, 2.23, 2.29, 6.2, 6.37
indemnités de cessation d'emploi et autres, 6.37, 6.38
régimes de retraite du secteur public et, 2.6, 2.12, 2.23
Autres charges de programmes, 1.24, 2.5, 3.3, 3.10, 3.13
portefeuilles ministériels, 2.5
Sociétés d'État, 2.5
Autres comptes, revenus de placements, 3.7
Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.49
consolidés, 4.11, 4.14
Autres créances, 1.25, 1.28, 2.6, 7.2, 7.4
Autres créditeurs et charges à payer, 1.18, 1.25, 2.6, 5.2, 5.3
autres, 5.3, 5.5
Autres éléments du résultat global, 1.24, 1.26, 2.5, 2.7, 2.14, 3.3
Autres informations diverses,
se référer au volume III, section 11
Autres informations relatives à l'ensemble du gouvernement,
se référer au volume III, section 10
Autres opérations, 1.28
Autres paiements de transfert, 2.5, 2.16
Autres paliers de gouvernement,
principaux paiements de transfert à d', 1.24, 2.5, 2.16
Autres passifs, 1.25, 1.28, 2.6, 2.30, 3.12, 6.2, 6.39
Autres prêts, placements et avances, 1.25, 1.28, 2.6, 2.35, 3.7,
9.3, 9.31
émission d', 1.27, 2.8
remboursement d', 1.27, 2.8
Autres prêts aux entreprises, 9.32, 9.39
Autres régimes d'avantages futurs – Aperçu des régimes, 2.23
Autres revenus, 1.24, 2.5, 3.3, 3.6
autres programmes, 1.24, 2.5, 3.6
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées, 5.6
Autres taxes et droits, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5
Autres taxes et droits d'accise, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5
Avances à justifier, diverses, 9.31, 9.33
Avances de clients étrangers,
Corporation commerciale canadienne, 5.6, 5.7
Avantages futurs et intérêts, charges relatives aux, 2.28

B

Banque africaine de développement, 9.24, 9.25, 9.26
Banque asiatique de développement, 9.24, 9.26
spécial, 9.25
Banque centraméricaine d'intégration économique, 9.25
Banque Commerciale du Canada, 9.32, 9.39
Banque de développement des Caraïbes, 9.24, 9.25, 9.26
Fonds de développement agricole, 9.25
Régionale des Caraïbes du Commonwealth, 9.25
spécial, 9.25
Banque de développement du Canada, 1.28, 9.5, 9.6
Banque européenne pour la reconstruction et le développement,
9.24, 9.27
Banque interaméricaine de développement, 9.24, 9.26
Fonds des opérations spéciales de la, 9.25

B – fin

Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 9.24, 9.25, 9.27
(Banque mondiale), 5.3
Bibliothèque et Archives du Canada,
Compte spécial de fonctionnement, 5.7, 5.9, 6.51, 6.58
Biens non publics, sociétés d'État et autres entités, 2.34
Biens saisis,
Compte de fonds de roulement, 9.32, 9.40
encaisse, 6.42, 6.46
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition,
10.2, 10.3, 10.6
par catégories principales, 10.6
Billets à moyen terme, 6.2, 6.7
Bons du Canada, 6.2, 6.7
avant réévaluation, 6.7
Bons du Trésor, 1.25, 1.29, 6.2, 6.5
en adjudication, rendement moyen des, 6.9
Bourses scolaires, 6.43, 6.48

C

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), 6.93
Caisse de pension des personnes à charge, 6.49, 6.54
Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12
Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 9.25
Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.43, 6.48
Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants
Avances, 9.32, 9.37
Provision pour prestations conditionnelles, 9.37
Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.13
Cautionnement pour frais
Registraire de la Cour suprême du Canada, 6.41, 6.44
Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.41, 6.45
Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums, 6.41, 6.43
Cédule des paiements minimums, 11.2
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,
Libéralités, 5.6, 5.8
Changements aux régimes, 2.25
Changements comptables et redressement, 1.26
Charges, 1.8, 1.10, 1.24, 2.5, 2.10, 2.16, 3.3, 3.8
comparaison avec le plan budgétaire d'avril 2015, 1.11
comparaison avec le plan budgétaire de mars 2016, 1.11
comparaison des charges à celles de 2014-2015, 1.10
d'intérêts, 2.28
externes par secteur et par type, 3.8
par article, 3.13
par secteur, 2.17, 3.10
par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.18
Charges de programmes, autres, 2.5
Charges payées d'avance et autres, 1.25, 1.28, 2.6, 10.2, 10.3
variation due aux, 1.26, 2.7
Chèques
en circulation, 7.2
et mandats en circulation, 7.2
sur comptes d'avance fixe, 7.2
Choix des taux d'actualisation, le,
Estimation de la direction, 2.44
Classement chronologique,
des autres créances, 7.4
des impôts à recevoir, 7.3
Code canadien du travail
Appels sur recouvrement de salaire, 6.41, 6.44
Autres, 6.41, 6.44
Commission canadienne du lait, Compte de la, 6.41, 6.43
Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.41, 6.43

C – suite

Commission des accidents du travail – Dépôts/débours, 6.51, 6.59
Commission des champs de bataille nationaux
Fonds de fiducie, 4.11, 4.14
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.32, 9.37
Commissions provinciales des accidents du travail, 9.32, 9.38
Comparaison des charges à celles de 2014-2015, 1.10
Comparaison des résultats de 2015-2016 au budget d'avril 2015, 1.12
Comparaison des résultats de 2015-2016 au budget de mars 2016, 1.11
Comparaison des résultats réels aux projections du budget, 1.11
Comparaison sur dix exercices d'informations financières, 1.24
Composition des charges, 1.8
Composition des revenus, 1.6
Compressions aux régimes, 2.25
Comptabilisation des charges, 3.8
Comptabilisation des revenus, 3.3
Compte d'allocations de retraite des parlementaires,
6.20, 6.22, 6.24, 6.32
Compte d'amendes additionnelles pour poissons, 4.11, 4.14
Compte d'amendes supplémentaires – *Loi sur les espèces en péril*, 4.11, 4.14
Compte d'assurance du service civil, 6.49, 6.53
Compte d'attente,
des normes du travail, 6.50, 6.56
pour fonds appartenant aux Indiens, 6.49, 6.54
Compte d'avances – Téléfilm Canada, 6.51, 6.58
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.13
Compte de convention de retraite des parlementaires,
6.20, 6.22, 6.24, 6.33
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour
Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement, 4.11, 4.14
Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.15
Intérêts – Maison-Laurier, 5.7, 5.10
Compte de la caisse de retraite,
de la fonction publique, 6.22, 6.23, 6.26
de la Force de réserve, 6.22, 6.23, 6.29
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.22, 6.23, 6.31
des Forces canadiennes, 6.22, 6.23, 6.28
Compte de la Commission canadienne du lait, 6.41, 6.43
Compte de la Fondation du Canada, 6.49, 6.54
Compte de pension de retraite,
de la fonction publique, 6.22, 6.24, 6.25
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.22, 6.24, 6.30
des Forces canadiennes, 6.22, 6.24, 6.27
Compte de pension pour les agents des rentes, 6.49, 6.54
Compte de prestations de décès de la fonction publique, 6.39, 6.53
Compte de prestations de décès de la force régulière, 6.49, 6.52
Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.24, 6.35
autres, 6.22
juges, 6.22
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13,
11.38, 11.41
Compte de régimes contributifs
Employés recrutés sur place, 6.49, 6.53
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland, 4.11, 4.14
Compte des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.14
Compte des opérations de l'assurance-emploi, 4.10, 4.12
État supplémentaire, 4.16
opérations du, 4.13
Compte des régimes compensatoires (RC), 6.22, 6.24, 6.34
Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.40
État supplémentaire, 6.86
Compte du fonds des changes, 3.6
État supplémentaire, 8.5
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.15
Compte néo-écossais des recettes extracôticières, 6.51, 6.58
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, 1.28, 5.3, 5.4, 5.5
Compte spécial,
Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.50, 6.57

Comptes publics du Canada 2015-2016

C – suite

Compte spécial de fonctionnement
Bibliothèque et Archives du Canada, 5.7, 5.9, 6.51, 6.58
Compte terre-neuvien des recettes extracôticières, 6.51, 6.58
Comptes à fins déterminées,
autres, 6.2, 6.49
autres revenus reportés, 5.6, 5.7
consolidés, 3.12, 4.10
autres, 4.11, 4.14
intérêts, 3.12
Comptes administrés par Exportation et développement Canada
au nom du gouvernement, 11.38, 11.40
Comptes consolidés, section 4
Comptes d'assurance, 4.10, 4.12
et de prestations de décès, 6.49
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts
autorisés, 9.31, 9.33
Comptes d'épargne des Indiens, 6.42, 6.46
Comptes d'opérations de change, section 8
Comptes d'opérations de change, 1.25, 1.29, 2.6, 2.11, 2.32, 8.2
variation des, 1.27, 2.8
Comptes de dépôt, 6.41
Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.41
Comptes de dons et de legs, 5.6
Comptes de pension, 6.49
Comptes de pension de retraite, 6.22
Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12
Comptes de succession des Indiens, 6.42, 6.46
Comptes des demandes d'indemnisation aux termes de la protection
des paiements aux producteurs, 6.41, 6.43
Comptes en fiducie, 6.42
Comptes gérés, 6.42, 6.47
Comptes spéciaux des Indiens, 6.49, 6.54
Conseil de recherches en sciences humaines
Fonds de fiducie, 5.6, 5.9
Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10
Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens, 9.31, 9.33
Conseil national de recherches du Canada
Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10, 9.32, 9.39
Fonds de W.G. Schneider, 4.11, 4.15
Participation financière, 9.17, 9.18
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples, 9.31, 9.37
Contrats à terme sur devises, 2.37
Contrats de location-acquisition, 6.11
Paiements minimaux exigibles de, 6.16
Contrats de location-exploitation, 11.32
Contributions remboursables sans condition, 9.31, 9.33
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens
Paiements d'expérience commune, 6.42, 6.48
Convention de retraite, parlementaires, 6.20
Conversion des devises, 2.13
Corporation d'investissement interaméricaine, 9.24, 9.26
Corporation de développement des investissements du Canada,
Retenues – Privatisation, 6.41, 6.44
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent, 9.32, 9.40
Cotisations d'assurance-emploi, 1.24, 2.5, 3.3, 3.5
Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou
d'un appel, 2.40
Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux
causés par Bowater, 4.11, 4.14
Coûts des,
modifications aux régimes, 2.28
opérations du gouvernement, 3.10
Créances des sociétés d'État et autres entités consolidées, 7.4
Créditeurs, 5.3
et charges à payer, 1.18, 1.25, 2.6, 5.2
autres, 1.25, 5.3
par catégorie, 1.18, 5.2

C – fin

Créditeurs et charges à payer, section 5

Crédits ultérieurs, prêts que l'on prévoit recouvrer
au moyen de, 1.26, 1.28
Cumul des autres éléments du résultat global, 2.18, 2.19

D

Déclassement des installations nucléaires
Énergie atomique du Canada limitée, 5.12
Déficit accumulé, 1.12, 1.13, 1.25, 2.6, 2.18
à la fin de l'exercice, 1.24, 2.5, 3.3
au début de l'exercice, 1.24, 2.5, 3.3
état consolidé des résultats et du, 1.24
Déficit/excédent annuel, 1.4, 2.5, 2.8, 3.3
Dépassement des pouvoirs de dépenser, 2.15
Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.14
Dépenses ministérielles par article courant,
se référer au volume II, section 1
Dépenses ministérielles par catégorie,
se référer au volume II, section 1
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.51, 6.59
Dépôt en garantie pour échanges de devises, 6.41, 6.44
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail, 6.51, 6.59
Dépôts de garantie,
Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.41, 6.43
Pétrole et gaz, 6.41, 6.43
Agence des services frontaliers du Canada, 6.42, 6.45
Agence du revenu du Canada, 6.42, 6.45
Pêches et Océans – Préservation de l'habitat du poisson, 6.42, 6.45
Ressources naturelles – Pétrole et gaz, 6.42, 6.45
Dépôts de garantie d'entrepreneurs,
chèques certifiés – Agriculture et Agroalimentaire, 6.41, 6.43
espèces
Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.42, 6.45
Agence Parcs Canada, 6.41, 6.44
Défense nationale, 6.41, 6.44
Gendarmerie royale du Canada, 6.42, 6.46
Pêches et Océans, 6.42, 6.45
Ressources naturelles, 6.42, 6.45
Transports, 6.42, 6.46
Travaux publics et Services gouvernementaux, 6.42, 6.46
espèces et chèque
Environnement, 6.41, 6.44
obligations,
Travaux publics et Services gouvernementaux, 6.42, 6.46
Dépôts de garantie générale, 6.42, 6.45
Dépôts pour projet – Statistique Canada, 6.50, 6.57
Dépôts pour projets divers,
Agence Parcs Canada, 6.50, 6.56
Environnement, 5.6, 5.8
Patrimoine canadien, 6.51, 6.57
Pêches et Océans, 6.51, 6.58
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales, 5.6, 5.8
Dépôts provenant des enchères du spectre, 6.41, 6.44
Dépôts spéciaux – Fonds en banque, 7.2
Dépôts sur aliénations, 6.42, 6.46
Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.42, 6.45
Détail des autres charges de programmes des autres
portefeuilles ministériels, *se référer au volume II, section 1*
Détail des autres paiements de transfert par
portefeuille ministériel, *se référer au volume II, section 1*
Détail des montants disponibles pour être dépensés,
se référer à la section ministérielle appropriée du volume II
Dette contractée sur les marchés, 2.21, 2.22, 6.2, 6.9
du gouvernement du Canada, 6.10
escomptes et primes non amortis sur la, 1.25, 1.29, 6.2, 6.8, 6.10
taux d'intérêt moyen en vigueur, 6.9
Dette échue, 5.13

D – suite

- Dette nette, 1.20, 1.25, 2.6
 - à la fin de l'exercice, 1.26, 2.7
 - au début de l'exercice, 1.26, 2.7
 - tel qu'établi antérieurement, 1.26
 - tel que redressée, 1.26
 - augmentation nette de la, 2.7
 - due au fonctionnement, 2.7
 - de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7, 1.21
 - diminution ou augmentation nette de la, 1.26
 - due au fonctionnement, 1.26
- Dette non échue, 1.25, 1.29, 2.6, 2.12, 2.21, 3.12, 6.2, 6.3
 - autre, 1.25, 1.29, 6.2, 6.10
 - payable en devises, 1.25, 1.29, 6.2, 6.4
 - payable en monnaie canadienne, 1.25, 1.29, 6.2, 6.4
- Dette portant intérêt, section 6**
- Dette portant intérêt, 1.14, 1.17, 1.25, 2.6, 6.2
 - autres passifs, 2.6
 - par catégorie, 1.14, 6.3
 - Taux d'intérêt effectif sur la, 1.18
- Devises – Fonds en banque, 7.2
- Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.31, 9.33
- Diverses avances à justifier, 9.31, 9.33
- Dividendes non réclamés et avoirs non répartis —
 - Loi canadienne sur les sociétés par actions*, 6.50, 6.57
 - Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.50, 6.57
 - Loi sur les liquidations et les restructurations*, 6.50, 6.57
- Dommages environnementaux, coûts de nettoyage causés par Bowater, 4.11, 4.14
- Dons
 - Rideau Hall, 5.6, 5.8
- Dons aux fins de recherches – Instituts de recherche en santé du Canada, 5.7, 5.9
- Dons désignés,
 - Anciens Combattants
 - Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy, 5.6, 5.8
 - Fonds pour les soldats blessés, 5.6, 5.8
 - Monument commémoratif canadien, 5.6, 5.8
 - Pêches et Océans, 5.7, 5.9
- Dotations, 4.11, 4.15
- Dotations pour la recherche en santé – Instituts de recherche en santé du Canada, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10
- Douanes et accise, 5.10
- Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre, 3.4
- Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, 3.4
- Droits d'accise, 3.4
- Droits de douane,
 - à l'importation, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5
 - à recevoir, 2.31, 7.3
- Droits de licence du spectre, 5.6, 5.7
- Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.25, 1.29, 8.2, 8.4
- Droits et privilèges, 3.6
- Dû au Régime de pensions du Canada, 1.25, 1.28, 2.30, 6.2, 6.39

E

- Échéance de la dette du gouvernement, 6.10
- Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.15
- Effets à payer aux organisations internationales, 5.3
- Élections et référendums – Cautionnements des candidats et des comités, 6.41, 6.43
- Éléments du résultat global, autres, 2.5, 2.7, 2.14
 - cumul des, 2.18, 2.19
- Employés affectés à l'étranger, 9.31, 9.33
- Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté, 6.10
- Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.14

E – suite

- Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées, 4.8
- Emprunts en devises,
 - émission d', 1.27, 2.8
 - remboursement d', 1.27, 2.8
- Emprunts en monnaie canadienne,
 - émission d', 1.27, 2.8
 - remboursement d', 1.27, 2.8
- Énoncé de responsabilité, 2.3
- Entente de collaboration fédérale/provinciale, 6.50, 6.56
- Entente de parrainage – Contributions, 5.7, 5.9
- Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances, 6.50, 6.57
- Entente intégrée globale de coordination fiscale, 9.29, 9.30
- Ententes de projets conjoints et à frais partagés
 - Patrimoine canadien, 6.51, 6.57
- Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés, 6.51, 6.58
- Ententes relatives aux frais partagés
 - Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.51, 6.59
 - Agriculture et Agroalimentaire – Recherches, 5.6, 5.8
 - Anciens Combattants, 6.49, 6.55
 - Projet d'assainissement, 6.51, 6.59
 - Ressources naturelles – Recherches, 6.51, 6.58
 - Transports – Recherche et développement sur le transport, 5.7, 5.9
- Entreprises Petro-Canada Inc – Actions non réclamées, 6.50, 6.57
- Escomptes et primes non amortis, 1.25, 9.5
 - découlant du rachat d'obligations, 1.29
 - des obligations négociables, 6.8
 - sur la dette contractée sur les marchés, 1.28, 1.32, 6.2, 6.8, 6.10
- Escomptes non amortis des,
 - bons du Canada, 6.8
 - bons du Trésor, 6.8
- Espèces en voie de disparition – Dons, 5.6, 5.8
- Essence – Taxe d'accise, 3.4
- Essence d'aviation et combustible diesel – Taxe d'accise, 3.4
- Esso Ltd – Projet Norman Wells – Bénéfices, 3.7
- Estimation de la direction
 - le choix des taux d'actualisation, 2.44
- État consolidé de la situation financière, 1.13, 2.6
 - détaillé, 1.25
- État consolidé des résultats et du déficit accumulé, 2.5
 - détaillé, 1.24
- État consolidé des revenus et charges,
 - se référer au volume II, section 1*
- État consolidé détaillé,
 - de la situation financière, 1.25
 - de la variation de la dette nette, 1.26, 2.7
 - diminution ou augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement, 1.26
 - des flux de trésorerie, 1.27, 2.8
 - des opérations, de change, de la dette non échue et des opérations en espèces, 1.29
 - des opérations non budgétaires et des actifs non financiers, 1.28
 - des résultats et du déficit accumulé, 1.24
- État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté, 6.10
- États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.9
- États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport et observations du vérificateur général du Canada, section 2**
- États financiers des fonds renouvelables,
 - se référer au volume III, section 1*
- États financiers sommaires des sociétés d'État, entreprises et autres entreprises publiques, 9.8
 - et autres entités consolidées, 4.3
- Étude de l'environnement, Fonds pour l',
 - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
 - Ressources naturelles, 4.11, 4.14

Comptes publics du Canada 2015-2016

E – fin

- Évaluations actuarielles, 2.24, 6.21
 - Aux fins de comptabilisation, 2.24
 - Aux fins de financement, 2.24
- Évolution des conditions économiques, 1.3
- Excédent ou déficit annuel, 1.4, 1.24, 1.26, 1.27, 2.5, 2.7, 2.8
 - variation nette des autres comptes, 1.27
- Expansion du commerce d'exportation
 - Exportation et développement Canada, 9.20, 9.21

F

- Facilité de crédit pour les avions régionaux, 11.38, 11.40
- Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique – Société financière internationale, 9.25, 9.28
- Faits saillants financiers, 1.2, 1.5
- Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.7, 5.9
- Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
 - Fonds monétaire international, 9.25, 9.26
- Financement agricole Canada, 1.28, 9.5, 9.7
- Flux de trésorerie, 1.23
 - état consolidé des, 1.27
- Fondation de la police montée, 5.7, 5.9
- Fonds africain de développement, 9.25
- Fonds asiatique de développement, 9.25
- Fonds d'assurance,
 - des anciens combattants, 6.49, 6.52
 - des soldats de retour, 6.49, 6.52
- Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique, 9.17
- Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.29, 9.30
- Fonds de fiducie,
 - Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.14
 - Conseil de recherches en sciences humaines, 5.6, 5.9
 - de l'administration et du bien-être – Anciens Combattants, 6.42, 6.48
 - des détenus, 6.43, 6.48
- Fonds de garantie de l'immigration, 6.42, 6.45
- Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10, 9.32, 9.39
- Fonds de prêts aux Inuit, 9.31, 9.34
- Fonds de réclamations,
 - à l'étranger, 6.50, 6.56
 - de guerre – Seconde Guerre mondiale, 6.50, 6.56
- Fonds de redressement Pacific Rim, 5.6, 5.8
- Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion Canada Hibernia, 6.41, 6.44
- Fonds de successions, 6.42, 6.48
- Fonds des bandes indiennes, 6.42, 6.47
 - actions et certificats, 6.49, 6.54
 - comptes de capital, 6.42, 6.47
 - comptes de recettes, 6.42, 6.47
- Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec, 6.50, 6.56
- Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.2
- Fonds du développement économique des Indiens, 9.31, 9.34
- Fonds en banque, 7.3
 - dépôts spéciaux, 7.3
 - devises, 7.3
 - monnaie canadienne, 7.3
- Fonds en transit, 7.3
- Fonds international pour le développement agricole, 9.25
- Fonds monétaire international, 3.6, 8.4, 9.27
 - allocations de droits de tirage spéciaux, 1.25, 1.29
 - effets à payer, 1.25, 1.29, 8.2, 8.4
 - Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance, 9.25, 9.28
 - prêts, 1.25, 1.29, 8.2, 8.4
 - souscriptions, 1.25, 1.29, 8.2, 8.4
- Fonds multilatéral des investissements, 9.25
- Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, 9.25
- Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.49, 6.54
- Fonds pour dommages à l'environnement, 4.11, 4.14
- Fonds pour l'environnement mondial, 9.25, 9.28

F – fin

- Fonds pour l'étude de l'environnement,
 - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
 - Ressources naturelles, 4.11, 4.14
- Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10
- Fonds pour les soldats blessés – Dons désignés, 5.6, 5.8
- Fonds provenant d'organisations non gouvernementales, 6.49, 6.54
- Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, 5.6, 5.7
- Frais de déplacement médiatique – Projets à frais partagés, 6.50, 6.55
- Frais de la dette publique, *se référer au volume III, section 7*
- Frais de la dette publique, 1.9, 1.24, 2.5, 2.16, 3.3, 3.12, 3.13, 3.14
- Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté, 5.6, 5.7
- Frais et droits, autres, 3.6

G

- Garanties, 11.37
 - accordées par le gouvernement, 2.39, 11.38
 - passif éventuel, 2.39
- Gendarmerie royale du Canada,
 - Caisse de pension des personnes à charge, 6.49, 6.54
 - Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.43, 6.48
 - Compte de la caisse de retraite de la, 6.22, 6.23, 6.31
 - Compte de pension de retraite de la, 6.22, 6.24, 6.30
 - Entente de parrainage – Contributions, 5.7, 5.9
 - État supplémentaire, 6.93
 - Fanfare de la, 5.7, 5.9
 - Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la, 6.37, 6.38
- Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change, 2.38
- Glossaire, 1.30
- Gouvernements étrangers, 6.50, 6.55
 - y compris les pays en développement, 1.28, 3.7, 9.3, 9.20

H

- Hibernia, Société de gestion Canada – Fonds de réserve pour abandon, 6.41, 6.44
- Hypothèses actuarielles, 2.28

I

- Immobilisations, 11.20
 - et achats, 11.20, 11.24
- Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, accords de paiements de transfert, 11.3
- Immobilisations corporelles, 1.22, 1.25, 1.28, 2.6, 2.36, 10.4
 - acquisitions d', 1.26, 1.27, 2.7, 2.8
 - amortissement des, 1.26, 1.27, 2.7, 2.8
 - Coût et amortissement cumulé des, 1.22
 - nettes, 10.2
 - par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens, 10.4
 - perte ou gain net sur cession d',
 - incluant les ajustements, 1.26, 1.27, 2.7, 2.8
 - produits de cession d', 1.26, 1.27, 2.7, 2.8
 - variation due aux, 1.26, 2.7
- Impôt sur le revenu,
 - à recevoir, 2.31, 7.3
 - des employeurs, 2.31, 7.3
 - des non-résidents, 1.24, 2.5, 2.31, 3.4, 7.3
 - des particuliers, 1.24, 2.5, 2.31, 3.4, 7.3
 - des particuliers et des non-résidents, 5.10
 - des sociétés, 1.24, 2.5, 2.31, 3.4, 5.10, 7.3
 - revenus d', 1.24, 2.5, 3.4
- Impôts à recevoir, 1.25, 1.28, 2.6, 7.2, 7.3
- Impôts à recevoir et autres créances, 2.31
- Incertitude relative à la mesure, 2.14
- Indemnisation des accidents du travail, 6.37, 6.38

I – fin

Indemnités de cessation d'emploi et autres, 6.37, 6.38
 Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada, 9.32, 9.39
 Informations sectorielles, 2.41
 Informations supplémentaires exigées par la *Loi sur la gestion des finances publiques, se référer au volume III, section 2*
 Institutions financières internationales, 9.25, 9.28
 Instituts de recherche en santé du Canada
 Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.9
 Dotation pour la recherche en santé, 5.7, 5.10
 Instruments financiers, 2.37
 dérivés, 2.36, 2.39
 juste valeur, information sur la, 2.39
 Intérêt,
 et pénalités, 3.6
 payé au gouvernement, 9.7
 taux d', dette contractée sur les marchés, 6.9
 taux d', effectif moyen sur la dette portant intérêt, 1.18
 Intérêts,
 charges d', 2.28
 courus, 5.13
 des dépôts bancaires, 3.7
 échus, 5.13
 et dette échue, 1.25, 2.6, 5.2, 5.13
 Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.7
 Investissement, activités d', 1.27, 2.8
 Investissements en actions, 9.17, 9.18

L

Lettres de crédit – VIA Rail Canada Inc., 11.38, 11.41
 Libéralités – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 5.6, 5.8
 Liquidités données en nantissement à des contreparties, 7.4
 Location et utilisation de biens publics, 3.6
Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, 11.38, 11.39
Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes, 11.38, 11.41
Loi sur la continuation, de la pension des services de défense, 6.24
des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 6.24
Loi sur la faillite et l'insolvabilité,
 revenus provenant de titres en fiducie, 6.50, 6.57
 titres détenus en fiducie, 6.50, 6.57
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC), 11.38, 11.40
 Projet pilote de location-acquisition, 11.36
Loi sur les juges, 6.24
Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE), 11.38, 11.40
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et Loi canadienne sur les prêts agricoles, 11.38, 11.39
 Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.17, 9.19

M

Maison-Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King)
 intérêts, 5.7, 5.10
 Méthode de comptabilité, 2.9
 Missions à l'étranger, 9.31, 9.33
 Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne, 6.49, 6.55
 Modalités de financement, 2.24
 Modifications aux régimes, 2.25
 Monnaie canadienne – Fonds en banque, 7.2
 Monument commémoratif canadien – Dons désignés, 5.6, 5.8
 Moyenne des prévisions du secteur privé, 1.4

N

Nets des opérations de change, Autres revenus 3.6
 Nordion International Inc, 9.32, 9.40
 North Portage Development Corporation, 9.17, 9.19
 Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada, 2.9

O

Obligation découlant de contrats de location-acquisition, 1.25, 1.29, 2.16, 2.21, 2.22, 6.2, 6.10, 6.11
 détail de l', 6.11
 Obligations à prime du Canada, 6.6
 Obligations au titre des prestations constituées, 2.26, 2.27
 Obligations contractuelles, 2.34, 2.39, 11.2
 cédule des paiements minimums, 11.2
 des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.16
 et passif éventuel, 2.6, 11.2
 internationales, 11.2, 11.36, 11.37
Obligations contractuelles et passif éventuel, section 11
 Obligations d'épargne du Canada, 6.6
 Obligations d'épargne et obligations à prime du Canada, *se référer à Titres au détail*
 Obligations et billets non négociables, *se référer aux Obligations pour le Régime de pensions du Canada*
 Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, 2.20, 5.11, 5.12
 Obligations négociables, 1.25, 1.29, 6.2, 6.3, 6.4
 à payer en devises, 6.2, 6.4
 à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4
 Obligations pour le Régime de pensions du Canada, 1.25, 1.29
 Observations du vérificateur général du Canada, 2.43
 Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, 9.17, 9.18
 Office d'investissement du régime de pensions du Canada, 9.17, 9.18
 virements à l', 6.39
 Office du développement municipal et des prêts aux municipalités 9.29, 9.30
 Opérations de change, autres revenus nets, 2.5
 Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, 6.41, 6.43
 Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi, 4.13
 Opérations du gouvernement, coûts des, 3.10
 Opérations portant sur l'avoir, 1.27, 2.8
 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, dommages-intérêts
 Sommes recouvrables, 9.20, 9.23
 Organisation mondiale de la santé, 6.51, 6.59
 Organisations internationales, 1.28, 2.40, 3.7, 9.3, 9.24, 11.42
 passif éventuel, 11.42
 Organismes non gouvernementaux, 6.50, 6.55

P

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés
 Alberta, 6.51, 6.58
 Paiements de réclamations contre l'État,
 paiements à titre gracieux et montants adjugés par une cour, *se référer au volume III, section 8*
 Paiements de transfert, 1.24, 2.5, 3.3, 3.10, 3.13
 à d'autres paliers de gouvernement, principaux, 1.24, 2.5
 Accords fiscaux, 1.24
 Autres principaux transferts, 1.24
 Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 1.24
 Transfert canadien en matière de santé, 1.24
 autre, 1.24, 2.5, 2.16
 par province et territoire, principaux, 3.11
 Paiements de transfert, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*
 Paiements de transfert, *se référer au volume III, section 6*

Comptes publics du Canada 2015-2016

P – suite

Paiements de transition – Salaires en arriérés, 9.32, 9.41
Parrainage collectif et dons, 5.6, 5.8
Partenaires étrangers, 6.50, 6.55
Sécurité, 6.50
Participation financière, 9.17, 9.18
Passif, 1.25, 2.6
au titre des sites contaminés, 2.45
environnemental, 1.25, 2.6, 2.13, 2.19, 5.2, 5.11, 5.12
Autres éléments de, 2.20, 5.11, 5.12
éventuel, 2.13, 2.39, 11.37
éventuel, organisations internationales, 11.42
éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.15
éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées, 4.8
Passifs nets découlant des avantages futurs, 1.16, 2.26, 2.27
Pays en développement – Aide au développement international, 9.20
Pêcheurs d'aiglefin, 9.32, 9.40
Périmètre comptable, 2.9
Placements, 1.28, 9.5
ajustement de transition, 1.28
autres éléments du résultat global, 1.28
capitaux propres, 1.28
dividendes, 1.28
et résultat net accumulés, 9.5
quote-part des bénéfices annuels, 1.28
Placements de portefeuille, 1.25, 3.7, 9.3, 9.17
Politiques comptables importantes, Sommaire des, 2.9
Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement canadien, 1.15
Portefeuilles ministériels – Autres charges de programmes, 1.24, 2.5
Pouvoirs d'emprunter, 2.15
Pouvoirs de dépenser, 2.15
dépassement des, 2.15
Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, 2.2
Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.31, 9.34
Préservation de l'habitat du poisson
Dépôts de garantie, 6.42, 6.45
Prestations d'assurance-emploi, 1.24, 2.5
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs, de la Gendarmerie royale du Canada, 6.37, 6.38
des anciens combattants, 6.37, 6.38
Prestations de congés de maladie cumulés, Droits à des, 1.26, 3.12, 6.37, 6.38
Prestations de retraite, Aperçu des régimes, 2.23
capitalisées, 2.24
non capitalisées, 2.24
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint, 1.24, 2.5, 2.41, 2.42
Prestations pour enfants, 1.24, 2.5
Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.31, 9.34
Prêts, placements et avances, section 9
Prêts, placements et avances, 1.25, 1.28, 2.6, 2.11, 3.7, 9.3
autres, 1.25, 1.28, 2.6, 2.35, 9.3, 9.31
autres ministères — Divers, 9.32, 9.41
émission d'autres, 1.27, 2.8
remboursement d'autres, 1.27, 2.8
Prêts canadiens aux apprentis, 9.32, 9.38
Prêts consentis aux immigrants, 9.32, 9.39
Prêts et avances, 1.28, 9.5, 9.25
autres, 1.28
émission de, 1.27, 2.8
remboursement de, 1.27, 2.8
Prêts et avances à justifier, 9.31
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs, 1.28, 9.5
Prix du Premier ministre et autres dépôts, 5.6, 5.9

P – fin

Producteurs canadiens de poissons de fond congelés, 9.32, 9.40
Programme Agri-investissement, 6.49, 6.55
Programme Agri-stabilité, 6.49, 6.55
Programme canadien de prêts aux étudiants, 9.32, 9.38
Financement direct des prêts aux étudiants, 9.38
Prêts à risques partagés, 9.39
Prêts garantis, 9.39
Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne, 11.38, 11.41
Programme d'apprentissage mixte, 9.32, 9.38
Programme d'immigration des investisseurs, 6.50, 6.56
Programme de garantie pour le logement sur les réserves, 11.38, 11.39
Autres prêteurs agréés, 11.38
Société canadienne d'hypothèques et de logement, 11.38
Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, 11.38, 11.41
Programme de paiements anticipés – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, 11.38, 11.39
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada, 9.31, 9.35
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens, 9.31, 9.35, 11.38, 11.39
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves, 9.31, 9.35
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc, 9.31, 9.37
Programme de subventions pour les recours civils, 5.7, 5.9
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire Société financière internationale, 9.25, 9.28
Programme national sur l'éthanol de la biomasse, 11.38, 11.41
Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 2.40, 11.42
Sommaire des, 11.43
Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, *se référer au volume III, section 9*
Programmes nationaux de commercialisation, 9.31, 9.37
Projet de coopérative d'habitation, 9.17, 9.18
Projet fédéral/provincial à frais partagés
Emploi et Développement social, 6.50, 6.56
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEL), 6.50, 6.56
Projet pilote de location-acquisition, 11.38
Projets à frais partagés
Affaires étrangères, Commerce et Développement, 6.49, 6.54
Bureau du Conseil privé — Frais de déplacement médiatique, 6.50, 6.55
Industrie, 6.50, 6.57
Ressources naturelles, 6.51, 6.58
Projets de recherches en collaboration
Agence de santé publique du Canada, 6.51, 6.59
Santé, 6.51, 6.59
Projets de recherche et de développement mixtes
Défense nationale, 6.50, 6.55
Gendarmerie royale du Canada, 6.51, 6.59
Projets divers fédéraux/provinciaux, Agence de santé publique du Canada, 6.51, 6.59
Santé, 6.51, 6.59
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill, 11.38, 11.40
Protection de l'assurance hypothécaire, 11.38, 11.40
Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel, *se référer au volume II, section 1*
Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel, *se référer au volume II, section 1*
Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives), *se référer au volume II, section 1*
Provision pour garanties, 5.3, 5.5, 11.38
Provision pour moins-value, 1.28, 9.3, 9.41
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite, 6.22, 6.35

Q

Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 1.27, 2.8

R

RADARSAT, 6.50, 6.57
 RADARSAT-2, 5.6, 5.9
 données de satellite, 5.6, 5.9
 Rapport de l'auditeur indépendant – Vérificateur général du Canada, 2.4
 Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires, 2.4
 Rapport sur les états financiers consolidés, 2.4
 Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges, *se référer au volume II, section 1*
 Ratio de l'intérêt, 1.9
 Ratio des revenus, 1.7
 Récapitulation des charges externes par catégorie, *se référer au volume II, section 1*
 Récapitulation des revenus externes par provenance, *se référer au volume II, section 1*
 Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.40, 11.42
 Redressement,
 de change, 6.7
 de consolidation, 5.3, 6.4, 6.5, 6.10, 6.51, 9.32, 9.41
 Réévaluation des swaps de devises, 1.25, 1.29, 2.8, 6.2, 6.8, 6.10
 Régime de pensions du Canada, 6.39
 Dû au, 1.25, 2.30, 6.2, 6.39
 État supplémentaire, 6.60
 Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.20
 Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.37, 6.38
 Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.37, 6.38
 Régimes de retraite, 6.18
 autres avantages futurs et autres passifs, 6.2
 changements aux, 2.25
 et autres avantages futurs, 1.25, 1.28, 2.6, 3.12, 6.18
 variation des, 1.27, 2.8
 Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, 6.20
 Régimes de retraite du secteur public, 1.25, 1.28, 2.6, 2.23, 6.2, 6.18, 6.22
 et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, 2.6, 2.12, 2.23
 Règlements de régimes, 2.25
 Remboursements de prêts et avances, 1.27, 2.8
 Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.9
 Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.25, 1.29, 8.2, 8.3
 Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*, 6.43, 6.48
 Résultat global, autres éléments du, 2.7, 2.14
 cumul des, 2.18
 Résultat stratégique et description des activités de programme, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*
 Retenues – Privatisation, 6.41, 6.44
 Retenues salariales diverses, 5.3, 5.5
 Revendicateurs autochtones, 9.31, 9.35
 Revendications particulières, 2.40
 Revendications territoriales globales, 2.40
 Revenus, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*
 Revenus, 1.6, 1.7, 1.24, 2.5, 2.9, 3.3, 3.4
 autres, 1.7, 1.24, 3.3, 3.6
 comparaison des revenus à ceux de 2014-2015, 1.7
 d'impôt sur le revenu, 1.24, 2.5, 3.4
 divers, 3.6
 fiscaux, 1.24, 2.5, 3.3, 3.4
 Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12
 d'État et autres entités consolidées, 4.6

R – fin

Revenus, charges et déficit accumulé, section 3
 Revenus, charges et déficit accumulé, 3.3
 Revenus de placements, 3.6, 3.7
 autres revenus constatés par régularisation, 3.7
 externes, 3.7
 gain net de change, 3.7
 internes du gouvernement, élimination des, 3.7
 Revenus des sociétés d'État, autres, 1.24, 2.5, 3.6
 Revenus fiscaux, 3.4
 Revenus ministériels, *se référer au volume II, section 1*
 Revenus nets des opérations de change, 1.24, 3.6
 autres, 2.5, 3.6
 Compte du fonds des changes, 3.6
 Fonds monétaire international, 3.6
 Revenus provenant de titres en fiducie – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.50, 6.57
 Revenus reportés, 1.25, 2.6, 5.2, 5.6, 5.7
 autres, 5.6
 autres — Comptes à fins déterminées, 5.6
 Rideau Hall — dons 5.6, 5.8
 Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises, 2.38
 Risques et incertitudes, 1.23

S

Salaires et avantages sociaux courus, 5.3
 Service administratif des tribunaux judiciaires
 cautionnement pour frais, 6.41, 6.45
 compte spécial, 6.50, 6.57
 Services de nature
 non réglementaire, 3.6
 réglementaire, 3.6
 Services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc., autres, 6.24
 Services militaires – Successions, 6.42, 6.48
 Services professionnels et spéciaux,
 se référer au volume III, section 3
 Sites contaminés, 5.11
 assainissement des, 2.19, 5.13
 Passif au titre des, 2.45
 Sites touchés par des munitions explosives non explosées
 Défense nationale, 5.12
 Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques – Actifs, passifs et avoir, 9.10
 Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées – Actifs, passifs et avoir, 4.4
 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.28, 9.5, 9.6, 9.7, 11.36
 Ensembles d'habitation destinés à des étudiants, 9.5, 9.6
 Habitation, 9.5, 9.6
 Immeubles, 9.5, 9.6
 Programmes conjoints, 9.5, 9.6
 Projets de traitement des eaux d'égout, 9.5, 9.6
 Société de développement des Andes, 9.25
 Société de gestion Canada Hibernia – Fonds de réserve pour abandon, 6.41, 6.44
 Société financière internationale, 9.24, 9.25, 9.27, 9.28
 Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique, 9.25, 9.28
 Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, 9.25, 9.28
 Société immobilière du Canada limitée, 9.5, 9.7
 Sociétés d'État, 3.6
 autres charges de programmes, 1.24, 2.5
 autres revenus, 1.24, 2.5
 consolidées, 3.6
 mandataires de Sa Majesté, 11.38

Comptes publics du Canada 2015-2016

S – fin

Sociétés d'État entreprises,
emprunts effectués par les, 9.14
et autres entreprises publiques, 1.25, 1.27, 1.28, 2.6, 2.8, 2.33,
3.6, 9.3, 9.4, 9.5
intérêt payé au gouvernement, 9.7
intérêts et autres, 3.6
quote-part des bénéfices annuels, 3.6
Sociétés d'État et autres entités, 2.33
biens non publics, 2.34
Sociétés d'État et autres entités consolidées, 2.33, 4.3
autre encaisse, 7.2
créances, 7.4
Solde budgétaire, Le, 1.4
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite
du secteur public qui ont produit des imputations aux
charges, 6.23
Sommaire des politiques comptables importantes, 2.9
Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État
entreprises mandataires, 11.43
Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de
l'utilisation des autorisations), *se référer à la section ministérielle
appropriée du volume II*
Sommes à payer aux contribuables, 1.25, 1.28, 2.6, 5.2, 5.10
Source des montants du budget, 2.16
Soutien et développement du commerce
Exportation et développement Canada, 9.31, 9.36
Stocks, 1.25, 1.31, 2.6, 10.2
Défense nationale, 2.44
variation due aux, 1.26, 2.7
Successions – Services militaires, 6.42, 6.48

T

Taux d'intérêt, dette contractée sur les marchés, 6.9
Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt, 1.18
Taxe d'accise
Essence, 3.4
Essence d'aviation et combustible diesel, 3.4
Taxes et droits, autres, 1.24, 2.5, 3.4
Taxes et droits d'accise,
à recevoir, 2.31, 7.4
autres, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5
Taxes sur l'énergie, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5
Taxes sur les produits et services, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5, 5.10
à recevoir, 2.31, 7.4
Téléfilm Canada – Compte d'avances, 6.51, 6.58
Titres au détail, 1.25, 1.29, 6.2, 6.6
Titres détenus par le gouvernement, 6.4
et pour le remboursement de dettes non échues, 6.4
redressement de consolidation, 6.10
Titres en fiducie – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.50, 6.57
Transformation de l'administration de la paye, 2.43
Trésorerie,
augmentation ou diminution nette de la, 1.27, 2.8
éléments sans effet sur la, 1.27, 2.8
en dépôts spéciaux, Fonds en banque, 7.2
générée ou utilisée avant les activités de financement, 1.27
générée ou utilisée par les,
activités d'investissement, 1.27, 2.8
activités d'investissement en immobilisations, 1.27, 2.8
activités de financement, 1.27, 2.8
activités de fonctionnement, 1.27, 2.8
utilisée pour les intérêts, 2.8

T – fin

Trésorerie et créances, section 7

Trésorerie et créances, 1.25, 2.6, 3.7, 7.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, 1.25, 2.6, 2.10, 2.31, 7.2
à la fin de l'exercice, 1.27, 1.29, 2.8
en devises, 1.29, 7.2
en monnaie canadienne, 1.29, 7.2
au début de l'exercice, 1.27, 2.8
en dépôts spéciaux, 7.2

V

Variation de la dette nette au cours de l'exercice, 1.26, 2.7
Variation des,
comptes d'opérations de change, 1.27, 2.8
crédeurs et charges à payer, 1.27, 2.8
impôts à recevoir, 1.27, 2.8
liquidités données en nantissement à des contreparties, 1.27, 2.8
régimes de retraite et autres avantages futurs, 1.27, 2.8
Variation du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés, 5.13
Variation due aux,
charges payées d'avance, 1.26, 2.7
immobilisations corporelles, 1.26, 2.7
stocks, 1.26, 2.7
Variation nette des autres comptes, 2.8
Véhicules, 10.6
par sous-catégorie, 10.6
Ventes de biens et de produits d'information, 3.6
Ventes de biens et de services, *se référer au volume II, section 1*
Ventes de biens et de services, 3.6
Ventes de biens saisis, 6.51, 6.58
Vérificateur général du Canada
Rapport de l'auditeur indépendant, 2.4
Observations du, 2.43
VIA Rail Canada Inc. – Lettres de crédit, 11.38, 11.41